



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 071 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 17 mars 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 mars 2003

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

Prière

• (1105)

[Français]

VACANCE DE SIÈGE

TÉMISCAMINGUE

Le Président: Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que la vacance suivante est survenue dans la députation. M. Pierre Brien, député de la circonscription électorale de Témiscamingue, a démissionné le 14 mars 2003.

Conformément à l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai adressé au Directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 28 février 2003, la motion proposant l'adoption du troisième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes concernant les dispositions provisoires du Règlement est proposée, mise aux voix et adoptée d'office.

Toutefois, les délibérations sur les points maintenant à l'ordre de priorité se poursuivront conformément aux dispositions du Règlement en vigueur jusqu'à ce que la Chambre ait traité toutes ces questions à l'étape où elles en sont présentement; les étapes ultérieures seront régies par les dispositions provisoires du Règlement.

[Français]

J'aimerais informer les députés que le tirage au sort pour la nouvelle liste portant examen des affaires émanant des députés aura lieu demain à 13 heures, dans la pièce 112-N de l'Édifice du Centre. Cependant, les 30 premières affaires ne seront transférées à l'ordre de priorité que le vendredi 21 mars, à 14 heures.

(La motion est adoptée.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PROJET DE LOI C-24—AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les leaders parlementaires se sont consultés et, suite à cette consultation, j'aimerais proposer une motion acceptée par les leaders à la Chambre et, dans un cas où le leader n'était pas disponible, par un représentant. Je ferai ensuite une autre annonce. Je propose:

Que toutes les motions nécessaires pour disposer du projet de loi C-24 à l'étape de la deuxième lecture soient mises au voix sans autre débat ni amendement à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement le mardi 18 mars 2003.

Le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Les députés ont entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de ce qui vient de se produire, je déclare que la journée de demain ne sera pas réservée à l'opposition et que le jour désigné aura plutôt lieu le 24 mars.

* * *

PRIVILÈGE

LE PROGRAMME DES ARMES À FEU

Le Président: Le député de West Vancouver—Sunshine Coast a donné avis d'une question de privilège à la présidence.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège relativement à de l'information fournie au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor. La ministre a trompé la Chambre en vue de cacher au Parlement des renseignements relatifs au financement du programme du registre des armes à feu.

Privilège

Comme vous le savez, la question qui concerne la divulgation des fonds consacrés au registre des armes à feu a toute une histoire. Une histoire faite de tromperies. La dernière tromperie concerne la classification du registre des armes à feu à titre de grand projet de l'État. Le 25 février 2003, en réponse à une question posée par le député de Yorkton—Melville, la présidente du Conseil du Trésor a dit: «...selon mes informations, le programme n'a pas été officiellement désigné comme un grand projet de l'État.»

Dans une lettre adressée aux membres du Comité des comptes publics, la vérificatrice générale a fourni des preuves à l'encontre de l'affirmation de la ministre. Il ne s'agit pas d'un désaccord entre la vérificatrice générale et la présidente du Conseil du Trésor. Le désaccord relatif à la question de savoir si le registre des armes à feu est un grand projet de l'État provient de la même source: le Conseil du Trésor. C'est comme dans le cas de l'ex-ministre de la Défense qui avait donné deux versions d'événements à la Chambre; cela me rappelle aussi un cas survenu en 1973 concernant de l'information donnée à la Chambre et de l'information contradictoire donnée à une commission royale. Je vais présenter les deux cas tout à l'heure.

La vérificatrice générale a fait parvenir une note de service complémentaire aux députés membres du Comité des comptes publics et aux sénateurs membres du Comité sénatorial des finances nationales. Le document cite plusieurs cas où le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice parlent de «grand projet de l'État».

Le *National Post* a obtenu une lettre de la vérificatrice générale, dont il a publié des extraits dans son numéro du mercredi 12 mars 2003. Voici ce que dit l'article:

Le ministère de la Justice semble maintenant contester la description, dans le chapitre, du Programme canadien de contrôle des armes à feu en tant que grand projet de l'État et il semble considérer l'affaire importante, écrit Mme Fraser. «Il ressort clairement de notre examen des documents gouvernementaux concernant le Programme canadien de contrôle des armes à feu que ce programme est un grand projet de l'État.»

Dans un cas, Mme Fraser écrit que les versions préliminaires de son rapport sont envoyées aux ministères pour révision. Mme Fraser écrit que le Conseil du Trésor n'a pas contesté l'emploi de l'expression, et a même apporté une correction dans un paragraphe, demandant de substituer l'expression «grand projet de l'État» à «grand projet d'immobilisations».

Monsieur le Président, c'est le Conseil du Trésor qui a corrigé l'ébauche de rapport, afin de désigner le registre des armes à feu «grand projet de l'État». Le ministre dit une chose mais le ministère en dit une autre.

Le *Citizen d'Ottawa* et le *Calgary Herald* publient un compte rendu semblable:

Mme Fraser a écrit au comité qu'en mars 1998, année de l'entrée en vigueur de la Loi sur le contrôle des armes à feu, le ministère de la Justice a désigné le programme grand projet de l'État lorsqu'il a demandé l'approbation préliminaire du Conseil du Trésor, qui est un comité du Cabinet.

«Le Conseil du Trésor a approuvé la demande en avril 1998», écrit Mme Fraser.

En mai de la même année, le ministère a de nouveau déclaré que le Conseil du Trésor avait ordonné que le programme soit géré comme grand projet de l'État.

Mme Fraser écrit que dans le document envoyé en novembre au Conseil du Trésor, le ministère de la Justice «désigne expressément le projet comme un grand projet de l'État».

Mme Fraser a dit au comité que même après qu'elle eut fait état de la piètre qualité des mesures de contrôle des dépenses du programme, l'an dernier, le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor n'ont pas contesté son affirmation, avant la publication de son rapport, selon laquelle le Programme de contrôle des armes à feu était un grand projet de l'État.

Il y a deux semaines, un porte-parole du Centre canadien des armes à feu a déclaré à l'agence de presse CanWest que le registre n'avait jamais été désigné comme un grand projet de l'État, mais que le ministère le «traitait» comme grand projet de l'État.

Mardi, informé des propos tenus par Mme Fraser, le même porte-parole a déclaré qu'il avait, depuis, procédé à une nouvelle vérification et avait appris que le ministère

considérerait comme un grand projet de l'État seulement les composantes informatiques du programme.

Le 1^{er} février 2002, le Président a rendu sa décision sur la question de privilège soulevée par le député de Portage—Lisgar au sujet des déclarations faites à la Chambre par l'ancien ministre de la Défense nationale.

Le député de Portage—Lisgar a allégué que l'ancien ministre de la Défense nationale avait délibérément induit la Chambre en erreur au sujet du moment où il avait appris que des prisonniers capturés par les troupes canadiennes de la FOI2 avaient été livrés aux Américains. À l'appui de son allégation, il a cité les réponses données par le ministre au cours de la période des questions deux jours de suite et fait allusion à un certain nombre de déclarations que le ministre avait faites aux médias.

Le Président a dit:

Les ouvrages faisant autorité sont unanimes sur le besoin de clarté dans le déroulement de nos délibérations ainsi que sur la nécessité d'assurer l'intégrité de l'information que le gouvernement fournit à la Chambre.

• (1110)

Même si l'ancien ministre de la Défense a soutenu qu'il n'avait pas voulu induire la Chambre en erreur, le Président a conclu qu'il y avait présomption d'atteinte au privilège. Il s'est exprimé en ces termes:

Je suis prêt, comme je me dois de l'être, à accepter l'affirmation du ministre portant qu'il n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur. Néanmoins la situation demeure difficile. Je renvoie les honorables députés à la page 67 du Marleau Montpetit:

«Il existe toutefois d'autres affronts contre la dignité et l'autorité du Parlement qui peuvent ne pas constituer une atteinte au privilège comme telle. Ainsi, la Chambre revendique le droit de punir au même titre que l'outrage tout acte qui, sans porter atteinte à un privilège précis, nuit ou fait obstacle à la Chambre, à un député ou à un haut fonctionnaire de la Chambre dans l'exercice de ses fonctions...»

Le Président a conclu ainsi:

En me fondant sur les arguments présentés par les honorables députés et compte tenu de la gravité de la question, j'en arrive à la conclusion que la situation qui nous occupe, dans laquelle la Chambre a reçu deux versions des mêmes faits, mérite que le comité compétent en fasse une étude plus approfondie, ne serait-ce que pour tirer les choses au clair. J'invite par conséquent l'honorable député de Portage—Lisgar à présenter sa motion.

La situation au sujet de l'expression «grand projet de l'État» est semblable. La ministre a signalé à la Chambre que le Programme de contrôle des armes à feu n'était pas un grand projet de l'État. On a dit à un comité de la Chambre que le programme était considéré par le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice comme un «grand projet de l'État». En outre, la vérificatrice générale a déclaré à la Chambre que ce programme tombait dans cette catégorie.

Cette expression est importante quant à la façon dont le gouvernement doit faire rapport au Parlement du financement du Programme de contrôle des armes à feu. Il est également important de savoir que ce programme fait l'objet d'un examen attentif et que le gouvernement croit qu'il serait avantageux de tenir le Parlement dans l'ignorance le plus possible. Ce n'est pas avantageux, monsieur le Président, que si nous laissons le gouvernement s'en tirer de cette façon.

En 1973, le député de Northumberland—Durham a posé des questions au solliciteur général de l'époque au sujet de la pratique de la GRC consistant à ouvrir le courrier. Des observations formulées plus tard devant une commission royale par l'ancien commissaire de la GRC ont remis en question l'affirmation en question.

Privilège

En 1973, toute cette preuve a permis à la présidence d'en arriver à la conclusion qu'il y avait bel et bien outrage au Parlement puisque la GRC était soupçonnée d'avoir délibérément induit en erreur un ministre de la Couronne et le député de Northumberland—Durham afin de faire de l'obstruction à la Chambre en fournissant des renseignements erronés.

Dans l'affaire de 1973, deux versions des événements ont été présentées, l'une à la Chambre et l'autre devant une commission royale. La source de ces deux versions était la même: la GRC. En 1973, le ministre ne savait pas en fait qu'il trompait la Chambre. Il a reçu ses informations de la GRC.

Dans le cas que je présente au Président aujourd'hui, nous avons également deux versions des événements: une déclaration de la ministre à la Chambre et plusieurs déclarations contraires de fonctionnaires de ce ministère dont on a fait état à un comité. Comme en 1973, les deux versions venaient de la même source, les fonctionnaires disant une chose et la ministre une autre.

Pour ajouter à l'allégation voulant qu'on ait délibérément induit le Parlement en erreur, une haute fonctionnaire du Parlement, la vérificatrice générale, a confirmé qu'on a trompé et qu'on continue de tromper délibérément le Parlement. Dans son rapport au Parlement, la vérificatrice générale dit:

En 1995, le ministère de la Justice avait indiqué au Parlement que le Programme coûterait aux contribuables environ deux millions de dollars. Le Ministère prévoit maintenant que ce montant pourrait atteindre plus de un milliard de dollars en 2004-2005.

Même si le Ministère peut donner plusieurs raisons pour expliquer cette explosion des coûts, il n'en a jamais fait part au Parlement [...] Ce qui est vraiment impardonnable, c'est que le Parlement n'a pas été pleinement informé. Je me demande pourquoi le Ministère a continué de surveiller l'escalade des coûts sans en informer le Parlement et sans envisager de solutions de rechange.

La vérificatrice générale fait également remarquer que:

Selon l'information fournie, le ministère a consacré 688 millions de dollars à ce programme et a perçu des droits d'environ 59 millions de dollars après remboursement. Nous pensons que cette information ne présente pas fidèlement le coût du programme pour le gouvernement.

Le ministère n'a pas déclaré non plus au Parlement l'ensemble des coûts du programme, comme l'exige la politique de réglementation du gouvernement.

Par ailleurs, l'ensemble du programme a été désigné grand projet de l'État. Dans ce cas, les politiques du Conseil du Trésor obligent les ministères à fournir au moins les renseignements suivants chaque année au Parlement...

Le gouvernement jongle avec l'expression «grand projet de l'État» afin de garder le Parlement dans l'ignorance. Le Programme d'enregistrement des armes à feu est parfois un grand projet de l'État, et parfois il ne l'est pas. Le gouvernement prétend à certains moments que le registre des armes à feu n'est pas un grand projet de l'État; or, à d'autres moments, il prétend qu'il l'est. La vérificatrice générale dit que c'est un grand projet de l'État. La présidente du Conseil du Trésor dit qu'il n'en est rien. On dit à la Chambre que c'est un grand projet de l'État. On dit à un comité de la Chambre qu'il n'en est rien.

• (1115)

Le Président, dans sa décision du 1^{er} février, dit ceci:

[...] lorsqu'il s'agit de trancher une question de privilège, la présidence en arrive relativement peu souvent à la conclusion qu'il existe une question de privilège fondée de prime abord; il est beaucoup plus probable que le Président qualifie la situation de «désaccord quant aux faits». Mais dans le cas qui nous occupe, il me semble n'y avoir aucun désaccord quant aux faits; je crois que tant le ministre que les autres honorables députés reconnaissent que deux versions des mêmes faits ont été présentées à la Chambre.

Monsieur le Président, en l'occurrence, deux versions ont été présentées à la Chambre et à ses comités.

Le député de Yorkton—Melville a soulevé la question de privilège à la Chambre dans une affaire similaire. Il était préoccupé, entre autres, par l'impression donnée au public. Il a cité le *Globe and Mail*, qui titrait «Des mensonges et des outrages au Parlement sont à la base du scandale du registre des armes à feu»; le *Ottawa Citizen*, selon lequel «On accuse le gouvernement de cacher des vérifications secrètes»; et le *Winnipeg Sun* qui annonçait «Les libéraux ont menti». Depuis, on rapporte d'autres scandales, des outrages, des mensonges et des dissimulations.

Pendant que certains comités de la Chambre font enquête sur le scandale du registre des armes à feu, nous devons également voir en quoi cette tragédie constitue un outrage au Parlement. Nous avons suffisamment d'éléments pour prouver l'existence, pour reprendre les termes du *Globe and Mail*, de «mensonges et d'outrages au Parlement». De toutes les enquêtes, celle-ci est cruciale car, pour que les autres comités réussissent ils doivent être assurés qu'on ne les trompe pas. Ceux qui les trompent doivent être punis et les outrages au Parlement de la part du gouvernement doivent cesser.

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier un point devant cette Chambre relatif à la réponse à la question qui m'avait été posée par l'opposition officielle. On m'avait demandé si le programme de contrôle des armes à feu avait été désigné comme un grand projet de l'État par le Conseil du Trésor. Je répète que ma réponse était celle-ci: considérant l'information qui m'avait été donnée, le programme de contrôle des armes à feu n'avait jamais été désigné formellement par le Conseil du Trésor comme un grand projet de l'État. C'est la réponse que j'ai donnée.

Quand je dis formellement, cela veut dire que pour être formel, cela aurait dû être, à mon avis, une décision des ministres du Conseil du Trésor qui se réunissent régulièrement. À ma connaissance, après avoir regardé les dossiers, après que mes hauts fonctionnaires aient regardé l'ensemble des dossiers et des décisions du Conseil du Trésor, jamais il n'y a eu une décision écrite du Conseil du Trésor qui désignait formellement ce projet comme grand projet de l'État.

Cela étant dit, pour moi, il est tout à fait normal qu'il y ait eu une certaine confusion autour de cette désignation et, de façon particulière, sur ce que la vérificatrice générale a souligné aux membres du Comité parlementaire. Pourquoi? Parce que dans plusieurs documents du ministère de la Justice, on réfère à ce programme en disant qu'il devait être géré comme un grand projet de l'État, d'où la confusion. On doit le gérer, mais il n'a pas été désigné formellement.

Je pense que suite à cette problématique, une rencontre a eu lieu entre la vérificatrice générale et le secrétaire du Conseil du Trésor pour tenter de clarifier toute cette question. Tous deux ont convenu qu'au-delà de la désignation du fait que le programme soit un grand projet de l'État ou non, ce qui était le plus important, c'était toute la question des rapports au Parlement et la pertinence de ces rapports. C'est là où est vraiment la question fondamentale.

C'est tellement important que ce même comité parlementaire—je parle du Comité permanent des comptes publics—m'a même demandé de comparaître cet après-midi avec la vérificatrice générale pour apporter toutes les clarifications nécessaires à ce sujet et pour répondre à toutes les questions des parlementaires.

Le budget

Ce programme a suscité beaucoup de points d'interrogation depuis plusieurs semaines et je peux vous assurer que toutes les autorisations de dépenses de ce programme ont été entérinées par cette Chambre, que ce soit dans le budget principal des dépenses ou dans le budget supplémentaire, par les lois des crédits afférents et, naturellement, par les comptes publics.

Cela étant dit, la vérificatrice générale affirme qu'on aurait dû donner de meilleures informations au Parlement. Sur ce point, le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor sont tout à fait d'accord avec elle. Mais encore une fois, cet après-midi, nous aurons l'occasion d'en débattre devant les parlementaires et de répondre à toutes leurs questions.

Loin de moi l'idée d'avoir donné une information erronée à cette Chambre. J'ai donné l'information au meilleur de ma connaissance.

• (1120)

[Traduction]

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais apporter quelques petites précisions à ce que la présidente du Conseil du Trésor vient de dire. Je tiens simplement à préciser que la désignation d'une initiative comme grand projet de l'État ne relève pas de la procédure parlementaire. Il s'agit d'un processus administratif et, par conséquent, d'une prérogative du gouvernement.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les observations de la ministre illustrent bien pourquoi vous devez étudier la question.

La vérificatrice générale a fait savoir que la Chambre n'était pas pleinement informée. Il s'agissait d'un grand projet de l'État et rien de ce qui a été dit ce matin ne devrait vous permettre de conclure que vous n'avez pas besoin de faire enquête et d'examiner la question en profondeur.

[Français]

Le Président: Je voudrais remercier les honorables députés qui ont pris la parole à ce sujet, soit l'honorable député de West Vancouver—Sunshine Coast, qui a soulevé la question, l'honorable présidente du Conseil du Trésor, l'honorable député de Halifax-Ouest et l'honorable député de Yorkton—Melville.

[Traduction]

La présidence prend la question en délibéré. Je l'examinerai et ferai rapport à la Chambre en temps opportun.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-13

Le Président: Nous avons examiné la situation et j'informe la Chambre qu'une correction a été apportée, dans le cas du projet de loi C-13, aux modalités des votes concernant les motions n^{os} 23, 24 et 26 du groupe n^o 2. Ces motions feront l'objet d'un vote distinct. Les députés peuvent consulter le tableau révisé des votes à l'étape du rapport, puisque des copies ont été déposées sur la table des greffiers.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je souligne d'entrée de jeu que je partagerai mon temps de parole avec le député de Saint-Lambert.

Je suis ravi de participer aujourd'hui au débat sur le budget. J'appuie intégralement l'orientation et les objectifs principaux du budget, que je qualifierais de budget seuil.

Comme le savent tous les députés, lorsque l'actuel gouvernement a pris le pouvoir, il a hérité du gâchis qu'avait laissé le gouvernement progressiste-conservateur. De difficiles décisions ont dû être prises, et il a fallu mettre en oeuvre les programmes et politiques qui s'imposaient. Nous n'avons pu dégager avant aujourd'hui une partie de l'argent supplémentaire qu'exige le tissu social de la société.

Je m'emploierai dans une certaine mesure à faire valoir en quoi le budget profitera aux entreprises, et plus particulièrement aux petites entreprises. Depuis le dépôt du budget, j'ai parlé avec beaucoup de Canadiens ordinaires, des Canadiens qui se rendent chaque jour au travail, qui paient leurs impôts et qui veulent que le gouvernement affecte l'argent perçu aux priorités des Canadiens.

J'ai dégagé de ces conversations deux messages très clairs et distincts. Premièrement, les gens m'ont dit se réjouir du budget, des sommes supplémentaires consacrées aux programmes sociaux et de l'adoption d'un budget équilibré, qui vient grossir le nombre record de budgets semblables que nous avons adoptés. Ils m'ont tous dit qu'ils en avaient soupé des groupes d'intérêts et des premiers ministres provinciaux qui se plaignaient de tout. Nous en avons été témoins au cours des deux ou trois dernières semaines.

On m'a aussi souligné que le niveau de dépenses dépasse largement, en particulier dans le présent budget, le niveau de croissance de notre produit intérieur brut. C'est exact, et il ne sera certes pas possible de maintenir des augmentations de cet ordre dans l'avenir.

Toutefois, il faut se rappeler qu'environ la moitié des nouvelles dépenses découle de l'accord sur la santé qui représente un poste seuil de nature non répétitive et qui constitue certes une priorité pour tous les Canadiens.

En ce qui concerne le débat entourant les soins de santé qui, dans une certaine mesure, a précédé le débat sur le budget, j'ai trouvé que la situation était quelque peu saugrenue. La Commission Romanow a parcouru le Canada, écouté les Canadiens et présenté ce que j'estimais être d'excellentes recommandations. Le rapport a été déposé à la Chambre et le gouvernement a réagi à ces recommandations. Une de ses réactions était bien sûr d'ordre monétaire. Il y a un programme représentant environ 35 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Ce programme facilitera les changements dans la façon dont les soins de santé sont dispensés au pays. Il offre des services limités de soins à domicile, la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance et des changements dans la reddition de comptes. C'est le plus important investissement de l'histoire du pays dans les soins de santé.

Le budget

Quelle a été la réaction des premiers ministres? Le rejet total. Pourquoi? Parce que, à mon avis, ils seront obligés de livrer la marchandise quand ils auront décidé de cesser de se plaindre. La balle est dans leur camp actuellement. Ils doivent livrer la marchandise aux Canadiens, en tout cas aux Canadiens à qui j'ai parlé, et ces Canadiens exigent qu'on leur rende des comptes.

Je suis conscient de m'être éloigné quelque peu du sujet. Je veux parler aujourd'hui des retombées positives du budget sur le monde des affaires, plus particulièrement sur la petite entreprise. Avant de passer aux dispositions particulières du budget pour démontrer qu'il profitera aux petites entreprises, je tiens à mentionner que ce budget maintient essentiellement le cap que s'est fixé le gouvernement depuis neuf ans. Les faits sont indéniables. Les facteurs fondamentaux sont solides. Les stabilisateurs monétaires et fiscaux, soit les taux d'inflation et d'intérêt peu élevés, les réductions d'impôt et les hausses modestes des dépenses gouvernementales, ont contribué à l'excellence de la santé économique du Canada.

Et puis il y a les groupes d'intérêt de la droite. L'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur se plaignent de l'insuffisance des réductions d'impôt, prétendent que l'accord de Kyoto et l'environnement ne nous concernent pas, et soutiennent que tous les Canadiens ont le droit fondamental de posséder une arme à feu et que le gouvernement devrait réduire ses dépenses.

● (1125)

Je les invite à mettre de côté les beaux discours pendant quelques instants et à réfléchir aux chiffres. Accordons-nous ce que j'appellerais une trentaine de minutes de lucidité et regardons les faits en face.

Les intéressés peuvent invoquer les coefficients, critères ou index qu'ils veulent, je suis prêt à en discuter. S'ils veulent parler du rapport entre la dette et le PIB, de la réduction de la dette, du surplus cumulatif, du produit intérieur brut, des prévisions du produit intérieur brut, de création d'emplois, de taux de chômage, des taux d'intérêt, du taux d'inflation ou de la confiance des consommateurs, c'est à eux de choisir et nous en discuterons.

Car, peu importe le sujet, nous arriverons à la conclusion que l'économie est saine parce que les facteurs fondamentaux sont réunis, que les programmes existent et que les stabilisateurs fiscaux et monétaires sont en place et qu'ils fonctionnent.

Je suis très heureux de parler de certaines mesures du budget qui ont un impact direct sur les petites entreprises.

La première est l'augmentation de la déduction accordée aux petites entreprises, qui passe de 200 000 \$ à 300 000 \$. Voilà une excellente mesure. Dans bien des cas, il s'agit de petites entreprises en démarrage. Elles font des profits. Tout à coup elles dépassent le seuil de 200 000 \$ et changent de tranche d'imposition. Or ce seuil est maintenant haussé de 200 000 \$ à 300 000 \$, ce qui aura un effet fort positif sur notre communauté des affaires.

La deuxième dont je suis très satisfait est l'élimination de l'impôt sur le capital. Cet impôt sur le capital ne s'applique pas au profit mais plutôt aux biens qui permettent de réaliser des profits, c'est-à-dire le capital. Cet impôt était régressif. Je suis membre du Comité des finances. À trois reprises, en trois années consécutives, nous avons recommandé que cet impôt sur le capital soit aboli. Je suis très heureux de voir que le gouvernement a tenu compte de cette recommandation et qu'il éliminera l'impôt sur le capital au cours des quatre prochaines années.

Je suis aussi heureux de voir que le gouvernement a décidé de baisser de 12 \$ à 7 \$ le droit pour la sécurité des passagers du

transport aérien; voilà une autre mesure très valable, surtout dans le cas des vols de courte distance desservant de petits aéroports régionaux.

Je suis très heureux que le gouvernement poursuive son programme d'innovation. On nous a annoncé des augmentations pour les organismes subventionnaires ainsi que des augmentations du financement accordé aux universités pour couvrir les coûts indirects de la recherche et du Fonds de bourses d'études. Tous ces éléments s'inscrivent dans le cadre du programme d'innovation qui, à mon avis, est très sain pour l'économie canadienne.

Je suis très heureux que le gouvernement ait annoncé une augmentation des cotisations maximales au REER. Les Canadiens peuvent ainsi mieux planifier leur retraite et les entreprises canadiennes ont accès à des capitaux. Le plafond passera à 18 000 \$ au cours des quatre prochaines années.

Je suis également très heureux que le gouvernement ait annoncé qu'il maintiendrait le programme de formation professionnelle. C'est très important pour l'avenir de notre économie.

Je suis aussi très heureux que le gouvernement ait annoncé qu'il dépenserait 30 millions de dollars pour accroître la confiance des investisseurs dans le domaine de la réglementation des valeurs mobilières.

Les cotisations d'assurance-emploi ont déjà été réduites, pour la dixième année consécutive je crois.

Le gouvernement a également annoncé une réduction des impôts pour les revenus tirés de l'exploitation des ressources, de l'ordre de 21 p. 100 au cours des cinq prochaines années.

Mais ce qui importe encore davantage, c'est que tout cela se fait tout en permettant de maintenir un budget équilibré, ce qui laisse clairement savoir aux Canadiens que cette tendance devrait se maintenir.

Le gouvernement a également prévu des investissements stratégiques très importants en ce qui a trait à la garde d'enfants, à l'environnement, aux villes, à la pauvreté chez les enfants et aux soins de santé, ce qui établit clairement un parallèle entre les dépenses sociales et les politiques économiques.

Je me rends compte que je n'ai plus de temps. J'aimerais faire savoir à la Chambre et à tous les Canadiens que j'appuie le budget. J'exhorte tous mes collègues à en faire autant. Nous établissons actuellement les bases qui assureront l'avenir de notre pays. J'aimerais que nous fassions tous preuve d'engagement, de confiance et de courage.

● (1130)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je voudrais interroger le député de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet d'une question qui l'intéresse.

Il est bien évident que le budget ne fait rien pour aider suffisamment le personnel de notre Garde côtière. Comme il le sait, la Garde côtière joue un rôle d'importance cruciale dans l'économie, la sécurité et la protection du Canada atlantique et, quant à cela, des autres régions du pays. Les fonds prévus dans le budget sont nettement insuffisants par rapport à ceux qu'elle demande. Le député pourrait-il expliquer pourquoi le budget a négligé ces préoccupations?

Le budget

En outre, en octobre dernier, le premier ministre a déclaré, lors d'une grande conférence de presse qui a eu lieu à Ottawa, que les parcs constituaient une de ses principales priorités et que le gouvernement créerait 10 parcs nationaux de plus dans tout le pays, dont cinq parcs marins. Or, tous ceux qui assistaient à cette conférence et tous ceux qui travaillent à ce dossier depuis de nombreuses années ont dit que le montant minimal nécessaire s'élevait à 200 millions de dollars sur une période de cinq ans. Là encore, le budget était loin de répondre à ces recommandations.

Pourquoi le budget s'est-il si mal attaqué à ces deux enjeux sérieux qui touchent notre pays?

• (1135)

M. Shawn Murphy: Monsieur le Président, je ne sais que répondre à mon érudit collègue au sujet de la Garde côtière canadienne, mais le budget que j'ai lu dit très clairement qu'elle recevra, et qu'on me corrige si je me trompe, 75 ou 90 millions de dollars pour répondre à ses besoins supplémentaires en immobilisations, ce qui représente, à mon avis, une annonce très importante. Ce montant a été prévu dans le budget. Il vise à remplacer progressivement la flotte, ce qui s'impose, comme des députés l'ont souligné. J'ai lu le budget. Je suis ravi qu'il prévoie ce montant. Je souligne à mon érudit collègue que ce montant est prévu dans le budget et qu'il devrait le lire et féliciter le gouvernement de cette initiative.

Je tiens à féliciter le gouvernement de son initiative concernant les parcs nationaux. Ce n'était pas dans le budget mais, dans le discours du Trône, le premier ministre a annoncé la création de 10 nouveaux parcs nationaux pour le Canada, une initiative énorme. Ces parcs seront aménagés dans des régions éloignées, ce qui, à mon avis, agrandira l'infrastructure de notre réseau des parcs et constituera une réalisation fantastique.

Encore une fois, je félicite le gouvernement d'avoir augmenté les fonds destinés à la Garde côtière et d'avoir annoncé la création de 10 nouveaux parcs supplémentaires.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question assez directe à adresser au député libéral de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourquoi le député s'oppose-t-il aux agriculteurs de sa propre province?

Le Cadre stratégique pour l'agriculture, qui est partie du budget, est mal accueilli au sein de l'industrie de l'Île-du-Prince-Édouard. Selon Doug LeClair, directeur général de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, les autorités de l'île en matière d'agriculture ne sont nullement intéressées par ce cadre. C'est pour cela qu'il a déclaré que celui-ci ne saurait être adopté. Pourtant, le député est intervenu pour appuyer un budget qui nuira aux agriculteurs de sa propre circonscription.

M. Shawn Murphy: Monsieur le Président, comme mon savant ami le sait bien, le premier ministre a annoncé que l'industrie agricole aux quatre coins du Canada aurait accès à une somme additionnelle de 5,2 milliards de dollars. Le Cadre stratégique pour l'agriculture s'inscrit dans le cadre de consultations pancanadiennes. Il prévoit des fonds additionnels pour la technologie, le soutien aux agriculteurs de même que pour des enjeux environnementaux et technologiques. Voilà une évolution dans le bon sens. Ce cadre jettera les fondations de l'industrie agricole de demain.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je ne comptais pas intervenir, mais après cette réponse, j'ai une question à poser. Le député pourrait-il dire à la Chambre sur combien d'années s'échelonne ce programme de 5,2 milliards de dollars? Il ne s'agit pas d'un programme d'une année, mais bien de

plusieurs années. Le député sait-il sur combien d'années s'échelonne le programme de 5,2 milliards de dollars?

Le député peut-il être honnête à cet égard? N'a-t-il pas écouté les producteurs canadiens dire qu'ils ne veulent pas de ce Cadre stratégique pour l'agriculture? Voilà qu'il intervient soudainement à la Chambre, dans le cadre du débat sur le budget, pour dire qu'il ne s'est rien fait de mieux depuis le pain tranché. Sur combien d'années ces ressources de 5,2 milliards de dollars s'échelonnent-elles?

M. Shawn Murphy: Monsieur le Président, je m'étonne qu'un député du Parti progressiste-conservateur participe même à ce débat. Je sais que le député a déjà entendu qu'en 1993, le taux d'inflation était à 11 p. 100, celui du chômage à 11 p. 100, le déficit s'élevait à 42 milliards de dollars et le rapport dette-PIB s'établissait à 71 p. 100. J'ai fait mes propres calculs. Si ce parti était resté au pouvoir 20 minutes de plus, le pays aurait fait faillite.

Pour revenir à la question de mon savant collègue, on a annoncé une aide additionnelle de 5,2 milliards de dollars. C'est une excellente nouvelle pour les agriculteurs de notre pays.

• (1140)

[Français]

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fière de m'adresser à cette Chambre ce matin. Je suis très fière de faire partie d'un gouvernement qui s'est donné comme priorité d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et les Canadiennes.

Je suis particulièrement fière du fait que dans le budget de 2003, notre gouvernement a décidé de se pencher encore une fois sur un problème que je considère très sérieux. Je parle ici de l'itinérance, c'est-à-dire de la situation dramatique dans laquelle se trouvent des milliers de personnes sans-abri et, en particulier, les jeunes qui vivent cette condition désespérante.

En effet, le clivage entre ceux dont la situation personnelle s'améliore et ceux pour qui, au contraire, elle devient plus problématique existe aussi dans ma circonscription.

En ce début de siècle où les effets de la mondialisation et de l'innovation technologique transforment toujours de plus en plus non seulement les rapports entre les pays mais aussi la vie quotidienne de tous les citoyens et citoyennes, je crois que nous devons porter une attention spéciale à la vie communautaire.

Lors d'une intervention à la Chambre en octobre 1999, je louangeais justement les programmes, qui étaient alors à l'état embryonnaire à l'époque, destinés spécifiquement aux sans-abri. J'avais notamment fait remarquer que toutes les initiatives de ce genre risqueraient de perdre de leur efficacité et de sombrer dans une malheureuse dispersion si elles n'étaient pas coordonnées par un ministre en particulier.

Je tiens aujourd'hui à réitérer mes propos et à rendre hommage à ma collègue, l'honorable ministre du Travail et coordonnatrice fédérale des activités reliées aux sans-abri, qui a fourni un effort remarquable, une énergie et une sensibilité face à cette tâche délicate et complexe. Elle a compris que des milliers de nos concitoyens et concitoyennes ont besoin de nous de façon urgente et dramatique.

Laissez-moi vous brosser un tableau de l'itinérance. Qui sont les itinérants dans notre pays? En particulier, et on estime à 50 p. 100 ce genre de problème, les gens qui se retrouvent dans la rue sont des gens qui sont aux prises avec des maladies mentales, soit des gens qui sortent des hôpitaux psychiatriques et qui n'ont nulle part où aller.

Le budget

On parle aussi de familles monoparentales. On parle aussi de jeunes qui ont décroché de l'école, qui se retrouvent dans la rue et qui n'ont pas reçu l'instruction nécessaire ou qui ne sont pas préparés pour trouver un emploi et certainement pas pour le garder.

Il faut une large compréhension du problème pour arriver à élaborer et à mettre en place des programmes et des services qui contribueront à offrir du soutien à tous ceux et celles qui sont aux prises avec l'itinérance.

L'itinérance peut toucher n'importe qui, peu importe l'âge, le sexe ou l'origine ethnique. Elle peut toucher sans aucune discrimination, si je peux m'exprimer ainsi.

Le sort des sans-abri revêt une signification tellement importante d'un bout à l'autre du pays que notre gouvernement, de manière à bien répondre aux besoins des Canadiens, a annoncé la reconduction pour deux ans du programme appelé Initiative de partenariats en action communautaire, connu également sous le nom de l'IPAC. Le gouvernement consacra 135 millions de dollars par année sur deux ans afin d'aider les populations à résoudre ce problème.

● (1145)

J'aimerais rappeler que même le gouvernement le mieux intentionné et même tous les paliers de gouvernement travaillant ensemble ne pourront jamais venir à bout du problème des sans-abri sans l'appui de la population tout entière.

En effet, l'itinérance est un problème de société, et nous devons nous y attaquer comme société. Nous devons donc absolument développer des approches et des initiatives communes avec l'ensemble des administrations publiques, des groupes communautaires, les institutions d'enseignement, le secteur privé et toutes les personnes qui désirent contribuer au mieux-être de leur communauté.

En terminant, je voudrais soulever un autre point du budget 2003 qui me tient particulièrement à coeur. Je parle ici de l'annonce qui a été faite par le premier ministre du Canada la semaine dernière à Ottawa, au sujet du plan d'action élaboré par le ministre des Affaires intergouvernementales, afin de faire la promotion des langues officielles.

Je suis membre du Comité permanent des langues officielles, et je suis très fière d'appuyer et d'applaudir cette initiative du gouvernement.

[Traduction]

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en guise d'introduction, je vais demander à la députée à quoi a servi le programme de 753 millions de dollars destiné aux sans-abri qui a été mis en oeuvre il y a trois ans et qui arrive maintenant à sa fin?

Le nombre de sans-abri est en hausse de 60 p. 100. À l'échelle nationale, on a créé très peu de places additionnelles dans les refuges. Cet hiver, à Edmonton, on a ouvert une station de TLR aux sans-abri, leur permettant de dormir sur ces quelques pieds carrés de plancher de béton. Voilà les progrès réalisés en trois ans avec 753 millions de dollars. Dans la seule ville d'Edmonton, quelque 20 millions de dollars ont été affectés aux sans-abri, et on n'a rien vu d'autre comme résultat que des gens qui dormaient dans les stations de TLR. On ne peut donc pas parler de progrès à cet égard.

Je veux demander à la députée d'en face ce que le gouvernement entend faire exactement avec les 400 millions de dollars additionnels? Verrons-nous encore le nombre de sans-abri augmenter?

[Français]

Mme Yolande Thibeault: Monsieur le président, je remercie mon collègue de l'opposition pour cette question. J'ai écouté ses propos, et je peux vous assurer que dans mon comté, par exemple—parlons de quelque chose que je connais très bien—, on a injecté près de sept millions de dollars et plus d'une vingtaine de projets ont vu le jour. Entre autres, on a ajouté une dizaine de lits dans un endroit pour les sans-abri; on a aménagé des appartements transitoires pour ceux qui sortent des hôpitaux psychiatriques et qui ont besoin d'une période de transition; le Repas du Passant est une autre initiative dans mon comté où, justement, on donne de la nourriture à ceux qui sont dans la rue. Je vous assure que dans mon comté, il y a une quinzaine de projets de ce genre.

À ce sujet, permettez-moi de vous raconter une petite anecdote. Il y a trois ou quatre semaines, la ministre du Travail me disait: «Écoute Yolande, tu as été chanceuse dans ton comté; tu as eu plusieurs projets.» Je lui ai répondu: «Bien écoutez, madame la ministre, c'est une façon de voir les choses, mais en bout de ligne, cela démontre les très grands besoins dans mon comté et dans tout le Canada.»

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la députée qui a exprimé sa grande préoccupation concernant le sort des sans-abri au Canada, dont le nombre ne cesse d'augmenter, et les souffrances de plus en plus grandes qu'ils doivent endurer.

Je ne doute pas que la députée soit très préoccupée par ce problème. Cependant, la réalité est que le budget présenté par son gouvernement, même s'il reconnaît qu'il y a au moins 100 000 sans-abri au Canada aujourd'hui, ce qui représente une augmentation énorme par rapport à ce que nous avons connu auparavant, n'offre au total que 2 500 logements.

Pourrait-elle nous expliquer pourquoi le gouvernement a fait la sourde oreille à la solution du 1 p. 100 que nous avons proposée au terme de vastes consultations auprès des groupes qui réclament plus de logements abordables, des groupes qui travaillent avec les sans-abri et des groupes qui représentent le secteur des logements sans but lucratif et des coopératives d'habitation?

● (1150)

[Français]

Mme Yolande Thibeault: Monsieur le Président, ma collègue d'en face parle d'une situation qui est peut-être différente de celle des sans-abri. Elle parle en somme de logement abordable et de logement social.

Cette année, le gouvernement a choisi d'ajouter de l'argent. Bien sûr, pour les petits salariés, ce ne sera jamais assez d'argent. Il n'y en aura jamais assez. Mais je pense que si on considère les initiatives pour les sans-abri, pour le logement social et d'autres dispositions du gouvernement, on constate que tout ce budget offre énormément à nos concitoyens les moins fortunés.

Le budget

[Traduction]

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous revenons pour reprendre le débat sur le budget fédéral. La meilleure façon pour moi de décrire ce budget c'est de dire que celui-ci est le chant du cygne du premier ministre. Ce n'est pas le budget dont le Canada a besoin, parce que les priorités sont toutes mauvaises et, par conséquent, je ne l'appuie pas. Comme je l'ai déjà mentionné au député de l'Île-du-Prince-Édouard, un grand nombre d'agriculteurs au pays n'appuient pas ce budget.

Étant donné que je ne dispose que de dix minutes pour mon discours, je vais aborder les dossiers principaux que sont l'agriculture, les soins de santé et, évidemment, le registre des armes à feu.

Ce sont les priorités du gouvernement en matière de dépenses qui font problème et la Loi sur les armes à feu est la meilleure illustration d'un énorme gaspillage d'argent. Jusqu'à maintenant, un milliard de dollars ont été dépensés. Le montant continue d'augmenter à chaque jour et le budget va maintenir cette situation.

Les gens qui vivent dans les villes et ceux qui ne possèdent pas d'armes à feu devraient s'opposer à l'enregistrement de tous les fusils et carabines au pays, étant donné que ce processus est une perte de temps énorme. Il existe tellement d'autres priorités dont il faut s'occuper dans les villes que même ces personnes devraient s'opposer à un tel gaspillage d'argent. Chaque Canadien, et en particulier chaque propriétaire d'arme à feu, a le devoir de s'opposer à la politique sur les armes à feu, au projet de loi qu'on a appelé le projet de loi C-68, et au financement qui continue d'être prévu pour cette mesure. Ce matin, certains députés ont invoqué le Règlement pour faire valoir que le gouvernement continue apparemment de tromper non seulement la Chambre, mais les Canadiens en général.

Je ne sais pas si le ministre de la Justice écoute mon discours ce matin. J'espère que des membres de son cabinet le font.

Les agriculteurs et les éleveurs se servent régulièrement d'armes à feu, de carabines et de fusils. Les agriculteurs ont de la difficulté à réaliser des bénéfices nets, mais le gouvernement veut les forcer à assumer tous ces coûts supplémentaires, même s'ils n'en retirent pas le moindre avantage.

Le gouvernement parle de frais d'utilisation, mais en fait ce ne sont pas les propriétaires d'armes à feu qui sont les utilisateurs. Le gouvernement pense qu'il va contrôler le crime, ce qu'il ne fera pas de toute évidence, mais les véritables utilisateurs sont supposément les Canadiens en général.

Voilà pourquoi je dois intervenir pour dire au ministre de la Justice que, comme des dizaines de milliers de Canadiens propriétaires d'armes à feu, je ne vais jamais enregistrer ma carabine ni mon fusil. On a besoin de ces armes pour exploiter un ranch, et il faut mettre un terme à cet épouvantable gaspillage de fonds publics et à ces atteintes aux droits de la personne au Canada. Le temps est venu pour tous les Canadiens de réagir et de voir à ce que le registre des armes à feu disparaisse. La gabegie et le gaspillage vont s'accroissant et les contribuables canadiens, selon le dernier budget, continueront d'en faire les frais.

La municipalité de Beauséjour, dans ma circonscription, n'a pas suffisamment de ressources policières pour lutter contre la criminalité. Il lui a donc fallu retirer de leurs tâches régulières ses agents chargés de l'application des règlements pendant la journée et les affecter à des tâches policières la nuit, faute de policiers. On parle ici de véritable travail de lutte contre la criminalité, contrairement à

l'enregistrement des carabines et des fusils des chasseurs de canards, des agriculteurs et des exploitants de ranch, comme moi.

On a très peu d'argent pour lutter contre la pornographie juvénile à Toronto et à Montréal. Peut-on s'imaginer combien d'enfants on pourrait sauver avec un milliard de dollars?

Et combien de vies? J'ai dit plutôt que je toucherais quelques mots sur la santé. L'an dernier, au Manitoba, trois patients en attente d'une chirurgie cardiaque, que l'on reportait sans cesse en raison d'un manque de chirurgiens, d'infirmières ou de salles d'opération, sont décédés avant d'avoir été opérés. Quelle honte que l'on soit incapable d'utiliser correctement, en respectant un ordre de priorité raisonnable, les sommes incroyables investies dans la santé.

Il y a aussi le dossier de la violence conjugale, qui n'est pas très reluisant lui non plus.

● (1155)

Au Manitoba, le gouvernement néo-démocrate refuse évidemment d'octroyer un financement satisfaisant aux procureurs de la Couronne. Il refuse de faire quoi que ce soit d'innovateur au sujet des soins de santé. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba dit qu'il ne sera pas novateur, mais qu'il va envoyer les patients ayant des problèmes cardiaques se faire traiter aux États-Unis, en Colombie-Britannique ou là où les gens sont novateurs et qu'il va payer pour ces traitements, mais qu'il n'y a aucune chance qu'il modifie le système de soins de santé. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba ne mérite qu'une infime partie du blâme à cet égard. Le gouvernement fédéral mérite une large part du blâme parce qu'il insiste sur le fait que les provinces ne peuvent innover avec les sommes considérables investies au titre des soins de santé.

C'est aujourd'hui la Saint-Patrick, et je peux paraître obsédé au sujet du budget qui a été déposé, mais la vérité c'est que je suis furieux du gaspillage de fonds par le gouvernement. Nous sommes sur le point d'essayer de faire tomber le dictateur d'un pays étranger, un dictateur extrêmement sadique qui tue ses concitoyens. Je parle évidemment de Saddam Hussein. Le monde a toujours eu le devoir de tenir tête aux assassins qui agissent de sang-froid et à ceux qui s'en prennent aux innocents, aux personnes non armées et à celles qui ne peuvent se défendre. Voilà ce que Saddam Hussein inflige à son peuple, tandis que notre budget de la défense est très limité. Le budget prévoit un peu plus d'argent à ce chapitre, mais les fonds sont tellement limités qu'ils vont simplement maintenir la situation actuelle de nos forces armées sans l'améliorer réellement.

On en revient encore aux priorités en matière de dépenses et au registre des armes à feu. Voici comment fonctionne le registre des armes à feu. Un électeur a écrit ce qui suit:

Je voudrais vous décrire mon expérience avec le programme d'enregistrement des armes à feu. J'avais sept armes à feu à enregistrer. Je m'y suis pris de bonne heure pour les enregistrer. J'ai rempli les anciens formulaires et je les ai envoyés par la poste aérienne avec TOUS les renseignements. En avril 2002, j'ai reçu mes cartes d'enregistrement. J'y ai jeté un bref coup d'oeil, puis je les ai rangées et je n'y ai plus songé jusqu'à l'autre jour, soit le 23 février 2003. C'est alors que je me suis rendu compte à ma grande surprise qu'elles tiennent compte de cinq armes à feu seulement.

J'ai donc fourni à nouveau l'information concernant les armes à feu oubliées, cette fois-ci par Internet. En examinant de plus près mes cartes d'enregistrement, je me suis rendu compte qu'une des armes à feu enregistrées sur mon permis n'était même pas une des miennes. Désormais, ce sont QUATRE de mes armes à feu qui ne sont pas enregistrées. J'ai fourni l'information les concernant par Internet, accompagnée d'un courriel expliquant ce qui était arrivé.

Au travail, aujourd'hui, je me suis demandé si mes armes à feu étaient enregistrées au nom de quelqu'un d'autre. Seul le temps me le dira, je suppose.

D'habitude, je ne suis pas du genre à me plaindre. Mais c'est le bouquet! On s'attend à ce que tout ce registre des armes à feu soit entre des mains compétentes. Mon affaire prouve que ce n'est pas le cas.

Le budget

J'ai fait partie de la GRC pendant 30 ans. Je tiens à dire au gouvernement et aux Canadiens que le registre des carabines et des fusils de chasse ne fonctionne pas. Il ne réduira pas la criminalité et il constituera un gaspillage permanent si le gouvernement continue de le financer.

La direction de l'Association canadienne des policiers me déçoit beaucoup, pas les policiers qui en sont membres, mais les dirigeants. L'Association doit venir à Ottawa dans les prochains jours nous dire à tous que le gouvernement devrait continuer à consacrer des milliards de dollars à l'enregistrement des armes à feu alors qu'elle n'ignore pas, en fait, que dans les grands centres que sont Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary, les forces policières s'efforcent de faire échec à la pornographie et à la prostitution juvéniles. C'est à cette criminalité qu'il faut s'attaquer et non à l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse que possèdent des agriculteurs, des éleveurs et des Canadiens ordinaires.

Je dirai finalement au ministre de la Justice que, compte tenu de cela et de tout le processus budgétaire, je n'enregistrerai pas mes carabines ni mes fusils de chasse dans le cadre de ce système.

• (1200)

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant qu'un député, qui a prêté serment d'allégeance à la Reine et à ses héritiers, qui est ici pour adopter des lois et qui doit se prévaloir des lois de ce pays, dise à la Chambre qu'il ne va pas tenir compte d'une loi qui a été adoptée légitimement par ce pays; une loi qui a franchi toutes les étapes au Parlement et au Sénat.

Je me demande si le député de Selkirk—Interlake, en sa qualité d'ancien agent de police et de député, pourrait dire quelles autres lois il choisira de ne pas respecter pour que les membres de sa circonscription et tous les Canadiens puissent bien comprendre ce qui se passe quand un citoyen respectueux des lois choisit quelles lois il respectera, faisant fi du fait que la majorité de la population appuie le contrôle des armes à feu, qu'une majorité de députés a adopté la loi et qu'il s'agit en fait d'un outil important pour les agents de police de tout le pays afin d'empêcher l'accès aux armes à feu.

Quel prix accorde-t-il à chacune des vies qui ont été épargnées parce que des gens qui ne devaient pas avoir accès à des armes à feu n'ont pas pu s'en servir?

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, parlons de l'actuel ministre de la Justice. Il n'est même pas disposé à entamer des poursuites pour le non-enregistrement des armes à feu. Il l'a dit très clairement.

J'aimerais rappeler à la députée libérale que les habitants du Nunavut n'ont pas à enregistrer leurs armes à feu. Une injonction de la cour stipule qu'ils n'ont pas à le faire. La Fédération of Saskatchewan Indian Nations ne le fera pas, ni non plus les Métis du Manitoba.

Elle voudrait appliquer ce genre de loi à une espèce de régime d'ingénierie sociale pour essayer de faire en sorte que les citoyens respectueux n'aient pas d'armes à feu, alors que les criminels continueront d'en avoir et de faire du grabuge au centre-ville de Toronto. L'enregistrement des armes à feu ne permettra d'aucune façon d'arrêter le crime.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, bien que je sois d'accord avec les avis exprimés au sujet du registre des armes à feu et que j'estime, pour ma part, que ce soit là un gaspillage colossal de l'argent des contribuables canadiens, je déconseille au député, en tant que représentant élu de sa circonscription, d'enfreindre les lois ou de dire à quiconque qu'il le fera.

Nous devons respecter les lois, qu'elles nous plaisent ou pas. Je comprends sa frustration. Les habitants de ma circonscription sont, tout comme le député, farouchement opposés au registre des armes à feu, mais je ne peux pas, en tant que député, leur dire de ne pas enregistrer leurs armes et je recommande au député de s'en abstenir lui aussi.

En sa qualité d'ancien membre du Comité des pêches, il connaît pertinemment les difficultés de la Garde côtière. Originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, il s'est déclaré très satisfait d'apprendre que 74 millions de dollars sur deux ans seraient accordés à la Garde côtière. Il demeure que, dans les faits, ce montant ne permettra d'acheter qu'un seul brise-glace pour ce service. Or, il nous faut des ressources plus importantes et je voudrais que le député nous donne son avis sur l'insuffisance des crédits consacrés à la Garde côtière dans ce budget.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, en ma qualité de député et de citoyen canadien, je ferai tout ce que je peux pour modifier les lois inconsidérées qui entraînent le gaspillage des ressources nationales. Les députés estiment peut-être que cela n'a pas été fait un peu partout dans le monde, mais je ne suis certainement pas de leur avis. Tout au long de l'histoire, des individus se sont élevés contre des régimes oppressifs. Mahatma Gandhi, Nelson Mandela et d'autres n'ont pas manqué de dénoncer ce qui était mal. J'affirme que les Canadiens doivent dénoncer ce mauvais choix de priorité.

Les députés libéraux se moquent des décès qui sont le fait de crises cardiaques qu'une simple opération aurait pu éviter. Ils se moquent de la pornographie juvénile. Cette députée est du nombre des ministériels. J'ignore si elle a des enfants ou pas, mais il demeure qu'il est de notre devoir de protéger nos enfants et qu'il est mal de consacrer cet argent à l'enregistrement des armes à feu qui appartiennent à des citoyens respectueux de la loi, au lieu de l'investir dans la protection des enfants.

• (1205)

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais vous indiquer que je partagerai mon temps avec le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques. J'aurai donc 10 minutes pour tenter de faire le tour de ce budget qui a été déposé au mois de février.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire que mon exposé portera sur quatre secteurs qui sont très collés à la réalité de ma circonscription de Lotbinière—L'Érable, c'est-à-dire l'assurance-emploi, le bois d'oeuvre, l'essence et l'agriculture.

Parlons de l'assurance-emploi. Depuis longtemps, les partis d'opposition ont dénoncé à l'unanimité les surplus de la caisse de l'assurance-emploi. Plusieurs milliards de dollars ont été pris dans les poches des travailleurs, des travailleuses et des employeurs.

On aurait espéré, dans le budget qui a été déposé le mois dernier, que le ministre des Finances donne un signal de changement pour aider les travailleurs et les travailleuses souvent pénalisés par ce régime. On aurait espéré qu'il y ait vraiment un signal pour du changement et un assouplissement de la Loi sur l'assurance-emploi, mais cela n'a pas été le cas.

Le budget

Tout ce qu'on apprend, c'est qu'en 2005, on devrait normalement avoir sur nos bureaux un projet de réforme. On doit tenir une consultation. Quelle consultation? On ne sait pas quand elle débutera ni quand elle se terminera. Tout ce qu'on sait, c'est qu'entre-temps, l'actuelle ministre du Développement des ressources humaines va pouvoir continuer à utiliser la loi qui avait été adoptée en catastrophe à la fin de la législature de 1997-2000. Cette loi permet à la ministre de décréter et de fixer le taux de cotisation à l'assurance-emploi.

Mais entre-temps, les travailleurs et les travailleuses continueront encore une fois de subir cette loi injuste. Cette loi est devenue une taxe d'emploi déguisée. Souvent, pour les gens dans ma circonscription et même partout ailleurs qui n'ont jamais touché à un million ou à un milliard de dollars, lorsqu'on parle de tels montants, ceux-ci ne deviennent plus que des chiffres qui valent un peu partout et qui sortent de la bouche des politiciens.

Lorsqu'on parle d'heures et lorsque quelqu'un vient me voir dans mon bureau parce qu'il a perdu son emploi et que je lui annonce qu'il n'aura pas droit à l'assurance-emploi parce qu'il lui manque 12 heures, il n'a plus d'autre choix que de devenir prestataire de la sécurité du revenu. Cela en dit beaucoup. C'est un fait quotidien. Ce sont des choses que l'on rencontre périodiquement.

On voit comment cette loi, qui devrait normalement venir en aide aux chômeurs et aux chômeuses, est mal faite et pénalise beaucoup de personnes.

J'aimerais parler du bois d'oeuvre. Chez nous, dans la circonscription de Lotbinière—L'Érable, il y a beaucoup de bois d'oeuvre. J'ai assisté, au cours des derniers mois, à la fermeture d'entreprises, soit des entreprises qui travaillaient carrément avec le bois d'oeuvre, ou encore des entreprises qui soutenaient des compagnies qui utilisent de la machinerie pour couper le bois d'oeuvre.

Il y a eu des coupures d'emplois. On aurait espéré que le gouvernement canadien, avec les surplus dont il dispose, investisse de l'argent en attendant la décision de l'Organisation mondiale du commerce. Ce gouvernement et surtout les Américains laissent traîner certaines situations. Lorsque l'Organisation mondiale du commerce va intervenir, il sera peut-être trop tard. Notre industrie est déjà en difficulté.

J'entends le député d'en face dire qu'on a consacré des millions de dollars au bois d'oeuvre. C'est vrai. Par contre, il en manque actuellement. Ce sont des montants d'argent qui ont été offerts aux travailleurs et aux travailleuses, mais rien n'a encore été donné aux entreprises. Même si le gouvernement canadien a fait un petit effort, il en reste beaucoup à faire pour sauver les emplois de ces milliers de personnes qui travaillent dans le secteur du bois d'oeuvre.

Je laisserai mon collègue parler plus longuement de la question de l'essence. Comment pouvez-vous expliquer que dans ma circonscription, dans un village donné, un propriétaire ait deux bannières, soit deux marques d'essence différentes?

• (1210)

La semaine dernière, il me démontrait, ayant gardé ses petits coupons, qu'en l'espace de 30 secondes, les deux stations-service différentes, représentant deux compagnies pétrolières indépendantes qui ne sont pas associées, décrétaient une augmentation du prix à la pompe.

Ne trouvez-vous pas que cela sent la collusion? On travaille fort pour tenter de dénouer cette situation. Ici, au Québec, au Canada, il y a le raffineur, le distributeur et, ensuite, le service à la pompe chez les détaillants. Souvent, en plusieurs endroits, la compagnie

pétrolière détient le pouvoir sur les trois, c'est-à-dire qu'elle raffine, elle distribue et elle fournit le service aux clients.

J'ai toujours dit que lorsqu'on voit une station-service fermer ses portes et qu'on voit apparaître un libre-service, c'est le signal que c'est la pétrolière qui l'exploite. Mon collègue en parlera certainement davantage dans son discours. Cependant, j'ai une preuve convaincante que, définitivement, les compagnies pétrolières se parlent lorsqu'il est question d'augmenter le prix de l'essence.

Les augmentations ont été beaucoup plus rapides. Dès que le prix du baril de pétrole brut augmente à l'échelle internationale, immédiatement, soit le lendemain, les pétrolières réagissent. Alors, que voulez-vous! Ce sont toujours les consommateurs et les consommatrices qui sont pénalisés à ce jeu.

Parlons maintenant d'agriculture. On aurait espéré trouver dans le budget les montants d'argent manquant à La Financière agricole du Québec, soit 100 millions de dollars, pour pouvoir maintenir des programmes de soutien en agriculture au Québec.

Encore une fois, c'est le gouvernement canadien qui, en voulant utiliser des normes nationales, bloque le processus d'entente entre le fédéral et le Québec. Qui, encore une fois, est pénalisé et forcé de faire des choix difficiles? Ce sont les organismes québécois ou encore, le gouvernement du Québec. Pourtant, ce système fonctionnait très bien jusqu'en juin 2002, lorsque l'ensemble des ministres se sont rencontrés à Toronto pour renouveler une entente qui allait très bien; le ministre actuel de l'Agriculture a alors imposé des normes nationales. Nous estimons que l'agriculture doit être traitée selon des secteurs donnés. Ainsi, l'agriculture pratiquée au Québec est complètement différente de l'agriculture pratiquée dans le reste du Canada. J'aurais espéré que le ministre de l'Agriculture eût eu une oreille compréhensive et qu'il eût maintenu la tradition qu'il avait auparavant avec les gens du Québec.

Parlons maintenant de la gestion de l'offre. On n'a pas encore eu de garanties officielles que la gestion de l'offre demeurera comme telle du côté de l'Organisation mondiale du commerce.

Il y a deux semaines, j'ai rencontré des représentants du Syndicat des producteurs laitiers du Québec de ma région. Les fameux mélanges de beurre et de lait qui entrent au Québec par le biais des frontières ont des impacts annuels de 30 millions de dollars. Ces 30 millions de dollars ne sont pas à la disposition des producteurs laitiers du Québec. Cela signifie que ces produits qui entrent au Canada en raison d'un manque de leadership à nos frontières, ce sont des revenus perdus pour les producteurs laitiers du Québec.

Encore une fois, lorsqu'on aborde cette on nous dit qu'il faut être prudents parce que toute cette question fait partie d'un ensemble global de discussions. Cependant, je me pose une question. Documents à l'appui, on sait que les produits qui viennent de l'extérieur proviennent majoritairement de la Nouvelle-Zélande, de la Grande-Bretagne, du Mexique et 0,5 p. 100 des États-Unis. Cela veut dire que les pays passent par les États-Unis parce qu'ils savent que nos frontières sont des passoires et qu'ainsi, ils peuvent faire entrer leurs produits au Canada. Cela fait mal à l'économie.

Je demande à ce qu'il y ait plus de leadership de la part du gouvernement fédéral pour protéger et venir en aide aux producteurs laitiers du Québec.

• (1215)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le président, je suis très heureux de pouvoir intervenir à cette étape du débat, à la suite de l'excellent discours de mon collègue, le député de Lotbinière—L'Érable.

Le budget

Je lui poserai une question assez simple. Il a beaucoup parlé de la question de l'assurance-emploi. Effectivement, on se serait attendu à ce que le gouvernement statue de façon définitive sur l'établissement d'une caisse autonome d'assurance-emploi, alors que c'est un peu un écran de fumé qu'on nous impose. On laisse encore de côté les travailleurs saisonniers qui, indépendamment de l'activité économique, vivent une réalité qui—l'expression le dit bien—est saisonnière; en effet, ils travaillent dans des industries saisonnières.

J'aimerais que mon collègue élabore à cet égard, pour qu'on essaie de convaincre ce gouvernement de finir par agir pour ces gens qui, finalement, ont été ceux qui ont contribué le plus à la lutte au déficit.

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, je répondrai là-dessus que nous aurions justement espéré que dans le budget, il y ait une réforme en profondeur de la Loi sur l'assurance-emploi de façon à tenir compte des réalités des travailleurs saisonniers. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Ce que nous apprenons, c'est que le mur à mur—ce qu'on appelle le mur à mur c'est une politique nationale «coast to coast»—ne tient pas compte des préoccupations régionales ni des particularités ou des spécificités dans mon comté ou dans le comté de mon collègue.

Il y a des gens qui travaillent au niveau touristique, au niveau agricole, au niveau de la pêche ou qui travaillent au niveau des forêts. Mais lorsque arrive la saison froide, ces emplois n'existent malheureusement plus. C'est ce qu'on appelle les travailleurs saisonniers.

Si on veut vraiment que la Loi sur l'assurance-emploi soit équitable pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, il faudra que la prochaine Loi sur l'assurance-emploi tienne compte de cela. Mais ce que j'ai appris en lisant le budget, c'est que, premièrement, on ne sait pas quand les consultations vont commencer ni quand elles vont se terminer. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il y aurait peut-être une nouvelle Loi sur l'assurance-emploi qui entrerait en vigueur en 2005.

Qu'arrive-t-il entre-temps avec ces travailleurs? Ils continuent à donner de l'argent qu'ils devraient normalement recevoir. Cet argent s'accumule de milliard en milliard et sert à payer la dette nationale.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, le ministre des Finances, qui vient de présenter le budget, a déclaré que l'industrie de la construction navale au Canada et au Québec était en déclin. Il va sans dire que le Nouveau Parti démocratique ne partage pas ce point de vue. Un collègue du ministre a énergiquement appuyé le projet de loi C-213 visant à encourager la construction navale au Canada au moyen d'incitatifs de la part du gouvernement et de l'industrie.

Notre collègue bloquiste pourrait-il expliquer comment il se fait que le récent budget comporte une si grave lacune au chapitre de la construction navale dans les régions.

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, ce n'est pas compliqué, c'est parce que ce gouvernement n'est pas sensibilisé aux économies régionales, des économies qui sont très importantes.

Par exemple, chez nous, dans le comté de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, si on n'avait pas eu d'aide du gouvernement québécois, les chantiers Davie seraient possiblement fermés. Je comprends que depuis que le gouvernement libéral est en place, soit depuis 1993, on a assisté au démembrement d'une industrie qui était la fierté de ce pays. On a laissé tomber cette industrie. Je doute que l'actuel député

de LaSalle—Émard s'en soit mêlé parce qu'il était un peu en conflit d'intérêts, même s'il a décidé de léguer ses avoirs à ses trois fils.

En terminant, encore une fois, le gouvernement libéral n'est pas sensibilisé aux réalités. J'aimerais voir les négociations qui vont se dérouler dorénavant dans la famille de l'ex-ministre des Finances où les trois enfants auront à consulter le conseiller en éthique pour savoir s'ils peuvent parler à leur père concernant la Canada Steamship Lines. C'est une vraie farce.

• (1220)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur deux points en particulier sur la question du débat sur le budget.

Le ministre des Finances a prévu dans son budget une réserve pour éventualités. J'ai une proposition à lui faire qui, je crois, recevra l'assentiment d'une vaste majorité de la population.

Je propose de répondre à l'augmentation actuelle déraisonnée des prix de l'essence et de l'huile de chauffage par le versement d'un crédit de 130 \$ par foyer. Cela assurerait qu'on puisse enlever de la pression sur les consommateurs et sur les familles et ainsi éviter de grever leur budget de façon inadéquante.

C'est une mesure que le gouvernement devrait recevoir avec intérêt puisqu'il a appliqué quelque chose de semblable à l'automne 2000, soit à quelques mois de la dernière élection, en versant des montants de 125 \$ par individu, soit jusqu'à 250 \$ pour un couple, pour compenser les frais de chauffage.

On comprend qu'au moment où le gouvernement l'a fait, en 2000, on était dans un état de précipitation; l'élection s'en venait. On a utilisé un mécanisme plus ou moins intéressant qui a fait en sorte que des gens qui étaient décédés ou qui étaient en prison ont reçu des chèques. Ces derniers n'avaient pas nécessairement des frais de chauffage à assumer. En bout de ligne, ce programme est apparu comme quelque chose qui n'était pas intéressant.

Le principe, c'est qu'un montant d'argent que le gouvernement fédéral est allé chercher en taxes et en impôts ait pu être retourné aux consommateurs et aux citoyens et aux citoyennes pour qu'ils puissent assumer leurs dépenses. Je pense qu'on devrait tous être en faveur de ce projet.

Ce que le Bloc québécois propose, c'est un montant de 130 \$ dans les 11,5 millions foyers canadiens, c'est-à-dire une dépense de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. Cela correspond environ au même montant que le gouvernement fédéral a versé il y a deux ans.

La différence, c'est que nous ferions verser cette somme par l'entremise des entreprises et fournisseurs d'énergie, qui pourraient émettre un crédit sur la facture qu'on reçoit à la maison. Lorsqu'on recevrait notre facture d'énergie, on aurait un crédit de 130 \$ qui viendrait diminuer l'impact de l'augmentation. De cette façon, on éviterait d'envoyer des chèques à des gens qui ne devraient pas en recevoir.

Je pense que c'est une proposition constructive que le Bloc québécois a faite en attendant que tout le débat sur les prix de l'essence puisse être réglé. Présentement, depuis un an, on a une situation terriblement embêtante qui fait en sorte qu'il y a eu au Canada, entre le 26 février 2002 et le 18 février 2003, une augmentation moyenne de 33 p. 100 des prix de l'essence.

Le budget

Cette augmentation n'est pas due à l'augmentation des taxes. C'est à peine 7 p. 100. La plupart des taxes sont des taxes fixes par litre d'essence vendu. Par exemple, la taxe d'assise fédérale est de 10¢ par litre d'essence vendu. Il n'y a donc pas d'effet d'ascenseur qui est créé par cette taxe. C'est la même chose pour les taxes provinciales.

Il y a une taxe fédérale qu'il serait toutefois très important de faire disparaître, soit la taxe de 1,5¢ le litre, qui avait été mise en place pour faire la lutte au déficit. Il y a plus de cinq ans qu'il n'y a pas de déficit au Canada, mais le gouvernement fédéral continue d'empocher cet argent. Je pense qu'il serait pertinent qu'on fasse disparaître cette taxe, mais en s'assurant que l'argent puisse se retrouver dans les poches des consommateurs et non pas dans celles des pétrolières.

Effectivement, dans la situation actuelle, alors qu'il y a 7 p. 100 d'augmentation des revenus de taxes pendant une période d'un an sur une augmentation totale de 33 p. 100 du prix d'un litre d'essence, les pétrolières ont empoché 94 p. 100 de plus au niveau de la marge de raffinage. On est passé de 5,1¢ le litre à 9,9¢ le litre. C'est en fait une augmentation de presque 100 p. 100. Une augmentation de 94 p. 100, c'est comme si on avait doublé les profits du raffinage. On n'a pas encore eu d'explications des pétrolières à ce sujet.

On a aussi eu une augmentation au niveau du prix du brut de 58 p. 100. On va aller fouiller cette question. C'est évident qu'on invoque la question de la crise en Irak. Mais la crise en Irak, c'est une crise anticipée, c'est de la spéculation. La crise elle-même n'existe pas encore. Il n'y a pas de pétrole qui est moins disponible, même aujourd'hui à l'occasion de cette journée cruciale dans ce débat. On n'en est pas encore là.

Il y a donc là quelque chose à fouiller en profondeur. À long terme, il faut en venir à des mesures correctrices qui pourraient permettre, par exemple, de donner plus de pouvoirs au Bureau de la concurrence ou amener une modification de l'organisation et de la structure du marché dans le domaine de l'essence.

Il faudra certainement s'assurer qu'il y aura une concurrence réelle. Aujourd'hui, ce qu'on retrouve dans le marché de l'essence, c'est une apparence de collusion.

• (1225)

Il faudrait que les pétrolières contribuent aux travaux du comité de façon telle que l'on puisse avoir l'heure juste sur cette question, faire la lumière et que les correctifs nécessaires soient proposés pour éviter la situation qui se présente depuis plusieurs années, en tout cas depuis que je suis député ici. Tous les deux ans, il y a une hausse soudaine du prix qui fait habituellement suite à une crise internationale. On nous explique pourquoi le prix a augmenté mais après, il ne redescend plus. Lorsque la crise est terminée, on laisse là le plancher qu'on a atteint et on attend la crise suivante pour augmenter encore la possibilité de faire des profits.

Je pense que là-dessus, il y a vraiment des gestes à poser de la part du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Le comité a appuyé unanimement la motion que j'ai proposée pour que, effectivement, on convoque les pétrolières et des spécialistes. Je souhaite que le ministre soit aussi reçu par le comité et que cela se fasse le plus tôt possible pour qu'à la fin de la session présente, au plus tard au début juin, on ait des recommandations concrètes et que des mesures qui pourront corriger cette situation puissent être adoptées en cette Chambre.

Évidemment, cette situation a un impact sur le prix de l'essence pour l'automobile. On parle des camionneurs, des chauffeurs de taxi, des acériculteurs. Dans ma région, c'est la saison de production de sirop d'érable. Beaucoup de brûleurs sont alimentés par l'huile à chauffage. Les gens ont la surprise de devoir payer 65¢ le litre alors

que l'an dernier, ils payaient environ 40¢ le litre, ce qui veut dire que cela va réduire une part importante du profit dont ces producteurs ont bien besoin pour assurer la subsistance de leur famille.

La hausse actuelle a un effet négatif important. Cela touche les camionneurs évidemment. Des camionneurs artisans intervenaient lors de ma tournée pour me dire: «Chez nous, moi, je ne l'ai pas la clause d'indexation automatique.» De toute façon, lorsque les gens ont une clause d'indexation automatique, en bout de ligne, c'est le consommateur qui paye.

Les taxis n'ont pas d'indexation automatique. Chaque année, au Québec, ils doivent aller chercher une autorisation de la Commission des transports. Cela veut dire que ce sont eux qui absorbent la hausse actuelle.

Est-ce qu'il n'y a pas moyen de trouver une façon de les aider? Au Québec, à l'échelle provinciale, il existe un crédit d'impôt de 500 \$ pour ces gens. Lorsqu'ils ont un revenu de 26 000 \$ à titre de chauffeurs de taxi, ils peuvent avoir un crédit, un versement de 500 \$ en retour d'impôt. Cela n'existe pas au fédéral. Est-ce qu'il n'y aurait pas une mesure semblable qui pourrait être mise de l'avant?

Évidemment, à côté de cela, il y a l'huile à chauffage. Quant à moi, c'est encore plus grave car on parle de gens qui doivent chauffer leur maison. Présentement, il y a des gens qui viennent dans nos bureaux ou qui vont dans les bureaux d'associations qui sont là pour venir en aide aux consommateurs et ils essaient de refaire des budgets avec des chiffres qui sont impossibles à concilier. Effectivement, ils n'avaient pas prévu l'augmentation qu'ils ont à assumer; elle n'était pas prévisible et cela les empêche souvent de joindre les deux bouts avec des budgets qui sont très serrés.

J'invite le gouvernement fédéral à être sensible à cette réalité, à utiliser sa réserve pour éventualités. J'invite également le ministre des Finances à faire des annonces qui permettront d'obtenir les résultats souhaités et ne pas attendre à la prochaine période électorale pour le faire. C'est maintenant que les gens ont besoin de cet argent.

À partir du moment où le gouvernement aura posé ce geste à court terme, notre contrepartie en tant que parlementaires sera de nous assurer que les parlementaires au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, et ensuite en cette Chambre, adoptent les mesures nécessaires pour mettre fin à l'apparence de collusion que l'on retrouve présentement sur le marché de l'essence et de l'huile à chauffage.

Le crédit de 130 \$ proposé est pour tous les gens, qu'ils chauffent avec de l'huile à chauffage, avec du gaz ou à l'électricité, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de compétition induite entre un type d'énergie et un autre. De toute façon, effectivement, lorsque le prix est à la hausse dans l'une des sources d'énergie, cela a un impact dans le même sens pour les autres sources d'énergie. C'est pour cela que ce geste nous apparaît très pertinent.

Dans un tout autre ordre d'idée, par rapport au budget—et je vais conclure là-dessus—on a annoncé la création d'un comité d'étude sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Présentement, ce crédit d'impôt a des impacts très négatifs, entre autres chez les gens qui sont atteints de la maladie de coeliaque. Le gouvernement ne veut pas leur reconnaître le droit à l'accès à ce crédit. Pourtant, un juge, en tribunal, a reconnu qu'ils devraient être admissibles.

Le budget

Le gouvernement fédéral, plutôt que de recevoir le jugement et l'appliquer, a essayé de fermer la porte au fait que ces gens vivent un handicap majeur. Je pense que tous les gens savent que cette maladie est une incapacité de manger toute alimentation dans laquelle il y a du gluten. Cela entraîne des dépenses additionnelles importantes. Je trouve qu'on aurait dû aller plus loin dans le budget et autoriser que le crédit s'applique aux gens qui sont atteints de la maladie de coeliaque.

• (1230)

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les propos de mon collègue concernant le prix de l'essence. Comme le député le sait déjà, en vertu de la Constitution, la question de la concurrence relève du gouvernement du Canada et est traitée par le Bureau de la concurrence. Le Bureau de la concurrence donne toujours suite aux plaintes précises qui lui sont soumises. Au fil des ans, nombre de poursuites se sont avérées fructueuses.

Pour ce qui est de l'établissement du prix de l'essence, je renvoie le député à la Constitution et lui rappelle que la question relève de la compétence provinciale. Si le député veut s'adresser à ses collègues à Québec, je puis l'assurer que le gouvernement du Québec, à l'instar des autres administrations provinciales, a le pouvoir d'imposer un gel des prix. En fait, en mars 2000, le gouvernement a proposé par écrit à toutes les provinces de suspendre l'imposition sur l'essence de sa portion de TPS à condition que les provinces lui emboîtent le pas. Malheureusement, une seule province a daigné répondre à cette offre.

Par conséquent, bien que nous comprenions fort bien l'argument du député, nous réitérons que la question relève de la compétence des provinces.

Pour ce qui est de la maladie coeliaque, je souligne que le gouvernement prend également des mesures précises. Je sais que le député s'intéresse depuis longtemps à cette question et je le renvoie aux consultations et à la mesure législative qui sera étudiée en comité dans quelques semaines.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue que la situation visée actuellement n'est pas la question de la vente au détail. Il est clairement établi que, présentement, ce n'est pas lors de la vente au détail qu'il y a des profits indus. Ce ne sont pas les détaillants qui se trouvent aux coins des rues de chacune de nos municipalités qui en profitent indûment.

La question est la suivante. Le Bureau de la concurrence aurait dû se voir confier une enquête absolument nécessaire pour en venir à faire la lumière sur la situation actuelle, ce qui n'a pas été fait à cause de l'inaction du ministre de l'Industrie. Celui-ci s'est refusé, à la Chambre, à confier au Bureau de la concurrence le mandat de faire une étude approfondie sur ce sujet. C'est à la suite du refus du ministre que les membres du Comité permanent de l'Industrie, tous partis confondus y compris les députés de la majorité libérale, ont décidé de mener ces études, de convoquer les pétrolières et de faire en sorte que le débat soit tenu et qu'on puisse arriver au bout du chemin. C'est donc un jugement très sévère de la part des députés du comité sur l'inaction du ministre.

Quant à la question de la maladie coeliaque, je suis heureux des nouvelles que mon collègue a annoncées. Cependant, il y a toujours des inquiétudes chez ces gens. Ils ont été très échaudés par la décision du gouvernement de faire un avant-projet de loi qui les

exclut de la possibilité d'être admissibles au crédit d'impôt. Depuis ce temps, ils vivent dans l'incertitude.

Pour me sensibiliser, ils m'ont invité à un déjeuner dans ma circonscription. J'ai alors vu la réalité que vivent ces gens. Je souhaite effectivement que le gouvernement fédéral dépose rapidement un projet de loi qui les rendra complètement admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Notre société ne peut pas se permettre moins de cela.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, ma question au député du Bloc est la suivante. À la fin de ce mois-ci, le ministre des Pêches et des Océans prendra une décision au sujet de la pêche à la morue au large des côtes du Québec, de Terre-Neuve et dans le golfe. S'il décide, comme je m'y attends, de fermer complètement la pêche à la morue, près de 15 000 personnes, dont des pêcheurs et leurs familles qui vivent de la pêche à la morue au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans d'autres régions, se retrouveront littéralement sans travail et probablement exclus définitivement de l'industrie de la pêche.

J'aimerais que le député m'explique pourquoi le budget est si peu généreux en ce qui concerne l'augmentation du budget du secteur scientifique du ministère des Pêches et des Océans. Malgré les compressions budgétaires énormes dont le Secteur des sciences du ministère a fait et continue de faire l'objet, le dernier budget passe complètement cette question sous silence.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi?

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour cette question très pertinente. Effectivement, une des plus mauvaises notes que l'on peut attribuer au gouvernement fédéral depuis 15 à 20 ans touche à la gestion des pêches.

On a là l'exemple à peu près le plus concret d'un gouvernement qui est beaucoup trop loin des gens, qui n'a pas su gérer ces choses correctement et qui, aujourd'hui, fait de la gestion à la petite semaine. Depuis quelques années—et c'est important—, le gouvernement s'occupe beaucoup de la nouvelle économie, des nouvelles technologies, d'investir dans ces secteurs et d'essayer de montrer qu'on est à l'avant-garde.

Cependant, en même temps, on a comme baissé les bras et démissionné devant le fait qu'il y a des ressources naturelles importantes en termes de forêts et particulièrement termes de pêcheries, qui étaient une fierté à l'échelle du Canada, et ce, sur les deux côtes. Aujourd'hui, on est rendus à gérer à la petite semaine, à prendre des décisions à court terme. On a laissé des communautés à elles seules. Le jugement devrait être très sévère à cet égard.

C'est incompréhensible que le gouvernement fédéral ne se soit pas attaqué vigoureusement à cette question dans le présent budget. Souhaitons que l'action des députés permettra de gagner à cet égard.

Le budget

●(1235)

[Traduction]

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, le budget est porteur de grands espoirs, d'optimisme et de promesses pour l'avenir. Le gouvernement a tout lieu d'en être fier, car il témoigne de la saine gestion financière que le gouvernement pratique depuis quelques années. Toutefois, le budget passe sous silence l'une des plus importantes questions de l'heure, à savoir les conséquences d'une attaque contre l'Irak. Au cours de la période qui m'est allouée, je propose d'examiner les répercussions, sur la situation financière à court et à long termes du Canada, d'une action unilatérale des États-Unis et de la Grande-Bretagne contre l'Irak.

Je signale, monsieur le Président, que le budget actuel comme ceux qui l'ont précédé nous ont permis de réduire la dette de quelque 46 milliards de dollars au cours des cinq dernières années, de créer, l'an dernier seulement, plus de 560 000 nouveaux emplois, et d'afficher un taux de croissance économique de 4 p. 100. En comparaison, les autres pays membres du G-7 et de l'OCDE, et notamment les États-Unis, connaissent tous une croissance économique inférieure à la nôtre. Toutes choses étant égales, le Canada devrait continuer de rembourser sa dette et poursuivre sa croissance économique, alors que le contraire se produit aux États-Unis. En plus de sa dette, notre voisin du Sud devrait voir son déficit grimper à 100 milliards de dollars et plus.

Le Canada se tire bien d'affaires, dans une économie mondiale qui fonctionne au ralenti. Mais quelles seraient les répercussions, pour l'économie mondiale, d'une attaque contre l'Irak? La situation sera différente. Les plus touchés seront nos amis les Américains. Permettez-moi de vous en donner quelques exemples.

Nous savons qu'une guerre en Irak entraînera un ressac mondial. Premièrement, il y aura des répercussions sur le plan de la sécurité. Je crois que c'est le *National Post* qui a publié l'autre jour un article disant que l'industrie du transport aérien des États-Unis prévoyait devoir abolir 70 000 emplois, et perdre 4 milliards de dollars par trimestre, si les États-Unis et son alliée la Grande-Bretagne attaquaient unilatéralement l'Irak. On peut facilement comprendre pourquoi car la population perçoit l'industrie du transport aérien et les avions eux-mêmes comme étant très vulnérables aux représailles des terroristes.

Par exemple, on a connu un incident au Kenya où deux missiles sol-air ont été lancés contre un avion de ligne israélien qui décollait de l'aéroport. L'industrie mondiale du transport aérien a tremblé devant cet incident. Il suffirait qu'un seul avion de ligne soit abattu dans des circonstances similaires pour que l'industrie aérienne de toute la planète soit entièrement dévastée. Les industries aériennes des États-Unis et du Canada ne seraient pas épargnées.

Air Canada, notre transporteur national, subira déjà une perte de 300 millions de dollars pour le premier trimestre et prévoit, pour chacun des trimestres subséquents, des pertes de 300 à 500 millions de dollars. Air Canada admet volontiers qu'elle connaît une telle situation, qui pourrait l'étouffer et même l'acculer à la faillite, à cause de l'insécurité que ressentent tous les passagers du transport aérien qui craignent non pas un détournement d'avion, mais plutôt une attaque contre un avion de ligne.

Il existe aussi d'autres problèmes. Les aéroports sont, bien entendu, des centres de communication internationale où convergent de très nombreuses personnes. Les gens du monde entier reconnaissent que cela représente un danger important qu'aucune

mesure de sécurité ne peut contrer. Il est facile de voir que ce seul facteur constitue un problème.

Il faut ajouter à cela le secteur de l'assurance. Je parle de l'industrie de l'assurance des États-Unis, de celle du Canada, de la Lloyds de Londres, de toutes ces organisations qui assurent divers genres de sociétés et d'entreprises à l'échelle mondiale. Elles seraient frappées par un désastre incommensurable en cas d'attaque unilatérale contre l'Irak et de rétorsion terroriste mondiale. Nous ne parlons plus d'un groupe comme Al-Qaïda. Nous parlons de la réaction de toutes sortes d'individus qui seront peut-être mécontents pour une raison quelconque, qu'elle soit d'ordre religieux, éthique ou autre. Leur colère se concentrera sur les intérêts américains tant à l'étranger que, jusqu'à un certain point, sur le propre territoire des États-Unis.

●(1240)

Cela créera un incroyable climat d'insécurité. Les compagnies d'assurances devront accroître considérablement leurs primes ou cesser d'assurer les entreprises. Dans ma circonscription, il y a une entreprise qui manipule des substances dangereuses. Même si elle devait payer un bon prix, elle pouvait s'assurer, ce qu'elle n'est plus en mesure de faire à cause des substances qu'elle transporte. Elle sera obligée de fermer ses portes, car, sans assurance, elle ne peut poursuivre ses activités. Ce n'est là qu'un exemple de plus d'une situation qui pourrait faire perdre des milliards de dollars à l'économie américaine.

Pensons au tourisme, monsieur le Président, et aux contrecoups que cette industrie a déjà subis. Que ce soit dans les Caraïbes, en Amérique du Sud, en Extrême-Orient, au Proche-Orient ou ailleurs, le tourisme est à toutes fins utiles disparu. Tout cela, encore une fois, parce qu'on craint les mesures de représailles qui pourraient être prises si une attaque unilatérale est lancée contre l'Irak.

La situation nuit grandement aux entreprises américaines et canadiennes et, malheureusement, à de nombreux pays, particulièrement les pays en développement, en grande partie des petits pays dont l'économie repose principalement sur le tourisme. Ils ne peuvent plus profiter du tourisme. On n'a qu'à songer à ce qui s'est produit en Indonésie après l'éclatement d'une bombe dans une boîte de nuit à Bali.

Le secteur touristique du Canada pourrait, quant à lui, tirer profit de la situation, en attirant les touristes américains. Nous pourrions profiter de la situation, mais ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Nous ne voulons pas payer un tel prix pour assurer l'essor de notre secteur touristique, d'autant plus que cela risquerait de ravager l'industrie des voyages aux États-Unis. Combien de milliards de dollars l'économie américaine perdrait-elle?

Le pire est que nous devons nous attendre à une réaction brutale à l'endroit de tout ce qui touche à la culture américaine dans le monde. Une grande partie du monde musulman boycotte déjà systématiquement les boissons gazeuses américaines comme le Coca-Cola et le Pepsi. C'est important pour deux raisons. Comme les adeptes de l'Islam ne consomment aucune boisson alcoolisée, les boissons gazeuses revêtent un caractère culturel extrêmement important dans les pays musulmans.

Le budget

Naturellement, la meilleure technologie qui donne les meilleurs arômes et les meilleures boissons gazeuses est celle qui permet la fabrication des boissons gazeuses que nous reconnaissons nous aussi comme étant les meilleures au monde, inventées et produites par les Américains: le Coca-Cola, le Pepsi et les produits connexes. Nous pouvons nous procurer ces produits partout en Extrême-Orient, en Indonésie, en Malaisie, en Égypte ou ailleurs. Fabriqués sous licence dans ces pays, ils disparaîtront des rayons.

Citer l'exemple des fabricants de boissons gazeuses peut sembler manquer de sérieux, monsieur le Président, mais leurs produits rapportent des centaines de millions de dollars à l'économie américaine et ils vont perdre ce marché.

Encore pire que ça est ce qui est arrivé au lendemain du 11 septembre avec la menace d'intervention militaire en Irak et le conflit israélo-palestinien. Les pays musulmans ont essayé à de multiples reprises d'organiser le boycottage de produits américains. Il est clair à mon avis que l'opinion publique dans le monde considère qu'une déclaration de guerre contre l'Irak par les États-Unis et la Grande-Bretagne sans l'appui du Conseil de sécurité des Nations Unies serait une guerre injuste. La réaction négative aux intérêts américains à l'étranger sera extrêmement grave. L'impact sur l'économie américaine sera énorme.

Nous pouvons être sûrs que nous subirons le contre-coup de tout impact négatif sur l'économie américaine. Qu'arrivera-t-il à nos surplus de plusieurs milliards de dollars? Ils fondront dans notre tentative de sauver Air Canada de la faillite et de combler la perte de recettes.

• (1245)

Pensez à l'ampleur, si l'on extrapole, que prendra ce problème aux États-Unis. Les sociétés pharmaceutiques auront de la difficulté à vendre leurs produits à l'étranger, et ce sera le cas de tous les produits manufacturés américains, et pas seulement dans les pays musulmans. Il pourrait y avoir une réaction à la grandeur de l'Europe et de la Chine. Cette possibilité que les États-Unis partent en guerre contre l'Irak sans l'autorité morale du Conseil de sécurité des Nations Unies pourrait avoir des conséquences économiques catastrophiques aux États-Unis. Et il ne s'agit pas de conséquences à court terme, mais bien à long terme. En fait, elles seront vraisemblablement à long terme.

Certains effets se feront sentir rapidement. Nous observerons sans doute la paralysie complète de l'industrie des transports aériens des États-Unis. Cela entraînera une hausse des dépenses publiques consacrées aux produits américains liés à la défense et à la sécurité. Des emplois seront créés dans les aéroports. Pour renforcer la sécurité, on engagera des policiers supplémentaires. Cependant, les fonds consacrés à l'armée, à la police et aux agents de sécurité ne créent pas de la richesse. En fait, ils grèvent les budgets.

Si les Américains s'en vont en guerre contre l'Irak sans l'appui du Conseil de sécurité des Nations Unies—et il semble bien qu'ils s'apprentent à le faire—, les conséquences économiques pour les États-Unis seront dévastatrices. Je pense que nous pouvons facilement prévoir ce qui se produira. Les Américains ne pourront plus voyager ni investir à l'étranger. Ils seront confinés à l'hémisphère occidental.

Maintenant, bien sûr, nous avons la zone de libre-échange des Amériques. Je pense qu'il est facile de prédire que les Américains recentreront leur pouvoir politique et économique dans l'hémisphère occidental, et laisseront le reste du monde aux autres intérêts. C'est prévisible.

Les pays qui profiteront le plus du fait que les Américains seront forcés de se retirer économiquement du reste du monde seront, d'une part, la Chine, qui étendra sa domination sur l'Asie du Sud-Est, et, d'autre part, l'Europe, qui étendra la sienne sur l'Europe occidentale. Même la Russie en profitera. Si les produits américains sont retirés du circuit mondial à cause des campagnes de boycottage des produits américains dans le monde, si les investisseurs américains se voient barrer le chemin à l'étranger, ce sont les investisseurs européens, russes et chinois qui en profiteront.

Selon moi, il faut s'attendre à un bouleversement fondamental du monde, d'ici 10 à 20 ans. Il y aura la forteresse de l'hémisphère occidental, dominée par les États-Unis, et deux autres zones, sous l'emprise de l'Europe occidentale et la Chine.

La Chine, avec son milliard d'habitants, est le géant endormi de l'économie mondiale. Mieux encore, c'est un pays qui a une culture d'entreprise, de commerce et de prise de risques bien enracinée. La langue du commerce, dans le sud-est de l'Asie, n'est pas le japonais, ni l'anglais, mais le chinois. Chose certaine, si l'Indonésie, la Malaisie et l'ensemble de l'archipel rejettent les produits et les investisseurs américains, la Chine sera là pour combler le vide.

Je crois vraiment que l'entreprise envisagée par les États-Unis, peu importe la raison, peu importe la justification aux yeux de la Maison-Blanche ou du premier ministre britannique, va coûter très cher à ces pays. Pour m'en tenir à la seule Grande-Bretagne, elle sera mise en marge de l'Europe. Son influence au sein de l'Europe sera réduite, tout comme sa capacité de vendre ses produits. Peut-on croire que le Commonwealth fera une grande différence pour le Royaume-Uni, une fois qu'il aura décidé d'attaquer l'Irak, position qui va complètement à l'encontre de celle de tous les membres de l'organisation? Je ne le pense pas.

Je veux pas paraître terriblement pessimiste, mais je crois que nous sommes au bord d'un précipice, d'un changement fondamental dans la dynamique planétaire. Il n'y a pas uniquement le fait que l'ONU perde de l'importance. Il y aura aussi un climat de rivalité qui coûtera cher à nos enfants et peut-être même à nos petits-enfants, parce que nous aurons créé trois grands blocs: l'hémisphère occidental, dominé par les États-Unis; l'Europe occidentale, sous l'emprise des Européens; le sud-est de l'Asie, dominé par la Chine.

• (1250)

Ce n'est pas l'image du monde que nous avons vue à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, au moment de la création des Nations Unies. Ce nouvel organisme devait permettre aux gens de partout au monde de trouver ensemble des solutions aux conflits et aux problèmes mondiaux. Toutefois, ce que nous voyons actuellement se profiler, ce sont des super-puissances mondiales qui seront peut-être plus dangereuses et avec qui il sera plus difficiles de traiter que ce n'était le cas lorsque la lutte se faisait tout simplement entre le bloc communiste et les pays occidentaux.

Le budget

Nous avons si peu de choses à gagner dans tout cela. Même le renforcement de notre monnaie ne constitue pas un avantage pour le Canada. Nous remarquons que notre dollar a pris de la force sur le marché ces dernière semaine et nous devons comprendre que la seule raison c'est que les investisseurs du monde entier sont de plus en plus inquiets de l'avenir économique des États-Unis, ce qui a fait chuter le dollar américain. Notre monnaie a donc pris de la valeur en raison de la chute de celle de nos voisins. C'est en fait plutôt négatif, puisqu'à mesure que notre dollar prend de la valeur, il devient de plus en plus difficile pour nous de faire commerce avec notre seul vrai partenaire commercial, c'est-à-dire les États-Unis.

Nous sommes donc intimement liés aux propositions américaines en ce qui a trait à l'invasion de l'Irak. J'espère que la Maison-Blanche écouterait ses amis parce qu'à titre de gouvernement et à titre de députés—pour la plupart d'entre nous du moins—nous avons exhorté les Américains à faire preuve de prudence, à tenir compte de l'opinion du monde entier à ce sujet, à appuyer les Nations Unies et à ne pas adopter de mesures unilatérales qui ne feraient que créer le désespoir, la misère et la famine dans une bonne partie du globe.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses propos. Il s'inquiète manifestement beaucoup pour l'avenir de la planète, sans compter le reste. J'aimerais cependant lui rappeler qu'Air Canada éprouvait de graves difficultés financières bien avant le 11 septembre. En fait, on pourrait dire que cette société et la Nouvelle-Écosse ont une chose en commun: une dette de 12 milliards de dollars.

Si je puis revenir à des questions d'ordre national, ce budget ne tient aucunement compte des travailleurs forestiers, des agriculteurs ni des pêcheurs. Pourtant, les travailleurs de ces industries représentent, avec leurs familles, des millions de Canadiens qui font les frais de ces accords commerciaux qui régissent leurs activités et des politiques protectionnistes des États-Unis.

Le député pourrait peut-être nous expliquer les graves lacunes du budget dans ces trois domaines d'importance. J'aimerais tout particulièrement l'entendre commenter la décision que prendra le ministre des Pêches. Je soupçonne ce dernier de vouloir interdire complètement, à la fin du mois, la pêche à la morue dans le golfe et la partie septentrionale de Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui privera définitivement de leur gagne-pain 15 000 pêcheurs et leurs familles.

Le député pourrait-il justifier l'absence de détails précis à ce sujet dans le budget?

M. John Bryden: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de ses observations, qui cadrent parfaitement avec ce que j'ai dit précédemment. L'une des raisons pour lesquelles le budget passe sous silence ces questions commerciales dans les domaines de l'exploitation forestière et du bois d'oeuvre, et tout le dossier de nos relations commerciales avec les États-Unis, c'est que les Américains ignorent complètement les accords commerciaux rationnels conclus avec eux. Je n'apprends rien au député en lui disant que l'État américain accorde des subventions faramineuses à ses agriculteurs.

Si nous ne pouvons pas solutionner le problème de nos agriculteurs par voie d'accords commerciaux, c'est parce que les Américains agissent de plus en plus de façon unilatérale, non seulement en passant outre aux accords commerciaux, mais aussi en subventionnant injustement leurs industries. On a vu cette tendance se développer au cours des dernières années, alors que l'administration américaine, la Maison-Blanche, qui dicte la politique étrangère, a fait preuve d'unilatéralisme en ne se préoccupant que

des intérêts américains, sans tenir compte de ceux de pays aussi proches que le Canada.

En ce qui concerne l'industrie de la pêche à la morue, je suis un peu au courant. Je crois que certains des problèmes qu'a connus l'industrie de la pêche, sur la côte est, étaient dus aux subventions fédérales trop généreuses accordées dans le passé aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, car ce sont ces subventions qui ont donné lieu à un affaissement des stocks de poisson, notamment de la morue. Nous savons bien que les stocks de morue ont chuté de façon dramatique. Et il n'y a pas que les stocks de morue qui se sont affaiblis. Lors de l'imposition du moratoire sur la morue, certaines activités menées sur la côte est dans la foulée des injections de fonds fédéraux, surtout, et provinciaux aussi, ont exercé des pressions indues sur l'environnement et entraîné l'exploitation d'autres espèces de poisson également menacées.

En outre, les Grands Bancs et les fonds marins autour des Maritimes ont subi de graves dommages environnementaux attribuables aux chalutiers commerciaux, tant canadiens qu'étrangers, mais je signale qu'on a aussi des raisons de croire que des déversements de produits toxiques à la fin de la Deuxième Guerre mondiale pourraient nuire aux stocks de morue. Je félicite le gouvernement qui se montre enfin intéressé à repérer ces zones de déversement d'agents chimiques. Je crains depuis longtemps que ce soient ces agents chimiques qui ont des effets très nocifs sur les pêches de la côte est.

Enfin, j'ajouterais que les gouvernements doivent prendre des mesures draconiennes lorsqu'il n'y a pas de poisson. Somme toute, c'est un hasard de la Confédération s'il revient au gouvernement fédéral plutôt qu'aux gouvernements provinciaux de décider quels poissons pourront être capturés. Je crois que les gouvernements provinciaux prendraient exactement les mêmes décisions s'ils détenaient ce pouvoir.

● (1255)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme toujours, j'ai écouté le député d'en face avec intérêt.

Je l'ai entendu parler d'une société qui ne peut obtenir une assurance parce qu'elle transporte des produits dangereux. Je voudrais lui poser une question à cet égard, car je viens d'une province qui compte environ la moitié des terres agricoles du Canada. Le député qui siège devant moi est originaire de la Saskatchewan, qui a connu deux années de sécheresse d'affilée, et le peu de récoltes qui a poussé a été mangé par les sauterelles, à l'automne.

Au Canada, les primes d'assurance-récolte, que les agriculteurs doivent payer pour survivre, ont augmenté de 52 p. 100, car on espérait couvrir les pertes. Nous n'avons pas entendu trop de récriminations à ce sujet, sauf que la plupart des agriculteurs ne peuvent pas payer les primes et qu'ils sont donc incapables d'assurer des récoltes isolées sur leur propre exploitation agricole. Vu la vaste majorité de terres agricoles qui ont enregistré un déficit de 0,5 million de dollars, j'aurais pensé que le gouvernement aurait décidé de prendre des mesures en conséquence dans le budget. Or, il n'a rien fait, car le montant qu'il a prévu a dû être divisé par cinq.

Je tiens à dire au député que nous souffrons dans l'Ouest et que l'assurance-récolte ne fonctionnera pas, car les agriculteurs sont incapables de payer leurs primes pour obtenir une couverture totale.

Le budget

•(1300)

M. John Bryden: Je sais que la situation est difficile en Saskatchewan, monsieur le Président, et qu'elle nous préoccupe tous beaucoup ici. Une des choses dont je suis très fier, c'est que la situation des agriculteurs de la Saskatchewan nous préoccupe tous, que nous soyons de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse.

Je le répète, toutefois: le problème vient de la situation terrible qui fait que, aux États-Unis, nos produits sont de moins en moins concurrentiels, peu importe le rendement de nos agriculteurs, parce que les agriculteurs américains bénéficient de toutes sortes de subventions cachées. Je ne suis pas en mesure de répondre intelligemment au député d'en face. Je n'ai pas examiné pour ma part le passage du budget concernant l'assurance-récolte. Par suite de son intervention, toutefois, je vais l'examiner et je verrai avec les membres de notre caucus qui sont du Canada rural s'il n'y aurait pas une meilleure solution, car le budget n'est jamais coulé dans le béton. C'est un plan pour améliorer le sort de tous les Canadiens et aider les régions de notre pays qui en ont le plus besoin.

Le problème vient toujours du fait que notre pays dépend tellement du commerce international et, partant, de la bonne volonté de nos partenaires commerciaux. Or, le plus dur, ces dernières années, c'est que notre principal partenaire commercial fait preuve de peu de bonne volonté.

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le cadre du débat sur le budget, je voudrais peut-être rappeler à la Chambre que les budgets du gouvernement consistent à dépenser l'argent d'autres personnes. Il est très facile pour nous d'oublier cela, surtout lorsque les décisions sont prises de l'autre côté de la Chambre relativement à de grandioses projets de sociologie appliquée comme le registre des armes à feu dont l'un de nos collègues a parlé plus tôt aujourd'hui.

Les gens oublient qu'il s'agit de dépenser l'argent des autres. Les députés devraient passer un peu plus de temps à penser aux familles dans leur circonscription qui ont du mal à s'en sortir, à rembourser leur hypothèque, à payer leur épicerie et toutes leurs factures avec un gouvernement d'en face qui prend une si grande partie de leur chèque de paye pour financer des projets dont ces gens ne veulent pas. Il s'agit de dépenser l'argent des autres et je vais vous en donner quelques exemples.

Pendant que nous nous préoccupons de dépenser l'argent des autres, il est très facile d'oublier que la réussite qui a donné à ce côté-là de la Chambre tant d'argent ne découle pas des politiques libérales en particulier; c'est plutôt le fait des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, des gouvernements favorables à la libre entreprise qui ont pris des initiatives afin de faciliter la tâche aux entreprises et d'assurer la bonne marche de l'économie. Ce sont eux qui ont généré la richesse que ce côté-là de la Chambre dépense.

Non seulement les libéraux dépensent l'argent des autres, mais il s'agit d'argent qui est le fruit des efforts d'autres gens qu'eux.

Je peux vous dire que sitôt que les politiciens se lancent en campagne électorale, ils pensent qu'il fait bon de dépenser l'argent des autres. Encore hier ou avant-hier, le premier ministre du Québec, Bernard Landry, a promis qu'il allait forcer les entreprises à offrir une semaine de travail de quatre jours aux parents ayant de jeunes enfants. La paye serait ajustée en conséquence, mais M. Landry forcerait les entreprises à payer des avantages sociaux égaux à une semaine de cinq jours.

Il est facile pour des politiciens d'adopter une mesure budgétaire qui va toucher énormément le monde des affaires sans tenir compte

des difficultés qu'ils vont ainsi imposer aux entreprises ou à leurs employés.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement fédéral a décidé de porter la durée des prestations de maternité à un an. J'ai reçu beaucoup lettres de plainte dans ma circonscription. On pourrait penser que ce serait le contraire, mais les gens ne sont pas stupides. Ils se rendent compte qu'ils vont devoir payer pour que des gens restent à la maison pendant un an et que cela perturbera énormément les activités des entreprises et coûtera beaucoup d'argent aux contribuables. Cependant, je le répète, il est facile de dépenser l'argent des autres sans vraiment réfléchir aux conséquences.

J'ai participé à d'autres débats sur les budgets présentés à la Chambre et demandé aux députés d'en face de payer avec leur propre argent tous ces programmes grandioses qu'ils affectionnent tant. Pourquoi ne paient-ils jamais avec leur propre argent ces programmes au lieu de s'attendre à ce que ce soit nous qui payions la note?

Actuellement, sur les dix provinces et trois territoires, seuls l'Alberta et l'Ontario sont des contributeurs nets au système de transferts nationaux. J'ai ici un article de journal qui dit que l'Institut C.D. Howe a fait remarquer à maintes reprises que, pour chaque dollar que les gouvernements de ces deux provinces reçoivent au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, les contribuables albertains et ontariens paient 1,30 \$ en impôts fédéraux. Qu'ont-ils en retour? Entre-temps, pour chaque dollar que le gouvernement du Québec reçoit d'Ottawa, les contribuables de cette province ne paient que 70 cents au gouvernement fédéral. Une situation semblable existe dans le cas de la soi-disant province pauvre de Terre-Neuve-et-Labrador, où les contribuables ne paient que 50 cents pour chaque dollar qu'ils reçoivent.

Cela revient à dire que les contribuables de l'Alberta et de l'Ontario, disons les familles qui gagnent de 30 000 \$ à 40 000 \$ par année et qui paient des impôts fédéraux, se trouvent en fait à subventionner les familles de Terre-Neuve-et-Labrador qui gagnent 40 000 \$ ou 50 000 \$ par année en raison des transferts énormes visant à appuyer des programmes grandioses là-bas. C'est injuste.

Les Albertains et les Ontariens, tout comme les Britannno-Colombiens, qui, jusqu'à récemment, étaient également des contributeurs nets au système, sont tout aussi patriotiques que n'importe qui, mais ils ne croient tout simplement pas que c'est juste de redistribuer ainsi l'argent des autres.

•(1305)

Quand la Colombie-Britannique est devenue une province pauvre, au cours des deux dernières années, traditionnellement notre province ne recevait que 8 p. 100 environ des dépenses du fédéral. Et cela malgré le fait que pendant toute une génération notre contribution aux recettes nationales s'élevait à 13 p. 100. Nous fourrissions 13 p. 100 des recettes nationales et, pendant toute une génération, nous n'avons jamais reçu plus de 8 p. 100 des dépenses fédérales. Maintenant que nous sommes une province pauvre, nous continuons à ne recevoir que 86 cents de chaque dollar que nous envoyons à Ottawa. Il y a quelque chose qui ne va vraiment pas quand un système permet ça.

Le budget

À elle seule, la taxe fédérale sur le carburant a prélevé en 2000 quelque 750 millions de dollars en Colombie-Britannique. De cette somme, pas un seul sou n'a été investi dans notre réseau routier. Il suffit de voir dans quel état sont les routes, y compris la Transcanadienne. Certains tronçons de la Transcanadienne en Colombie-Britannique sont tellement dangereux qu'ils ne figurent même pas dans le registre nord-américain des routes.

J'ai passé quelques jours aux États-Unis pendant l'intersession. Les sommes qui sont investies dans l'infrastructure et dans les autoroutes de ce pays sont étonnantes. Les travaux de construction qui s'y font sur les autoroutes sont absolument incroyables. Le réseau routier d'un pays est très important pour le transport des marchandises et pour la facilité avec laquelle on peut procéder aux échanges commerciaux. C'est effarant de venir d'un pays aussi merveilleusement développé pour se retrouver au Canada où on n'investit absolument rien dans l'infrastructure, rien pour améliorer la Transcanadienne alors que le gouvernement fédéral soustrait des sommes énormes aux économies des provinces.

Sur plus de 5 milliards de dollars que le gouvernement fédéral tire de la taxe sur les carburants, 100 p. 100 va simplement dans les recettes générales. Par contre, aux États-Unis, 92 p. 100 de ces recettes vont directement aux États pour leur réseau routier et c'est pour ça qu'il est en bon état. C'est pour ça que leur infrastructure est si bien développée et que ce pays est si florissant.

Comme je viens de le dire, la Transcanadienne est dans un état épouvantable en Colombie-Britannique. La 97, la principale autoroute qui mène à Vancouver, n'est même pas aussi large que l'autoroute qui traverse Ottawa car on n'a pas d'argent pour l'agrandir, pourtant notre population est quatre fois plus nombreuse. Il y a quelque chose qui ne va pas quand le gouvernement s'occupe de son propre territoire mais refuse d'aider les provinces à s'occuper du leur.

Encore une fois, comme si ce n'était pas déjà assez répréhensible, le gouvernement se lance dans des projets de sociologie appliquée en utilisant l'argent des autres. À l'heure actuelle, le ministre des Transports fédéral est en train de demander à VIA Rail de rétablir son service subventionné de train de voyageurs entre Vancouver et Calgary. Ce service était un désastre. Nous avons dépensé des centaines de millions de dollars pour appuyer ce service non rentable durant des décennies. Dieu merci, ce service a été supprimé lorsque Rocky Mountaineer a pris la relève en offrant un service ferroviaire financé et administré par le secteur privé. Ce service fait des profits. Il attire le tourisme en Alberta et en Colombie-Britannique. C'est un véritable succès. Pourquoi donc le gouvernement veut-il dépenser l'argent des autres en créant un autre chemin de fer subventionné qui nuirait aux entreprises qui paient des impôts? Cela n'a tout simplement pas de sens.

Le budget renferme tellement d'exemples semblables que c'est à s'en rendre malade. Je pourrais passer une journée entière à parler d'initiatives telles que le Conseil de recherches en sciences humaines. L'une de mes bêtes noires est le montant de 120 millions de dollars qui est dépensé annuellement, sans véritable contrôle, sur toutes sortes de projets bizarres et insolites. Des centaines de millions de dollars sont ainsi gaspillés. Cet organisme ne crée absolument aucune prospérité pour le pays. Il semble que la majorité des sommes que le Conseil de recherches en sciences humaines accorde à titre de subventions servent à financer les vacances d'universitaires en leur permettant de voyager dans d'autres pays et de prendre des photos. Ces sommes n'aident certainement pas à faire prospérer le pays.

Comme je l'ai mentionné, il existe actuellement des problèmes liés au réseau de routes en Colombie-Britannique. Le ministre des Transports essaie de nuire à notre service ferroviaire privé. Le gouvernement fédéral refuse de parler de prospection pétrolière au large des côtes, activité qui pourrait grandement aider à relancer l'économie et à faire en sorte que notre province puisse de nouveau apporter une contribution. Pourquoi devons-nous nous battre pour chaque sou provenant du budget, alors que des centaines de millions, voire des milliards de dollars, sont gaspillés dans le cadre du registre des armes à feu? C'est frustrant. Le gouvernement dépense l'argent des autres. Ce budget est très mauvais. Si nous le pouvions, nous rejetterions ce budget.

• (1310)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député. Il a dit que l'Alberta et l'Ontario sont d'excellents exemples d'une saine gestion budgétaire. Je signale qu'au fil des ans, l'Ontario a retiré plus d'un milliard de dollars à ses collèges et universités, qu'elle a réduit de manière spectaculaire ses dépenses en matière sociale et qu'elle s'est servie de recettes fiscales fédérales pour soutenir ses soins de santé.

L'an dernier, sur les 2,2 milliards de dollars annoncés, 2,1 milliards provenaient des transferts fédéraux. Le député a oublié de mentionner cela. En fait, le plafond prévu par l'Ontario, du fait de la déréglementation, a été catastrophique. L'Ontario a plafonné les tarifs d'électricité. Nous avons connu un hiver très rigoureux, et l'on estime maintenant que cette mauvaise gestion du gouvernement de l'Ontario coûtera des centaines de millions de dollars. Ce n'est pas vraiment le meilleur des exemples.

Je m'étonne que le député ne parle pas de notre excellente gestion budgétaire et du fait qu'en matière de remboursement de la dette, nous avons atteint notre niveau le plus bas depuis de nombreuses années. La dette est tombée à 44,5 p. 100 de notre PIB, contre 71,5 p. 100 il y a à peine cinq ans et demi. Nous faisons aussi des investissements stratégiques dans les infrastructures. Nous pourrions parler de la Fondation pour l'infrastructure stratégique, que les localités de partout au Canada appuient. Nous avons doublé le montant de cette fondation pour le porter à plus de 4 milliards de dollars.

Il y a aussi un programme de dix ans relatif aux infrastructures municipales, programme que les administrations municipales de partout au Canada ont réclamé pendant de nombreuses années.

En réalité, le fait de gouverner repose sur les priorités. Les priorités sont claires. La priorité numéro un était les soins de santé. Je n'ai pas entendu le député signaler que, même si l'administration des soins de santé est du ressort provincial, le gouvernement fédéral a rencontré ses homologues de toutes les provinces et a travaillé en collaboration avec elles dans ce domaine. Le député ne croit-il pas que ce genre d'investissement, qui est, j'en suis certain, très important pour les gens de sa circonscription, aura des répercussions sur la prestation adéquate des services et qu'il permettra d'apporter les modifications dont ont besoin les électeurs de sa circonscription et de partout au Canada?

Le budget

M. Ted White: Monsieur le Président, à mon avis, il faudra tout simplement convenir de ne pas être d'accord sur les mérites relatifs de réduire les fonds consacrés à divers programmes sociaux, car quiconque prend le temps d'examiner la situation pourra constater qu'il existe plein d'exemples de cette situation. Partout dans le monde, les pays bénéficiant du plus haut niveau de vie, des meilleures perspectives d'emploi et, en réalité, des plus bas taux de chômage sont ceux qui limitent de façon intelligente leurs dépenses en matière sociale. Ils les limitent intelligemment pour éviter d'encourager les gens à dépendre de l'assistance sociale ou à tirer profit de généreuses allocations. Ils limitent leur sociologie appliquée. Il y a plein d'exemples en ce sens. Les provinces connaissant du succès au pays ont agi de la sorte.

Je me rappelle lorsque le ministre des Finances de la Colombie-Britannique a voulu limiter le versement d'aide sociale. Il voulait qu'une personne ait vécu au préalable pendant trois mois dans la province. Une foule de gens venaient s'installer en Colombie-Britannique, qui offrait le plus généreux régime d'aide sociale. Le gouvernement fédéral a menacé de réduire nos paiements de transfert parce que nous voulions imposer une limite intelligente dans le cas des personnes abusant du programme.

Il y a beaucoup de comptes à rendre en face en ce qui concerne une limitation intelligente des paiements de transferts sociaux.

Pour ce qui est du remboursement de la dette, le député a mentionné effectivement que le gouvernement a légèrement réduit celle-ci mais, une fois de plus, une des critiques les plus courantes du budget venant de mes électeurs, c'est que le gouvernement ne l'a pas réduite suffisamment. Chacun sait que si l'on réduit sa dette, on a beaucoup plus d'argent à dépenser et on ne le dilapide pas sous forme d'intérêts. Le gouvernement gaspille toujours plus de 35 milliards de dollars par années en intérêts. C'est assez pour construire chaque année 150 ponts Lions Gate entièrement neufs à Vancouver. C'est un montant énorme. Si le gouvernement s'était employé plus tôt à réduire la dette, nous nous retrouverions dans une bien meilleure situation. Il pourrait continuer à gaspiller de l'argent pour les programmes sociaux, mais il n'aurait pas à réduire les sommes consacrées aux routes et à d'autres projets importants.

Enfin, pour ce qui est des services de santé, si le député pense que l'on peut régler le problème à coup de dollars, il a la tête dans le sable. Toute personne ayant étudié le problème sait que ce n'est pas là la solution. Des réformes structurelles s'imposent; c'est un fait. Un débat intelligent s'impose au sujet de la façon de procéder. Pour réduire les coûts, nous pourrions notamment encourager les provinces à faire preuve d'esprit créateur et à recourir bien davantage au secteur privé dans la prestation des soins de santé.

•(1315)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre à mes collègues aujourd'hui, en ce quatrième jour de débat sur les six qui seront peut-être consacrés au dernier budget déposé à la Chambre il y a un mois environ.

J'observe principalement dans ce budget que toutes les mesures qui concernent les impôts s'appliquent immédiatement, mais que tout ce qui concerne les dépenses, c'est-à-dire les recettes que nous réinjectons dans les programmes, que nous voulions ou pas de ces programmes, est échelonné sur les deux à dix prochaines années. Je constate une très grande disparité entre les sommes que le gouvernement encaisse et celles qu'il dépense.

L'ennui, c'est qu'une bonne partie du processus budgétaire qu'il nous faut analyser dans cette enceinte nous est présenté un peu plus

tard, en automne, sous la forme des prévisions budgétaires supplémentaires.

L'automne dernier, on a déposé le Budget supplémentaire des dépenses (A) qui a permis de pallier aux lacunes, pour ne dire que cela, recensées dans différents ministères. Il y a eu, entre autres, quelques questions litigieuses, dont l'augmentation des crédits devant être consacrés au registre des armes à feu, initiative que pratiquement tout le monde a fini par prendre en grippe du fait des coûts impliqués. Personne ne conteste la nécessité de veiller au maniement sûr des armes à feu, ainsi de suite, et personne ne voit d'inconvénient à ce que les propriétaires d'armes à feu enregistrent leurs armes. Le problème découle néanmoins de la nécessité d'enregistrer la totalité des armes à feu qui se trouvent au Canada. Voilà où le bât blesse et où le gouvernement a tort. Nous avons déjà en place des programmes semblables. Or le gouvernement a imputé une bonne partie des problèmes qu'il a eus à un registre informatisé qui n'aurait pas fonctionné, et ainsi de suite.

Il y a deux ou trois semaines, je participais au congrès des municipalités qui se tenait en Ontario. Quelqu'un a parlé du nombre d'automobilistes et de véhicules enregistrés chaque année en Ontario. Les chiffres correspondaient à peu de choses près au nombre de propriétaires d'armes à feu et d'armes à feu que compte notre pays, selon le gouvernement libéral. Le gouvernement a eu plusieurs années pour enregistrer ces personnes et ces armes au moyen d'un programme informatique qui a totalement échoué. Or, l'Ontario enregistre chaque année les automobilistes, les numéros de série, l'âge des personnes et divers autres renseignements. Comment se fait-il qu'une province puisse faire cela chaque année et que le gouvernement fédéral n'y soit pas parvenu après sept ou huit ans? Le gouvernement a dépensé un milliard de dollars dans le programme, qui n'est toujours pas à point.

La question revient dans tous les budgets supplémentaires et je sais que d'ici un jour ou deux le gouvernement va demander d'autres crédits dans le budget supplémentaire (B). Cette fois, il est question d'environ 172 millions de dollars, seulement pour continuer d'appliquer le registre des armes à feu, qui est un échec, jusqu'à la fin du présent exercice financier, c'est-à-dire jusqu'à la fin mars.

Sauf erreur, c'est dans deux semaines; le gouvernement a donc besoin d'un montant supplémentaire de 172 millions de dollars pour rembourser des dettes que le budget supplémentaire (A) ne lui a pas permis d'éponger. Dans un geste sans précédent à la Chambre, le gouvernement a lui-même retiré sa demande de crédits. Il revient aujourd'hui avec une demande de 172 millions de dollars, afin de pouvoir gérer le programme encore deux semaines. Ça ne tient pas debout. Selon le dernier budget, il lui faut aussi 113 millions de dollars pour l'an prochain.

Il ne s'agit pas ici uniquement du dépôt du budget. Il est aussi question des rapports de rendement. Les contribuables en ont-ils vraiment pour leur argent ou est-ce qu'on ne leur demande tout simplement pas de donner leur approbation à l'aveuglette, conformément à la pratique établie par une certaine personne? C'est une question d'importance majeure.

J'ai vérifié certains chiffres contenus dans le budget. Les dépenses générales du gouvernement ont augmenté de 7 p. 100 en 2001 et de 18 p. 100 en 2002, ce qui dépasse de loin le taux d'inflation. On est loin de garder le cap; on veut réaliser en douce la liste de souhaits de quelqu'un.

Le budget

L'an dernier, on a annoncé un important plan quinquennal de réduction des impôts. Qu'est-il advenu de ce plan d'envergure? Je me suis entretenu avec des électeurs de ma circonscription et certains m'ont dit ne pas avoir vu de différence. Personnellement, je sais que sur mon chèque de paie, en tant que député, il n'y a aucune réduction d'impôt. Je suis convaincu, monsieur le Président, qu'il n'y en a pas sur le vôtre non plus. Que s'est-il passé? Le plan a été reporté encore une fois. Aucun changement important n'aura lieu avant 2004 qui, si je ne m'abuse, sera une année d'élections. Quelle coïncidence! Le gouvernement consentira des allègements fiscaux au cours d'une année où il y aura des élections. Qu'en dites-vous?

Les dépenses de programme sont un autre point à examiner. Les dépenses pour l'exercice 2002-2003, qui se termine dans deux semaines, atteindront presque 179 milliards de dollars. Voilà le montant des recettes qu'aura encaissées le gouvernement. La plus grande partie de ces recettes seront dépensées en fonction de besoins réels, mais nous nous interrogeons sur de nombreuses autres dépenses. Pour le prochain exercice, on prévoit des dépenses de 185 milliards de dollars.

Nombre de Canadiens, et de mes électeurs, trouvent que nous citons beaucoup de chiffres. Auparavant, un million de dollars représentait une grosse somme, mais aujourd'hui, n'importe qui peut gagner un million à la loterie. Les citoyens comprennent et peuvent s'imaginer ce que représente un million de dollars, mais il en va autrement quand on parle en milliard de dollars. On entend dire que le gouvernement a perdu 1 milliard de dollars ici, mais qu'il en engage un autre là, pour les langues officielles ou autre chose, mais il semble que les Canadiens ne saisissent pas la différence.

• (1320)

Quelqu'un m'a expliqué lors d'une réunion à Owen Sound que la meilleure façon de faire comprendre l'écart à la population c'est de convertir l'argent en temps. Un million de secondes équivalent à environ 11 jours, tandis qu'un milliard de secondes équivalent à 32 ans. C'est ça l'écart, la différence entre un million et un milliard. Il suffit de convertir ce temps en argent pour faire comprendre aux gens les sommes faramineuses qui sont dépensées à Ottawa.

Avec ses dépenses de 178 milliards de dollars, le nouveau ministre des Finances, sans expérience, a mis tous les ministères fédéraux au défi de trouver le moyen d'économiser un milliard de dollars, c'est-à-dire 0,5 p. 100 de 178 milliards de dollars. C'est de la menue monnaie qui traîne dans les fonds de tiroir de la plupart des ministères. La vérificatrice générale a pourtant indiqué dans son rapport que le gouvernement fédéral avait mal dépensé ou mal administré 16 milliards de dollars durant le dernier exercice. Donc, 15 p. 100 des dépenses sont allés dans le mauvais pigeonier. L'argent aurait pu servir à réduire le coût des programmes ou la dette, ce qui nous aurait permis de rééquilibrer les dépenses au titre de la santé et des infrastructures d'ici quelques années. L'écart est énorme.

Le ministre des Finances demande des économies d'un milliard de dollars. La vérificatrice générale lui a déjà parlé d'économies possibles de 16 milliards de dollars en lui expliquant point par point où les réaliser. Aucune de ses suggestions n'a été retenue. Aucun des problèmes qu'elle a mentionnés n'a été réglé.

Cela va nettement à l'encontre de la soi-disant bonne gestion financière. Si ces dollars ont été versés dans les coffres fédéraux au cours des dix dernières années—et il y a eu un seul gouvernement au cours de décennie—où l'argent des soins de santé est-il allé? Où l'argent pour l'infrastructure est-il allé? Pourquoi ces programmes sont-ils dans un état tel qu'il nous faille à nouveau commencer à nous en occuper? Dans une entreprise qui disposerait de ce genre de

finances, personne ne manquerait de rien. Chaque ministère en aurait plus que nécessaire. Où l'argent est-il passé?

Les soins de santé ont fait l'objet d'énormes compressions. Les 40 milliards de dollars de surplus de l'assurance-emploi ont été versés aux recettes générales. J'imagine qu'une partie de cet argent est allée à ces grands projets à Shawinigan, etc., mais il y a eu des compressions dans les soins de santé et les transferts aux provinces de 25 milliards de dollars; 40 milliards de dollars du surplus d'assurance-emploi ont disparu; on a pris 25 milliards de dollars à même les forfaits de pensions des employés du gouvernement pour les verser dans quelque chose d'autre, et nous sommes toujours à court d'argent pour ce qui est de l'infrastructure.

La Chambre de commerce du Canada évalue le déficit au titre de l'infrastructure du pays aux alentours de 57 milliards de dollars. Cela, pour les égouts, les services d'adduction d'eau, les routes, les ponts et tous ces types d'infrastructures. Chacun de nous, dans toutes les circonscriptions du pays, sait que c'est vrai. Nous avons commencé à réattribuer de l'argent à l'infrastructure, mais les trois milliards prévus ici, qui viennent s'ajouter à ce que nous avons vu dans les derniers budgets, le sont pour dix ans. Le déficit est de 57 milliards de dollars et le gouvernement va le combler avec 300 millions de dollars par année. Cet argent ne permettra même pas de l'entretenir. Il ne permettra même pas de remplir les nids-de-poule des routes ou de réparer un pont, encore moins d'en construire un. Cet argent ne remplacera certainement pas l'infrastructure des égouts et des services d'adduction d'eau.

Je sais qu'une ville de ma circonscription a éprouvé de graves problèmes à ce niveau. Elle essaie d'obtenir du financement pour les régler, mais ne semble pas y réussir. Elle a reçu quelques centaines de milliers de dollars pour quelques nouveaux puits, mais rien de l'ampleur de ce dont elle a besoin, à savoir 20 millions de dollars.

Ce n'est pas un programme sur trois ans qui va lui permettre de le faire.

Voici un autre exemple qui m'intéresse et qui provient de ma circonscription. Les Battleford sont le site historique où fut érigé l'ancien Government House, édifice où logeait le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Depuis North Battleford, on a gouverné probablement les trois quarts du Canada, jusqu'au nord du Québec inclusivement, avant que les provinces de l'Ouest ne se joignent au reste du pays. Tout était administré à partir de Battleford, en Saskatchewan. L'ancien édifice du gouvernement se trouve encore sur la colline du gouvernement. Depuis que je suis député, et bien avant cela, depuis plus de dix ans, les gens essaient de trouver les fonds nécessaires pour restaurer cet édifice historique et ils ne trouvent pas un seul cent. Si nous pouvions transporter cet édifice vers l'Est, il serait sans doute plus facile d'en financer la restauration, mais, pour le moment, la tâche semble impossible.

Ce budget va dans tous les sens. Il se fonde sur plusieurs questions différentes, mais ne fait que du saupoudrage.

Mes derniers points sont les suivants. Un budget comme celui-ci, qui essaie de faire un peu de tout pour tout le monde, ne règle rien. En outre, puisqu'il est réparti au prorata sur les prochaines années, il appartiendra au prochain chef du gouvernement là-bas, et non au chef en poste à l'heure actuelle, d'administrer les répercussions de ce budget. Ce dernier n'est rien d'autre qu'une tentative de plus du premier ministre en vue de laisser un héritage. Il a peut-être réglé un ou deux problèmes, et peut-être pas, mais, en bout de ligne, l'histoire dira que des budgets de ce genre font si peu pour un nombre si restreint de personnes qu'ils ne sont rien d'autre qu'une véritable perte de temps.

Le budget

• (1325)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a évoqué une des grandes préoccupations des gens de ma région et de la sienne, à savoir les milliards de dollars que le gouvernement a gaspillés pour le registre des armes à feu. Je voudrais que le député comprenne bien ce que nous entendons maintenant, à savoir que le registre des armes à feu nous permet maintenant de sauver des milliers de vies et d'empêcher les gens d'avoir des armes qui ne sont pas enregistrées.

Comment se fait-il que toutes les nouvelles rendues publiques depuis la création du registre des armes à feu se soient révélées inexactes? Pourquoi devrions-nous croire les données maintenant après avoir eu 200 communiqués tout à fait erronés?

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, je suppose qu'une bonne partie du problème relatif au registre des armes à feu vient de ce que le gouvernement n'a pas fait preuve d'esprit pratique. Il a géré le dossier de manière politique pour régler un problème survenu à Montréal, en plus. Il me semble que toute cette affaire est mal orientée.

Personne dans notre pays, moi y compris en tant que propriétaire d'armes à feu, chasseur, et le reste, ne s'oppose à ce que les propriétaires d'armes à feu s'enregistrent, à qu'ils sachent manier leurs armes à feu correctement et à ce qu'ils les entreposent dans un lieu sûr. Cependant, le gouvernement n'a pas à savoir quelles armes j'ai à moins que j'en fasse un mauvais usage, auquel cas il serait tout à fait justifié de s'en prendre à moi, mais ce n'est pas ce qui se passe maintenant. Il dépense des fonds publics pour créer un faux sens de sécurité.

Mon autre collègue, le député de Selkirk—Interlake, a dit qu'il avait servi pendant 30 ans dans la GRC et qu'au moment de sa retraite il était sergent d'état-major. Il a compris ce dont avait besoin le pays, et c'est en partie à cause du caractère inadéquat du registre qu'il a décidé de se présenter comme député en 1997. Cela ne réglera pas le problème.

Je parle toutes les semaines de cela avec les membres de la GRC travaillant dans ma circonscription. Je me suis entretenu avec un certain nombre d'entre eux à l'occasion d'un banquet auquel j'ai assisté l'autre soir. Nous étions à une table à discuter de l'enregistrement des armes à feu et je leur ai demandé comment ils allaient aborder cette question maintenant qu'on leur avait refilé le problème. Ils m'ont demandé ce que je voulais dire par là. Je leur ai demandé s'ils avaient entendu l'annonce voulant que le ministre de la Justice cède cette responsabilité au solliciteur général, ce qui fait que cette question relevait à nouveau de la GRC. Ces gens n'étaient pas au courant. Je suppose qu'ils n'ont pas reçu la note de service.

La GRC ne veut rien avoir à faire avec cela. Elle ne veut même pas s'occuper des armes à feu qui sont rapportées par les citoyens. Les membres de la GRC ne veulent pas s'en charger, car la plupart d'entre eux ne sont pas habilités à le faire. Un agent de la GRC qui ne vérifie pas bien les données relatives à une arme à feu peut, aux termes de cette mesure législative stupide, faire face à une peine d'emprisonnement d'un an et à une amende de 2 000 \$. C'est un agent de la paix qui est pris au beau milieu de ce cafouillis bureaucratique. C'est une situation tout à fait intenable.

J'ai obtenu un permis de possession et d'acquisition en fin de compte, car je voulais acheter d'autres armes à feu. J'ai découvert que les deux armes de poing que j'avais pour habitude d'enregistrer n'avaient pas été enregistrées correctement depuis 30 ans. On veut maintenant me les retirer. Je suis un criminel parce que quelqu'un d'autre a perdu les dossiers. J'ai appelé l'agent préposé aux armes à

feu et le sergent d'état-major à la GRC et j'ai demandé ce que je devais faire de mon arme de poing prohibée. Le préposé aux armes à feu m'a dit de l'obturer par soudure et de m'en servir comme presse-papiers si je voulais la garder. Les policiers m'ont dit de ne pas leur apporter l'arme, car ils ne voulaient rien avoir à faire avec cette dernière. Ils m'ont dit que si je l'avais depuis 30 ans, je devrais la conserver.

Qui a raison? Je vais être pris au beau milieu de toute cette bureaucratie. J'essaie de voir ce que je dois faire de cette arme de poing. Je ne veux pas la céder, car elle a une valeur sentimentale et une valeur monétaire. Je l'ai depuis 30 et quelque années et je n'ai jamais attaqué qui que ce soit avec elle et, pourtant, cette loi stupide dit que je suis maintenant un criminel car quelqu'un n'a pas tenu les dossiers de façon appropriée. C'est tout simplement ridicule.

• (1330)

[Français]

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député libéral de Ottawa—Vanier.

Sur les politiques budgétaires que le ministre des Finances vient d'annoncer, on sait toujours, quand on retourne dans nos comtés, que le budget est profitable aux Québécois.

On sait qu'en investissant dans les priorités et valeurs des Canadiennes et des Canadiens, notre gouvernement fera en sorte que notre société sera encore plus juste et solidaire, tout en étant le seul pays du G-7 à maintenir un budget équilibré où nous allons investir dans l'avenir de nos familles, de nos régions et de notre environnement.

J'ai la plus grande circonscription fédérale des 10 provinces au Canada. Elle s'étend sur environ 800 000 kilomètres carrés et comprend 63 maires. C'est justement quand on retourne dans notre circonscription électorale lors des congés qu'on peut se permettre de parler avec les gens.

La semaine dernière, je parlais avec le leader économique et président de la Société Makivik, Pita Aatami. Depuis sa nomination, je peux dire qu'il brasse beaucoup de choses à Ottawa dans les dossiers économiques et sociaux. On en a vu des exemples. Grâce au fait qu'il a brassé notre gouvernement, ce dernier investit dans ce budget pour le développement économique.

On peut nommer des dossiers qui ont impliqué directement M. Pita Aatami, notamment pour les infrastructures maritimes, le logement social et surtout, dernièrement, la délimitation des circonscriptions électorales. À ce sujet, au mois d'avril, une décision sera rendue par la commission qui s'occupe de ces questions.

Je tiens à le dire parce que certains leaders économiques sont éloignés de notre région. On sait que les Inuits participent à l'économie du Québec et du Canada. Ils sont les seuls au Canada qui paient des impôts directs au fédéral et au provincial. Ils paient les taxes.

Nous savons actuellement que le budget qui a été mis en vigueur depuis plusieurs jours renforce le système de santé grâce à plusieurs mesures, dont un investissement de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans, c'est-à-dire l'accord de 2003 sur le renouvellement des soins de santé que les premiers ministres viennent de conclure.

Il ne faut pas uniquement parler des chiffres, mais il faut parler aussi de ce qui se passe dans nos hôpitaux, que ce soit en Abitibi-Témiscamingue, dans les régions éloignées ou dans les grands centres urbains. On sait que cette réforme est mise sur pied et aidera tous les gouvernements.

Le budget

Si cette réforme a été mise en place dernièrement, ce n'est pas seulement le ministre des Finances qui fut impliqué. On peut dire merci au premier ministre du Canada, député libéral de Saint-Maurice, qui a négocié et travaillé avec les provinces. On sait que cela n'a pas été facile, mais il s'est tenu debout pour qu'il y ait un retour d'impôts pour aider le secteur de la santé.

Un autre secteur vraiment important, c'est l'aide apportée aux villes. Par exemple, dans les infrastructures, on sait que trois milliards de dollars sont investis et que deux milliards de dollars seront investis dans les grands projets. Il reste un milliard de dollars pour toutes les collectivités et les villes canadiennes, y compris celles du Québec.

On sait qu'un montant de un milliard de dollars réparti sur plusieurs provinces et territoires représente quelque cent millions de dollars pour chaque province ou territoire. On sait qu'avec les ententes d'infrastructures, c'est le Québec qui analyse et qu'ensuite, le fédéral suit.

On pourrait aussi se demander comment on peut aider à l'échelle du Québec. Les gens nous posent des questions. Par exemple, que fait-on avec les transferts fédéraux? Je dis toujours aux gens de chez nous que ce sont nos impôts qui reviennent au Québec dans nos villes et nos régions éloignées.

Il y a 2,5 milliards de dollars qui seront transférés aux provinces. Le Québec recevra environ 587 millions de dollars, lesquels seront immédiatement investis pour atténuer les pressions actuelles par le biais de suppléments du Transfert canadien en matière de santé et de programme sociaux. Cela signifie que les provinces bénéficieront d'une souplesse pour l'utilisation de ces fonds en fonction de leurs besoins jusqu'à la fin de 2005-2006.

On a aussi les fonds pour la réforme de la santé. C'est important, il faut le dire. Il est question aussi des familles et des collectivités. On sait qu'il y a dans le budget une augmentation de 165 millions de dollars par année pour le Supplément de la Prestation nationale pour enfants d'ici 2007. Cette mesure va dans le même sens que les mesures socioéconomiques que le gouvernement du Québec met de l'avant pour combattre la pauvreté chez les enfants.

Toutefois, pour ce qui est de la question de la prestation fiscale ou des allocations fiscales, il y a une chose que je déplore au Québec. Les gens ignorent ces questions.

• (1335)

Les gens ne demandent jamais, même pas en période électorale, où le gouvernement du Québec prend ces 5 \$. Il ne le prend pas en impôt. Je vais vous dire où le gouvernement du Québec prend ces 5 \$. Il les prend des allocations familiales des familles du Québec. Il prend 5 \$ directement des allocations familiales. C'est-à-dire qu'il va prendre 32 \$ par mois de l'allocation familiale de Mme Clémence Côté de Val-d'Or, en Abitibi, dont les 10 enfants ne vont pas à la garderie. De cette façon, elle donne un coup de main à sa voisine dont les enfants vont à la garderie. C'est un fait que je déplore.

Mais de toute manière, le Québec va trouver une solution, peu importe le gouvernement qui sera élu aux prochaines élections, quant à savoir où il pourrait prendre cet argent. Je sais qu'il pourrait aller le chercher à Loto-Québec. On sait combien d'argent cette société peut faire actuellement au Québec, avec les vidéo-poker. On parle de recettes de 10 millions de dollars par jour. Cela fait beaucoup d'argent après plusieurs années.

Il y a aussi le développement d'entreprises autochtones. On va mettre plusieurs millions de dollars pour aider les collectivités autochtones, surtout les entreprises autochtones qui collaborent déjà.

Que ce soit les Cris de la Baie-James, les Inuits du Nunavik ou les Algonquins de la région et du Québec, ils ont des records de participation pour construire de nouvelles entreprises. Je peux vous le dire, ce sont des hommes et des femmes d'affaires qui trouvent des solutions pour aller de l'avant.

On entend beaucoup parler ces temps-ci dans nos régions, quand on parle du budget, du coût de l'essence. Ce n'est pas facile. Au Québec, c'est la Régie de l'énergie du Québec qui met un prix plancher. Je partage les inquiétudes des gens de chez nous et même des gens de Québec. J'ai une tante qui habite Saint-Romuald, M^{me} Monique Lavigne, qui me dit: «Guy, le prix de l'essence est trop cher.» En juin 2002, ils payaient 69¢ ou 70¢ le litre d'essence ordinaire. Aujourd'hui, ils paient 87,5¢ dans ce secteur de Saint-Romuald. Et qu'est-ce qu'il y a à Saint-Romuald? Il y a des raffineries. Les voisins des raffineries paient aussi cher l'essence.

Pour vous donner un exemple, l'endroit où l'essence est la plus chère au Québec, et peut-être au Canada, c'est à Kuujuaq qui est dans le territoire du Nunavik. Les Inuits paient des impôts et ils paient 1,22 \$ du litre. Il faut trouver une solution pour aller de l'avant.

Dans les collectivités, il faut aussi aider à la formation des travailleurs. On sait que de l'argent va être accordé. On a fait des transferts à la province de Québec pour la formation professionnelle. Ce sont beaucoup de millions de dollars qui vont aider les travailleurs et les universités vont trouver des solutions pour aller de l'avant, pour l'innovation de projets de recherche. Également, il faut améliorer le régime fiscal. On sait que cette mesure incluse dans le budget va se traduire par une hausse des gains après impôt pouvant atteindre jusqu'à 9 000 \$ par année, ce qui aidera les entreprises à prendre de l'expansion.

J'ai vu plusieurs budgets au cours des 15 années ou des 14 années et plusieurs mois où j'ai siégé en cette chambre. Sous ce gouvernement, peu importe l'ancien gouvernement, nous avons vécu beaucoup de budgets et je tiens à dire que c'est l'un des meilleurs budgets que je n'ai jamais vu en tant que député de la grande circonscription que je représente actuellement.

Cependant, il faut améliorer certaines choses. Par exemple, il faudrait trouver une solution pour les travailleurs forestiers relativement au coût du carburant diesel. Cela coûte très cher. L'huile à chauffage également; on a eu un hiver vraiment froid et les familles paient très cher l'huile à chauffage actuellement.

Je tiens à vous dire que c'est un excellent budget. On peut l'améliorer sans passer par un budget, on peut déposer un décret. Le secteur minier a acquis plusieurs choses dans ce budget, mais il faut trouver d'autres solutions pour aller de l'avant.

• (1340)

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Je vous remercie monsieur le Président. Je félicite le député comme champion des Inuits et spécialement des Inuits de la province de Québec.

[Traduction]

J'ai écouté attentivement ce qu'il a dit au sujet du coût élevé du carburant, du chauffage et des déplacements dans les 14 localités du Nunavik. Je sais que cela l'inquiète énormément.

Le budget

C'est dans cette région du globe que se trouvent les plus fortes marées au monde, ce qui m'a toujours ébahi. C'est vraiment extraordinaire, le député en conviendra. J'aborderai la question de l'énergie dans un instant, mais je crois qu'il serait possible de faire de ces marées une grande attraction touristique. Je trouve malheureux que d'autres régions du monde soient reconnues pour leurs grandes marées quand on sait que c'est dans le secteur de Kuujuaq, que représente le député, que se trouvent les plus fortes marées.

En matière d'énergie, permettez-moi de poser la question suivante. Je sais que les Inuit s'intéressent beaucoup à l'énergie renouvelable et il me semble que nous pourrions profiter des marées. Il y a quelques années, on avait songé à l'énergie marémotrice et on avait construit des barrages sur les estuaires. Non seulement les barrages ont ravagé les estuaires, mais ils n'arrivaient pas à contrôler les marées. Je sais qu'il existe une nouvelle turbine qui peut être immergée dans l'océan. Elle est suspendue à partir de plates-formes pétrolières abandonnées. La turbine est actionnée par le passage de l'eau, peu importe la direction. Pour nous, de la côte est du Canada, il serait important qu'elle puisse fonctionner sous la glace.

Mon collègue s'intéresse-t-il aux initiatives visant à exploiter l'énergie marémotrice pour aider les Inuit à profiter d'une source locale d'énergie renouvelable?

[Français]

M. Guy St-Julien: Monsieur le Président, je prends bonne note de la question du député de Peterborough, mais je tiens à parler de la question des marées. Souvent, les gens se demandent quelle est la marée la plus haute au monde. Je tiens à dire que la marée la plus haute n'est pas à la baie de Fundy, mais bien à Tasiujaq, dans le Nunavik, à quelques kilomètres au nord de Kuujuaq. Je tiens à dire que c'est la marée la plus haute au monde.

Quand on parle de la question des turbines, on sait que le président de la société Makivik, Pita Aatami, est là depuis plusieurs années. C'est un leader qui nous bouscule et qui trouve toutes sortes de façons pour brasser le gouvernement et pour également me brasser.

C'est avec des gens comme Pita Aatami ou Johnny Adams, qui sont actifs dans le secteur, qu'on va améliorer la question de l'électricité. Ce n'est pas seulement la question des barrages dans le Nunavik. C'est avec des leaders comme on en a actuellement dans le Nunavik qu'on va trouver des solutions.

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, il me fait également plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans ce débat sur le dernier budget qui est devant nous.

J'aimerais, dans un premier temps, relever certains des points forts de ce budget et, dans un deuxième temps, m'attarder un peu plus sur trois aspects, à savoir ce que j'appellerai l'aspect général du budget ou les orientations générales. J'aborderai également les questions relatives aux sciences et présenterai aussi un bémol, si je peux m'exprimer ainsi.

Premièrement, parmi les points forts auxquels je me rallie sans aucune hésitation, il y a naturellement celui que la plupart de mes collègues ont relevé et qui constitue la question fondamentale et centrale du budget, soit le renouvellement de l'enveloppe des transferts aux provinces en matière de santé.

On parle d'un transfert massif de 34,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années qui se rajoute déjà aux transferts existants. Il y a également le transfert de points d'impôt qui remonte à la fin des années 1970. Cela vise à faire en sorte qu'on soit capables de préserver le système de santé que les Canadiens veulent avoir, soit un système de santé administré publiquement, accessible, transfé-

rable de province en province, qui est passablement complet et qui, en fin de compte, est sans frais directs pour les usagers.

Tout le monde a constaté qu'il y a eu certaines défaillances au cours des dernières années, tant et si bien que nous avons cru bon de nous attarder à cette situation qui est quand même prioritaire pour les Canadiens et les Canadiennes.

Nous avons reçu les recommandations de plusieurs, dont l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, M. Romanow. Cela a fait en sorte que nous avons réussi à obtenir une entente de la part de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que du gouvernement du Canada pour le renouvellement du programme de la santé.

Je pense que tout le monde peut d'ores et déjà affirmer que c'est un système que l'on veut conserver et que l'on parviendra à conserver avec cet ajout de 34 milliards de dollars de transfert au cours des cinq prochaines années.

Il y a aussi des programmes très importants pour la famille, dont une augmentation considérable pour la Prestation nationale pour enfants de 965 millions de dollars par année, ce qui n'est pas peu dire.

Il y a aussi une enveloppe pour les services de garde. D'ailleurs, une entente a été annoncée la semaine dernière. Une entente est intervenue encore une fois entre tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. On pourra aller de l'avant avec l'amélioration et la majoration, dans certains cas, des services de garde. Je crois que c'est très bien.

Il y a aussi de nouvelles initiatives pour les familles qui doivent, par exemple, s'occuper d'enfants handicapés. De ce côté, je crois que le budget a permis des progrès assez substantiels.

C'est la même chose du côté du logement. Je me réjouis de voir qu'on ajoutera, aux 680 millions de dollars qui avaient déjà été engagés, un montant de 320 millions de dollars additionnels, menant à un milliard de dollars sur les cinq prochaines années en guise d'investissement du gouvernement du Canada pour l'obtention et la construction de logements à prix abordable. Je pense que c'est de bonne guerre.

Il y a aussi le renouvellement de l'enveloppe pour les sans-abri. Encore une fois, cette annonce a eu lieu au cours des deux dernières semaines. Il s'agit d'une enveloppe de 405 millions de dollars sur trois ans, soit un renouvellement de ce qui existait auparavant. J'avoue qu'en tant que député d'une des grandes villes du Canada, cette ville étant Ottawa, nous ne sommes pas à l'abri de ce genre de problèmes. Nous avons aussi des gens que l'on qualifie d'itinérants.

J'ai moi-même constaté depuis trois ans à quel point ce programme a été bien utilisé dans notre communauté. Un travail phénoménal a été accompli par tous les intervenants dans ce dossier, tant et si bien qu'on a maintenant ajouté des centaines de nouveaux abris. Aussi, nous avons créé une capacité pour aider ces gens qui sont probablement ceux qui sont le plus dans le besoin.

● (1345)

[Traduction]

Une initiative en particulier me vient à l'esprit, le Projet de santé urbaine, qui prouve que lorsque nous prenons soin des gens, et que nous le faisons activement, non seulement nous faisons une différence dans la vie des personnes concernées, en améliorant leur situation, mais nous réduisons les coûts pour la collectivité et pour le système de santé.

Le budget

J'ose espérer que nous continuerons à financer le Projet de santé urbaine par l'intermédiaire des mécanismes qui ont été établis avec la ville d'Ottawa et de l'IPAC.

[Français]

Tout cela pour dire que ce sont de belles initiatives qui se poursuivent.

[Traduction]

Pendant que nous en sommes aux initiatives qui se poursuivent, je m'en voudrais de ne pas applaudir la décision du gouvernement d'ajouter une somme totale de trois milliards de dollars au cours des trois prochaines années à nos programmes d'infrastructure; deux milliards de dollars au programme d'infrastructure stratégique, ce qui porte à quatre milliards le total des sommes qui seront dépensées à partir de l'année prochaine et au cours des dix prochaines années, sans compter ce qui pourrait y être ajouté à l'avenir, en fonction des excédents que nous pourrions connaître; plus un milliard de dollars pour l'infrastructure municipale, certes un niveau moindre. Au total, on a ajouté trois milliards de dollars au programme d'infrastructure municipal. J'en suis très heureux.

J'ai été heureux de faire partie du groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines; notre principale recommandation était que le fédéral s'engage à plus long terme à financer ce genre de programme d'infrastructure. Nous avions recommandé que ce soit pour au moins 10 ans, voire même 15 ans, afin de donner aux municipalités le temps de planifier et d'intégrer ces deux programmes, ce programme et leurs propres besoins. L'annonce faite en septembre dans le discours du Trône et la confirmation dans le budget d'une somme supplémentaire de trois milliards de dollars pour l'infrastructure en général augurent bien de notre capacité à rénover l'infrastructure existante.

• (1350)

[Français]

Aussi, je m'en voudrais de ne pas me référer à l'enveloppe environnementale, si je puis l'appeler ainsi. Le gouvernement s'est engagé à émettre deux milliards de dollars pour donner suite à la ratification du Protocole de Kyoto. Je trouve que c'est une excellente initiative et j'espère que l'on réussira à faire avancer tout ce dossier.

Je vous avoue que j'en viens difficilement à comprendre certaines choses. Ainsi, j'ai appris que le mois prochain ou dans deux mois, en Europe, les compagnies Ballard Power Systems Inc. et Daimler-Chrysler vont remettre à 10 municipalités européennes trois autobus qui fonctionneront avec des piles énergétiques de Ballard. Je me demande donc comment il se fait que, puisque c'est une technologie qui a été développée chez nous, au Canada, aucune de nos villes ne bénéficiera de ce programme.

J'inviterais le gouvernement à puiser dans cette enveloppe de deux milliards de dollars afin que nous puissions également bénéficier de cette technologie et pour que nous puissions continuer à la faire avancer chez nous au Canada. Je m'explique mal que, présentement, seulement 10 villes européennes bénéficieront de ce programme. J'espère que l'on pourra aller puiser dans les deux milliards de dollars pour pouvoir prendre ce genre d'initiative ici chez nous, pour continuer à garder cette belle longueur d'avance que nous avons sur l'ensemble de cette industrie des piles énergétiques.

Je passe rapidement à la question du plan international. J'applaudis à l'initiative de doubler d'ici 2010 notre aide internationale et, naturellement, à l'ajout de 800 millions de dollars par année au budget de la défense, en plus des 270 millions de dollars cette année.

En ce qui a trait à l'orientation générale, je veux féliciter le gouvernement. Je constate que, depuis quelques années, nous avons réduit notre déficit de 47,6 milliards de dollars. Nous dépasserons probablement cette année les 50 milliards de dollars de réduction de dettes. Il vaut la peine d'applaudir à cela. J'espère que le gouvernement le soulignera en bonne et due forme.

Comparons avec ce qui se passe chez nos voisins du Sud. Lors des 18 derniers mois, ils ont accumulé au-delà de 600 milliards de dollars de dettes. C'est plus que toute notre dette nationale accumulée dans toute notre histoire. Ainsi, je ne peux que féliciter le gouvernement du sens de direction et de l'orientation que nous gardons pour nous dans ce pays. Si on conserve cette orientation par rapport à celle qu'ont nos voisins du Sud, nous verrons une augmentation continue de la valeur de notre dollar, de notre économie, et nous nous en porterons tous mieux. Chapeau au gouvernement!

Je voulais aussi remercier en cette Chambre le ministre des Finances et tous mes collègues qui ont appuyé un projet particulier qui me tenait à coeur. Il s'agit du Plan à long terme de l'astronomie et de l'astrophysique au Canada et, en particulier, un projet.

[Traduction]

Le gouvernement a annoncé qu'il appuierait le projet ALMA, Atacama Large Millimetre Array, qui fait partie du plan à long terme de l'astronomie et de l'astrophysique au Canada. En 2000, le CNR et le CRSNG ont élaboré ensemble un plan de dix ans pour que le Canada demeure un chef de file en astronomie et en astrophysique, ce que nous ferons grâce à cet engagement.

Je suis très heureux que nous ayons pu débloquer l'argent nécessaire pour que le Conseil national de recherche puisse participer à ce projet. Les partenaires à ce projet sont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, le Japon, le Chili et, bien entendu, le Canada. Composé de 64 antennes, d'un diamètre de 12 mètres chacune, formant un cercle de 10 kilomètres de diamètre sur le Chajnantor, haut plateau des Andes chiliennes, ce projet est essentiellement le plus grand projet terrestre de l'histoire de l'astronomie. Félicitations.

[Français]

Je mets maintenant un bémol. Je m'explique mal pourquoi nous avons réduit de 25 millions de dollars l'enveloppe du Fonds de production télévisuelle. À ce que je sache, le Canada est le deuxième exportateur mondial en importance quant à la production télévisuelle anglophone et le deuxième exportateur mondial en importance quant à la production télévisuelle francophone. Nous avons une industrie grandissante à cet égard. Je m'explique mal qu'au moment où nous dégageons des surplus, on sente le besoin de retrancher 25 millions de dollars de cette enveloppe de 100 millions de dollars.

Je ne dis pas que cela va m'empêcher d'appuyer le budget. Au contraire, je voterai en faveur du budget. Cependant, je désire formuler aujourd'hui le souhait à la Chambre que l'on rétablisse au complet dès que possible cette enveloppe. Notre capacité de production télévisuelle anglophone et francophone et notre capacité d'exportation dans ce domaine méritent d'être appuyées. J'espère qu'on réussira à convaincre le gouvernement de rétablir cette enveloppe dans les meilleurs délais.

• (1355)

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'entendre les observations du député d'Ottawa-Vanier, propos qui semblent assez caractéristiques de la réaction des libéraux face au budget, qui est de faire de ce dernier quelque chose qu'il n'est pas. Cette situation n'est nulle part plus manifeste que dans le domaine des soins de santé.

Le député d'Ottawa-Vanier, comme ses collègues, a omis de souligner que, dans les faits, le gouvernement n'a pas mis en oeuvre les recommandations de la Commission Romanow. Il y a un écart de 5,8 milliards de dollars entre le budget et le rapport Romanow.

Au même titre que ses collègues, le député ne dit pas qu'en dépit des fonds supplémentaires prévus dans le budget à l'étude, le gouvernement fédéral n'absorbera en bout de piste que 18 p. 100 des dépenses en santé.

Le député oublie de mentionner que les nouveaux fonds qui seront consacrés à la santé au cours du prochain exercice s'établissent à 12,5 milliards de dollars, ce qui est loin de correspondre au montant nécessaire pour faire face à la crise qui s'annonce dans les soins de santé au Canada.

J'aimerais que le député réponde à deux questions.

Premièrement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait ce qu'il devait faire, c'est-à-dire mettre en oeuvre les recommandations du rapport Romanow?

Deuxièmement, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé, alors qu'il avait un choix à exercer, d'accorder un allègement fiscal de 1,2 milliard de dollars aux riches du Canada et aux grandes sociétés? Pourquoi n'a-t-il pas choisi de consacrer cet argent aux priorités des Canadiens et notamment aux soins de santé, au logement, à l'environnement et à l'aide à l'enfance?

M. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, je ne comprends pas la députée. Le budget aborde tous les aspects qu'elle vient de mentionner. Nul ne contestera que 34,8 milliards de dollars constituent une somme importante.

Je ne suis pas d'accord lorsqu'elle soutient que la contribution du gouvernement du Canada au régime de soins de santé n'est que de 18 p. 100. Ce pourcentage ne tient pas compte des points d'impôt. Si les provinces veulent abandonner ces points d'impôt, nous serons heureux de les récupérer, car 13 points d'impôt, plus le point d'impôt commercial, représentent des milliards de dollars par année. J'espère qu'elle consultera les provinces avant d'accepter de rendre les points d'impôt au gouvernement, car, selon moi, celles-ci ne sont pas disposées à s'en départir. Toutefois, le fait de ne pas tenir compte de ces points d'impôt témoigne d'une réticence à voir les choses comme elles sont et d'une volonté de ne les voir que de la façon dont on voudrait qu'elles soient. En vérité, ces points d'impôt représentent une somme importante, et on devra en tenir compte dans la comptabilisation des sommes que l'État consacre aux soins de santé au Canada.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, pour célébrer la Journée internationale de la femme, le jeudi 6 mars, j'ai organisé pour la cinquième fois un petit déjeuner

Article 31 du Règlement

annuel dans ma circonscription afin de souligner les réalisations des femmes de Parkdale—High Park.

Nous avons souligné la réussite de femmes de la circonscription, dont Wendy Cukier, professeur à l'Université Ryerson et présidente de la Coalition pour le contrôle des armes; Judy Fong Bates, écrivain de High Park; Janis Galway, conceptrice de programmes d'intégration; Angela Gei, réalisatrice, comédienne et militante d'action communautaire; Sonia Potichnyj et Slava Iwaszykiw, propriétaires de Lemon Meringue; ainsi que Lisa Zbitnew, présidente de BMG Canada.

La Journée internationale de la femme est l'occasion idéale pour réfléchir aux progrès accomplis dans la lutte pour l'égalité des femmes, évaluer les défis à relever dans la société contemporaine, songer aux prochaines mesures à prendre pour améliorer la condition féminine et, bien sûr, nous réjouir des progrès réalisés dans ces domaines et saluer toutes les femmes de nos collectivités.

* * *

LE TERRORISME

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis au moins dix ans, le gouvernement libéral sait que le MEK recueille des fonds au Canada pour soutenir les activités d'un groupe terroriste en Irak, l'Armée de libération nationale. Pourtant, malgré toutes les preuves présentées au premier ministre, et même s'il est depuis longtemps dénoncé comme une organisation terroriste aux États-Unis, le MEK ne figure toujours pas sur la liste des organisations interdites au Canada.

Comment se fait-il que l'opposition officielle doit continuellement attirer l'attention du gouvernement libéral sur ces groupes? De qui les libéraux protègent-ils les intérêts en refusant d'interdire au MEK de recueillir au Canada des fonds pour le terrorisme?

Il est temps que les députés d'en face se réveillent. Ils doivent renoncer à appuyer, de façon aussi naïve que dangereuse, au nom du multiculturalisme, ceux qui recueillent des fonds pour le terrorisme. Il est temps de dresser une liste complète de tous les groupes terroristes actifs au Canada pour que, une fois pour toutes, nous mettions fin à leurs activités de financement.

* * *

• (1400)

L'ÉCHARPE DE LA PAIX

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre que, le samedi 8 mars dernier, près de 300 personnes se sont réunies pendant tout un après-midi dans l'Église unie de Wilmot, à Fredericton, pour manifester en faveur de la paix en tricotant ensemble cette écharpe que je porte à mon cou.

Des gens du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick, la communauté culturelle de Fredericton, des membres de Villages internationaux d'enfants, d'Oxfam, de Freedom et d'autres organismes ont passé tout l'après-midi à tricoter et à s'encourager les uns les autres dans ces moments difficiles.

Cette écharpe, que l'on m'a remise, représente la diversité des gens opposés à une guerre en Irak, et qui ne veulent pas que le Canada participe de quelque façon que ce soit à ce conflit.

Je crois, comme mes amis, que la guerre doit demeurer un outil de dernier recours, auquel on ne fait appel que lorsqu'il n'y a absolument plus rien d'autre à faire. Nous n'en sommes pas là.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a réussi haut la main un examen de l'Organisation mondiale du commerce qui lui a accordé une note enviable pour ses politiques commerciales. Les pratiques et politiques commerciales du Canada comptent parmi les plus transparentes et les plus libérales au monde.

L'examen des pratiques commerciales est un exercice auquel doivent se prêter à intervalles réguliers tous les pays au monde. Le rapport qui en découle permet de faire le point sur les politiques des pays et de souligner certaines lacunes et certains progrès sur le plan de l'ouverture des marchés.

L'organisme international du commerce, par l'entremise de ses pays membres, suggère cependant au Canada de chercher de nouveaux débouchés commerciaux plutôt que de dépendre de ses liens avec les États-Unis.

Le ministre du Commerce international a répliqué que le Canada fait de grands efforts en ce sens, mais que la proximité des Américains rend les choses plus complexes.

* * *

[Traduction]

L'INONDATION DE BADGER

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, à la mi-février, la municipalité de Badger, à Terre-Neuve, a été victime d'une terrible inondation, suivie de gels intenses, qui a dévasté la localité et jeté à la rue de nombreuses personnes.

Des entreprises et des organismes de ma circonscription, tels que Nemcor, Elite Vending, la Chambre immobilière et le Newfoundland Club de Cambridge, ont recueilli des fonds pour venir en aide aux habitants de Badger.

Mes électeurs, ainsi que les entreprises et les organismes de Cambridge, ont toujours aidé les autres régions du Canada victimes de catastrophes naturelles.

J'aimerais féliciter pour leurs efforts tous les intéressés, et particulièrement le Newfoundland Club de Cambridge, qui a fait preuve de leadership dans cette campagne d'aide aux gens de Badger.

* * *

ZORAN DJINDJIC

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le monde a encore une fois connu l'horreur du crime et de la terreur alors que l'une des grandes étoiles de la démocratie a été brutalement assassinée.

Zoran Djindjic est devenu premier ministre de la Serbie à la fin du règne brutal du président Milosevic.

Djindjic a permis aux Nations Unies de capturer et de mettre en accusation plusieurs criminels de guerre de l'ancienne Yougoslavie. Il a rétabli des liens diplomatiques avec l'Ouest et c'est grâce à lui que le Canada a laissé tomber ses sanctions. Il a fait la guerre au crime organisé et a engagé son pays dans la voie de la démocratie et du respect des droits de la personne.

C'est pour toutes ces actions qu'il est devenu la cible des criminels et qu'il a été abattu.

Au nom de l'opposition officielle du Canada, j'aimerais remercier M. Djindjic de son sacrifice et transmettre à son successeur, Zoran

Zivkovic, tout notre appui en ce qui a trait à la poursuite de ces réformes essentielles.

La plupart d'entre nous aimeraient remercier le peuple serbe de sa persévérance et de son engagement à l'égard de la paix et de la démocratie.

* * *

LA FÊTE DE LA SAINT-PATRICK

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour souhaiter à tous les Canadiens une bonne fête de la Saint-Patrick. Aujourd'hui, tous les Canadiens se joignent à leurs compatriotes d'origine irlandaise pour faire la fête dans un esprit de camaraderie et de bonne volonté.

Le 17 mars nous donne la chance de souligner l'importante contribution que les Canadiens d'origine irlandaise ont apportée à l'histoire de notre grand pays. Il n'est pas étonnant de constater que quelque 14 p. 100 des Canadiens ont des ancêtres irlandais. Au cours de la grande famine des années 1840, des millions d'Irlandais ont dû quitter leur pays. Bon nombre d'entre eux se sont établis au Canada où ils ont fondé une communauté irlandaise prospère.

Certains des plus grands dirigeants de notre pays ont des racines irlandaises. Quatre des cinq premiers gouverneurs généraux du Canada étaient irlandais, tout comme huit des pères de la Confédération, dont D'Arcy McGee bien sûr. Certains des grands chefs d'entreprise canadiens sont également irlandais, dont Hilary Weston et le regretté Timothy Eaton.

Je souhaite à tous les Canadiens une très bonne fête de la Saint-Patrick. *Caid Mille Failte.*

* * *

●(1405)

[Français]

L'IRAK

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, malgré que le Conseil de sécurité ne l'ai pas autorisée, il semble bien que la guerre contre l'Irak aura lieu. Cependant, on ignore toujours si le Canada y participera ou non.

D'un côté, le premier ministre affirme que le Canada ne participera pas à une guerre qui ne serait pas permise par l'ONU, de l'autre, il affirme que la résolution existante autorise déjà la guerre et que le Canada participera à une guerre ainsi autorisée. D'un côté, il affirme qu'il n'approuve pas une guerre de changement de régime, de l'autre, il soumet une proposition autorisant, après une date butoir, une guerre qui, tous le savent, vise un changement de régime.

En fait, le gouvernement dit ce que la population veut entendre mais fait ce que Washington lui demande.

Les 250 000 personnes réunies à Montréal avant-hier n'ont que faire de ces contradictions et de ces ambiguïtés. Elles demandent que leurs représentants s'opposent à la participation du Canada, un point c'est tout.

Mettons fin aux ambiguïtés et que les parlementaires tranchent la question en permettant un vote ici même, en cette Chambre.

*Article 31 du Règlement***LE GALA METROSTAR**

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, le gala des prix MetroStar a encore une fois montré l'admiration des Québécoises et des Québécois pour les artisans de la télévision. À l'honneur, Sophie Lorain et Guy A. Lepage, ont respectivement reçu le prix de la personnalité de l'année, féminine et masculine.

Je voudrais aussi souligner que pour la première fois une femme, Sophie Thibault, a reçu le prix pour l'animation d'un bulletin de nouvelles.

Parmi les gagnants dans les autres catégories, nous retrouvons: Sophie Lorain et Roy Dupuis pour les rôles féminin et masculin dans une télésérie, Élise Guilbault et Denis Bouchard pour les rôles féminin et masculin dans un téléroman, Véronique Cloutier pour l'animation d'une émission de variété, Benoît Gagnon pour l'animation d'une émission de sports et Guy Mongrain pour une émission de jeux.

J'aimerais également féliciter tous les autres artistes gagnants et les nominés. Grâce à eux, la qualité de notre télévision est indéniable. Bravo à tous!

* * *

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si on tentait l'expérience de concevoir le système de recrutement et de promotion dans la fonction publique qui exclurait le plus de gens possible, il pourrait ressembler à ceci.

Premièrement, il faudrait choisir des compétences que la majorité des Canadiens ne possèdent pas et les déclarer indispensables pour de nombreux postes où elles seraient inutiles. Deuxièmement, il faudrait limiter sévèrement la formation en cours d'emploi dans ce secteur. Troisièmement, il faudrait rétrograder ou muter tout fonctionnaire qui ne répondrait pas aux objectifs arbitraires et toujours changeants. Franchement, c'est exactement ce que fait le gouvernement avec les nouvelles exigences rigoureuses qu'il a annoncées la semaine dernière au sujet du bilinguisme.

Selon ces règles, 24 millions de Canadiens seraient exclus de tous les emplois de haut niveau de la fonction publique. Quels Canadiens seraient exclus? Il y aurait les 57 p. 100 de francophones qui ne parlent pas anglais, les 91 p. 100 d'anglophones qui ne parlent pas français, plus de 80 p. 100 des immigrants et 95 p. 100 des Canadiens autochtones.

Les nouvelles règles sont indignes d'un pays qui se soucie de tous ses citoyens, y compris de ceux qui ne sont pas bilingues.

* * *

LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DU CANADA

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, le 13 mars, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 75 millions de dollars sur cinq ans qui permettra au Service météorologique du Canada d'améliorer la qualité de ses prévisions et le service offert aux Canadiens dans toutes les régions.

Avec cet investissement, les Canadiens bénéficieraient de renseignements météorologiques plus précis et plus rapides, de prévisions quotidiennes, de prévisions à plus long terme, et de prévisions de phénomènes météorologiques extrêmes.

Pour faire une prévision exacte pour une région particulière, un météorologue n'a pas besoin de regarder par la fenêtre, en direction

de la région à laquelle s'applique la prévision. Il fait de l'observation. Elle nous donne les conditions météorologiques à ce moment particulier. Environnement Canada compte plus de 6 000 sites d'observation dans le pays.

Faire une prévision nécessite une vision qui s'étend sur des milliers de kilomètres, pour déterminer comment se développent les divers systèmes et modèles atmosphériques. Il faut ensuite des connaissances et du matériel de pointe pour prédire les conditions que ces systèmes produiront.

Ces nouveaux fonds permettront aux employés du Service météorologique du Canada d'accroître leurs connaissances et d'utiliser du matériel plus perfectionné. Ils leur permettront également de renforcer leur capacité de recherche et d'assurer une meilleure...

Le Président: La députée de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

* * *

LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DU CANADA

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière le ministre de l'Environnement a décidé de réduire de 14 à 5 le nombre des centres de météorologie au Canada. À Winnipeg, la pression publique l'a obligé à garder le centre ouvert pour l'instant, mais il faudra rester vigilant, afin d'empêcher une fermeture éventuellement.

Au cours des dix dernières années, les libéraux ont agi de façon imprévisible, ouvrant des bureaux ici, en fermant d'autres là. Ils ont fermé 59 bureaux météorologiques, trois centres de prévision météorologique et ont imposé au service de météorologie des réductions massives équivalant à 40 p. 100 de son budget. Quelle politique à courte vue!

Les propres rapports du gouvernement indiquent que notre système de prévision météorologique est en si piètre état qu'il met en danger la sécurité des Canadiens. Nous savons que la fiabilité des prévisions météo est en baisse, que l'équipement se détériore ou est désuet, que le personnel est surchargé de travail et que le moral des employés est à la baisse.

Le plan de rationalisation des libéraux ne résoudra aucun de ces problèmes. En fait, ce plan met la sécurité des Canadiens en danger et menace notre économie et l'environnement. Aucune analyse coûts-bénéfices n'a été faite. Le gouvernement ne reconnaît pas que la technologie et les prévisions météo à distance ne peuvent remplacer, en précision, l'observation humaine et l'expérience régionale. Ni les employés, ni leurs représentants, ni la population n'ont été consultés.

* * *

● (1410)

[Français]

L'IRAK

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, se joignant à des millions de personnes de par le monde, le Québec a clamé haut et fort son opposition à une déclaration de guerre contre l'Irak.

Au Québec, les manifestations ont été spectaculaires. Cette solidarité démontre une fois de plus que le Québec se distingue. C'est un message clair à renoncer à la guerre pour laisser la place—toute la place—au processus de négociation et aux résultats des inspections de l'ONU.

Article 31 du Règlement

J'ai participé à la marche à Québec où 18 000 personnes se sont rassemblées, et plusieurs de mes collègues ont fait de même ailleurs: à Montréal, plus de 250 000 personnes; à Trois-Rivières, 3 000 personnes; à Alma et Rimouski, 5 000 personnes, alors qu'à Gatineau, 5 200 personnes sont descendues dans la rue.

Consciente de l'imminence possible du déclenchement unilatéral d'une guerre, la population souhaite envoyer un message clair au premier ministre.

Or, de toute évidence, le premier ministre semble peu réceptif, puisqu'il a refusé toute rencontre avec le collectif Échec à la guerre qui voulait s'entretenir avec lui sur le rôle du Canada et sur l'importance de trouver une solution pacifique à ce conflit.

* * *

[Traduction]

ACTES DE BRAVOURE

M. R. John Efford (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.):

Monsieur le Président, je suis heureux de féliciter aujourd'hui John Dean, de Little Heart's Ease, à Terre-Neuve, qui, près de quatre ans après avoir sauvé la vie de son ami et collègue, Levi Avery, a vu sa bravoure reconnue par la gouverneure générale du Canada.

Le 29 mai 1999, MM. Dean et Avery pêchaient à bord du *Sandra L. Dean*, à environ 130 milles au sud-est de Catalina. Alors qu'ils installaient des cages à crabes, M. Avery s'est pris dans le câble auquel étaient attachées les cages et a été entraîné par-dessus bord, dans les eaux froides de l'Atlantique-Nord. Un membre d'équipage, Randell Smith, a rapidement réagi en stoppant le moteur du bateau. M. Dean a alors décidé de plonger dans les eaux pour sauver son ami. Le récipiendaire a démontré un courage exceptionnel face à une mort presque certaine.

J'invite la Chambre à féliciter et remercier cet homme brave et tous ses semblables.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le dernier sondage Angus Reid sur l'avis des Canadiens confirme ce que les députés du Parti progressiste-conservateur disent depuis des années: Nos soldats ont besoin d'un soutien solide du gouvernement. En fait, trois Canadiens sur quatre estiment maintenant que le budget de la défense doit être accru. Une majorité encore plus grande estime que notre équipement ne nous permet même plus de nous défendre.

Dernièrement, les Canadiens ont vu l'*Iroquois* rentrer au pays avec à son bord un Sea King disloqué. L'*Iroquois* fait maintenant route vers le golfe au milieu d'une guerre avec un hélicoptère de moins. Que faudra-t-il au gouvernement pour qu'il se réveille et approvisionne et appuie nos Forces canadiennes? Quand on leur a demandé ce qu'ils pensaient de nos militaires, moins de la moitié des Canadiens ont dit ressentir de la fierté. C'est une honte et c'est l'héritage véritable du premier ministre.

* * *

L'INSTITUT CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, le budget prévoit 100 millions de dollars pour l'Institut canadien sur l'apprentissage. Cette organisation permettra d'avoir un aperçu national de la formation et de l'éducation au Canada. J'espère qu'elle nous permettra de nous approprier les meilleures pratiques d'éducation et de formation mises en oeuvre dans les diverses magnifiques régions de ce pays.

J'espère également qu'elle nous permettra de définir et de régler les problèmes d'éducation et d'accès à l'éducation, où qu'ils se produisent. Entre autres choses, le nouvel institut devrait, à mon avis, s'intéresser notamment aux problèmes des collègues communautaires et aux défis spéciaux des peuples autochtones dans ces domaines au Canada.

L'Institut canadien sur l'apprentissage renforcera davantage le Canada, qui a déjà la population la mieux instruite au monde.

* * *

LE PROGRAMME D'ALERTE AMBER

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, la semaine dernière, Elizabeth Smart a été retrouvée après neuf mois de captivité chez ses ravisseurs. Son père demande instamment au Congrès des États-Unis d'étendre à l'échelle nationale le programme d'alerte Amber.

Ce programme fait appel à la radio, à la télévision, aux babillards électroniques et aux systèmes de radiodiffusion d'urgence pour informer immédiatement la population de l'enlèvement d'enfants dont la vie est en danger. Plus de 70 programmes d'alerte Amber ont été mis en oeuvre aux États-Unis depuis la création du premier au Texas en 1997. On a retrouvé jusqu'ici une quarantaine d'enfants.

Il y a un an environ, Toronto a été la première ville au Canada à mettre en oeuvre ce programme. L'Alberta, la première province à l'avoir adopté, y a engagé des ressources. Un peu plus tôt cette année, l'Ontario l'a également adopté. Le Manitoba et la Colombie-Britannique, ma province d'origine, sont sur le point d'en faire autant. Malheureusement, les programmes provinciaux ne s'appliquent pas au-delà des frontières des provinces.

Pour qu'un programme soit véritablement efficace, il doit être de portée nationale. Les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral prenne les devants et mette en place un programme national d'alerte Amber dans l'intérêt de leurs enfants.

* * *

● (1415)

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je me lève aujourd'hui en cette Chambre afin de souligner la Journée internationale de la femme qui a eu lieu le 8 mars dernier.

Par leur travail et leur acharnement, les Canadiennes ont su prendre en main leur destin et faire avancer notre société vers ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle sera demain.

Cette journée est l'occasion pour nous de mettre en lumière les réalisations de femmes dont le travail a influencé la vie de ceux qu'elles côtoient. C'est le cas de M^{me} Parasketi Hatzis et de M^{me} Demitra Thomakou, deux Canadiennes d'origine grecque qui, par leurs actions continues dans le domaine de l'éducation, ont influé sur la vie de leur famille, de leur communauté d'origine et de la communauté canadienne depuis plus de 30 ans.

Tous connaissent une ou des femmes remarquables qui marquent la vie de ceux qu'elles côtoient. Je me joins donc à tous mes collègues de la Chambre pour rendre hommage à ces femmes exceptionnelles.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IRAK

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la situation en Irak arrive à un point critique, et une intervention militaire est imminente. Des membres des Forces canadiennes sont sur le terrain depuis un certain temps. En fait, 150 militaires canadiens sont là-bas et participent, avec des soldats britanniques et américains, à des opérations relevant d'un commandement interarmées. Est-ce que ce déploiement sera maintenu? Ces militaires resteront-ils là-bas si une guerre est déclenchée contre l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux préciser la position du gouvernement du Canada. Nous croyons que l'Irak doit se conformer entièrement aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons toujours indiqué clairement que le Canada exigerait l'approbation du Conseil de sécurité comme condition à toute participation à une campagne militaire.

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant une action militaire. Le Canada a déployé tous ses efforts pour trouver un compromis qui permettrait de combler l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Cette initiative s'est malheureusement soldée par un échec. Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas.

Nos vaisseaux ont été envoyés dans ce secteur dans le cadre de notre participation à la lutte contre le terrorisme, et ils continueront de remplir l'importante mission qui leur a été confiée.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons déjà vu dans le passé des pays qui appuyaient une intervention militaire sans envoyer de soldats, mais c'est la première fois que nous voyons un pays qui n'appuie pas une intervention militaire et qui envoie quand même des soldats. Quelle position bizarre!

Je voudrais bien que le premier ministre réponde à ma première question. Nous avons actuellement des militaires sur le terrain en Irak, avec les soldats britanniques et américains. Vont-ils rester là-bas ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un certain nombre de gens qui participent à des activités là-bas avec les soldats britanniques et américains. Ils ne sont pas dans une situation de combat. Je crois qu'ils devraient respecter les engagements qu'ils ont pris envers les autres gouvernements. Leur nombre est très limité. Certains effectuent de la surveillance aérienne et d'autres activités du genre, et ils poursuivront la mission qu'ils ont entreprise il y a quelques mois.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est comme si nous avions un gouvernement à moitié enceint.

Le gouvernement dit qu'il n'appuiera une intervention militaire que s'il y a une deuxième résolution des Nations Unies, mais, selon un article paru le 31 janvier dans le *Guardian* de Charlottetown, le premier ministre aurait dit que la résolution 1441 autoriserait une intervention.

Dit-il aujourd'hui que cette résolution n'autorise pas une intervention ou est-ce là une autre volte-face de la part du gouvernement du Canada?

● (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un événement important s'est produit la semaine dernière. Les Américains, les Britanniques et les Espagnols ont présenté au Conseil de sécurité une résolution visant à autoriser une intervention militaire, mais celle-ci n'a pas été adoptée. Ils voulaient faire adopter cette résolution en plus de la résolution 1441, mais ils n'ont pas obtenu l'autorisation du Conseil de sécurité.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble qu'une coalition d'alliés provenant d'une trentaine de pays s'appête à intervenir en Irak pour faire appliquer la résolution 1441. Une coalition de nations et d'Irakiens en exil poursuit ses efforts en vue de planifier la création d'institutions démocratiques en Irak, mais le Canada a été essentiellement écarté de ces groupes de planification qui visent à assurer la liberté du peuple irakien. Pourquoi le Canada a-t-il été écarté?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a un an, j'ai bien précisé au président des États-Unis que le Canada ne participerait à un conflit en Irak que si le Conseil de sécurité adoptait une résolution autorisant une campagne militaire. L'administration américaine connaît ma position et celle du gouvernement canadien depuis toujours. Nous nous en sommes toujours tenus à cette position. Aujourd'hui, force nous est de constater que le Conseil de sécurité n'a pas adopté de résolution autorisant une campagne militaire. Donc, le Canada ne se joindra pas à une action militaire.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Il n'écoutait pas, monsieur le Président. Il n'a pas répondu à la question que je lui posais.

Il est évident que le Canada a perdu de son influence et qu'il n'est pas invité à participer aux séances de planification visant à libérer le peuple irakien, après la chute de Saddam. Nous ne sommes pas invités, parce que nos alliés savent que nous n'avons pas suffisamment financé notre armée, que nous nous traînons les pieds et n'avons pas encore interdit les groupes de terroristes que nos alliés ont interdits depuis longtemps et que, même si nous avons des troupes sur place, nous ne nous sommes pas encore engagés à les faire participer au conflit.

Quand le gouvernement fédéral s'attaquera-t-il à ces lamentables lacunes de notre politique étrangère afin que nous puissions regagner la confiance qui nous était manifestée jadis sur la scène internationale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, notre engagement à lutter contre le terrorisme est de notoriété publique. Nous avons accepté d'envoyer des troupes, des milliers de soldats, l'été prochain, afin de lutter contre le terrorisme en Afghanistan, et nous respecterons cet engagement.

En ce qui concerne l'Irak et toute intervention militaire en Irak, nous avons fait savoir que nous ne participerions pas à une campagne militaire qui ne serait pas approuvée par le Conseil de sécurité. C'est ce que j'ai dit il y a un an et c'est ce que je répète aujourd'hui.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, nous appuyons et nous sommes heureux que le Canada ne participe pas à cette coalition hors du cadre des Nations Unies.

Questions orales

Cependant, la présence de bateaux dans le golfe Persique ou de soldats canadiens au sein de bataillons américains ou britanniques, ou encore d'officiers dans le cadre du «joint command», fait en sorte que le Canada pourrait faire indirectement ce qu'il ne veut pas faire directement.

On ne peut pas croire que ces personnes ou ce matériel ne serviront pas dans le cadre d'un conflit avec l'Irak, même s'ils sont là pour la lutte antiterroriste.

Est-ce qu'il ne serait pas plus cohérent de retirer le matériel et tous les soldats du golfe Persique et de la région?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons encore de nombreux soldats en Afghanistan et nous en aurons des milliers l'été prochain. C'est notre devoir de maintenir notre présence dans le Golfe pour pouvoir les protéger, pour pouvoir leur donner le matériel dont ils ont besoin pour exécuter leurs tâches, pour maintenir la paix en Afghanistan et pour essayer de reconstruire un peu ce pays.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, quand on parle du commandement unifié ou du «joint command» au Qatar qui était à Tampa dans le passé, est-ce qu'on pense sérieusement que le commandement unifié ne va s'intéresser qu'à ce qui se passe en Afghanistan et ignorer l'offensive des Britanniques et des Américains en Irak?

On sait bien que le «joint command» va s'occuper de l'intervention en Irak. Il ne faut pas être un génie militaire pour comprendre cela.

Je demande au premier ministre: est-ce qu'il ne serait pas plus cohérent et logique de se retirer du «joint command», de maintenir les troupes en Afghanistan, mais pas que les bateaux soient utilisés à d'autres fins que l'Afghanistan?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le mandat des militaires canadiens qui sont dans la région est de s'occuper seulement des activités en Afghanistan.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, toute la communauté internationale est massivement opposée à l'utilisation de la force en Irak à ce moment-ci.

Puisqu'une telle agression, si elle était faite, aurait un caractère d'illégalité, d'illégitimité, je demande au premier ministre s'il a l'intention d'aller plus loin, d'aller auprès de l'ONU et auprès des États-Unis afin de démontrer ce caractère illégitime, illégal, et de protester avec toute son énergie?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, même si nous n'étions pas membre du Conseil de sécurité, il n'y a aucun pays au monde qui a été plus actif que le Canada pour essayer de bâtir un pont entre les membres du Conseil de sécurité. Nous avons clairement établi notre position depuis un an, nous l'avons maintenue et c'est la contribution que nous avons apportée pour essayer de prévenir une guerre.

D'ailleurs, je l'ai dit moi-même lorsque j'étais à la télévision américaine, il y a huit jours: on n'a pas besoin de faire de guerre en ce moment puisque, effectivement, Saddam Hussein est complètement cerné; il ne peut pas vraiment causer beaucoup de troubles à cause des 250 000 soldats qui l'entourent. Et nous devons remercier...

Le Président: L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais savoir du premier ministre s'il a l'intention d'aller un peu plus loin? C'est-à-dire, il s'est ménagé une certaine crédibilité auprès des États-Unis, il a toujours été très proche de la position américaine.

Le premier ministre a-t-il l'intention, maintenant, de se servir de son statut de voisin pour dénoncer une intervention qui est illégitime, qui a un caractère d'illégalité et qui s'apparente à une agression? Est-ce que le Canada va poser des gestes pour dénoncer une telle affaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai clairement établi notre position lorsque j'ai énoncé la politique du gouvernement, en réponse à la première question de la période des questions orales aujourd'hui.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous saluons la clarté des réponses fournies par le premier ministre cet après-midi quant à la possibilité d'une guerre contre l'Irak, mais le premier ministre ne voit-il pas que la clarté de sa position se trouve mitigée du fait qu'il est déterminé à laisser les Forces canadiennes participer, au sein d'unités américaines, à la guerre contre l'Irak? Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à retirer les militaires canadiens qui participent à ces échanges si jamais la guerre éclate en Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très clair. Les militaires qui sont actuellement dans cette région aident les soldats canadiens qui participent et qui participeront l'été prochain à la mission que nous avons acceptée en vue du rétablissement de la situation en Afghanistan. Tous les militaires déployés là-bas participent à cette mission. Ils ne seront pas mêlés à une éventuelle guerre contre l'Irak.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, nous avons maintes fois réclamé la tenue d'un vote à la Chambre, et nous avons toujours cru que nous finirions probablement par voter contre le gouvernement. Or, compte tenu de ce que le gouvernement et le premier ministre ont déclaré aujourd'hui, je me demande si ce dernier serait prêt à présenter une motion énonçant la position du gouvernement sur l'insuffisance de la résolution 1441 et sur l'illégitimité d'une attaque contre l'Irak en l'absence d'une deuxième résolution? Que le gouvernement propose une motion, qu'un débat s'engage et que le Parlement se prononce. Le premier ministre ne souhaite-t-il pas que le Parlement appuie sa position?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, habituellement, on ne propose pas de motion à l'appui du gouvernement. Le gouvernement a énoncé une position très claire que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le premier ministre. Il a dit que le Canada appuierait une intervention seulement si elle était justifiée par une résolution du Conseil de sécurité. Comme le premier ministre le sait sûrement, certains en Grande-Bretagne et ailleurs font valoir que la résolution 1441 ou d'autres résolutions antérieures confèrent déjà les pouvoirs justifiant une intervention.

Le Canada a sûrement demandé un avis juridique quant à la question de savoir si pareille attaque est justifiée sur le plan du droit international. Le gouvernement a-t-il demandé pareil avis juridique et croit-il qu'une telle attaque serait justifiée dans l'optique du droit international?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le chef du Parti conservateur est toujours très préoccupé par la façon de procéder. Il devrait simplement s'en tenir à ce que nous avons dit. Notre position est très claire.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Ainsi donc, monsieur le Président, le droit international n'a aucune importance. Cela cadre tout à fait avec le gouvernement actuel.

Questions orales

Aujourd'hui, le *Wall Street Journal* présentait un plan des États-Unis pour rebâtir l'Irak à la suite d'un conflit. Le plan américain mettrait de côté les agences des Nations Unies pour donner le rôle de premier plan à des sociétés américaines. Comme le premier ministre le sait sûrement, toute initiative des Nations Unies en vue de reconstruire l'Irak nécessiterait une nouvelle résolution du Conseil de sécurité. Le gouvernement du Canada est-il d'avis que la reconstruction de l'Irak à la suite d'un conflit devrait être laissée aux États-Unis? Le gouvernement du Canada a-t-il un plan de rechange à proposer, et le premier ministre peut-il nous dire en quoi il consiste?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, avant de penser à la reconstruction, il faudra voir s'il y a une guerre, mais le cas échéant, le Canada participera évidemment à la reconstruction de ce pays. Nous avons toujours agi de la sorte en cas de guerre et nous continuerons de le faire, mais nous espérons encore qu'une guerre sera évitée. Je ne suis pas très optimiste, mais s'il y a une guerre, le Canada aidera évidemment les victimes de cette guerre.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 2 avril 1996, le premier ministre terre-neuvien de l'époque, Brian Tobin, a écrit au premier ministre au sujet du projet Hibernia. Un mois plus tard, le premier ministre répondait à M. Tobin que la question du projet Hibernia avait été renvoyée à l'ancien ministre des Finances. Entre-temps, la Société maritime CSL Inc. avait déjà conclu un important contrat pour la réalisation du projet Hibernia. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi l'ancien ministre des Finances a participé à la prise de décisions concernant Hibernia?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que l'ancien ministre des Finances avait respecté les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts lorsqu'il était ministre des Finances et je n'ai jamais eu de raison de croire qu'il ne l'avait pas fait. J'ai dit et je répète qu'il s'est assuré de suivre de son mieux toutes les lignes directrices, et personne n'a jamais eu à se plaindre de lui à cet égard.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a là une façon de procéder qui donne à penser que l'ancien ministre des Finances participait régulièrement à la prise de décisions dont il aurait pu bénéficier financièrement. Nous savons désormais que, 12 fois au moins, l'ancien ministre des Finances a été consulté, par l'intermédiaire du conseiller en éthique, sur des questions intéressant la santé et la prospérité de la Société maritime CSL Inc.

Le premier ministre pourrait-il confirmer aujourd'hui que l'une ou l'autre de ces consultations concernait les relations entre CSL et Hibernia?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu et je répéterai ce que j'ai dit. Lorsqu'il était ministre des Finances, en 1993, il s'est conformé comme les autres ministres au règlement qui existait à l'époque. Il faisait rapport au registraire général et organisait ses finances avec celui-ci de façon à bien suivre toutes les lignes directrices auxquelles devaient se conformer tous les ministres. Je n'ai jamais reçu aucune plainte du registraire général ni de qui que ce soit d'autre au sujet de l'ancien ministre des Finances.

Je ne peux dire rien de plus aujourd'hui. Comme je n'ai jamais reçu de plainte de qui que ce soit, je ne peux pas revenir aujourd'hui sur cette époque. À ma connaissance, toutes les lignes directrices...

Le Président: Le député de Saint-Jean.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le ministre de la Défense nationale a déclaré que les vaisseaux qui s'acheminaient vers le golfe Persique pourraient éventuellement bouger en direction d'un conflit avec l'Irak.

Cet après-midi, le premier ministre nous dit que les vaisseaux vont se contenter de faire leur travail, c'est-à-dire de surveiller les terroristes dans le golfe Persique. Toutefois, le commandant Girouard sera à la tête d'un vaisseau amiral qui s'appelle *l'Iroquois* et d'un groupe tactique de 20 navires. Ces 20 navires seront certainement appelés à intervenir dans le théâtre d'opérations en l'Irak.

Est-ce que le premier ministre ne pourrait pas convenir que, pour éviter toute ambiguïté, ce qu'il faut cet après-midi, c'est...

Le Président: L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le député devrait savoir que c'est une opération multinationale. Ce n'est pas seulement le Canada qui est là, mais il y a aussi la France, la Nouvelle-Zélande, la Grèce et les Pays-Bas.

Je suis en contact avec mes homologues de chacun de ces pays. On discute de la situation et je n'ai pas eu d'indications que ces pays vont se retirer. Pour le Canada, la guerre contre le terrorisme est très importante. Nous sommes tout à fait impliqués à cet égard.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je suis loin d'être rassuré par la réponse du ministre. Fondamentalement, si on envoie un vaisseau amiral canadien en charge d'un groupe tactique de 20 bateaux, ce n'est pas vrai que cela se justifie parce qu'il y a une hausse de la présence terroriste dans le golfe Persique.

Ce que je dis, c'est qu'il faut éviter toute ambiguïté. Quant au commandement unifié, c'est la même chose. On a au moins 25 officiers canadiens qui travaillent actuellement avec les Américains sur des scénarios de guerre en Irak. S'il laisse ces soldats à cet endroit, c'est complètement incohérent avec la déclaration d'aujourd'hui du premier ministre. Il faudrait qu'il retire également les officiers du commandement unifié.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout incohérent avec la position du premier ministre. C'est précisément la position du premier ministre. Ce n'est pas seulement le Canada. Je répète que la France, la Nouvelle-Zélande, la Grèce et les Pays-Bas sont impliqués avec nous dans la guerre contre le terrorisme.

Étant donné la possibilité très malheureuse de la guerre, le risque du terrorisme est plus grand qu'auparavant. Est-ce que le député veut que les autres pays et le Canada se rétractent eu égard à la guerre contre le terrorisme quand le besoin est très élevé? La réponse est non.

Questions orales

●(1435)

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la société de l'ancien ministre des Finances, la Société maritime CSL Inc., a reçu au moins un contrat de plusieurs millions de dollars se rapportant au projet Hibernia alors que l'ancien ministre des Finances était la personne-ressource au Cabinet pour ce projet; il y a donc un conflit d'intérêts évident.

Le premier ministre pourrait-il dire aux Canadiens combien de fois l'ancien ministre des Finances s'est retiré de la table du Cabinet pour éviter ce genre de conflits d'intérêts flagrants?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à toutes ces questions. Je sais que, dans certaines circonstances, au lieu de traiter le dossier lui-même, le ministre demandait au ministre des Institutions financières de le faire. Je n'ai pas compilé le nombre exact de circonstances de la sorte. Je savais que le registraire général s'occupait de la situation et que nous n'avions reçu aucune plainte à ce sujet et j'avais confiance en l'intégrité de l'ancien ministre des Finances. Je n'ai pas compté ses présences ou absences au Cabinet et je n'en ai pas vérifié les raisons.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le cas de projets qui causent un conflit d'intérêts flagrant, le premier ministre pourrait peut-être songer d'abord aux intérêts des Canadiens et porter attention aux cas absolus de conflits d'intérêts.

Entre 1994 et 1997, trois navires de la Société maritime CSL Inc. ont participé à la construction d'Hibernia. À cette même époque, l'ancien ministre des Finances était responsable de la participation fédérale au projet Hibernia.

Le premier ministre pourrait-il dire aux Canadiens s'il y a eu enquête dans le cas de ce conflit d'intérêts et sinon, pourquoi? Les contribuables canadiens ne méritent-ils pas mieux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit et je le répéterai, l'ancien ministre des Finances a toujours respecté les lignes directrices. Personne, ni le ministre lui-même, ni d'autres ministres, ni la presse, ne m'a fait part de problèmes à cet égard. Personne n'a parlé de conflit d'intérêts relativement à ces circonstances.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, la population veut la paix. Les manifestations de samedi dernier l'ont clairement démontré. Il y avait 18 000 personnes à Québec, 250 000 à Montréal et 5 000 à Alma. Ces manifestants s'attendent aussi à ce que leurs élus fédéraux puissent se prononcer contre la guerre par un vote au Parlement.

Je demande ceci au premier ministre: quand allons-nous voter?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais répéter en français la déclaration que j'ai faite tantôt pour répondre à l'honorable député.

Je veux préciser la position du gouvernement du Canada. Nous croyons que l'Irak doit se conformer entièrement aux résolutions du

Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons toujours indiqué clairement que le Canada exigerait l'approbation du Conseil de sécurité comme condition à toute participation à une campagne militaire.

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant une action militaire. Le Canada a déployé tous ses efforts pour trouver un compromis qui permettrait de combler l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Cette initiative s'est malheureusement soldée par un échec. Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas. Nos vaisseaux...

[Traduction]

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il-vous-plaît. Pas pendant la période des questions orales. L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans a la parole.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre ne serait-il pas d'accord avec nous pour dire que la position du gouvernement serait beaucoup plus forte s'il y avait un vote de tous les parlementaires de cette Chambre dûment et démocratiquement élus par la population?

●(1440)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un député sait très bien qu'une action du gouvernement est présumée être appuyée par la Chambre des communes. Si l'opposition veut voter pour ou contre, elle a des journées d'opposition. Mais lorsque le Parlement énonce une politique comme celle-là, le premier ministre a le droit de présumer que la Chambre des communes l'appuie.

* * *

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lorsque le ministre de l'Industrie était responsable du portefeuille de la Santé, il a permis qu'un marché non soumis à un appel d'offres soit accordé à la compagnie de restauration Ferrari, de Winnipeg, pour l'exécution de travaux liés à la santé des autochtones. Le travail a en fait été réalisé par Joanne Meyer, que la ministre connaît bien. Pourquoi ce contrat, qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres, n'a-t-il pas été accordé directement à la société JM Enterprises?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler que Joanne Meyer n'est plus au service du ministère de la Santé. En fait, cette personne n'a plus de lien avec le ministère depuis janvier 2002. Si je ne m'abuse, les fonctionnaires du ministère de la Santé examinent, à l'heure actuelle, les ententes contractuelles et ils me communiqueront leurs conclusions dans les semaines à venir.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je signale que c'est la ministre qui répond, mais qu'un autre ministre là-bas finira bien par répondre à ces questions, que ce soit dans cette enceinte ou à l'extérieur.

Questions orales

J'aimerais tirer cette affaire au clair. JM Enterprises a obtenu un contrat qui a soudainement pris fin pour être ensuite attribué à la compagnie de restauration Ferrari, de Winnipeg.

Je réitère la question: pourquoi ce contrat n'a-t-il pas été accordé directement à JM Enterprises? Qu'est-ce que la ministre essaie de cacher?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué plus tôt, les fonctionnaires du ministère de la Santé se penchent sur la question et doivent me faire part des résultats de leur examen d'ici quelques jours.

Je peux simplement affirmer que la personne en question ne travaille plus pour le ministère de la Santé. Il serait inapproprié de ma part de faire davantage de commentaires pour l'instant.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, dans le passé, le Canada a fortement appuyé l'aide d'urgence et les efforts de reconstruction en Afghanistan.

Étant donné l'attention portée à l'heure actuelle à l'Irak, la ministre de la Coopération internationale pourrait-elle nous dire si le gouvernement entend continuer d'appuyer les Afghans?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je suis heureuse d'annoncer que le Canada s'est engagé aujourd'hui à verser 250 millions de dollars d'argent frais au cours des deux prochaines années.

Cet engagement est le plus important qui ait été pris par l'entremise de l'ACDI et l'argent ira aux domaines prioritaires établis par le gouvernement afghan, y compris l'aide humanitaire, la sécurité, l'agriculture et le gouvernement lui-même.

* * *

L'IRAK

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ont exprimé une forte opposition à la guerre illégale du président Bush et le premier ministre mérite aujourd'hui des félicitations pour avoir respecté la position canadienne.

Ne pourrait-on pas renforcer le message du Canada en tenant un vote en bonne et due forme au Parlement? Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a signalé à George Bush que, selon la position maintenant adoptée clairement par son gouvernement, le Canada n'appuiera pas une guerre illégale contre l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si l'opposition veut vraiment voter, elle a deux journées d'opposition cette semaine. Elle peut décider d'en utiliser une si cela est très important.

Le gouvernement s'est exprimé et lorsqu'il le fait, c'est parce qu'il est persuadé qu'il a la confiance de la Chambre. Je sais que j'ai l'appui de mon parti là-dessus.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas précisé s'il a clairement communiqué la position du Canada au président américain pour lui préciser que le Canada n'allait pas appuyer sa guerre illégale.

En plus de s'attaquer à cette question, le premier ministre pourrait-il dire clairement à George Bush que l'uranium appauvri continue de tuer des citoyens irakiens et qu'on ne peut permettre aux États-Unis de causer d'autres torts aux citoyens irakiens innocents avec des armes contenant de l'uranium appauvri?

● (1445)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai jugé qu'il était de mon obligation d'informer en premier lieu la Chambre des communes et la population canadienne. Bien entendu, des communiqués étaient prêts pour informer les gouvernements britannique et américain de notre décision.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je viens du Manitoba. Je suis propriétaire d'un camion GMC 1957. Je suis allé voir le médecin au cours des douze derniers mois. En conséquence, je suppose que je remplis tous les critères pour obtenir un marché public du ministère de la Santé sans appel d'offres.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Quelles qualités, autre que la capacité de faire des vidanges d'huile et du graissage politique, possède la société Continental Custom Carriage Ltd, une entreprise de restauration de voitures, pour avoir obtenu un marché public de 200 000 \$ du ministère de la Santé sans appel d'offres? Pouvons-nous voir le mandat et le rapport?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, mes collaborateurs sont en train d'examiner la question. J'attends donc leur rapport à cet égard.

Je ne puis que souligner de nouveau que la personne en cause ne travaille plus au ministère de la Santé.

* * *

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, aujourd'hui, le comité de Terre-Neuve et du Labrador représentant tous les partis a présenté au ministre des Pêches et des Océans un rapport renfermant une liste de recommandations pour le rétablissement de l'équilibre et la viabilité de la pêche de la morue, une solution pour la population de la province présentée par la population de la province.

Le ministre donnera-t-il l'assurance à tous les habitants de Terre-Neuve et du Labrador qu'il tiendra compte de la démarche globale recommandée par le comité pour résoudre cette crise?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député ainsi que tous les autres députés de Terre-Neuve et du Labrador, de même que les députés provinciaux, les députés des trois partis et les sénateurs de l'excellent travail qu'ils ont accompli en tenant un débat impartial sur une question revêtant une grande importance pour le Canada et les populations concernées. Je puis leur donner l'assurance que j'étudierai très attentivement leur document et que je travaillerai avec eux sur tous les dossiers sur lesquels nous pourrions nous entendre, et j'espère que ce sera la majorité.

*Questions orales***LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en février, le tribunal fédéral a jugé que le ministre de l'Immigration avait induit le Parlement en erreur. En réponse à une question concernant la décision, le ministre a dit qu'il ne s'agissait que d'un projet. Ce mois-ci, dans le cadre d'une rare déclaration publique, le juge ayant présidé a admonesté le ministre et déclaré que le jugement était définitif et «n'était pas considéré comme un projet».

Pourquoi le ministre s'occupe-t-il encore de dossiers majeurs alors qu'on ne peut se fier à sa parole?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme il s'agit d'une question sérieuse, je ne la personnalisai pas comme le fait la députée.

Voici ce qu'il en est. Premièrement, lorsque la décision a été rendue, nous avons déjà appliqué le bref de mandamus, de sorte que nous en avons étendu l'application aux 102 cas. Parallèlement, après analyse du contenu et de la forme, nous avons jugé qu'il y avait matière à interjeter appel, et c'est ce que nous allons faire.

En réalité, je soutiens depuis le début que, en vertu de l'alinéa 74d), notre rôle consiste à protéger le processus. C'est ce que nous faisons. Le même juge a reconnu officiellement la question exactement comme nous l'avons dit. Nous protégeons le processus, mais nous respectons aussi le processus judiciaire.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le ministre n'a absolument pas répondu à la question.

En février, on a aussi questionné le ministre au sujet d'Ernst Zundel, qui représente une véritable menace à la sécurité. Il nous a dit de façon catégorique qu'il ne permettrait pas qu'on bafoue notre système de détermination du statut de réfugié. Le pays de citoyenneté de Zundel a dit que des fonctionnaires viendraient cueillir ce dernier au Canada dès qu'on leur en ferait la demande, mais les affirmations du ministre se sont de nouveau révélées douteuses.

Pourquoi ne s'est-il pas servi du pouvoir que lui confère la loi pour faire monter Zundel à bord d'un avion en partance pour l'étranger?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il y a des gens qui ont intérêt à faire ce genre de publicité, mais ce n'est pas notre cas ici. Nous sommes respectueux du processus. Nous avons dit depuis le début que non seulement cet individu est au Canada, mais qu'il est sous détention. Laissons faire le processus; nous avons confiance en celui-ci et tout le monde va bien s'en tirer.

* * *

• (1450)

L'IRAK

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, l'administration américaine a servi aujourd'hui un ultimatum au Conseil de sécurité. Il n'est plus libre d'appuyer le désarmement pacifique ou de chercher un compromis.

Le premier ministre a-t-il l'intention de faire connaître à l'administration américaine son désaccord face à la situation dans laquelle elle place le Conseil de sécurité? Ou bien celui-ci dit oui aux États-Unis et il y aura la guerre, ou bien il dit non et il y aura la guerre quand même.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'aujourd'hui en cette Chambre, le premier ministre a donné très clairement la position du Canada. Sans l'aval des Nations Unies, nous n'irons pas à la guerre. On communiquera cette information aux autorités américaines et elles tireront leurs propres conclusions. Je crois que notre position est claire et est toujours conforme à la position traditionnelle du Canada. C'est la position que le premier ministre a prise dès le début de cette affaire.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, bien sûr, nous sommes heureux de la position que le Canada vient de prendre. Mais il faut comprendre qu'en tant que défenseur des institutions multilatérales, il ne peut accepter que le Conseil de sécurité soit ainsi vidé de sa substance, obligé soit de se plier aux États-Unis ou de sombrer dans l'insignifiance.

Qu'est-ce que le ministre des Affaires étrangères entend faire face à cette situation dangereuse pour la paix mondiale?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous allons continuer de faire ce que nous avons fait d'emblée dans cette affaire, c'est-à-dire travailler avec tous les autres pays du monde afin d'avoir, là où c'est possible, un consensus au sein du Conseil de sécurité et trouver une solution en cette matière. Évidemment, comme le premier ministre l'a dit aujourd'hui, il est très difficile d'être optimiste, mais cela ne veut pas dire que nous ne continuerons pas nos efforts qui vont constamment dans le même sens, c'est-à-dire trouver la paix, toujours dans le cadre des actions du Conseil de sécurité.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a indiqué dans son rapport que le Programme canadien de contrôle des armes à feu est un grand projet de l'État et que les exigences en matière de rapport établies par le Conseil du Trésor relativement à de tels projets n'avaient pas été respectées. Et voilà maintenant que le ministre veut 172 millions de dollars de plus pour un programme qui continue de cacher ses coûts véritables au Parlement.

Pourquoi les exigences en matière de rapport liées aux grands projets de l'État n'ont-elles pas été suivies dans le cas du Programme canadien de contrôle des armes à feu et du milliard de dollars qu'on y a investi?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que, compte tenu de l'information que j'ai reçue par les fonctionnaires du ministère, le programme n'a jamais été désigné formellement. Pour cela, il faut qu'une décision soit prise par le Conseil du Trésor. Il n'a donc jamais été désigné formellement comme un grand projet de l'État.

Cela étant dit, je pense que le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor sont d'accord pour dire qu'une meilleure information doit être donnée au Parlement.

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il ne suffit pas de dire aux Canadiens qu'il leur faut avaler cette pilule d'un milliard de dollars.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Des députés se plaignent de ne pas entendre les paroles de la députée. Je ne suis pas surpris; je ne les entends pas moi-même. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a la parole et nous voulons entendre sa question.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, devant l'impossibilité d'obtenir une réponse satisfaisante de la part de la ministre, je demande au président du Comité des comptes publics quelles sont les mesures prises par son comité pour faire en sorte que le Parlement soit dûment informé de la gestion de ce programme.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que la présidente du Conseil du Trésor comparaitra devant le comité cet après-midi même. Nous sommes convaincus d'obtenir d'elle de meilleures réponses que celles qu'elle vient de fournir.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, c'est le 6 juin prochain qu'aura lieu l'inauguration du Centre de la plage Juno en Normandie, en France.

Créé à l'initiative d'un groupe d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ayant participé aux débarquements du jour J, ce sera le premier centre canadien interactif concernant cette guerre à être construit en Europe.

Le ministre des Anciens combattants peut-il, pour l'information de la Chambre, faire le point sur la participation du gouvernement du Canada à ce projet?

• (1455)

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'annoncer, vendredi dernier, à Winnipeg, que le gouvernement du Canada a décidé d'accorder un complément de 1,775 million de dollars pour le projet de construction du Centre de la plage Juno, portant ainsi la contribution totale du Canada à un peu plus de 3 millions de dollars.

Grâce à ce financement, on pourra mener le projet à terme, en organiser l'inauguration officielle et mettre en place les activités d'interprétation prévues.

Le projet du Centre de la plage Juno témoignera de la contribution du Canada et de l'ensemble de ses réalisations lors de la Seconde Guerre mondiale.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les négociations en vue de régler le différend du bois d'oeuvre sont au point mort. Il y a 14 mois, j'ai demandé au ministre d'entreprendre une analyse des coûts du différend pour fournir un cadre de négociation aux intervenants canadiens. Le gouvernement ne l'a pas fait. Pourquoi?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec l'industrie canadienne, d'est en ouest. Nous continuons à collaborer avec les provinces. Les voies de communication avec les Américains sont grandes ouvertes.

Nous continuons à dialoguer très vigoureusement. Toutefois, il y a 15 jours, nous sommes parvenus à la conclusion que les négociations sur les mesures temporaires étaient difficiles en soi, l'écart entre nos

deux pays étant trop grand. En janvier et février, nous avons accompli d'énormes progrès sur le fond du problème et sur les programmes de gestion forestière de notre pays.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun progrès. Le lobby américain du bois d'oeuvre est au même point aujourd'hui qu'il y a 12 mois.

Comment le ministre peut-il penser se rendre au deuxième but sans toucher le premier? Vous ne faites pas preuve de leadership en restant assis dans l'abri ou en applaudissant de la ligne latérale...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que le député adresse ses propos à la présidence.

M. John Duncan: Monsieur le Président, je ne m'adressais pas au ministre. Je faisais une analogie avec une partie de baseball.

Pourquoi le ministre est-il si peu enclin à procéder à une analyse des coûts qui donnerait au Canada les moyens de faire preuve de leadership dans ces négociations?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a que le député qui dise que le gouvernement n'a pas fait preuve de leadership au nom de l'industrie canadienne.

Pour la première fois, le Canada n'a pas cédé devant les Américains. Pour la première fois, nous avons fait des progrès avec les Américains dans le dossier du bois d'oeuvre. Cela fait deux ans que le Canada se bat contre ces droits. Cela fait deux ans que nous oeuvrons auprès du secrétaire au Commerce, qui se rend maintenant à nos arguments et qui essaie de nous aider. Il y a des sénateurs américains qui se sont rangés à nos côtés et qui demandent à leur gouvernement d'appuyer notre position. C'est ce que j'appelle du leadership et des progrès.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la décision du Canada de maintenir des officiers au sein du commandement unifié au Qatar est en flagrante contradiction avec le fait de ne pas intervenir auprès des Américains, des Britanniques et des Espagnols.

Or, je demande ceci au premier ministre: est-ce qu'il ne serait pas plus sage et plus cohérent de ramener les officiers canadiens qui font partie du commandement unifié, parce qu'on ne peut pas penser qu'ils vont s'occuper uniquement de l'Afghanistan quand il y a une intervention en Irak, et le Canada risque de perdre sa crédibilité en voulant jouer sur les deux tableaux?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je peux rappeler au député qu'en ce qui concerne ce groupe de navires, ce n'est pas seulement le Canada qui est là; il y a aussi quatre autres pays, y compris la France.

Les autorités américaines qui se chargent de ces navires s'occupent non seulement de l'Irak, au cas où il y aurait une guerre, mais aussi de la guerre contre le terrorisme. Afin qu'on puisse savoir ce qui se passe en termes de guerre contre le terrorisme, il faut qu'on soit informés. Et c'est cela, l'objectif.

Recours au Règlement

[Traduction]

LE COMMERCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Périodiquement, l'OMC examine les politiques commerciales de ses membres. Qu'est-ce que l'OMC a constaté, au cours de son dernier examen des politiques commerciales du Canada, compte tenu du fait que notre pays est l'un des quatre plus grands partenaires commerciaux du monde? Le ministre pourrait-il nous dire ce que l'organisation a constaté?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, l'OMC nous a donné d'excellentes nouvelles.

[Français]

Le Canada a été reconnu comme l'un des pays commerçants les plus transparents et les plus libéraux au monde.

• (1500)

[Traduction]

L'OMC a conclu que le Canada était l'un des pays commerçants les plus transparents et les plus libéraux du monde. Elle a reconnu que des politiques économiques saines et un régime commercial tourné vers l'extérieur ont permis au Canada de maintenir sa croissance en dépit d'un ralentissement économique mondial. Grâce à nos politiques internationales, nous sommes sur la bonne voie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

Des documents internes du ministère nous révèlent très clairement que l'insuffisance du financement des stations météorologiques du Canada met en péril la sûreté et la sécurité des Canadiens, qui n'ont pas un accès suffisant aux alertes. L'injection de 75 millions de dollars, que le ministre a annoncée la semaine dernière, ne suffira même pas à répondre aux besoins en infrastructures essentielles.

Le ministre va-t-il admettre qu'un sous-financement constant, par le gouvernement, est la cause du regroupement de stations météorologiques comme celle de Kelowna?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a dit, nous avons annoncé la semaine dernière l'injection d'un montant de 75 millions de dollars pour le Service météorologique du Canada. En outre, nous procédons à une réorganisation qui accroîtra l'efficacité du service. C'est ainsi que notre objectif premier, la sécurité des Canadiens, restera au premier plan, et que cette sécurité sera garantie à l'avenir.

Il s'agit d'une réorganisation importante et d'un apport important d'argent frais. Le député et ses collègues de l'Alliance canadienne devraient s'en réjouir.

* * *

[Français]

L'IRAK

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, Kofi Annan a déclaré qu'une intervention unilatérale, sans l'autorisation du Conseil de sécurité, aurait une légitimité sérieusement compromise.

Le premier ministre a-t-il l'intention de faire savoir au président des États-Unis qu'il est d'accord avec les propos de Kofi Annan et que le Canada dénonce l'intervention américaine et britannique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, peut-être que je pourrais profiter de l'occasion pour finir de lire ma déclaration et ainsi pouvoir répondre à la question.

Le Canada a déployé tous ses efforts pour trouver un compromis qui permettrait de combler l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Cette initiative s'est malheureusement soldée par un échec. Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas.

Nos vaisseaux ont été envoyés dans ce secteur dans le cadre de notre participation à la lutte contre le terrorisme, et ils continueront de remplir l'importante mission qui leur a été confiée.

Cela répond très bien à la question. Les propos que j'ai tenus étaient dans le même ordre d'idée que ceux qui avaient...

Le Président: Je regrette d'interrompre le très honorable premier ministre, mais c'est tout le temps dont nous disposons pour la période des questions orales. L'honorable député de Calgary-Centre a la parole sur un recours au Règlement.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre pourra retarder un peu sa sortie de la Chambre.

La Chambre est heureuse d'en savoir plus sur la position du gouvernement à l'égard de l'Irak. Toutefois, au lieu de profiter de la période des questions pour faire une déclaration d'une telle importance, le premier ministre aurait dû procéder par voie de motion ou faire une déclaration officielle à la Chambre.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la plupart des députés conviendront certainement que cette intervention n'a rien d'un recours au Règlement. Le premier ministre a non seulement le droit mais l'obligation, dont il s'acquitte fidèlement, de répondre directement aux questions des députés. S'il ne l'avait pas fait aujourd'hui, le député le lui aurait probablement reproché.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'appuie le recours au Règlement du député. Nous sommes heureux que le premier ministre ait consenti à faire une déclaration à la Chambre, mais il existe pour cela une procédure prévue par le Règlement; il s'agit des déclarations de ministres. Au lieu de profiter de la période des questions pour faire sa déclaration, il aurait dû la livrer dans le cadre des déclarations de ministres, ou demander le consentement unanime de la Chambre pour faire une déclaration avant ou après la période des questions. La Chambre aurait été ainsi beaucoup mieux en mesure de traiter l'affaire.

Affaires courantes

● (1505)

Le Président: Je prends bonne note des points de vue exprimés par le député de Calgary-Centre, le député de Winnipeg—Transcona et le leader du gouvernement à la Chambre, mais les députés savent bien que toutes sortes de choses peuvent se glisser dans les réponses ou dans les questions, pendant la période des questions. Peut-être devrais-je plutôt parler des réponses et des questions, afin de n'offenser personne.

Il n'est pas rare que cela se produise. Les députés auraient peut-être préféré entendre une déclaration, ce qui leur aurait permis d'y répondre. Ils auraient peut-être aussi préféré que la déclaration du premier ministre intervienne pendant les débats, afin qu'elle puisse être suivie de questions et observations plus étoffées. Il aurait été possible de procéder de ces façons, et je suis heureux qu'on l'ait mentionné, mais, malheureusement, je ne pense pas qu'il y ait là matière à recours au Règlement ou à question de privilège. Par conséquent, nous poursuivons.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LETTRE DU DÉPUTÉ DE CALGARY-OUEST—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège que le député de Mississauga-Ouest a soulevée le 25 février 2003 au sujet d'une lettre qui lui a été envoyée par le député de Calgary-Ouest.

Je remercie le député de Mississauga-Ouest d'avoir soulevé cette question, et je remercie aussi le leader parlementaire de l'opposition et le député de Calgary-Ouest des remarques qu'ils ont faites à cet égard.

En présentant ses arguments, le député de Mississauga-Ouest a signalé qu'il avait reçu du député de Calgary-Ouest une demande l'invitant à écrire au premier ministre au sujet du Falun Gong. La demande était accompagnée d'une ébauche de lettre adressée au premier ministre de la part du député de Mississauga-Ouest, prête à être signée par ce dernier s'il décidait de le faire.

[Français]

L'objection de l'honorable député de Mississauga-Ouest porte principalement sur le fait que cette lettre était rédigée sur du papier à en-tête de la Chambre des communes. Il a exprimé son désaccord avec cette façon de faire, notamment parce que cela semble appuyer officiellement une initiative qui n'est pourtant qu'une initiative personnelle d'un député.

[Traduction]

Le député de Mississauga-Ouest a précisé que, comme l'ébauche de lettre était imprimée sur du papier à en-tête de la Chambre des communes, sa propre position était plus susceptible d'être fausement représentée ou prise hors contexte. Tous les députés sont bien conscients des difficultés qui peuvent survenir lorsque cela se produit, et la présidence reconnaît que chaque député est tenu de s'assurer qu'il n'est pas la source de ce genre de fausse représentation, même si ce n'est pas intentionnel.

Toutefois, dans le cas présent, je ne crois pas qu'il y ait eu fausse représentation, ni violation de tout aspect du privilège parlementaire. L'utilisation du papier à en-tête de la Chambre des communes pour soumettre un document à un autre député afin qu'il l'examine et, peut-être, le signe peut difficilement constituer de la fausse représentation ou encore une tentative en vue de violer le droit des députés de faire leur travail de parlementaires sans entraves.

Dans ses décisions antérieures, la présidence a essayé d'aider les députés en précisant les limites du privilège parlementaire tel qu'il s'applique à eux en tant qu'individus. Les députés qui s'intéressent à cet aspect de nos règles trouveront des précisions à cet égard dans l'ouvrage intitulé «La procédure et les usages de la Chambre des communes», aux pages 71 à 95, et je les invite à relire ces pages pour avoir une explication approfondie sur cette question.

Entre-temps, je ne vois aucune infraction à nos règles dans ce cas et je ne peux donc pas conclure qu'il y a, à première vue, atteinte au privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le Président: Il est de mon devoir de déposer sur le Bureau, conformément à l'article 21 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, la copie certifiée du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la Colombie-Britannique.

[Français]

Ce rapport est réputé envoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à 21 pétitions.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-408, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serment ou affirmation solennelle).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi qui modifierait l'assermentation que les députés font à la Chambre lorsqu'ils sont élus.

Présentement, nous prêtons serment à la reine. Je n'ai aucune intention de demander qu'on enlève la mention de la reine, mais plutôt qu'on fasse un ajout et qu'on démontre notre fierté et notre responsabilité envers nos commettants, qui sont les Canadiens. Donc, je veux faire ajouter que nous prêtons aussi serment au Canada.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1510)

[Traduction]

LOI SUR LE BUREAU CANADIEN DU RENSEIGNEMENT ÉTRANGER

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-409, Loi constituant le Bureau canadien du renseignement étranger.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un projet de loi pour constituer le Bureau canadien du renseignement étranger. Comme seul pays du G-8 dépourvu d'une agence de renseignement étranger, le Canada a été un consommateur net de renseignement plutôt qu'un producteur net. L'environnement stratégique d'aujourd'hui exige que nous disposions de nos propres sources de renseignement étranger pour sauvegarder nos propres intérêts et aider nos alliés dans la lutte au terrorisme.

La présentation de ce projet de loi aurait été impossible sans le dur labeur de Mme Clare McIntyre, stagiaire parlementaire à mon bureau, et de M. Alistair Hensler, un électeur et un ancien directeur adjoint du SCRS.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. La première concerne l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires aimeraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les actuelles dispositions du Code criminel du Canada peuvent être appliquées pour empêcher des menaces réelles contre des individus ou des groupes sans modifier les articles 318 et 319 du Code. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de protéger les droits des Canadiens de pouvoir partager leurs convictions religieuses sans crainte d'être persécutés.

MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la définition du mariage. Les pétitionnaires aimeraient porter à l'attention de la Chambre le fait que la majorité des Canadiens estiment que les questions fondamentales relevant de la politique sociale devraient être tranchées par le Parlement et non par le judiciaire. Ils demandent par conséquent au Parlement d'invoquer, si nécessaire, l'article 33, la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toutes les autres.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.) : Monsieur le Président, la dernière pétition concerne la recherche sur les cellules souches. Cette pétition est signée par un certain nombre de Canadiens, dont des électeurs de ma circonscription, Mississauga-Sud, qui comprennent, comme moi, que la vie débute à la conception. Ils désirent porter à l'attention de la Chambre le fait qu'ils sont en faveur d'une recherche éthique sur les cellules souches, recherche qui est déjà prometteuse pour traiter et guérir les Canadiens. Ils signalent

également que la recherche sur les cellules non embryonnaires, aussi appelées cellules adultes, ont un potentiel intéressant sans poser les problèmes de rejet par le système immunitaire ni les problèmes d'éthique liés à la recherche sur les cellules embryonnaires. Ils demandent donc au Parlement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens.

L'IRAK

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions concernant la perspective d'une guerre avec l'Irak. Mes électeurs sont inquiets et demandent au Parlement d'appuyer une résolution pacifique à la crise, de s'assurer que la crise sera réglée sous les auspices de l'organisation des Nations Unies, d'oeuvrer en vue de mettre un terme aux sanctions contre le peuple irakien et de préconiser l'établissement d'un système de désarmement global pour la région assujetti à un contrôle international rigoureux.

LA PORNOGRAPHIE INFANTILE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par plus de 500 électeurs de ma circonscription, Cambridge, et de la circonscription de Brant. Les pétitionnaires signalent à la Chambre que la majorité des Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuelle de façon à faire savoir clairement que ce phénomène sera promptement réprimé. Ils demandent donc au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pornographie juvénile.

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE CANADIENNE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition au nom des habitants de l'est de l'Ontario et du Québec qui demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la protection civile est indispensable pour préparer des Canadiens à gérer des situations d'urgence, maintenant plus que jamais, qu'il devrait rester à Arnprior et que le gouvernement devrait rénover cet établissement pour qu'il puisse fournir la formation nécessaire aux Canadiens.

● (1515)

L'IRAK

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, à titre de porte-parole en matière d'affaires étrangères et de chef de l'équipe pour la défense de la paix pour le Nouveau Parti démocratique, je suis heureuse de présenter une pétition signée par bon nombre de mes électeurs et par des milliers d'autres Canadiens qui exhortent le Parlement à respecter le droit international et à refuser toute participation canadienne à la guerre illégale du président Bush. Je crois que l'annonce d'aujourd'hui qui a été très bien accueillie démontre bien l'importance que revêt la mobilisation des citoyens pour une cause aussi fondamentale que la décision devant être prise par le gouvernement de se lancer dans une guerre.

J'espère que le gouvernement accueillera cette pétition et qu'il permettra au Parlement de renforcer sa voix et ses actions et au gouvernement de jouer un rôle encore plus important pour empêcher la tenue d'une guerre illégale et évitable contre l'Irak dans les jours et les mois à venir.

*Affaires courantes***QUESTIONS AU FEUILLETON**

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 104, 107, 108, 109, 112, 113, 114, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 127 et 141.

[Texte]

Question No. 104—**M. Rob Merrifield:**

En ce qui concerne les effets des implants mammaires sur la santé des Canadiennes: *a*) est-ce que le gouvernement offrira un dédommagement financier aux victimes d'implants défectueux et, dans l'affirmative, quand sera-t-il offert; *b*) quand est-ce que Santé Canada publiera les résultats, promis pour 2000, de son Étude de cohorte sur les implants mammaires, amorcée en 1996; *c*) pourquoi les résultats de cette étude n'ont-ils pas encore été rendus publics; *d*) est-ce que le gouvernement envisagera de créer un registre national servant à suivre l'état de santé (*y* compris les effets néfastes) des personnes ayant reçu des implants mammaires; *e*) est-ce que le gouvernement envisagera de créer un registre national des utilisatrices d'implants mammaires afin de faire le compte des coûts de leurs soins de santé; *f*) est-ce que Santé Canada possède de l'information sur les coûts approximatifs des soins de santé pour les utilisatrices d'implants mammaires; *g*) que fait actuellement Santé Canada pour garantir l'innocuité et l'efficacité des prothèses mammaires de silicone et de solution saline; *h*) est-ce que Santé Canada veille à ce que les femmes qui reçoivent des prothèses de silicone dans le cadre du Programme d'accès spécial sont bien informées des risques; *i*) quelle a été la réaction de Santé Canada aux mises en garde servies au fil des ans par sa Direction générale de la protection de la santé concernant les dangers que présentent les implants mammaires?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): a) Le gouvernement n'offre pas d'indemnisation financière aux victimes qui ont reçu des implants mammaires défectueux.

b) Les résultats de cette étude seront rendus publics le plus tôt possible après l'analyse des données.

c) L'étude en question était de très grande envergure et compliquée, et de nombreuses organisations différentes y participaient. Il a fallu environ quatre ans pour que les provinces (l'Ontario et le Québec) recueillent les données et réunissent la cohorte requise. Ces données ont été soumises à Statistique Canada pour qu'il approuve le processus de couplage des données sur l'incidence du cancer, sur la mortalité et sur la cohorte. En août 2002, Statistique Canada a transmis les données couplées à l'Ontario et au Québec de façon que l'information sur le stade du cancer puisse être ajoutée aux dossiers couplés.

L'équipe d'analyse, comprenant des représentants de l'Ontario, Québec et Santé Canada, s'est réunie le 17 février 2003. Un plan d'analyse a été effectué et toute l'équipe est d'accord. Un rapport sera rendu public après avoir terminé l'analyse des données.

d) Santé Canada évalue la faisabilité d'un registre national des implants mammaires.

e) Ce sont les ministères provinciaux qui effectuent le suivi du coût des soins de santé.

f) Non.

g) Les implants mammaires sont des instruments médicaux et doivent respecter les dispositions de la *Loi sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur les instruments médicaux* avant de pouvoir être mis en vente. En vertu de cette loi et de ce règlement, c'est au fabricant qu'incombe la responsabilité de vendre des instruments médicaux sûrs et efficaces. Les implants mammaires ont été classés dans la catégorie d'instruments médicaux comportant le risque le plus élevé. Ces instruments font l'objet d'un examen de pré-commercialisation des plus poussés avant d'être mis en vente.

Aucun instrument médical vendu au Canada n'est exempt de risque. Il faut soupeser le degré de risque résiduel associé à tout instrument médical et l'avantage potentiel pour le patient. La

question du risque et des avantages de tout traitement médical doit être discutée par le patient et la personne qui lui prodigue des soins. La décision est prise par le patient en consultation avec son médecin. Les associations professionnelles invitent les médecins à obtenir un consentement éclairé signé avant de dispenser un traitement.

h) Dans le cas de la vente d'un instrument médical en vertu de la partie 2 du Règlement, c'est-à-dire dans le cadre d'un accès spécial, le professionnel de la santé doit signer une déclaration indiquant qu'il a fourni au patient des détails concernant les risques et les avantages possibles de l'instrument. Les médecins doivent également aviser leurs patients que l'instrument est obtenu en vertu du Programme d'accès spécial.

Pour chaque patiente recevant un implant mammaire rempli de soluté physiologique ou de gel de silicone ou une prothèse d'expansion par le biais du Programme d'accès spécial, Santé Canada dispose d'une attestation signée du chirurgien concerné, conformément au paragraphe 71(1) du *Règlement sur les instruments médicaux*, indiquant que ce dernier a informé la patiente des risques et avantages associés à l'instrument utilisé.

Santé Canada a demandé, obtenu et examiné des données de base sur la sécurité reçues des fabricants fournissant des implants mammaires aux professionnels de la santé qui en font la demande par le biais du Programme d'accès spécial.

i) Le Ministère a étudié les risques potentiels posés par les implants mammaires qui ont été portés à leur attention, a demandé aux fabricants de lui fournir des données supplémentaires à ce sujet et les a évaluées. Des études et des recherches indépendantes ont été menées sur ces risques potentiels, et plusieurs comités consultatifs internes et externes ont été mis sur pied et chargés d'examiner les problèmes.

En 1992, on a instauré un moratoire volontaire sur la vente des implants mammaires remplis de gel de silicone. En 1993, le Ministre a annoncé que ces instruments ne pourraient être vendus au Canada tant que les fabricants ne seraient pas en mesure de régler les problèmes non résolus de sécurité et d'efficacité.

>Santé Canada a accru la quantité d'information fournie par les fabricants, dans leurs monographies de produits, aux femmes qui envisagent une chirurgie mammaire. D'autres informations ont également été communiquées aux Canadiennes par le biais des publications «Votre santé et vous» qui ont été consacrées aux implants mammaires et aux instruments médicaux en général.

Question n^o. 107—**M. John Duncan:**

Combien de ministères fédéraux ont accès au registre des armes à feu et à quel niveau les fonctionnaires des ministères y ont-ils un accès direct ou sont-ils autorisés à demander précisément si un individu est propriétaire d'armes inscrites au registre?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Seulement deux ministères / agences fédérales ont accès directement au Système d'enregistrement des armes à feu: le ministère de la Justice et la GRC (une agence du Solliciteur général Canada).

De plus, les services de police, ainsi que plusieurs services d'enquête et d'application de la loi fédérale et provinciale ont accès au Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) seulement s'ils ont accès au Centre d'Information de la police canadienne (CIPC.) Le CIPC fait partie des services nationaux de police (SNP) lesquels sont administrés par la Gendarmerie royale du Canada.

Affaires courantes

La classification des personnes ayant accès au système va de commis à la saisie de données à cadre opérationnel. Celles-ci doivent avoir au moins la cote «vérification approfondie de la sécurité» pour avoir accès direct au système. Elles sont régies par la législation fédérale ou provinciale relative à la protection des renseignements personnels. Leur capacité de saisir, modifier ou visualiser les données est déterminée par l'accès qui leur est accordé au système dans le cadre de leurs fonctions respectives.

Question n^o. 108—M. Peter Stoffer:

Combien a coûté au gouvernement le transport maritime et aérien stratégique des membres des Forces canadiennes affectés aux opérations au Kosovo, y compris la campagne aérienne, aux opérations des Nations Unies au Timor-Oriental ainsi qu'à l'opération Apollo et à d'autres opérations en Afghanistan et de leur matériel et, plus précisément: *a*) combien a coûté en tout le transport aérien nécessaire aux trois campagnes; *b*) combien a coûté la location des aéronefs nécessaires aux trois campagnes; *c*) combien ont coûté l'interception et le rapatriement de matériel causés par le refus du MV Katie de rentrer au Canada avant d'avoir reçu les paiements; *d*) combien ont coûté l'acquisition et le transport des munitions à guidage de précision australiennes qui ont servi à la campagne de bombardement au Kosovo et combien leur rapatriement coûtera-t-il lorsqu'elles seront remplacées; *e*) combien a coûté le ravitaillement en vol stratégique nécessaire pour déployer nos CF-18 à Aviano, en Italie, et pour les rapatrier à la fin de leur mission; *f*) combien coûtent la location ou l'acquisition d'appareils C-17 ou C-130I comparativement à l'entretien de notre parc de CC-130 et à la location d'aéronefs de transport de l'aviation américaine, de l'aviation ukrainienne et d'autres pays?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): a) Voici le total des dépenses engagées par le ministère de la Défense nationale pour l'affrètement de transport maritime stratégique lors des missions suivantes: a) Kosovo 5 140 000 \$ b) Timor-Oriental 643 500 \$ c) Op Apollo 1 437 015 \$

b) Voici le total des dépenses engagées par le ministère de la Défense nationale pour l'affrètement de transport aérien stratégique lors des missions suivantes: a) Kosovo 9 481 236 \$ b) Timor-Oriental 3 645 600 \$ c) Op Apollo 53 474 006 \$

c) Les coûts différentiels * se sont élevés à 2 660 367 \$, et les coûts totaux** à 6 956 086 \$.

d) Le ministère de la Défense nationale n'a pas acheté de munitions à guidage de précision de l'Australie.

e) Le coût différentiel total pour le ravitaillement stratégique en vol effectué lors du déploiement de la flotte de CF-18 à Aviano, en Italie, est de 61 923,52 \$, et celui pour le retour des aéronefs au Canada est de 52 674,79 \$.

f) Une analyse comparative des coûts directs n'est pas disponible pour l'instant. Cependant, pour l'exercice financier 2002-2003, les coûts différentiels de la maintenance de la flotte de C-130 sont de 4 656 \$ l'heure, alors que les coûts totaux de la maintenance et de l'exploitation de l'aéronef sont de 14 478 \$ l'heure. Par le passé, les coûts de l'affrètement de l'ANTONOV 124 et de l'ILYUSHIN 76 ont été de 23 000 \$ l'heure et de 10 700 \$ l'heure respectivement. En vertu d'un protocole d'entente avec le département de la Défense des États-Unis, le ministère de la Défense paie un tarif préférentiel de 7 283 \$ l'heure pour utiliser le C-17 GLOBEMASTER, et de 16 000 \$ l'heure pour le C-5 GALAXY.

* Les coûts différentiels pour le MDN sont les dépenses additionnelles engagées par le MDN au-delà des dépenses qui auraient été faites en matière de personnel s'il n'avait pas eu déploiement. On les établit à partir des coûts totaux pour le MDN en soustrayant à ces derniers les salaires, l'amortissement et l'attrition de l'équipement et les autres dépenses qui auraient été faites pour des exercices ou absorbées dans le cadre des activités normales.

** Les coûts totaux pour le MDN sont les coûts de l'opération pour le MDN. Sont compris dans ces coûts les salaires/les heures

supplémentaires/les allocations des civils et des militaires, les coûts intégraux des produits pétroliers, des pièces de rechange, des travaux effectués à contrat de réparation et de révision ainsi que l'amortissement et l'attrition de tout l'équipement utilisé.

Question n^o. 109—M. Peter Stoffer:

Parmi les quelque 7 000 personnes à qui on a refusé un permis de port d'arme: *a*) combien de refus faut-il attribuer à des erreurs survenues dans le traitement des formulaires de demande de permis; *b*) combien faut-il en attribuer au fait que certaines personnes ont présenté plusieurs demandes en vain; *c*) combien faut-il en attribuer à une désignation fautive des demandeurs consécutive à une identification erronée ou à leur inscription indue dans la base de données policières sur les personnes méritant attention relativement aux armes à feu; *d*) combien de refus ont-ils quand même été suivis par la délivrance d'un permis; *e*) à combien de personnes a-t-on légitimement refusé un permis et combien d'entre elles ont-elles menti sur le formulaire de demande pour en obtenir un quand même; *f*) parmi les personnes qui se sont vu refuser un permis, combien en a-t-on poursuivi pour avoir fait de fausses déclarations sur leurs formulaires de demande?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Grâce aux vérifications approfondies et continues des antécédents des demandeurs et des titulaires de permis, environ 9 000 permis d'armes à feu ont été révoqués ou refusés pour motif de sécurité publique. Le nombre de permis révoqués et refusés depuis le 1er décembre 1998, à des particuliers susceptibles de poser un danger, représente plus de 70 fois le nombre total de permis révoqués au cours des cinq dernières années de l'ancien programme.

a) Il n'y a aucune statistique disponible sur ce genre de situation;

b) Cela constituerait un rejet administratif et ne serait pas inclus dans les 9,000 permis d'armes à feu révoqués ou refusés;

c) Il n'y a aucune statistique disponible sur ce genre de situation;

d) 177 demandes de permis d'armes à feu ont été dans le processus de refus et ont été suivis par la délivrance d'un permis;

e) 9,000 permis d'armes à feu ont été refusés et révoqués. Il n'y a aucune statistique disponible qui indique combien de personne ont menti sur le formulaire;

f) Le Centre canadien des armes à feu n'a aucune statistique disponible sur les fausses déclarations.

Même s'il n'y a aucune statistique qui dénombre les accusations ou les situations de fausses déclarations, il est clairement indiqué dans la *Loi sur les armes à feu*, à l'article 106(1):

Commet une infraction quiconque, afin d'obtenir, ou de faire obtenir à une autre personne, un permis, un certificat d'enregistrement ou une autorisation, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fautive ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.

Quiconque contrevient à l'article 106, est coupable:

a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans

b) soit d'une infraction punissable par procédure sommaire.

Question n^o. 112—M. Garry Breitkreuz:

Pour ce qui est de la déclaration suivante figurant à la page 41 du document de mai 1976 sur la paix et la sécurité distribué par le ministre de la Justice de l'époque, Ron Basford: «Il y a eu au même moment une augmentation soutenue du nombre d'armes à feu au Canada. Selon les estimations, il y avait plus de 10 millions d'armes en 1974 et ce nombre augmente de près de 250 000 par année. La majorité de ces armes sont des armes d'épaules (fusils de chasse et carabines)», sur quelles données s'est appuyé le ministère pour réaliser ces estimations et selon ces mêmes données, combien y a-t-il d'armes à feu au Canada aujourd'hui?

Affaires courantes

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): L'estimation utilisée par le Ministère de la Justice dans le document de 1976 intitulé la paix et la sécurité a été produit par Statistique Canada.

En ce qui concerne l'estimation courante, le Centre canadien des armes à feu a mandaté, en août 2002, un tiers pour la réalisation d'une étude dans le but d'obtenir une estimation à jour du nombre d'armes à feu au Canada. Une entreprise d'étude de marché respectée, GPC Recherche, a mené cette étude et le Forum des politiques publiques, un organisme indépendant, était chargé de superviser et de réviser rigoureusement la méthodologie utilisée par GPC.

À l'automne 2001, GPC Recherche a communiqué avec 21 650 Canadiens et Canadiennes pour obtenir un échantillon de plus de 3 000 propriétaires d'armes à feu. Selon ces résultats, il y aurait 7,9 millions d'armes à feu au Canada. L'étude montre qu'un petit nombre de propriétaires possède beaucoup d'armes à feu. Elle révèle que tout juste 3 % des propriétaires d'armes à feu possèdent plus d'un tiers de toutes les armes de poing au pays et environ 15 % de toutes les armes à feu. Cela constitue une moyenne de 15,5 armes à feu par propriétaire. Le reste des propriétaires d'armes à feu posséderaient 2,74 armes à feu chacun.

Un sondage de cette envergure comporte une marge d'erreur de +/-2,06 p. 100 à l'échelle du pays et un niveau de confiance de 95 p. 100.

Question n° 113—M. Garry Breitkreuz:

Pour ce qui est des résultats publiés en mai 1977 à la suite d'une enquête de Statistique Canada menée auprès d'environ 65 000 Canadiens de plus de 14 ans représentant 31 000 foyers au sujet de la possession et de l'utilisation d'armes à feu, et compte tenu du nombre d'armes à feu fabriquées au Canada et des données sur l'importation et l'exportation d'armes à feu depuis cette enquête, combien d'armes à feu le Canada compte-t-il aujourd'hui selon les estimations de Statistique Canada?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): À l'heure actuelle, Statistique Canada n'a pas de données pour effectuer une estimation fiable du nombre d'armes à feu au Canada. Plus particulièrement, les données de Statistique Canada sur le commerce et les entreprises qui portent sur l'importation, l'exportation et la fabrication ne peuvent pas être utilisées pour produire une estimation fiable du stock actuel d'armes à feu au pays.

En août 1976, Statistique Canada a mené une enquête sur la possession et l'utilisation d'armes à feu chez les Canadiens. Cette enquête était parrainée par le ministère du Solliciteur général du Canada. Les résultats ont démontré qu'en 1976, il y avait près de 2,5 millions de propriétaires d'armes à feu âgés de 15 ans et plus de 5 millions d'armes à feu appartenant à des particuliers (Statistics of Estimated Gun Ownership and Use in Canada, bulletin spécial, Division de la statistique juridique, Statistique Canada, mai 1977).

Le rapport de cette enquête indiquait que les résultats sous-estimaient le nombre total d'armes à feu au Canada en raison de l'exclusion des armes à feu que possèdent ou détiennent le personnel policier et militaire, les prisons et les pénitenciers, ainsi que les importateurs et exportateurs, les fabricants et les détaillants d'armes à feu. Étaient également exclus les résidents des territoires et les personnes vivant sur des réserves indiennes. Selon le rapport, le nombre estimatif d'armes à feu aurait pu varier entre 6 et 10 millions en 1976. L'enquête n'a pas été répétée.

Question n° 114—M. Jason Kenney:

Les mises en garde et l'information de santé imposées par le ministre de la Santé aux termes du paragraphe 3(2) du Règlement sur l'information relative aux produits du tabac de juin 2000 (JUS-601413) représentent-elles la position officielle du gouvernement?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Le contenu du Règlement sur l'information relative aux produits du tabac représente le point de vue officiel du gouvernement. En fait, le paragraphe 42.1(1) de la Loi sur le tabac exige que tous les règlements proposés soient d'abord déposés devant la Chambre des communes.

Le paragraphe 3(2) du Règlement sur l'information relative aux produits du tabac comporte, entre autres, les mises en garde et l'information de santé que renferment les Mises en garde et l'information de santé pour les produits du tabac.

Les messages de mise en garde aident à mieux informer les Canadiens des nombreux dangers graves pour la santé associés aux produits du tabac. Le règlement exige aussi que les fumeurs retrouvent à l'intérieur des paquets de tabac de l'information sur l'abandon ou sur les maladies liées au tabac.

Les étiquettes actuellement utilisées sont le résultat d'environ deux années d'études et d'évaluations intensives. Chaque mise en garde et information de santé a été examinée et approuvée par un comité scientifique.

Question n° 116—M. Bill Casey:

Depuis 1993, qu'elle est la valeur en dollar de l'aide et de l'assistance (monétaire, services et personnel) à Sainte-Lucie?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Les décaissements du Programme canadien de l'aide publique au développement à Sainte-Lucie couvrant la période des années financières 1993-1994 à 2001-2002 se chiffraient à environ 36,3 millions de dollars.

Question n° 117—M. Rick Borotsik:

Le ministre responsable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il nous fournir une estimation de l'impact sur le revenu agricole net du régime de marquage du pays d'origine prévu par le Farm Bill américain sur: a) l'industrie du bœuf; b) l'industrie du porc; c) l'industrie de l'agneau; d) l'industrie des poissons et fruits de mer; e) l'industrie de la volaille; f) les producteurs de légumes; g) les producteurs de fruits; h) les producteurs de cacahuètes?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): La réponse est la suivante:

(i) La période prévue dans l'avis officiel du Federal Register américain pour formuler des commentaires relatifs au programme provisoire facultatif de déclaration du pays d'origine prend fin le 9 avril 2003. Après expiration de la période de commentaires, la rédaction du règlement obligatoire débutera, conformément à la procédure habituelle en vigueur aux États-Unis pour l'établissement de règles, laquelle prévoit la soumission au public d'une version provisoire pour commentaire. L'obligation de déclarer le pays d'origine devrait entrer en vigueur d'ici le 30 septembre 2004. Jusque là, la déclaration du pays d'origine demeurera un programme facultatif aux États-Unis. Compte tenu de la complexité de cette disposition et de l'opposition de l'industrie américaine à cette mesure, on ne prévoit pas que les directives provisoires facultatives concernant la déclaration du pays d'origine seront largement mises en application.

(ii) La volaille n'est pas une marchandise assujettie à la législation sur la déclaration du pays d'origine.

Affaires courantes

(iii) L'analyse préliminaire de la disposition relative à la déclaration du pays d'origine donne à penser que celle-ci aurait un effet néfaste considérable sur l'exportation vers les États-Unis des marchandises canadiennes qui y sont assujetties et qui sont actuellement vendues avec les produits américains, sans aucune indication du pays d'origine. On a tenté d'évaluer l'incidence sur le revenu agricole, mais il est extrêmement difficile de le faire en raison de la complexité et du gigantisme de l'industrie agroalimentaire américaine, de l'incertitude marquée quant à la réaction de l'industrie américaine à l'obligation de déclarer le pays d'origine, du niveau élevé d'intégration des marchés américain, canadien et mexicain et du fait que les États-Unis n'ont encore publié aucun règlement régissant l'obligation de mettre en oeuvre la déclaration du pays d'origine. On a tenté d'évaluer l'incidence de la mise en oeuvre obligatoire de la déclaration du pays d'origine à l'aide d'une étude de l'USDA commandée par le Congrès, d'une étude publiée par le George Morris Center, et plus récemment, d'un rapport exécuté à la demande du National Pork Producers Council des États-Unis et ces rapports nous confortent dans notre décision de nous opposer à la déclaration obligatoire du pays d'origine.

Avant que le U.S. Farm Bill soit promulgué, le Canada a manifesté son opposition à la déclaration du pays d'origine aux plus hautes instances. Dès le mois de septembre 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a soulevé la question avec les responsables rattachés au Cabinet (la secrétaire à l'Agriculture et l'ambassadeur au Commerce des États-Unis, respectivement, Mme Ann Veneman et M. Robert Zoellick). À la réunion du 8 mars 2002, le vice-premier ministre John Manley a posé des questions sur le Farm Bill au vice-président Cheney et le premier ministre Chrétien a abordé les mêmes questions avec le président Bush à leur réunion du 14 mars 2002.

Le 7 février 2002, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a de nouveau fait part à la secrétaire à l'Agriculture, Mme Veneman, des préoccupations des Canadiens concernant la déclaration du pays d'origine et, le 12 février 2002, il a posé la question à M. Paul Cellucci, ambassadeur des États-Unis au Canada. Le 18 mars 2002, l'ambassadeur du Canada a écrit aux directeurs des conférences du Congrès, qui étaient à l'époque responsables de faire concorder les versions du Farm Bill de la Chambre et du Sénat. Il a précisé dans sa lettre nos préoccupations concernant la loi proposée et s'est assuré d'envoyer des exemplaires à des personnes influentes à Washington, de manière à ce que nous soyons entendus. Pendant un voyage à Washington avec des représentants de l'industrie canadienne, au mois d'avril 2002, et au cours d'une réunion bilatérale tenue à Ottawa, le 3 mai 2002, avec la secrétaire à l'Agriculture, Mme Veneman, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a de nouveau exprimé les préoccupations des Canadiens en soulignant que la loi perturberait les échanges bilatéraux. La déclaration d'origine du pays demeure un enjeu prioritaire pour le gouvernement du Canada.

Le Canada s'efforce actuellement de démontrer de la façon la plus convaincante possible pourquoi les intervenants américains devraient exiger l'annulation de la loi sur la déclaration du pays d'origine, notamment en participant à un consortium privé établi aux États-Unis, censé critiquer la déclaration du pays d'origine depuis l'intérieur du pays. Le gouvernement canadien travaille avec l'industrie et les provinces pour échanger des renseignements ainsi que pour élaborer et mettre à exécution une réponse stratégique concertée visant à faire abroger la disposition américaine relative à la déclaration du pays d'origine avant qu'elle ne devienne obligatoire.

Des consultations ont lieu actuellement avec l'industrie et le Comité fédéral-provincial des politiques de commerce agricole pour échanger les renseignements et recueillir des idées en vue d'élaborer une stratégie. Le Manitoba Pork Board, le Conseil canadien du porc, le Conseil des viandes du Canada, la Canadian Cattlemen's Association, la Fédération canadienne du mouton, la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil canadien des pêches et le

Conseil canadien de l'horticulture participent à ces consultations. L'ordre du jour de la récente table ronde sur la chaîne de valeur du boeuf, organisée aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture les 27 et 28 janvier à Calgary, était axé sur la coordination de la stratégie du secteur bovin avec celle du gouvernement du Canada concernant la déclaration du pays d'origine. Dans le cadre d'activités de sensibilisation, des représentants du gouvernement ont présenté des exposés sur la déclaration du pays d'origine à l'occasion de plusieurs réunions d'associations nationales de l'industrie, ainsi qu'au Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCÉ)—Fruits de mer, au Comité c-commerce (c'est-à-dire, le comité fédéral-provincial des ministères et organismes qui s'occupent de commerce) et lors de réunions rassemblant divers intervenants à Mississauga, Moncton et Fredericton, ainsi qu'à la réunion sur la déclaration du pays d'origine organisée à Chicago.

Le Canada intervient dans le débat national américain en faisant la promotion du commerce dans le but de provoquer l'abrogation de la législation américaine relative à la déclaration du pays d'origine. Le 9 juillet 2002, le gouvernement du Canada, en consultation avec l'industrie et les provinces, soumettait des commentaires au USDA, lesquels ont influé sur la tournure des discussions aux États-Unis avant la publication des directives provisoires facultatives sur la déclaration du pays d'origine. Le 17 janvier 2003, on soumettait également au USDA des commentaires sur ces directives provisoires facultatives, notamment en ce qui concerne l'«utilité» de cette mesure. Le 21 janvier 2003, on formulait des commentaires sur un projet de l'USDA prévoyant la collecte d'information relativement à la rédaction du règlement obligatoire.

Parmi les autres actions ciblées aux États-Unis, notons la participation du sous-ministre adjoint Mark Corey à la réunion sur l'accord tripartite qui a eu lieu à Nogales, en Arizona, du 14 au 17 mai 2002 et à la réunion entièrement consacrée à la déclaration du pays d'origine organisée à Chicago par le Groupe consultatif étatique-provincial, en juillet 2002. Cette réunion a donné l'occasion aux représentants des provinces, des États et du gouvernement fédéral des deux côtés de la frontière de se rencontrer. Les représentants de l'Ambassade du Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont exposé la position canadienne sur la déclaration du pays d'origine en marge de la convention du U.S. Farm Bureau à Tampa, en Floride, du 17 au 19 janvier 2003, et à l'occasion de la journée canadienne au Capitole, à Washington, le 5 février 2003. Les représentants de l'Ambassade participent également à la coalition de Washington, à l'initiative de l'industrie, et prennent actuellement part à d'autres efforts visant à faire abroger la loi sur la déclaration du pays d'origine.

Bilatéralement, le Canada a manifesté avec force son opposition à la déclaration du pays d'origine lors de la réunion du 15 novembre 2002 du Comité consultatif sur l'Agriculture (CCA) canado-américain. La déclaration du pays d'origine est un point prioritaire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité, prévue pour avril 2003. Le Canada a réagi à l'avis américain relatif à la déclaration du pays d'origine présenté au Comité sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce et continuera à intervenir à l'occasion des prochaines réunions du Comité et d'autres tribunes internationales, s'il y a lieu de le faire. Une riposte commerciale officielle s'organise à mesure que l'information devient accessible et que les étapes de la mise en application obligatoire de la déclaration du pays d'origine en 2004 sont franchies.

*Affaires courantes*Question n^o. 120—**M. Rick Borotsik**:

À combien se sont chiffrés au total les coûts du ministère des Affaires étrangères pour la diffusion du document intitulé «Dialogue sur la politique étrangère»?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):

Le coût total pour l'envoi du document de réflexion «Un dialogue sur la politique étrangère» était de 4 323,33 dollars, incluant les frais de Federal Express.

Question n^o. 121—**M. Mark Assad**:

Relativement à la vente d'un terrain par la Commission de la capitale nationale: *a*) pour quelle raison et comment la Commission de la capitale nationale a-t-elle déterminé que la vente d'un terrain au club de ski Vorlage, entre le 2 septembre 1992 et le 2 septembre 2002, était nécessaire; *b*) à quelle ou quelles date(s), en lots de combien d'hectares/acres et à quel prix pour chacun de ces lots la Commission de la capitale nationale a-t-elle vendu ce terrain au club de ski Vorlage; *c*) la Commission a-t-elle procédé à une consultation publique avant la vente; sinon, pourquoi; *d*) la Commission de la capitale nationale a-t-elle informé la population de cette vente; dans l'affirmative, à quelle date et de quelle manière, et dans la négative, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): La Commission de la capitale nationale m'informe comme suit:

- a) Le Plan directeur du Parc de la Gatineau de 1990 fait état de la nécessité pour la CCN de rationaliser les limites juridiques du Parc afin de les harmoniser avec les diverses réalités naturelles et géographiques et de simplifier la gestion et l'administration quotidiennes du Parc. Ainsi, plusieurs lots ont été cédés; ils n'étaient plus utiles à la réalisation du mandat de la CCN et n'étaient plus essentiels dans le contexte du Plan d'utilisation des terrains fédéraux.

Après la construction en 1993 de la voie de contournement de Wakefield qui fait partie de l'autoroute 5, trois lots vacants totalisant environ 50,35 ha de même qu'un lot aménagé d'environ 62,5 ha qui était loué à Vorlage Ski and Recreation Area Limited, faisant partie des terrains du Parc de la Gatineau, ont été cédés. Vorlage Ski and Recreation Area Limited a acheté les terrains dans le but de poursuivre l'exploitation et les activités de son centre de ski.

Les aliénations proposées étaient conformes à l'étude d'impact sur l'environnement réalisée pour les fins de l'opération et l'approbation a été donnée en conformité du Plan d'utilisation des terrains fédéraux.

Conformément au paragraphe 15(2) de la Loi sur la capitale nationale et du paragraphe 99(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la CCN a le pouvoir d'aliéner des terrains.

- b) Le 17 novembre 1994, la CCN a vendu quelque 112,85 ha de terrains à la Vorlage Ski and Recreation Area Limited pour la somme de 296 616 \$. Cette vente comprenait trois lots vacants totalisant environ 50,35 ha et un lot aménagé loué au club de ski totalisant environ 62,5 ha.

Lors du transfert initial réalisé en 1994, une omission involontaire d'une partie de terrain du club de ski Vorlage s'est glissée dans la description juridique. Ainsi, le 8 novembre 1995, la CCN a achevé la vente en transférant un lot vacant d'une superficie d'environ 0,3876 ha vendu pour une contrepartie nominale à la Vorlage Ski and Recreation Area Limited puisqu'il faisait déjà partie de la description initiale des terrains et que la CCN avait déjà été payée pour ladite vente.

- c) et d) La CCN n'a pas procédé à une consultation publique avant la vente et n'a pas non plus informé le public de la vente puisque Vorlage Ski and Recreation Area Limited était le propriétaire adjacent, qu'elle louait déjà plus de 55% des terrains du club de ski Vorlage et qu'elle possédait les terrains aménagés situés sur le lot loué. Ces améliorations ont été effectuées par trois locataires différents dans le but d'exploiter le club de ski dès 1963 et ce, avec l'approbation de la CCN. Toutefois, le Plan directeur du Parc de la Gatineau de 1990, qui recommandait une révision des limites juridiques du Parc dans le contexte de la rationalisation des terrains, a été soumis à des consultations publiques.

Question n^o. 123—**M. Mark Assad**:

Quelles sont les conditions intégrales de l'entente d'aménagement conclue entre la Commission de la capitale nationale et la Grand Beach Ski Corporation concernant le centre de ski Camp Fortune?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): La Commission de la capitale nationale m'informe comme suit:

Les conditions régissant l'aménagement du centre de ski sont les suivantes:

L'entente prévoit un bail emphytéotique (en vertu duquel la société 3133591 Manitoba Ltd, o/s Ski Fortune, est propriétaire des installations pour une période déterminée et les cédera à nouveau à la CCN à la date d'expiration) soit pour une durée de 25 ans s'étendant du 1er juillet 1994 au 30 juin 2019. Une vérification sera effectuée par Ski Fortune et la CCN au cours de la 20^e année du bail, et Ski Fortune doit rendre à la CCN tous les terrains aménagés dans le même état qu'ils étaient au moment de la vérification.

Ski Fortune s'engage à assumer tous les risques et dépenses inhérents à son projet pour construire un nouveau chalet, un ajout au chalet Skyline, effectuer des rénovations au chalet Alexander, entretenir le chalet Fortune pour les groupes d'utilisateurs, procéder à la démolition de diverses structures sur le terrain, à l'enlèvement de l'équipement et de la machinerie désuets du terrain, à l'amélioration des pistes menant aux secteurs Skyline, Fortune, Alexander et Meech. Ski Fortune s'engage également à améliorer la capacité des remonte-pentes de même que le système de fabrication de la neige et à effectuer toute autre amélioration aux terrains.

Ski Fortune s'engage à présenter un plan d'activités annuel tous les 30 juin au cours de la période de l'entente, lequel doit renfermer une description détaillée de toutes les améliorations additionnelles proposées et de l'exploitation du projet pour l'année suivante. Toutes les améliorations seront assujetties à une étude d'impact environnemental et à l'approbation de l'utilisation de terrains fédéraux et doivent être conformes au Plan directeur du Parc de la Gatineau, à tous les règlements municipaux, aux lois et règlements provinciaux et fédéraux ainsi qu'au zonage municipal pertinent. De même, toute amélioration existante et additionnelle ne doit pas faire diminuer la valeur des terrains. La CCN disposera de 45 jours à partir de la réception du plan d'activités annuel pour achever son examen.

Toutes les améliorations apportées aux installations du centre de ski de Camp Fortune doivent être soumises à la CCN pour fins d'approbation avant que les travaux ne commencent et ceux-ci doivent respecter l'échéancier détaillé fixé dans le plan d'activités annuel.

Ces aménagements deviendront la propriété de la CCN à l'expiration de l'entente et Ski Fortune n'aura droit à aucune indemnisation comme telle.

Ski Fortune doit obtenir et payer tous les permis nécessaires pour la construction, la reconstruction, la modification et la réalisation de toute amélioration existante et additionnelle apportée aux terrains.

Affaires courantes

Ski Fortune doit également déposer une garantie d'exécution de 250 000 \$ pour assurer la construction du nouveau chalet. Cette garantie demeurera en place tant que la construction du chalet ne sera pas achevée, pour l'essentiel. Une garantie d'exécution, d'une valeur équivalente à 25 % du travail effectué, doit également être versée pour la construction, le remplacement, la reconstruction, l'installation ou la modification de toute autre amélioration additionnelle ou existante aux terrains approuvée par la CCN. La CCN peut surseoir à l'exigence de la garantie d'exécution à sa discrétion.

Question n^o. 124—**M. Mark Assad**:

Au sujet de l'incendie survenu le 15 juillet 2001 à l'ancienne résidence de Roderick Percy Sparks, au 420 chemin du Lac-Meech, pourquoi la Commission de la capitale nationale n'a-t-elle pas fait pression sur les autorités pour qu'une enquête soit effectuée?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): La Commission de la capitale nationale m'informe comme suit:

Conformément aux conditions du premier bail signé par Roderick Sparks en 1971 et des renouvellements intervenus par la suite, aux conditions du bail conclu avec Robert Sparks en date d'avril 1989 et des renouvellements intervenus par la suite, le locataire était responsable de tous les travaux d'entretien et de réparation.

À la demande de Robert Sparks, le bail a été résilié à la fin de novembre 2000. La propriété est demeurée inoccupée après le 30 novembre 2000. M. Sparks était toujours responsable jusqu'au 15 avril 2001 de nettoyer et d'enlever tous les biens meubles et personnels des terrains et des lieux, y compris tous les résidus, déchets ou autres rebuts accumulés.

La propriété est demeurée inoccupée après le 30 novembre 2000 puisque les structures s'étaient détériorées au point qu'il était économiquement impossible de les réparer. Compte tenu de l'état des bâtiments, la CCN avait l'intention de les démolir et de ramener l'emplacement à son état naturel. En janvier 2001, Minto Properties Ltd., à titre de représentant de la CCN, a demandé une approbation d'utilisation de terrains fédéraux (AUTF) pour démolir toutes les structures et ramener l'emplacement à son état naturel. Cette propriété a été examinée par le BEEFVP (1989) et classée comme édifice à valeur non patrimoniale.

Malheureusement, les bâtiments ont été détruits par le feu le 15 juillet 2001. La CCN a alors procédé au nettoyage nécessaire du terrain, l'a remis dans son état naturel et intégré les terrains aux terres protégées du portefeuille du Parc de la Gatineau.

Dans les cas où des bâtiments abandonnés sont détruits par le feu, surtout lorsque l'incendie est isolé, la CCN ne fait pas enquête sur la cause de l'incendie. La CCN croit savoir que tant les services d'incendie que de police de la municipalité ont produit un rapport d'incident. La CCN a donné la permission à la municipalité, après avoir reçu demande officielle à cet égard, de transmettre le rapport de police à la personne qui en avait fait la demande.

Question n^o. 127—**M. Loyola Hearn**:

Comme le gouvernement reçoit-il annuellement en droits imposés à l'aviation civile et en droits pour la circulation au-dessus de l'espace aérien de la province de Terre-Neuve et du Labrador?

Mr. Marcel Proulx (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): L'établissement et le recouvrement des droits des installations et services en route et ceux de l'aviation de survol sont sous l'entière responsabilité de Nav Canada, société sans but lucratif et fournisseur des Services de navigation aérienne au Canada. Le gouvernement fédéral n'est aucunement impliqué dans ces droits et ne reçoit ainsi aucune recette générée par ceux-ci qui

visent l'utilisation de l'espace aérien au-dessus de la province de Terre-Neuve et du Labrador.

Question n^o. 141—**M. Gerry Ritz**:

Pour chacun des sondages menés par Ekos Research ou l'une ou l'autre de ses filiales pour le compte de la Société Radio-Canada en 2000, 2001 et 2002: a) quelles questions a-t-on posées; b) à combien s'élevait le montant du marché; c) quelle analyse écrite a-t-on fournie des résultats obtenus; d) combien de personnes a-t-on interrogées?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): La Société Radio-Canada m'informe comme suit:

- a) Les questions posées dans les sondages effectués par Ekos Research dans le cadre de contrats signés avec CBC/Radio-Canada (généralement en partenariat avec d'autres organisations médiatiques) sont publiées par les services de la Société et affichées dans les sites Web de CBC/Radio-Canada ou dans ceux d'Ekos afin que le public puisse en prendre connaissance.
- b) CBC/Radio-Canada ne peut dévoiler cette information en vertu des clauses de confidentialité prévues aux contrats signés avec le fournisseur, Ekos Research et avec les autres partenaires médiatiques.
- c) L'analyse écrite destinée au public, en vertu des modalités du contrat signé avec Ekos Research, est publiée dans les sites Web de CBC/Radio-Canada et dans ceux d'Ekos Research (voir la réponse a) ci-dessus). On peut obtenir d'autres renseignements en communiquant directement avec le fournisseur, Ekos Research.
- d) La taille des échantillons des sondages organisés par Ekos Research, dans le cadre de contrats signés avec CBC/Radio-Canada, varie selon les paramètres de chaque sondage, mais n'est jamais inférieure à 1 000 personnes pour les échantillons nationaux.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 110, 111 et 122 pouvaient être transformées en ordre de dépôt de documents, les documents en question seraient déposés immédiatement.

Le Président: Les questions dont parle le secrétaire parlementaire ont obtenu réponse. Est-ce d'accord pour que les questions n^{os} 110, 111 et 122 soient transformées en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 110—**M. Gilles Duceppe**:

Concernant chacune des subventions et contributions de Développement économique Canada pour les régions du Québec depuis 2000-2001, le gouvernement peut-il: a) donner le nom des organisations bénéficiaires; b) indiquer les dates; c) préciser le montant des subventions ou contributions; d) indiquer si elles sont remboursables ou non; e) préciser le nom du programme visé; f) donner le nom de la circonscription fédérale de l'organisation bénéficiaire; g) donner une brève description de l'objet de la contribution ou de la subvention?

(Le document est déposé.)

Question n^o 111—**M. John Williams**:

En ce qui concerne la rémunération au rendement pour les fonctionnaires des catégories direction (EX) et sous-ministre (SM), quels ont été, pour l'exercice 2001-2002 et pour chaque ministère, organisme et société d'État: a) le nombre d'employés qui ont reçu une rémunération en fonction de leur rendement, ventilé par niveaux à l'intérieur de la catégorie EX (par exemple, EX-1, EX-2 et ainsi de suite); b) le nombre d'employés pour chaque niveau de la catégorie EX; c) le nombre d'employés qui ont reçu une rémunération en fonction de leur rendement, ventilé par niveaux à l'intérieur de la catégorie DM (par exemple, DM-1, DM-2 et ainsi de suite); d) le nombre d'employés pour chaque niveau de la catégorie DM; e) le montant total versé en rémunération au rendement?

(Le document est déposé.)

Question n° 122—**M. Mark Assad**:

Outre le terrain vendu au club de ski Vorlage, la Commission de la capitale nationale a vendu un nombre de terrains à l'intérieur du Parc de la Gatineau entre le 2 septembre 1992 et le 2 septembre 2002: a) pour quelle raison et comment la Commission de la capitale nationale a-t-elle déterminé que cette vente de terrains était nécessaire; b) à quelle ou quelles date(s), en lots de combien d'hectares/acres, à quel prix pour chacun de ces lots et à qui la Commission de la capitale nationale a-t-elle vendu ces terrains; c) la Commission a-t-elle procédé à une consultation publique avant la vente; sinon, pourquoi; d) la Commission de la capitale nationale a-t-elle informé la population de cette vente; dans l'affirmative, à quelle date et de quelle manière; dans la négative, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LA SITUATION EN IRAK

Le Président: J'ai reçu un avis de motion, en vertu de l'article 52 du Règlement, de l'honorable députée de Mercier.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, nous vivons des moments extrêmement tendus au plan international. De plus, nous avons appris ce matin que les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient retiré leur résolution à laquelle s'opposent 11 membres du Conseil de sécurité. À la place, ils ont fait état d'un ultimatum aussi bien au Conseil de sécurité qu'à Saddam Hussein.

Dans ces circonstances, compte tenu aussi de l'annonce faite par le premier ministre à la Chambre et des dangers liés à une attaque en Irak, dans un contexte où cette intervention sera, sur le plan international, aussi bien illégale qu'illégitime, il est important que les parlementaires de cette Chambre puissent s'exprimer.

Mon souhait, et j'espère que cela pourra d'une manière ou d'une autre être la réalité, serait aussi que nous puissions voter. Mais ce soir, il nous faut au moins nous exprimer. Dans nos circonscriptions, et nous y avons passé deux semaines, nous savons que les gens, les hommes, les femmes et les jeunes sont très inquiets. Ils veulent savoir quelles sont les conséquences liées à une éventuelle guerre, quel est le rapport entre cette guerre et la lutte au terrorisme. Ils veulent savoir quelles sont les conséquences humanitaires.

Il faut donc que les parlementaires puissent s'exprimer sur ces questions. Je suis certaine que tous les parlementaires ont eu des avis et des témoignages d'inquiétude aussi grands que ceux que mes collègues et moi avons eus.

Pour toutes ces raisons, je demande que la Chambre puisse tenir ce soir ou quand la présidence le jugera bon, mais le plus tôt possible, un débat d'urgence.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je remercie l'honorable députée de sa suggestion à cet égard. Conformément à l'article 52 du Règlement, je ne peux pas entendre les interventions d'autres députés à ce sujet. C'est l'honorable députée de Mercier qui a soumis cette requête et c'est elle qui a le droit d'intervenir à ce moment-ci.

Le budget

J'ai décidé de permettre le débat demandé par l'honorable députée. Ce soir, nous aurons un débat d'urgence sur la question qu'elle a soulevée, conformément à l'article 52 du Règlement de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'étais censée partager mon temps avec mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve. Toutefois, comme vous le savez, les comités commencent à siéger à 15 h 30. Mon collègue ne pourra donc pas s'adresser à la Chambre aujourd'hui. Cependant, je tiens quand même à exprimer tout son engagement envers sa communauté et son comté, qui accuse un fort taux de pauvreté et qui compte une population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, comme c'est le cas dans certains quartiers de mon comté.

Intervenir sur le budget, c'est aussi mesurer les différentes mesures prises par le gouvernement fédéral et l'impact de celles-ci sur l'ensemble des citoyens et citoyennes. En ce qui concerne les initiatives budgétaires, il faut aussi constamment surveiller le fédéral avec sa constante détermination à envahir les champs de compétence des provinces ou encore à mettre sur pied des programmes non flexibles et non adaptés aux besoins et réalités des milieux, non seulement à l'échelle du Québec et des provinces, mais aussi à l'échelle des régions et, par le fait même, à l'échelle de nos localités.

Il faut de la décentralisation et cela suggère de la souplesse, ce qui n'est certes pas le lot des initiatives fédérales. Les libéraux ont changé de ministre, mais pas de mentalité. La mentalité, qui consiste à cacher aussi les surplus, à sous-estimer les revenus et à surestimer les dépenses, continue à avoir cours dans ce Parlement. On sait très bien qu'on a changé de ministre, mais pas de mentalité. Cette mentalité des ministres des Finances s'est installée chez les libéraux fédéraux. Nous pouvons justement la mesurer dans l'ensemble des initiatives qui ont été proposées par le gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces.

L'objectif premier d'un budget est d'annoncer des mesures significatives pour améliorer aussi la condition de la population. Les qualificatifs que l'on a entendus de plusieurs intervenants concernés par les finances publiques, y compris les médias, résument ce budget à de l'éparpillement, des petits pétards dans toutes les directions et beaucoup d'empiétements. Finalement, ce sont des mesures qui ont été prises et qui n'ont pas tenu compte des différents enjeux des localités au Québec et dans les autres provinces.

On a donc eu plusieurs critiques. J'en citerai quelques-unes qui viennent de mon comté et de ma région. Le maire de la ville de Québec, M. L'Allier, a dit que le budget était une poignée de bonbons.

Le budget

Dans le programme des infrastructures, il faut voir ce qu'on a annoncé. C'est aussi une propension du fédéral depuis que nous siégeons ici, soit depuis 10 ans, de dire qu'on annonce non seulement des mesures échelonnées sur deux ou trois ans, mais des mesures qui vont au-delà de 10 ans. On peut par exemple sortir des chiffres du chapeau, comme un milliard ou deux milliards, mais quand on regarde ce que cela veut dire sur une base annuelle, cela représente des petits bonbons et des petites miettes.

Quant à la question des infrastructures, Jean-Paul L'Allier, qui est le maire de la ville de Québec, a estimé que les dirigeants du gouvernement fédéral ne vivent pas sur la même planète que les autres élus. Le maire de Québec rappelle que tant la Fédération canadienne des municipalités que l'Union des municipalités du Québec avaient pourtant fait des représentations à Ottawa quant à l'urgence d'effectuer des travaux d'entretien importants à la maison canadienne.

Cela voulait donc dire de regarder les besoins des différentes régions. La situation est indigne, d'autant plus que le gouvernement fédéral engrange ses surplus sans savoir ce qu'il va en faire.

On dit donc que les initiatives prises par le fédéral en ce qui concerne le programme des infrastructures sont nettement insuffisantes. À d'autres niveaux, d'autres intervenants ont pris position. Richard Dagenais, de l'ACEF de Québec, est aussi d'accord pour dire que le budget se caractérise par de trop faibles mesures. Augmenter le plafond des REER, c'est bien beau pour une classe de la population, mais qui a les moyens de pouvoir mettre de côté au-delà de 18 000 \$ de REER, ce qui est le plafond? On sait bien qu'eu égard à la classe la plus défavorisée, bien souvent, le fédéral ne consent justement pas à essayer de l'aider.

Le milieu des affaires était aussi inquiet. Il se disait que le fédéral a saupoudré de l'argent et investi des millions et des milliards de dollars dans des dépenses qui, en somme, pourraient être néfastes pour l'économie.

• (1525)

Donc, avant d'aborder les critiques de façon un peu plus pointue sur certaines mesures qui ont été prises par ce gouvernement, j'aimerais d'abord aborder la question de l'empiètement dans les champs de compétence des provinces, en l'occurrence, sur la société québécoise.

Cela crée d'abord un désordre administratif, une perte d'énergie, une perte de temps. Cela retarde souvent l'application de différentes mesures qui sont prises par le fédéral car trop souvent, on n'a pas consulté les provinces. À cet égard, je me souviens du dernier budget dans lequel on avait annoncé une mesure pour les sans-abri qui était une mesure totalement inadaptée par rapport à la situation au Québec. On sait tout ce qu'il a fallu faire pour être capable d'adapter ces sommes d'argent aux manières de voir et aux besoins qui étaient urgents au Québec, mais pas de la même façon dont on avait décidé de le faire dans l'ancien budget. Cela a donc retardé l'application de ces mesures, cela a retardé le versement des sommes pour qu'elles parviennent aux populations qui étaient concernées par un besoin criant.

C'est du mur-à-mur qui fait fi des réalités des régions, qui fait fi de la réalité de ce que vit la population au quotidien. Donc, c'est une vision centralisatrice qui n'a jamais été une formule gagnante au Québec et qui, d'ailleurs, est très critiquée, peu importe les partis qui sont élus au Québec. C'est une vision trop centralisatrice, une vision qui est en train de démontrer que le Canada, bien souvent, fait fi des réalités du Québec.

Une autre critique générale, je le disais tout à l'heure, concerne les gros chiffres qu'on est très fier d'annoncer mais qui, en somme, n'ont pas d'impact. En ce sens, d'avoir annoncé un budget de trois milliards de dollars en ce qui a trait au programme des infrastructures, cela a l'air d'être beaucoup d'argent si on tient compte du chiffre. Mais, par contre, on désenchanté lorsqu'on lit plus loin que cet investissement va se faire sur une période de 10 ans.

Si je ramène ce montant sur une période d'un an, cela fait 300 millions de dollars par année pour les 10 provinces, donc 25 millions de dollars par province, ce qui est beaucoup moins généreux que cela n'en a l'air dans les faits. Ce n'est pas 25 millions de dollars, mais un milliard de dollars qu'il aurait fallu au Québec par année, là où se situent les besoins pour remettre en état les aqueducs, les égouts et les routes. Quand on sait que un kilomètre de route coûte un million de dollars, vous pouvez imaginer où on va aller avec ce maigre 25 millions de dollars par province. C'est peu.

On a l'air d'avoir eu un budget se disant généreux envers les provinces en ce qui concerne le chapitre des infrastructures, mais dans les faits, on l'a bien vu avec les chiffres.

Dans un autre domaine, il y a l'assurance-emploi. On sait la bataille que le Bloc québécois a menée pour l'assurance-emploi. On se souvient des débats en cette Chambre. Tous les députés du Bloc québécois et mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques qui était responsable de ce dossier, avons mené une bataille pour que la Caisse de l'assurance-emploi soit une caisse autonome, gérée par ceux et celles qui payent, qui cotisent, ce qui veut dire les travailleurs, les travailleuses et les employeurs.

On sait que cette caisse est la cagnotte du gouvernement fédéral. On déplace les sommes d'argent de la Caisse d'assurance-emploi dans le Fonds consolidé ou on investit dans des fonds de gestion où le Parlement n'a pas le contrôle de ces dépenses.

Il y aura des surplus de trois à quatre milliards de dollars, cette année seulement. C'est honteux! Il y aura encore des fonds qui iront au Conseil du Trésor cette année, par cette manoeuvre. On va faire une ponction auprès des travailleurs, travailleuses. On sait que pendant ce temps, il y a des personnes qui ne se qualifient pas à la Caisse d'assurance-emploi car on a modifié le mode d'accessibilité et trop de travailleurs ne peuvent y contribuer faute de se qualifier.

• (1530)

On prend l'argent de la caisse pour pouvoir le dépenser à d'autres fins qui sont beaucoup moins transparentes. Ce n'est plus une assurance pour les chômeurs, pas plus que ne le sont les surplus du fédéral.

Ceux et celles qui contribuent se sentent lésés par le gouvernement fédéral par cette pratique. On n'a pas annoncé la constitution d'une caisse autonome. On aurait pu penser que le gouvernement fédéral aurait pu faire une caisse autonome pour être plus transparent, pour remettre aux chômeuses et aux chômeurs, aux travailleuses et aux travailleurs le contrôle de la gestion de cette caisse.

On a travaillé dans ce dossier. J'étais aux côtés de mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques. J'étais l'adjointe en matière de développement des ressources humaines, donc je sais bien ce qui s'est passé. Nous avons travaillé en concertation avec les différents groupes du milieu, avec ceux et celles qui y contribuent. Nous voulions que cette caisse soit gérée de façon indépendante.

Le budget

Le gouvernement aurait pu, dans ce budget, faire preuve d'audace, de responsabilité et d'équité envers ceux et celles qui y contribuent, y compris les entreprises et les entrepreneurs qui y contribuent largement. On sait très bien que le gouvernement ne met plus aucun sou dans la caisse de l'assurance-emploi. Il n'y met aucun sou, mais pourtant, il se réserve le droit de la gérer comme bon lui semble.

Je peux donc comprendre que la population en a ras-le-bol des politiciens et des gens qui sont au pouvoir. Quand ils sont dans l'opposition, ils revendiquent des droits, mais quand ils sont aux commandes, on sait bien qu'ils n'ont pas le courage de mettre à profit ce qu'ils ont dénoncé lorsqu'ils étaient de l'autre côté de la Chambre.

On peut dire que dans ce budget, eu égard à la caisse de l'assurance-emploi, on a annoncé une réduction de 22¢. On avait d'ailleurs annoncé précédemment une baisse de 20¢. Finalement, la baisse est de 2¢. Il ne faut donc pas se targuer avec cette diminution de 22¢ parce que, dans les faits, ce n'est pas vraiment la réalité. C'est une baisse de 2¢.

On peut bien consentir à la baisse, si le gouvernement est pour la déplacer et la mettre ailleurs à son bon vouloir. Mais il faut aussi avoir à l'idée que cette caisse est faite pour ceux et celles qui travaillent et qui, par malchance, perdent leur emploi. La seule possibilité de pouvoir passer à travers une période difficile, c'est de pouvoir avoir une assurance qui leur permet d'avoir un petit montant d'argent pour être capables de survivre et de remplir leurs obligations.

Je n'ai pas une note très forte à donner au gouvernement libéral sur la question de la caisse de l'assurance-emploi. On aurait pu élargir les critères et voir comment on aurait pu améliorer le sort de milliers de personnes au Canada et, en l'occurrence, au Québec.

On peut dire que cette caisse est grandement souhaitée, c'est-à-dire une caisse qui appartiendrait aux travailleuses et aux travailleurs. Notre ministre des Finances s'est inspiré de son prédécesseur, le futur premier ministre du Canada, qui est d'ailleurs le député de LaSalle—Énard. On voit que le nouveau ministre des Finances fouille aussi dans les mêmes poches des contribuables.

Il y a aussi une autre mesure pour combattre le déficit, soit l'imposition d'une taxe spéciale sur l'essence. Cette taxe avait été prévue. On aurait souhaité que, dans ce budget, on puisse l'abolir étant donné les surplus qu'on va chercher au fil des ans par la caisse de l'assurance-emploi et par la taxe spéciale sur l'essence. On a plutôt décidé de la laisser en place. Le gouvernement pourra toujours se reposer sur ces surplus et aller fouiller dans la même poche du même contribuable.

Les travailleurs et les travailleuses mettent de l'argent dans la caisse de l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral prend cet argent et le remet au Conseil du Trésor. C'est la même chose avec la taxe sur l'essence.

Pendant ce temps, on dit que les familles s'appauvrissent et qu'il est très difficile pour elles d'avoir au moins une qualité de vie décente. On sait très bien que cette taxe a une incidence dans le quotidien. On sait très bien que plusieurs personnes vivent sous le seuil de la pauvreté ou encore travaillent à des salaires de crève-faim qui leur permettent à peine de joindre les deux bouts.

Le mazout augmente. Il est deux fois plus cher qu'il y a 18 mois. Nous sommes passés de 39¢ à 62¢. C'est pourquoi la taxe sur l'essence, la taxe sur le mazout, est une taxe qui fait très mal aux contribuables.

● (1535)

À ce que je sache, il n'y a pas eu de révision des revenus de ceux qui y contribuent. On sait bien que les salaires n'augmentent pas à la vitesse du coût de la vie. On aurait pu être en tout cas plus conciliant envers cette nouvelle donnée. On sait que l'hiver a été froid cette année. La facture a doublé pour des gens dont le salaire n'augmentera pas. Les conditions de vie ne s'améliorent pas. Cette consommation du mazout a exercé une pression sur leur budget mensuel. Ils ont certainement eu à faire un choix entre se nourrir ou se chauffer. On peut dire que cela a été froid, pas ordinaire. Le dernier mois a été particulièrement froid, avec des températures de moins 40°. Il faut payer la facture à la fin du mois. Ces personnes vivent souvent dans des quartiers défavorisés, dans des logements qui sont mal isolés. Donc, cela coûte très cher de chauffer certains édifices.

Cela n'a pas de bon sens que l'on continue à faire cette ponction et le montant de cette taxe est inadmissible. Depuis quatre ans, on a réussi à diminuer le déficit et on aurait pu être beaucoup plus généreux.

J'ai parlé tout à l'heure du fait que le gouvernement avait la propension d'envahir les champs de compétence des provinces. J'ai toute une liste ici, une compilation des intrusions du fédéral dans les champs de compétence des provinces: la technologie de l'information sur la santé, l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde.

On vient de mettre sur pied l'Institut canadien sur l'apprentissage. L'un des objectifs clé de l'institut consistera à élargir et approfondir les données et les renseignements sur l'éducation et l'apprentissage et cette mesure permettra de remédier aux lacunes observées sur le plan des connaissances en matière d'éducation.

Des consultations avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants sont en cours au sujet du mandat, de la structure et de la régie de l'institut. Si on n'appelle pas cela de l'empiètement dans les champs de compétence des provinces, comment peut-on appeler cela? L'éducation relève des provinces. C'est justement avec l'argent de la Caisse de l'assurance-emploi, c'est avec l'argent de la taxe sur l'essence, c'est avec cet argent qu'on est en train de faire de l'intrusion dans les champs de compétence des provinces, pour montrer combien le fédéral est généreux.

C'est le genre de saupoudrage dont on parle. Il y a d'autres voies pour aider les provinces par le transfert social canadien. Il y a d'autres voies que l'on peut emprunter en étant plus généreux dans l'assiette globale, pour que les provinces puissent faire face à leurs responsabilités qui sont, en l'occurrence, l'éducation et la santé, en ce qui nous concerne.

Il y a donc 28 champs d'intrusion du fédéral dans les champs de compétence des provinces qui vont coûter quatre milliards de dollars. Il y a le service de santé dans les communautés. Qui donne les services de la santé si ce ne sont les provinces? Il y a aussi l'initiative de partenariat en action communautaire, les infrastructures stratégiques: deux milliards de dollars sur 10 ans. J'ai lu quelques commentaires de différents élus municipaux. On ne sait même pas qu'est-ce que cela veut dire. On n'a même pas donné plus d'informations qu'il ne faut à ce sujet. Il y a le coût à la recherche, la Recherche scientifique sur le Nord, la Fondation canadienne pour l'innovation; cela, c'en est une belle aussi. Il y a le Conseil national de recherches Canada, le Programme canadien de prêts aux étudiants, l'augmentation du supplément de la Prestation nationale pour enfants, etc.

Le budget

Pourquoi ne pas donner l'argent dans une enveloppe globale? Les provinces pourraient peut-être l'administrer de façon plus généreuse et elles pourraient en donner à leurs collectivités. Ce serait trop difficile pour le fédéral de comprendre une certaine réalité.

On peut dire qu'il y a une inquiétude qui existe dans le milieu. En tout cas, il y a une inquiétude sur la propension du fédéral à envahir les champs de compétence. Cela va prendre du temps avant que tous ces programmes puissent être offerts à la population. Pour un bon nombre de programmes, on n'a certainement pas mesuré comment ils sont applicables dans les différentes régions.

• (1540)

Chaque fois que des gens viennent me voir à mon bureau, ils me disent ceci: «On ne peut jamais avoir droit aux programmes fédéraux parce qu'on ne répond jamais aux bons critères.» Bien souvent, c'est très frustrant parce que très peu d'argent est donné. Il y a donc également moins de personnes qui peuvent y avoir accès. C'est peut-être une façon de dire qu'on est passés à côté des programmes fédéraux parce qu'on n'était pas admissibles. Toutefois, il y avait de l'argent. Il y a eu des programmes de 300 millions de dollars et d'autres de 20 millions de dollars.

Je pense que le budget qui est présentement à l'étude en est qui a eu un certain rayonnement d'insatisfaction générale auprès de la population et aussi auprès de ceux et celles qui auraient pensé qu'on aurait pu élaborer des initiatives beaucoup plus en harmonie avec les besoins du Québec.

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue parle d'une intrusion dans des domaines de compétence provinciale. Je trouve plutôt intéressant de constater qu'il y a sept ou huit ans, le Bloc ne mentionnait jamais le déséquilibre fiscal lorsque nous avions un déficit de 42,5 milliards de dollars. Maintenant que nous avons des surplus, les bloquistes parlent d'un déséquilibre fiscal.

Notre collègue parle d'intrusion dans des domaines de compétence provinciale. Les bourses de 2 000 \$ au niveau de la maîtrise ou du doctorat n'empiètent pas sur les compétences provinciales, étant donné que l'argent est versé directement aux étudiants. Le fait est que les Canadiens, et en particulier les Québécois, veulent que les gouvernements travaillent davantage en collaboration pour résoudre les problèmes, dans le domaine de la santé ou dans d'autres domaines.

Je voudrais poser la question suivante à la députée. Elle dit que nous devrions simplement envoyer l'argent en bloc au Québec, qui saura comment le gérer. Nous avons vu les problèmes qui se sont posés à cet égard. On a utilisé de l'argent destiné à du matériel de diagnostic comme les appareils d'imagerie par résonance magnétique pour acheter des bassins hygiéniques et d'autres choses du genre. Il n'y a eu aucune reddition de comptes. Nous voulons en obtenir.

La députée pourrait-elle me dire comment il est plus responsable d'envoyer en bloc de l'argent à une province plutôt que de l'affecter à certaines fins pour voir à quoi sert l'argent en fin de compte?

[Français]

Mme Christiane Gagnon: Monsieur le Président, le député dit qu'il y a eu des déficits. La raison pour laquelle il y en a eu, c'est que des budgets ont été mal gérés. Tel qu'on le fait présentement, on saupoudre de l'argent, on présente des programmes et on a même donné plusieurs millions de dollars aux petits amis du parti qui n'avaient même pas travaillé sur des dossiers de communications. Des millions de dollars ont été saupoudrés.

Il faut donc faire attention à cela. Au sujet de la santé, il faut regarder les milliards de dollars qui avaient été soustraits de l'enveloppe qu'on envoyait en vertu du Transfert social canadien. Je n'ai pas tous les chiffres avec moi, mais on se souviendra de la saga. Nous étions ici en 1993. On a vu comment le gouvernement avait coupé les fonds aux provinces. Celles-ci étaient incapables de faire face à leurs responsabilités.

Le Québec a mis de côté des sommes d'argent. Ayant peur de ne pas être capable de payer ses dépenses annuelles, il a été obligé d'en mettre une partie de côté pour être certain d'avoir au moins la somme nécessaire pour pouvoir satisfaire ses obligations face aux hôpitaux et face à tous les organismes qui gèrent le domaine de la santé au Québec.

Il faut faire attention au sujet de ce que mon collègue vient de dire. Il y a beaucoup de nuances qu'il faudrait apporter à ses propos. De toute façon, on sait que la question de la santé en est une qui a interpellé toute la population. Les gens sont inquiets. On sait très bien où il y a eu une lacune de la part du fédéral en ce qui concerne l'appui qu'on a pu donner aux provinces.

On fait la même chose présentement avec l'éducation. Si on regarde les programmes présentés dans le présent budget, on constate qu'on va donner des millions de dollars. Cela veut dire qu'avec l'enveloppe globale du Transfert social canadien, on pourrait mettre davantage en santé et en éducation. On se laisse le loisir de donner quelques petits bonbons. Pourquoi ne pas bonifier les fonds octroyés à certaines provinces afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de la population?

C'est un peu le même procédé que l'on est en train de faire au fédéral, c'est-à-dire de donner moins, de toujours tirer la couverture de son côté et de laisser les provinces porter l'odieux de ne pas avoir assez investi.

Il y a eu toute une bataille concernant tout le programme de financement de la santé. On a gagné la bataille et, au moins, on est revenus à des montants qu'il fallait que le fédéral donne aux provinces. Le premier ministre du Québec, Bernard Landry est celui qui a mené la bataille. On sait que toutes les autres provinces étaient également d'accord avec cela.

Qu'on ne vienne pas dire que les provinces n'ont pas été capables de livrer la marchandise alors que l'argent n'y était pas.

• (1545)

[Traduction]

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de temps à autre, à la Chambre, on nous parle de l'assurance-emploi, comme notre collègue vient de le faire.

Je ne vais certainement pas défendre le gouvernement dans le débat actuel sur les cotisations d'assurance-emploi, mais on me dit que la plupart des gens travaillent pour un employeur qui a environ dix employés. Ma circonscription regorge de petits employeurs et personne à la Chambre ne reconnaît jamais leur mérite. Ils contribuent également à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada. Je ne dis pas que les travailleurs n'en font rien, mais comment se fait-il que personne d'un côté ou de l'autre de la Chambre ne mentionne jamais les contributions faites par les chefs d'entreprise des petites villes? Il est honteux que nous n'en fassions rien. Nous ne parlons que de la contribution des travailleurs.

Le budget

Je ne défends pas le gouvernement, car il ne s'agissait pas d'assurance-chômage mais bien d'une taxe sur le chômage en fin de compte, puisque cet argent est venu grossir les recettes générales. Cependant, n'oublions pas les petits employeurs qui ont dix employés ou moins et dont on ne reconnaît jamais le mérite à la Chambre.

[Français]

Mme Christiane Gagnon: Monsieur le Président, je remercie le collègue de la Chambre de soulever cette question. Quand j'ai fait mon intervention tout à l'heure, j'ai aussi parlé des entreprises et des employeurs qui cotisaient à la caisse de l'assurance-emploi.

C'est pour cela qu'on voudrait une caisse autonome, une caisse qui tiendrait aussi compte de ceux qui y contribuent, ce qui veut dire les employeurs et les employés, les travailleurs et travailleuses. J'y vais à peu près dans le même sens que le collègue qui vient de me poser la question.

Il est donc urgent pour nous que cette caisse soit gérée par l'ensemble de ceux qui y cotisent. Je n'ai pas écarté l'implication de tous les employeurs qui y contribuent largement avec les employés. C'est une caisse, et c'est pour cela qu'on se dit que la caisse devrait être gérée par des gens qui y ont contribué.

[Traduction]

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le budget. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que les députés des deux côtés ont dit aujourd'hui.

Je voudrais parler des aspects du budget qui portent sur l'éducation, la formation et la recherche. Mais auparavant, je voudrais dire clairement que je comprends bien que le budget est un tout remarquable et que ses différentes parties s'imbriquent d'une manière fort inhabituelle.

Le budget prévoit le renforcement de l'économie. Mon collègue vient d'en mentionner un aspect. Par exemple, les petites entreprises seront grandement renforcées par la réduction de la taxe sur le capital et par la nouvelle définition donnée aux petites entreprises, de sorte que leur nombre passera de 200 000 à 300 000. Dans ma circonscription, les chefs de petite entreprise m'ont félicité à cet égard. Il s'agit là d'un exemple de la façon dont ce budget renforce l'économie.

On a également évoqué aujourd'hui le remboursement de la dette. Je n'en parle pas fréquemment, mais je suis heureux de constater que nous sommes sur le point de rembourser près de 10 p. 100 de l'énorme dette nationale que nous avons héritée en raison de nombreuses décennies de dépenses. Je suis heureux que le gouvernement réduise cette dette. J'ai été particulièrement ravi de constater dans le budget que nous avons maintenant rapatrié 82 p. 100 de la dette. Nous n'en devons que 18 p. 100 à l'étranger et nous devons les 82 p. 100 restants aux Canadiens. Si nous devons être endettés, il me semble qu'il vaut mieux emprunter à nous-mêmes et aux membres de notre famille. Cela constitue une nette amélioration.

L'économie est renforcée par ces mesures financières. C'est cette saine gestion financière qui a enfin permis au gouvernement fédéral de commencer à prendre les initiatives qu'un gouvernement national devrait prendre, à savoir investir dans les aspects importants de la société canadienne.

On parle beaucoup de ce budget comme d'un budget de la santé, non seulement en raison du renouvellement d'énormes engagements financiers après une période très difficile, mais aussi en raison de la vision qui accompagne ce réengagement, la vision du rapport

Romanow, qui prend en compte les points de vue des Canadiens et qui est concrétisée dans ce budget.

Par exemple, le budget met l'accent sur le soutien aux soins primaires, et cela est extrêmement important. Autre aspect important, l'accent mis sur les soins à domicile de même que sur les coûts astronomiques que doivent assumer les familles lorsqu'un des leurs a besoin d'un médicament. Je ne suis pas contre les investissements dans le système de soins de santé, je me préoccupe de la façon dont ces investissements sont faits. Voilà.

Le budget prévoit aussi une amélioration du sort des autochtones. Malgré une conjoncture internationale mitigée, notre économie se porte extraordinairement bien. Pourtant, les autochtones, qui sont en terre canadienne depuis 10 000 ans, voire plus, restent reconnus pour leur pauvreté, pour certains types de maladie qui affligent leurs collectivités, pour un bas niveau de scolarisation et un taux élevé de décrochage scolaire, etc. Je suis ravi de constater que nous investissons afin de redresser cette situation.

Ce budget prévoit aussi l'amélioration du sort des enfants. Au cours des dernières années, nous avons travaillé à l'amélioration du sort des aînés. Dieu sait tout ce qu'il reste à faire à cet égard. L'année dernière, pour la première fois au Canada, on a observé une amélioration de l'indice de pauvreté des enfants. Je crois que cette légère amélioration est attribuable à l'instauration de la prestation fiscale pour enfants. Ce budget porte le plafond de la prestation fiscale pour enfants à 3 200 dollars pour le premier enfant et prévoit en outre une nouvelle prestation de 1 800 dollars pour un enfant handicapé. J'espère que cet investissement engendrera d'autres améliorations dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants aux quatre coins du Canada. Dans un pays aussi riche que le nôtre, il ne saurait y avoir d'enfants pauvres.

• (1550)

Par ailleurs, le budget annonce l'amélioration des garderies. Le gouvernement fédéral a mis son argent sur la table et a demandé aux provinces de se joindre à lui pour mettre en place des garderies de qualité dans l'ensemble du pays. Ça me plaît.

Mon collègue a parlé de l'AE et a dit que c'était une sorte d'impôt. Nous avons tendance à oublier que, dans les budgets précédents, l'AE a servi à mettre en place un système de congé parental qui permet aux parents d'un nouveau-né de prendre séparément un long congé pour prendre soin de ce dernier pendant les premières années de sa vie qui sont d'une importance critique. Je suis heureux que les fonds de l'AE servent à cette fin.

Cette fois-ci, on a ajouté au programme de l'AE un congé pour soins palliatifs, que j'appellerais un modeste premier pas. Le budget prévoit que les gens qui prennent soin de parents mourants peuvent prendre jusqu'à quatre semaines de congé. Ils peuvent, par exemple, prendre une semaine maintenant, une semaine dans un mois, ou plusieurs semaines ici et là, ou encore un mois au complet. Je suis ravi de cette initiative.

Nous investissons dans l'environnement, le Protocole de Kyoto et le changement climatique, sans oublier les investissements extraordinaires dans les parcs. La semaine dernière, j'ai remarqué que le ministre des Pêches et des Océans avait annoncé la création du premier parc canadien réellement sous-marin. Les gens ne se rendent généralement pas compte que nous sommes responsables d'un territoire qui dépasse de 50 p. 100 l'énorme masse terrestre dont nous sommes très conscients. Dans trois océans, nous sommes responsables des zones sous-marines. Le budget prévoit la création de parcs marins ainsi que l'expansion de notre merveilleux réseau de parcs nationaux.

Le budget

Nous investissons également dans l'aide étrangère. J'ai été très heureux de voir qu'en ce moment, alors que tout le monde pense à l'Irak et à la guerre, qu'une fois de plus, enfin, nous allons hausser notre contribution à l'aide étrangère, particulièrement en l'Afrique, et dans les pays dévastés par le sida.

Comme je l'ai annoncé, mon objectif principal, cet après-midi, est de parler des aspects du budget qui concernent l'éducation, la formation professionnelle et la recherche. Il est intéressant de noter que, dans presque toutes les parties du budget, on retrouve des mesures relatives à l'éducation, à la formation professionnelle et à la recherche. Fait intéressant également, et peut-être surprenant pour certains, si, par exemple, nous pensons aux soins de santé—il est important d'assurer la prestation de soins de santé aux malades—mais sans la recherche, et sans l'éducation et la formation nécessaires, le système finira par s'effondrer. Nous devons continuer à former des professionnels.

Il y a une pénurie de médecins. Une des solutions à ce problème est de former plus de médecins. On manque aussi de certains types d'infirmières. Encore une fois, la solution se trouve dans l'éducation et la formation. À défaut de mener des recherches, nous demeurerons toujours aux prises avec les mêmes maux auxquels nous faisons face.

L'un des faits marquants dans ma vie a été une courte conversation que j'ai eue avec Terry Fox en 1980, lorsque j'étais mêlé aux activités de la Société du cancer à Peterborough. Je lui ai demandé pourquoi il insistait tellement pour que l'argent qu'il recueillait soit destiné à la recherche. Il n'avait pas la moindre idée des sommes qui allaient être réunies en son nom au lendemain de sa triste disparition. Il m'a dit qu'il avait reçu de bons soins pendant qu'il combattait le cancer qui rongait sa jambe et que les gens appuieraient quelqu'un à qui on aurait prodigué de bons soins. «Cependant, de dire Terry, il faut que l'argent aille à la recherche parce qu'il y aura toujours des gens aux prises avec un cancer comme le mien.»

Nous sommes chanceux au Canada. Nous avons réussi à améliorer notre système de santé pendant que le fonds Terry Fox contribuait à financer la recherche sur le cancer.

L'instruction et la recherche sont garantes de l'avenir du système. Ce dernier compte sur une bonne instruction pour les Canadiens. Nous sommes déjà le pays le plus instruit au monde sous bien des rapports, et c'est en améliorant notre environnement, en ayant la meilleure agriculture possible et la meilleure économie au monde que l'on pourra maintenir notre système de santé. Je vais maintenant parler des questions touchant l'éducation, la formation et la recherche dans le budget.

Dans un des documents budgétaires—et je sais, monsieur le Président, que vous l'avez lu de la première à la dernière page—il y a le tableau 5.1. C'est un tableau assez remarquable. Il est dommage que nous n'ayons pas d'aides visuelles ici. Là où je travaillais auparavant, on s'en servait couramment, mais je sais qu'elles sont interdites dans cette Chambre.

• (1555)

Le tableau 5.1 est très intéressant. Il présente des données pour les années 1998 à 2005. Pour chacune de ces années, il montre ce qui a été dépensé et ce qui le sera dans différents secteurs de la recherche et de l'innovation. Il présente une liste de certaines dépenses engagées ou prévues pendant cette période de six ans.

Il montre ce qui a été vraiment dépensé et ce qui le sera par la Fondation canadienne pour l'innovation, laquelle finance de l'équipement, notamment dans les hôpitaux, les collèges et les universités qui font de la recherche.

La liste fait état de Génome Canada, qui appuie la recherche génétique. Dans le domaine de la recherche génétique, le Canada se classe parmi les trois premiers au monde.

On trouve aussi les chaires de recherche du Canada, c'est-à-dire quelque 2 000 chaires de recherche entièrement financées. Il fut un temps où il n'y avait que 169 chaires de recherche entièrement financées au Canada, puis du jour au lendemain, grâce au gouvernement actuel, ce nombre est passé à 2 169.

Le financement de ce qui s'appelait autrefois le Conseil de recherches médicales et de ce qui est devenu les Instituts de recherche en santé du Canada a doublé ces dernières années.

Dans le tableau, il est fait mention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, qui finance la plupart de la recherche scientifique, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, qui finance le travail inestimable que nous faisons en sciences sociales, des réseaux de centres d'excellence mis en place par le gouvernement actuel, du Fonds d'innovation de l'Atlantique, qui appuie la recherche fondamentale et appliquée dans les provinces de l'Atlantique, de la recherche en biotechnologie, du gouvernement en direct et de la connectivité, qui comprend un magnifique programme permettant de brancher à Internet toutes les écoles élémentaires et secondaires de notre pays.

Voilà ce qu'on peut lire dans la colonne sur le côté du tableau. En haut du tableau, on voit les années, et au dessous, les montants de financement consentis. Pendant les années que j'ai mentionnées, le financement prévu dans ces domaines seulement est passé de 400 millions à 11 milliards de dollars. C'est vraiment un investissement dans l'avenir de notre pays.

Je vois que les députés de l'opposition attendent de me poser des questions. C'est un domaine qui, d'après le premier ministre, ne nous attirera pas de votes. En d'autres mots, l'initiative ne nous vaudra pas de voix supplémentaires. Même les professeurs canadiens à qui nous donnons les chaires de recherche du Canada ne voteront pas pour nous pour cette raison, mais il se pourrait fort bien qu'ils le fassent. C'est là une initiative que le gouvernement devrait prendre. Il doit voir loin dans l'avenir. Comme le disait Terry Fox, nous devons soigner maintenant les personnes atteintes de cancer, mais nous devons également investir dans la recherche sur le cancer, pour nous assurer que les gens n'en seront plus victimes dans l'avenir. C'est ce qu'a fait le gouvernement et le tableau 5.1 en est la magnifique illustration.

Je voudrais revenir sur certaines questions dont j'ai déjà parlé et sur d'autres que je n'ai pas encore traitées. D'autres sommes ont été investies dans l'éducation, la recherche et la formation et dont il n'est pas fait mention dans ce tableau.

Je songe en premier lieu aux organismes subventionnaires dont j'ai déjà donné le récapitulatif. J'ai parlé de l'ancien Conseil de recherches médicales. Le financement de la recherche médicale a doublé depuis quelques années. Le financement total de ces conseils se situe aujourd'hui aux environs de 1,5 milliard de dollars. Cet argent est consacré à la recherche fondamentale effectuée dans les collèges, les universités et les instituts un peu partout dans le pays. Je suis ravi de voir que, peu à peu, le Conseil de recherches en sciences humaines, qui fait de la recherche en sciences sociales, domaine souvent négligé jusqu'ici, obtient un peu plus de la part qui lui revient.

Un de mes collègues a parlé d'une initiative qui ne figure pas dans ce tableau, mais dont il a très clairement été question dans le budget, à savoir le programme de Bourses d'études supérieures du Canada.

Le budget

J'ai mentionné les 2 000 chaires de recherche du Canada, qui sont des choses extraordinaires. L'Université Trent, dans ma circonscription, en compte huit. Le gouvernement fédéral finance les recherches de huit professeurs à temps plein dans la toute petite université qu'est l'Université Trent.

Pour poursuivre dans la même veine, il faut dire que les professeurs-chercheurs et les chercheurs hautement qualifiés qui travaillent dans les laboratoires et les hôpitaux de tout le pays sont au sommet de la pyramide. Il est vrai que nous pourrions faire venir des gens de l'étranger pour les remplacer mais si, au bout du compte, nous n'avons pas une pyramide allant des soins prénatals à des écoles d'enseignement supérieur de qualité en passant par des programmes de développement du jeune enfant, des garderies, des écoles primaires et des écoles secondaires de qualité, si nous n'avons pas tout cela dans les nombreuses régions visées, nous perdrons le système que nous avons maintenant. Il ne sera pas renouvelable.

Pour ce qui est du programme de Bourses d'études supérieures du Canada, nous sommes un groupe de députés, à savoir le caucus ministériel sur l'enseignement postsecondaire et la recherche, à avoir demandé que le gouvernement fédéral envisage d'offrir des bourses d'études pour les étudiants d'université en plus des bourses du millénaire qu'il offre déjà.

• (1600)

À bien y penser, si le gouvernement fédéral doit intervenir dans le système, il obtiendra plus vite des résultats s'il le fait vers la fin des études universitaires de premier cycle et le début des études de deuxième cycle pour la recherche, les nouveaux postes et pour des choses de ce genre. Parmi les 4 000 bourses d'études supérieures entièrement financées, 2 000 iront à des étudiants en maîtrise et 2 000 à des étudiants en doctorat. Dès que ces fonds seront versés, cela renforcera les services d'enseignement supérieurs et la capacité du Canada à produire des chercheurs et des professionnels tels que des vétérinaires et des médecins, par exemple.

J'ai été ravi de voir que 60 p. 100 de ces bourses d'études iront aux sciences sociales et seront administrées par le Conseil de recherches en sciences humaines. Cela me fait plaisir. J'espère que nous financerons à l'avenir davantage de bourses pour les étudiants universitaires de premier cycle.

Les coûts indirects de la recherche, qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, revêtent un intérêt primordial pour les universités et les collèges menant des travaux de recherche au pays. Les coûts indirects de la recherche relèvent d'une notion quelque peu abstraite, mais ils affectent en particulier les petits établissements.

Lorsqu'un petit établissement bénéficie des services d'un chercheur remarquable, hautement qualifié et de niveau mondial, et qu'il touche une subvention d'un million de dollars pour un projet, il doit trouver des locaux supplémentaires pour les adjoints et l'équipement du chercheur. Le petit établissement touche le montant d'un million de dollars. C'est une sorte d'éléphant blanc, car le soutien accordé à cette personne coûte très cher. C'est ce problème que corrige l'argent consacré aux coûts indirects de la recherche.

Je suis ravi que, dans la foulée d'une expérience tentée l'an dernier, le gouvernement fédéral se soit maintenant engagé à fournir des fonds sur une période de trois ans pour couvrir les coûts indirects de la recherche, ainsi qu'à mener un examen approfondi à la fin de cette période. Le régime qui servira à distribuer ces fonds a tendance à privilégier non pas les grands établissements, qui bénéficient déjà de bon nombre de nos programmes, mais bien les petits établissements. Je suis ravi que cette mesure figure dans le budget. Cela représente une somme importante.

Il est question des sciences dans le Nord dans le budget, mais non dans le tableau. Une forte augmentation, soit 16 millions de dollars, est prévue dans le cas des sciences dans le Nord. Mes collègues et moi en sommes ravis, mais deux observations s'imposent. Premièrement, ce n'est pas assez. Deuxièmement, nous estimons qu'une démarche plus coordonnée et mieux ciblée devrait être adoptée dans le cas des sciences dans le Nord, de la même façon que nous cherchons par exemple à ce qu'il y ait une plus grande imputabilité en ce qui concerne les soins de santé et les allocations que nous accordons aux provinces.

Selon nous, le gouvernement fédéral exerce dans le Nord une responsabilité particulière, qui n'entre absolument pas en conflit avec la compétence des territoires. Il y exerce une responsabilité particulière en matière de recherche et d'enseignement supérieur, et nos efforts devraient être mieux ciblés. Nous espérons que cette fois-ci, lorsqu'il a accru les fonds destinés à la recherche dans le Nord, le gouvernement a affecté plus d'argent au projet de recherche sur le plateau continental polaire, qui est le système de soutien des aéronefs pour la recherche dans l'archipel arctique. Nous nous réjouissons en particulier de cela.

La prochaine fois, le gouvernement devrait tenir compte du programme national de formation scientifique ou PNFS. C'est le programme qui appuie les étudiants de 1^{er} et de 2^e cycles qui font l'apprentissage des méthodes de recherche dans le Nord. Cela nous ramène à mon observation concernant la pérennité du système.

J'ai mentionné la Fondation canadienne pour l'innovation, une fondation extraordinaire. Créée par le gouvernement, la fondation, comme l'indique le tableau, a remis plus de trois milliards de dollars aux hôpitaux, collèges et universités. Je suis particulièrement heureux de constater qu'elle a décidé, dès sa création, d'aider les collèges et les cégeps, ce que le gouvernement fédéral n'a jamais fait auparavant.

Génome Canada est remarquable du fait que l'entreprise fonctionne à l'échelon régional. Je regrette simplement que nous ayons appuyé Génome Canada et ses divers projets de recherche. J'espère qu'à l'avenir nous accorderons à la recherche sur la génétique animale le même appui que nous avons accordé à la recherche sur la génétique végétale et la génétique humaine.

J'ai mentionné le Rescol. J'ai mentionné les étudiants autochtones. Je suis très heureux de l'appui dont ils bénéficient.

Malgré mon impatience de voir la mise en place d'un cadre soutenable d'éducation, de formation et de recherche, je suis heureux que le gouvernement ait prévu des fonds afin d'accélérer le processus d'évaluation et d'accréditation des étrangers. Nous accueillons de nombreux immigrants. Ils ne s'attendent pas à être parachutés dans les meilleurs postes en arrivant, mais ils estiment que les obstacles sont trop nombreux. Le budget entend régler le problème.

• (1605)

Enfin, en ce qui concerne l'accès à l'éducation, je suis ravi des améliorations qui ont été apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat. À l'instar de nombre d'autres députés, j'ai commencé à recevoir des appels quelques instants à peine après la présentation du budget. Les gens voulaient savoir ce que nous en pensions. Pour ma part, j'ai réagi très positivement. J'explique ma position.

Le budget

À la page 4 du budget, le ministre parle du système de reddition de comptes que méritent les Canadiens. Aujourd'hui, mon intervention portera uniquement sur cet élément du budget. À la page 15, le ministre des Finances déclare qu'il a parcouru tout le pays et que les Canadiens lui ont dit souhaiter que leurs gouvernements leur rendent de meilleurs comptes et soient plus transparents.

Enfin, je cite le ministre qui déclare dans le discours du budget «C'est pourquoi nous faisons de la reddition de comptes l'une des pierres angulaires de ce budget.» En toute franchise, je demande au ciel qu'il en soit ainsi. Le Canada, pas uniquement le gouvernement, mais l'ensemble des entreprises, a besoin d'une bonne dose d'antitoxine pour se débarrasser du manque de reddition de comptes que nous avons subi.

Quand j'ai apporté le texte du budget à la maison pour le lire, j'ai demandé aux gens autour de moi ce qu'ils en pensaient. Ils m'ont répondu qu'ils s'en fichaient. Les gens m'ont dit qu'ils n'entendent parler que de la corruption qui a cours. C'est une honte pour le Canada. Ce qui est arrivé hier entre autres est classique. Pas un jour, pas une semaine ne passe sans que les journaux ne parlent de nouvelles fraudes. Le *Sun* de Toronto a publié un article sur les ristournes clandestines liées à l'utilisation des cartes de crédit fédérales dont on a abusé pendant plus de vingt ans.

Qu'en disent les gens de mon coin? Ils disent que si de telles pratiques continuent, ils ne voient pas pourquoi ils devraient s'intéresser au budget. J'ose espérer que tous les ministères, tous les fonctionnaires et toutes les personnes mis en cause dans la préparation des chèques et ceux qui les reçoivent, seront en mesure de rendre des comptes. Les Canadiens en ont vraiment assez.

Un monsieur âgé, un érudit, qui, je crois, approche de ses quatre-vingt dix ans, m'a fait parvenir une lettre dans laquelle il affirme que jamais dans l'histoire canadienne le gouvernement n'a été autant mêlé à des affaires de corruption et de fraude qu'au cours de la dernière décennie.

Il a sans doute raison. Chaque année depuis que je suis ici, nous avons été saisis d'importantes affaires de fraude. Je crois que le ministre des Finances voulait vraiment dire ce qu'il a dit, que les Canadiens méritent qu'on leur rende des comptes. Les Canadiens demandent une reddition de comptes et ils perdent foi dans les gouvernements, fédéral et provinciaux. Nous pouvons le constater en regardant le pourcentage d'électeurs. Il ne cesse de baisser en raison de cette maladie appelée non-reddition de comptes.

Ma circonscription compte beaucoup de gouvernements. J'ai été associé au travail de gouvernements d'un genre ou d'un autre pendant 24 ans. J'ai aidé à préparer des budgets et j'y ai apposé ma signature. Au cours de toutes ces années, je pense qu'il est arrivé seulement une fois qu'il nous manque 24 \$, pas 24 millions de dollars. Pourquoi l'actuel gouvernement ne peut-il suivre la voie des administrations municipales en ce qui concerne la reddition de comptes?

•(1610)

Je vais partager mon temps, monsieur le Président, avec l'hon. député qui vient juste d'arriver.

Permettez-moi de vous parler des habitants du nord-est de la Saskatchewan. Ils sont arrivés dans ce pays juste avant la Première Guerre mondiale. Ils ne venaient pas de pays dirigés par des gouvernements démocratiques. Ils ne venaient pas de pays où il y avait des organisations au niveau local. Ils sont arrivés dans une municipalité rurale dotée de districts scolaires et ils ont accepté ce genre de reddition de comptes. Ce sont les meilleurs citoyens, et bon nombre d'entre eux vivent dans ma circonscription.

Il ressort du budget que nous allons remettre davantage d'argent à tout le monde, mais je ne vois pas dans le budget de mention sur la façon dont le gouvernement va exercer un contrôle sur l'argent remis. Souvent, il arrive qu'il ne soit pas rendu compte de 6 milliards de dollars. À l'heure actuelle, le ministre du Revenu national se contente de dire que l'argent des fraudes liées à la TPS sera radié au titre d'impôt irrécouvrable; 30 millions de dollars, 40 millions de dollars, qui sait si cela ne va pas atteindre un milliard de dollars. C'est inacceptable et les Canadiens ne l'acceptent pas.

Je ne sais pas ce que disent les gens d'ici, mais, dans ma région, les gens sont totalement désabusés parce qu'ils découvrent quotidiennement d'autres cas de fraude ou d'arnaque lorsqu'ils lisent leur journal. Certains se disent que ce n'est pas grave, que c'est la démocratie. Les députés connaissent-ils les origines de la démocratie? Des citoyens ont amené le Roi Jean d'Angleterre à Runnymede et lui ont dit que s'il n'agissait pas de façon responsable envers ses sujets, ils allaient le décapiter sur-le-champ. Voilà les origines de la démocratie. L'obligation de rendre des comptes et la démocratie vont de pair, mais il semble que nous ayons laissé la reddition de comptes s'effriter; or, ce faisant, nous avons aussi laissé la démocratie s'effriter.

Dans la région que je représente, il y a 45 gouvernements de municipalités rurales, 7 divisions scolaires, 2 grandes villes ainsi que 57 municipalités et villages. Je suis prêt à gager qu'à la fin de l'exercice en cours, toutes ces administrations pourront justifier jusqu'au dernier cent de leur budget. Nous devons donc nous poser une question. Pourquoi le gouvernement se trouve-t-il impliqué dans la fraude liée à la TPS, la fraude de DRHC, des fraudes et encore d'autres fraudes? Nous devons examiner attentivement à quoi servent ces milliards de dollars. Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de la façon dont sera dépensé cet argent. Il y en a dans ma province.

J'ai été fort heureux d'entendre les propos du ministre. J'accorde même foi à ce que le ministre des Finances a dit au sujet de la reddition de comptes. Je crois qu'il sait de quoi il parle et qu'il veut vraiment que cela fasse partie du présent budget. Il vaudrait mieux que tous les députés, et surtout les députés ministériels, affirment que nous n'aurons absolument aucune fraude cette année et que nous ne laisserons pas se poursuivre pendant encore dix ans cette activité frauduleuse qui s'est déroulée au cours de la dernière décennie.

Personne ne serait plus heureux que les citoyens eux-mêmes. On pourrait même voir la participation électorale grimper à 70 p. 100 au lieu des 50 et 60 p. 100 actuels. Ce serait merveilleux pour tout le monde.

•(1615)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je suis d'accord avec lui sur la question de l'obligation de rendre compte.

Le ministre a parlé d'une nouvelle culture de responsabilisation et de transparence dans ce que nous faisons. Les programmes qui sont maintenant financés pourraient ne plus l'être l'an prochain. Il faut rendre compte de ces programmes au Parlement. Il devrait y avoir une meilleure reddition de comptes relativement à l'engagement des deniers publics.

Le budget

Je remercie le député de ses observations. C'est exactement ce qu'a fait le ministre dans le budget, dont le contexte est fort important. Je suis d'accord avec le député pour dire que les Canadiens se préoccupent des ordres de gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, des provinces ou des municipalités. Ils y tiennent. La nouvelle culture de responsabilisation garantit que les fonctionnaires, les députés et le public saisissent bien l'idée que l'argent ne pousse pas dans les arbres. Il est très important que nous le fassions. Comme le député le sait, tout est décrit dans le discours.

Pour avancer d'un pas, je voudrais poser une question au député sur la question de l'obligation de rendre compte. Existe-t-il des mesures auxquelles le ministre n'a pas eu recours, mais qui seraient utiles pour assurer cette transparence, afin que l'on rende mieux compte des dépenses aux Canadiens?

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, si les gouvernements provinciaux investissent dans les gouvernements locaux, c'est en partie en raison de l'existence d'un programme, d'un système juridique pour eux. Cela fait partie de notre histoire. On verse des milliards de dollars à nos premières nations et à d'autres personnes, sans avoir la bonté de leur fournir les mêmes moyens de s'acquitter pleinement de leur obligation de rendre compte. D'ici à ce qu'on le fasse, non seulement pour elles mais aussi pour d'autres entreprises ou personnes, et à ce que l'on obtienne ce genre de reddition de compte, nous n'aurons pas réussi à installer une culture de responsabilisation.

Passons, comme quelqu'un l'a indiqué, d'une culture de corruption à une culture de responsabilisation. Je pense que c'est possible et je crois que mon collègue est aussi de cet avis. Cependant, les détenteurs de ces pouvoirs doivent avoir les mécanismes, l'égalité et les lignes directrices nécessaires pour pouvoir rendre des comptes.

• (1620)

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question sur la responsabilisation. Nous sommes tous au courant des dossiers qui font problème, depuis les armes à feu jusqu'à la TPS, depuis DRHC jusqu'à Groupaction, etc. Il y a aussi la question des sans-abri. Au cours des trois dernières années, 753 millions de dollars ont été prévus pour aider les sans-abri, supposément. Or, leur nombre a augmenté de 60 p. 100. Les refuges débordent. Des gens en sont réduits à dormir dans la rue ou dans les gares de transport en commun. Où est passé cet argent? Il faut rendre des comptes.

Que pense mon collègue de l'importance de la responsabilisation et de l'obligation de rendre compte des fonds déjà obtenus avant d'en obtenir d'autres?

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, cela revient à ce que j'ai dit. Si le ministère reçoit des ressources destinées au logement, il doit rendre compte de leur utilisation non seulement à la Chambre, mais aussi à tous les contribuables canadiens. C'est exactement pour cette raison que la vérificatrice générale a dit deux fois que le gouvernement avait enfreint à peu près toutes les règles. Il s'agit maintenant de savoir si le gouvernement a la volonté de corriger la situation et de garantir dans tous les ministères une responsabilisation complète.

Une voix: Qu'il agisse.

M. Roy Bailey: Qu'il agisse, effectivement.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour ce qui est de la responsabilisation, il y a environ un an, nous avons vu le premier ministre commander deux nouveaux jets Challenger, retirant littéralement les fonds nécessaires du budget de la Défense nationale après avoir

décidé qu'il avait besoin de meilleures possibilités de se déplacer par avion pour faire sa tournée d'adieu. Au cours des deux dernières semaines, pendant que nous étions tous dans nos comtés, nous avons appris que ces jets étaient maintenant en service et que le premier ministre et les ministres qui voyagent à bord aimaient bien le homard. Les repas et autres délices qui y seront servis coûteront des centaines de milliers de dollars par année.

Le député a-t-il entendu des commentaires de ses électeurs sur ce genre de responsabilisation?

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, je ne crois pas avoir entendu parler de homards, mais j'ai beaucoup entendu parler de l'argent qui avait été dépensé pour ces nouveaux appareils.

À titre de porte-parole de l'opposition officielle pour ce qui est des anciens combattants, j'aimerais soulever un autre élément de responsabilisation en ce qui a trait à la représentation des anciens combattants au Canada. Nous avons fait preuve de bien peu de rigueur à ce chapitre.

En voici un bon exemple. Il y a cinquante ans, nous avons promis aux anciens combattants qui revenaient à peine de la guerre que nous ouvririons un nouveau musée de la guerre. Nous sommes le seul des pays alliés à ne pas l'avoir fait encore et la plupart des anciens combattants ne vivront probablement pas assez longtemps pour pouvoir le visiter. Ce genre de responsabilisation me perturbe beaucoup.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de participer à ce débat sur le budget.

Ce budget prévoit une augmentation considérable des contributions à l'aide étrangère. En tant que principal porte-parole de l'Alliance canadienne en matière de coopération internationale et d'aide étrangère, j'estime nécessaire d'exposer notre point de vue sur ces augmentations et sur la direction où elles nous mèneront.

Je voudrais tout d'abord exposer très clairement la position de l'Alliance canadienne à l'égard de l'aide étrangère et de la coopération internationale. Les députés du NPD et bon nombre des députés libéraux font l'autruche. Ils crient au loup chaque fois que l'Alliance évoque le développement international. Je veux qu'ils prêtent une oreille très attentive à la politique de l'Alliance canadienne en matière de coopération internationale.

Nous estimons que l'aide au développement international constitue une partie importante de la contribution qu'apporte le Canada à la communauté mondiale pour réduire la pauvreté et la maladie, promouvoir l'éducation et une bonne gouvernance, et favoriser le développement économique. Telle est la politique de l'Alliance canadienne. Cependant, nous croyons à une contribution efficace à l'aide étrangère.

Comme je l'ai dit maintes fois à la Chambre, j'ai grandi en Tanzanie, en Afrique. Ce pays a bénéficié d'une aide étrangère. À l'époque, toutes les parties, dont le Canada, étaient animées de bonnes intentions. Des montants énormes ont été versés dans ce pays et ailleurs en Afrique, ainsi que dans des pays d'Asie et d'Amérique latine. Après 25 ans d'aide étrangère, nous cherchons toujours des moyens de réduire la pauvreté. Pourquoi?

Le budget

La nouvelle ministre chargée de l'ACDI a rendu public un nouveau document. Jeudi, elle comparaitra devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international pour en traiter. Curieusement, ce document parle d'assurer une aide efficace.

Le gouvernement est au pouvoir depuis 1993 et voici que, 10 ans plus tard, il produit un document qui parle d'assurer une aide efficace. Qu'a-t-il fait pendant neuf ans? Il a mené des consultations. L'ACDI est une énorme bureaucratie dotée de connaissances dans le domaine et, pourtant, après 10 ans de règne de l'actuel gouvernement, elle sort ce document qui vise à accorder une aide efficace.

Je suis le porte-parole principal pour les questions relatives à la coopération internationale depuis un an et demi seulement. Au cours de cette brève période, j'ai produit un document au sujet de la restructuration de l'ACDI et de l'utilisation efficiente des fonds. Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi le gouvernement, appuyé par une foule de fonctionnaires, a-t-il pris autant de temps à produire ce document? Celui-ci renferme les mêmes recommandations dont j'ai parlé, et il a fallu dix années au gouvernement pour en arriver là.

Ce ministère a près de 2 milliards de dollars de deniers publics à dépenser. À quoi les dépense-t-il?

Le porte-parole pour les questions relatives à la coopération internationale que je suis a été surpris de l'apprendre. Je voyage souvent. J'ai pu constater que l'ACDI semblait cultiver le secret. Lorsque je l'ai rencontré, le président de l'ACDI, Len Good, ne savait même pas que j'étais le porte-parole pour les questions relatives à la coopération internationale. Il ne se soucie pas d'un homologue.

• (1625)

Je suis allé en Inde. Je suis aussi allé au Maroc pas plus tard qu'en janvier. J'ai parlé à des hauts fonctionnaires de l'ACDI là-bas. Dès qu'ils ont appris que j'étais le porte-parole de l'opposition pour les questions relatives à l'ACDI, ils n'ont plus voulu me parler. Ils ont cessé de me parler de leurs activités, comme s'ils craignaient quelque chose. Mais que craignent-ils? Il s'agit tout de même des deniers publics. Pourquoi ce ministère nommé ACDI cultive-t-il le secret? Il devrait plutôt brandir fièrement le drapeau canadien et dire que les Canadiens sont des gens sensibles qui souhaitent apporter de l'aide. Rien d'étonnant que là où je vais, et je trouve cela intéressant, j'entends dire par exemple que les ONG, qui ont aussi d'excellentes compétences, peuvent très bien offrir les mêmes prestations que l'ACDI et devenir de bons partenaires comme c'est souvent le cas, d'ailleurs. Il y a là des compétences. Le Canada dispose de toutes les compétences voulues pour que les fonds d'aide soient utilisés efficacement.

Selon moi, l'ACDI doit cesser d'entretenir le secret pour assurer une prestation efficace. Nous pouvons très bien faire avec moins de ressources financières employées efficacement qu'avec des ressources prodigieuses dispersées dans tous les sens à la va-comme-je-te-pousse. Le seul fait de brandir le drapeau canadien ne réglera rien.

Alors qu'il ne sera plus au pouvoir à compter de l'année prochaine, le premier ministre a maintenant engagé le Canada jusqu'en 2010 à une augmentation annuelle de 8 p. 100 de son budget d'aide extérieure qui atteindra ainsi 4,6 milliards de dollars en 2010. Imaginez, monsieur le Président, que vous vouliez porter cette somme à 4,6 milliards de dollars alors que vous n'êtes même plus au pouvoir. Comment cela fonctionne-t-il? Bien entendu, c'est un racket. Il est vrai que le premier ministre est intervenu à la conférence du G-8 et a déclaré qu'il fallait aider l'Afrique. Bien entendu, nous devons le faire lorsque nous voyons la situation catastrophique sur ce continent, à cause du sida et de l'effondrement

de l'infrastructure et du système d'éducation. Tout cela est vrai, mais nous devons vraiment réfléchir à ce qui se passe.

On continue de fournir de l'aide à des pays qui, selon moi, sont sur le point de se joindre aux pays industrialisés du monde. Je parle de l'Inde et de la Chine. Ces deux pays sont sur le point de devenir des pays développés. Avec fierté, le premier ministre indien dit qu'en 2020, l'Inde va devenir une nation développée. J'espère que c'est vrai. Je souhaite à l'Inde la meilleure des chances. Ce pays devrait aller de l'avant et réaliser ses objectifs, mais voyons comment nous, au Canada, allons utiliser les deniers publics. Nous devons les utiliser de façon efficace et ne pouvons-nous pas alors réviser nos priorités?

Je vois que l'ACDI dit maintenant vouloir donner de l'argent à huit ou neuf pays africains et un pays asiatique pour centrer davantage ses activités. Je n'ai rien contre ce type de réflexion, mais nous nous concentrons maintenant sur les domaines où nous devrions investir. Cela aurait déjà dû être chose faite.

Quoi qu'il en soit, dans toute cette situation, avec cet argent, l'ACDI se préoccupe maintenant d'intérêts géographiques. Elle centre ses activités. Elle a identifié ces pays, mais quoi qu'il en soit, la ministre a déclaré à de nombreuses reprises qu'elle va donner de l'argent à la Chine et à l'Inde car il y a des pauvres vivant là et le premier ministre s'est engagé à lutter contre la pauvreté.

Pardonnez-moi, mais la responsabilité incombe également à d'autres. Les gouvernements de ces nations doivent assumer cette responsabilité. Depuis quand commençons-nous à leur retirer des responsabilités? Le gouvernement chinois est responsable. Au lieu d'envoyer une personne dans l'espace, il lui incombe de s'occuper de ses pauvres. Depuis quand cela s'est-il produit?

Je vois, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. Bien entendu, c'est un sujet qui soulève les passions. Les Canadiens aiment cela. Ils veulent aider. Nous voudrions qu'on utilise de façon efficace les deniers publics des Canadiens.

* * *

• (1630)

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que, quand la Chambre commencera ses travaux conformément à l'article 52 du Règlement plus tard aujourd'hui, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum ou les motions dilatoires à partir de 20 heures.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous demandez au ministre de reposer la question à la Chambre, il obtiendra le consentement unanime de tous les partis.

Le budget

Le président suppléant (M. Bélair): J'invite le secrétaire d'État au Sport amateur à redonner lecture de la motion.

L'hon. Paul DeVillers: Monsieur le Président, je crois que vous aurez le consentement unanime pour la motion suivante:

Que, quand la Chambre commencera ses travaux conformément à l'article 52 du Règlement plus tard aujourd'hui, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum ou les motions dilatoires à partir de 20 heures.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre est-elle d'accord avec cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1635)

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour parler plus en profondeur du budget. Au risque de me répéter, je suis très heureux qu'il mentionne le Nord à plusieurs endroits. Maintenant que nous avons obtenu des réactions, je vais peut-être parler un peu de l'avenir et des orientations que nous pourrions prendre pour accroître et améliorer le rendement économique, notamment dans ma circonscription.

Comme je l'ai dit, j'ai été ravi que le budget prévoit davantage d'argent pour la Garde côtière et la défense nationale. À mon avis, il est très important qu'une partie de ces fonds servent à protéger la souveraineté du Nord. Il a été prouvé que, dans le passage du Nord-Ouest, la glace fond à un rythme accéléré. Des navires étrangers pénètrent maintenant dans cette région, parfois sans être interpellés. Cela peut avoir des répercussions sur notre environnement, notre défense, notre immigration et la défense de notre souveraineté dans la région. J'encourage les responsables à s'assurer qu'une partie des dépenses engagées pour la Garde côtière et la défense nationale le sont dans le Nord, notamment en ce qui concerne la souveraineté du Nord et le passage du Nord-Ouest.

Évidemment, j'ai été très heureux de constater que la Prestation nationale pour enfants a augmenté de 100 p. 100 depuis 1996. Certains disent que c'est la mesure sociale la plus importante de la dernière décennie. Cela contribue grandement à lutter contre la pauvreté chez les enfants. Nous devons continuellement déployer des efforts à ce chapitre.

Pour les autochtones, le budget prévoit un certain nombre de programmes et des fonds. Ma circonscription, qui compte quelque 24 p. 100 d'autochtones, recevra probablement plus que la plupart des autres circonscriptions du Canada. Il est très important pour ma circonscription qu'il y ait de nouvelles bourses d'études postsecondaires, des fonds pour le traitement de l'eau et des eaux usées et pour des cours de formation et de perfectionnement. Plus précisément, il est encore question du Nord, car le budget parle de formation en vue

de la réalisation de grands projets comme la construction de gazoducs dans le Nord. Je crois que 25 millions de dollars sont consacrés à ce secteur.

De l'argent est aussi réservé à la Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain, qui est très importante pour le Canada, car une proportion très significative des autochtones ne vivent pas dans les réserves et n'ont pas toujours accès aux programmes et aux fonds, notamment, qui sont offerts dans les régions urbaines. Je suis ravi que le budget prévoit une stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain. Il est évidemment fort constructif d'accroître le financement du programme Entreprise autochtone Canada. Les autochtones ont un milieu des affaires très dynamique, qui compte de nombreuses et excellentes entreprises que nous avons pu aider au fil des années. Il est fort constructif d'accroître cet appui.

J'ai été absolument ravi aussi de voir que le budget prévoit la mise en oeuvre d'une stratégie nationale d'immunisation. Avant la présentation du budget, un certain nombre d'électeurs m'avaient parlé plus précisément de la variole, mais je me réjouis de voir que 45 millions de dollars sont alloués à un programme d'immunisation.

Nous avons évidemment tous accueilli avec plaisir la prestation pour enfants handicapés, qui permettra à des familles de mieux s'occuper de leurs enfants handicapés.

J'ai été content aussi de voir qu'on accordait 10 millions de dollars à la préservation des sites historiques. L'histoire du Yukon est magnifique, depuis la ruée vers l'or du Klondike, en 1898, et compte tenu des siècles d'histoire autochtone qui l'ont précédée. La préservation de nos sites historiques constitue un élément très important de notre industrie touristique, qui est le principal employeur de notre secteur privé à l'heure actuelle.

En outre, comme la Banque de développement du Canada joue un rôle important dans le secteur du financement au Yukon, j'ai été ravi de constater l'ajout de 190 millions de dollars pour lui permettre d'étendre ses activités d'investissement de capital de risque.

Je me réjouis également de voir qu'on a prévu un financement pour le changement climatique. Lors des discussions prébudgétaires avec le ministre des Finances, j'ai invité une adolescente qui a déclaré soutenir énormément les mesures prises pour lutter contre le changement climatique. Je suis ravi de voir que le gouvernement a prévu des crédits de 1,7 milliard de dollars et, en particulier, un financement de 50 millions de dollars pour accroître la recherche sur les changements climatiques et atmosphériques, notamment en ce qui concerne le Nord canadien.

•(1640)

J'ai été enchanté de voir qu'on faisait mention du Nord parce que le changement climatique a des effets nettement plus frappants dans le Nord. Dans certaines régions de l'Arctique, certains édifices administratifs de nos premières nations s'effondrent parce que le pergélisol est en train de fondre. L'économie nordique est tributaire des ponts de glace. Malheureusement, ces ponts ne se forment plus suffisamment tôt pour permettre aux camions de les traverser. En outre, le changement climatique affecte les habitudes migratoires des espèces sauvages sur lesquelles repose la subsistance des autochtones. Le changement climatique a toutes sortes de répercussions dans le Nord.

Le budget

Nous sommes enchantés de voir que cette étude sera entreprise et que d'autres crédits seront affectés à l'énergie renouvelable, à l'énergie éolienne et aux combustibles éconergétiques de rechange. Le Nord canadien possède de l'énergie éolienne. Comme le prix de l'énergie est plus élevé dans le Nord, nous nous réjouissons de toute mesure susceptible de faire diminuer les prix et les émissions de CO₂.

Nous étions également très heureux de constater que le budget est équilibré. C'est d'ailleurs une des premières choses que le ministre des Finances a mentionnées. Nous continuerons à ne pas dépenser plus que nous recevons et à réduire la dette nationale. En tant que pays très riche, tant en termes de ressources naturelles que de ressources humaines, nous ne voulons pas payer inutilement des intérêts et préférons investir dans la santé et dans l'éducation.

Dans ma circonscription, le Programme des partenariats communautaires s'avère très important; les électeurs m'en ont parlé avant la présentation du budget et j'ai fait énormément de pressions pour obtenir un financement à cet égard. Le comité a effectué un travail exemplaire au Yukon. Les gens ont demandé qu'il continue et ont été ravis d'apprendre qu'il poursuivra sa tâche pendant trois ans.

Le tourisme est très important. Sur le plan de l'emploi, c'est probablement la plus grande industrie du secteur privé de notre économie à l'heure actuelle, quoique bon nombre des emplois soient saisonniers dans cette industrie. Les gens ont fait des démarches en ce sens et ils ont été fort heureux de voir que le droit pour la sécurité du transport aérien a été ramené de 12 \$ à 7 \$ par vol. Cette réduction de 40 % aidera cette industrie cruciale. À l'avenir, toutes les sommes que nous pourrions donner à la Commission canadienne du tourisme pour qu'elle fasse connaître le Canada partout sur la planète seront bien reçues. Le secteur du tourisme est très compétitif et nous voulons maintenir notre compétitivité face aux autres pays afin d'attirer les touristes et de soutenir le tourisme au Canada.

Dans un domaine apparenté au tourisme, nos parcs nationaux sont aussi très importants. Nous avons été heureux d'apprendre, un peu plus tôt, que dix nouveaux parcs nationaux et cinq nouvelles aires marines seront créés et que 74 millions de dollars seront consacrés à cette mesure et à la protection de l'intégrité biologique des parcs qui existent déjà. Cette somme est sans doute répartie sur cinq ans, mais la mesure pourrait être accélérée et la somme attribuée plutôt sur deux ans car, de toute évidence, nous aurons besoin de plus d'argent à l'avenir dans ces deux domaines. Je sais que la section du Yukon de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada souhaiterait vivement une telle chose.

Certains touristes viennent voir comment fonctionne l'exploitation des placers au Yukon. Cette exploitation est la deuxième industrie en importance et contribue énormément à l'infrastructure. Une grande majorité des touristes ne viennent que durant certains mois de l'année et pourtant les exploitants d'entreprises touristiques doivent effectuer leurs paiements durant toute l'année. Durant les courtes saisons, l'industrie des placers fournit des revenus à l'infrastructure touristique et assure l'existence de l'industrie du tourisme.

Nous obtenons beaucoup d'appui pour l'industrie de l'exploitation des placers au Yukon. La semaine dernière, nous avons organisé une manifestation appelée le Mercredi noir et 100 p. 100 des entreprises de la ville de Dawson ont manifesté, d'une façon ou d'une autre, leur appui à l'égard de l'industrie de l'exploitation des placers. Je félicite Jörn Meier, président de la Chambre de commerce de Dawson; Lindsay Jordan, directeur exécutif de la Chambre de commerce de Dawson, Don Cox de la Chambre de commerce du Yukon et Sandy Babcock, directrice générale de la Chambre de commerce du Yukon,

de l'énorme travail qu'ils ont accompli pour organiser ces événements de manifestation d'appui à l'égard du secteur de l'exploitation des placers. Il y a même eu un déjeuner-banquet à Whitehorse où l'on a dû refuser des gens parce qu'ils étaient trop nombreux à vouloir appuyer cette formidable industrie qui fait partie de notre histoire.

L'industrie des placers paie des impôts à quatre niveaux de gouvernement: le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial, les premières nations et les municipalités. C'est, bien entendu, très important pour la ville de Dawson, mais aussi pour la ville de Mayo et pour d'autres localités. Certains oublient parfois le gouvernement des premières nations qui a sélectionné les terres pour les recettes qu'elles généreront par l'exploitation des placers. C'est donc important aussi pour les premières nations.

• (1645)

La formule de financement unique appliquée au Yukon fait en sorte qu'en cas de perte de revenus provenant d'une industrie, qu'il s'agisse de l'industrie des placers ou d'autres, cette formule comble le manque à gagner. Le gouvernement fédéral aura donc d'autres coûts à supporter si nous ne soutenons pas nos industries.

Comme la plupart des gens le savent, le Yukon a l'un des taux de chômage les plus élevés au Canada, derrière une ou deux provinces maritimes. Nous avons donc besoin de toute l'aide nécessaire pour soutenir l'économie.

Depuis que le budget a été déposé, j'ai également rencontré les responsables des garderies. Ils se réjouissent de l'augmentation des crédits alloués aux garderies, qui recevront 935 millions de dollars sur cinq ans. Ils espèrent que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral accéléreront les choses et mettront l'accord en oeuvre. Le calendrier d'exécution prévu pour la première année ne modifiera pas beaucoup la donne et ne créera pas non plus beaucoup de nouvelles places en garderie. Nous aimerions que l'accord soit mis en oeuvre le plus rapidement possible et que les ressources suffisantes soient dégagées.

Les 35 millions de dollars supplémentaires prévus au titre de l'apprentissage des jeunes autochtones et des garderies sont très importants pour ma circonscription aussi. Le programme Bon départ, par exemple, connaît un vif succès. Après des années d'efforts, j'ai réussi à obtenir plus d'argent pour ce programme. Divers groupes au sein des communautés de premières nations du Yukon aimeraient avoir leur propre programme Bon départ, vu le succès qu'il a connu. Il y a quelques jours seulement, j'ai rencontré des représentants Gwitchin dans la communauté la plus éloignée d'Ottawa, Old Crow, qui se trouve dans le Grand Nord. Cette communauté aimerait lancer son propre programme Bon départ.

Je voudrais également accorder mon appui à ce que disait le député de Peterborough au sujet des articles budgétaires concernant l'éducation et l'enseignement postsecondaire. Je suis ravi de la création de 2 000 bourses d'études supplémentaires pour les étudiants de maîtrise et de 2 000 autres bourses pour les étudiants de doctorat.

Le budget

Si j'en parle, c'est que malheureusement nous venons de perdre le doyen du Collège du Yukon, Aaron Senkpiel. Il a consacré toute sa carrière à la recherche dans le Nord et pour le Nord, et à faire du Collège du Yukon un établissement universitaire. Je suis certain qu'il aurait été heureux de voir que les conseils subventionnaires sont appelés à accroître leur appui à la recherche sur le Nord avec les fonds supplémentaires qu'ils vont recevoir dans ce budget. Je me souviens avoir rencontré M. Senkpiel il n'y a pas si longtemps. Il a passé une bonne partie de sa vie à mettre sur pied l'Université de l'Arctique; cette université du monde circumpolaire accessible par ordinateur. C'est une institution formidable. J'espère que les jeunes qui nous écoutent aujourd'hui envisageront de s'inscrire au Collège du Yukon ou à l'Université circumpolaire de l'Arctique. Ce serait un grand hommage à M. Senkpiel.

Comme je le disais plus tôt, étant donné l'état de notre économie, nous devons sans cesse promouvoir le développement économique dans le Nord. Cela se fait en partie par le biais de l'infrastructure et ce serait formidable si on pouvait octroyer des fonds supplémentaires au développement économique des trois territoires, et du nord des provinces, mais plus spécifiquement de ma circonscription, le Yukon, où le taux d'emploi est faible en ce moment.

Il y a une chose qui n'a rien à voir avec le budget mais qui est une source d'irritation et dont mes électeurs me parlent beaucoup, à savoir que nous devons continuer à travailler à l'accord sur le commerce interne. Très souvent, les règlements et le système de permis de la Colombie-Britannique, spécialement dans les domaines liés au camionnage, font qu'il est très difficile pour les Yukonnais de travailler en Colombie-Britannique.

Il y a un autre élément que j'avais demandé et que je suis ravi de voir dans le budget, et qui, à mon avis, est très important pour le Nord, à savoir 175 millions de dollars au titre de la décontamination de sites fédéraux abandonnés. Là encore, il est fait mention spécifiquement du Nord, et plus particulièrement des mines en roche dure abandonnées. Comme les députés le savent, les mines en roche dure laissent des résidus pleins de minéraux comme le zinc qui peuvent être toxiques pour le poisson. Maintenant que ces compagnies ont fait faillite et qu'elles sont parties, il y a beaucoup à faire pour nettoyer les sites. C'est particulièrement dangereux pour la pêche. Je suis ravi que les travaux commencent dans ce secteur sur une grande échelle.

Je suis également heureux que les biocarburants soient exemptés de la taxe d'accise en vue d'assainir notre atmosphère. Je suis certain que la majorité de nos concitoyens sont ravis que nous ayons pu maintenir les réductions d'impôts les plus importantes de l'histoire, soit 100 milliards de dollars, selon le calendrier prévu dans les budgets précédents.

• (1650)

L'industrie des ressources est très importante au Canada, particulièrement dans le Nord. Nous sommes ravis de voir une réduction de la taxe sur les ressources, qui a été ramenée de 28 p. 100 à 21 p. 100, et une déduction pour les redevances minières. Au cours du dernier siècle, le secteur minier a évidemment été le plus important moteur économique qui a contribué au produit brut du territoire. Nous sommes également ravis de voir le nouveau crédit d'impôt pour l'exploration minière. Toutes ces choses aideront le genre d'entreprises qui existent et qui pourraient exister dans ma circonscription.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'infrastructure est toujours importante dans le Nord. Nous avons des conditions climatiques difficiles, avec le pergélisol. Nous devons construire des routes et

des égouts sur de longues distances dans ce pergélisol. Nous devons compenser lorsqu'il dégèle et gèle de nouveau et devons essayer de l'empêcher de dégeler et de geler de nouveau. Il y a très peu de contribuables dans ce vaste territoire, ce qui fait que l'aide financière pour l'infrastructure est exceptionnellement importante pour nous. Nous sommes ravis de voir que 2 milliards de dollars de plus seront affectés au programme d'infrastructure stratégique sur les dix prochaines années et qu'un autre milliard ira aux infrastructures municipales. L'Association of Yukon Communities et toutes les municipalités du territoire ont su utiliser le programme d'infrastructure de façon fort efficace dans le passé et ont encore de grands besoins auxquels elles doivent répondre.

J'étais ravi de voir que 32 millions de dollars iront à l'évaluation environnementale et réglementaire d'un gazoduc. Ce projet de gazoduc, qui longera la route de l'Alaska, sera le plus important projet de ce genre dans l'histoire du monde. Il aura un impact économique énorme et créera des emplois non seulement dans ma circonscription, mais aussi en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et dans la majeure partie du Canada.

Il y a également une initiative visant à envoyer des immigrants qualifiés dans les régions rurales. Comme nous le savons, dans le passé, les immigrants sont allés s'installer principalement à Montréal, Toronto et Vancouver. Il a été beaucoup plus difficile pour les petites régions d'avoir accès à cette source de talents.

À l'instar des autres circonscriptions, les soins de santé sont très importants dans ma circonscription. Nous sommes ravis de voir une augmentation des dépenses. Nous avons des défis particuliers à relever en ce qui a trait au recrutement dans le Grand Nord, à la stratégie des ressources humaines, à l'accès aux spécialistes et aux hôpitaux dans d'autres provinces parce que nous n'avons pas d'hôpital qui soit en mesure de faire des chirurgies majeures dans le Nord. Mes électeurs demandent également la réduction des listes d'attente. Tout ce qui a été convenu à cet égard dans l'accord sur les soins de santé est valable. J'espère que nous continuerons de tenir compte des coûts de base des soins de santé.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec mon association médicale depuis et les coûts de base continuent d'être une source de difficulté. Malgré une stratégie de recrutement et de ressources humaines pour l'avenir, l'importante pénurie de personnel demeure le problème le plus urgent. Toute solution susceptible de réduire ce problème dans l'immédiat serait très utile. Il va sans dire que la somme additionnelle de 1,3 milliard de dollars prévue pour les soins de santé des premières nations est très importante pour ma circonscription.

Je suis ravi que l'on ait augmenté le budget du fonds vert administré par la Fédération canadienne des municipalités. J'ai exercé des pressions en ce sens lors de chaque exercice budgétaire. Nous avons obtenu l'augmentation à cause de l'excellent travail de protection de l'environnement et de réduction des gaz à effet de serre que le programme nous a permis d'accomplir.

J'ai mentionné l'appui du milieu des affaires. J'ai déjà mentionné un certain nombre de dispositions fiscales. J'ai mentionné la réduction de la dette nationale et le fait qu'il s'agit d'un budget équilibré. La majorité des entreprises dans notre région étant des petites entreprises, elles sont très heureuses de constater que leurs exemptions ont été augmentées, passant de 200 000 \$ à 300 000 \$ par année pour un taux d'imposition de 12 p. 100, et que l'impôt sur le capital sera éliminé sur cinq ans, à la demande de nombreux entrepreneurs.

Le budget

Je suis très heureux de voir que le budget règle un grand nombre de problèmes soulevés par les gens de ma circonscription qui sont venus me voir avant le budget.

Aujourd'hui, j'ai relevé un certain nombre de secteurs où la situation de la population de ma circonscription pourrait être améliorée encore davantage à l'avenir.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a connu une carrière longue et distinguée dans les affaires municipales au Yukon, notamment auprès de la Yukon Association of Communities. Je voudrais obtenir un éclaircissement en lui demandant de faire une observation.

Après la présentation du budget, la Fédération canadienne des municipalités a commenté le financement de l'infrastructure. J'ai en main une lettre datée du 5 mars, provenant du président de la FCM, dans laquelle il dit que le budget renferme de nombreux éléments positifs. Il a évoqué le Fonds d'habilitation municipal vert. Il a parlé d'un certain nombre d'enjeux, ainsi que de l'infrastructure, et du fait que le ministre avait parlé d'un fonds initial pour l'infrastructure.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des Yukonnais, notamment dans les collectivités, selon le député, comment le budget peut-il les aider à améliorer leur infrastructure et leur qualité de vie? Il pourrait peut-être expliquer en quoi consiste le Fonds d'habilitation municipal vert. Cela semble intéresser particulièrement plusieurs localités du Yukon.

• (1655)

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, quand le gouvernement libéral a pris le pouvoir, il a lancé les programmes d'infrastructure. Un tel programme n'existait pas dans un passé récent. Il a remporté beaucoup de succès au Yukon. Aux termes de l'accord de partage, les municipalités, le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral contribuaient chacun pour un tiers.

D'aussi loin que je me souviens, chaque municipalité au Yukon avait accès à ces programmes, que ce soit pour des patinoires de hockey, des services d'égouts et d'adduction d'eau, ou pour réparer des routes endommagées par le pergélisol. Pour vous donner une idée de la détérioration, une de nos collectivités a remplacé des canalisations d'égouts qui étaient faites en merrain. Cela en dit long sur la vétusté de l'infrastructure. Le fait que le financement ait été fondé sur le nombre d'habitants les fois précédentes constitue un problème car, bien entendu, il n'y a pas beaucoup d'habitants dans le Nord.

Comme je l'ai déjà dit, il y a le pergélisol. Nous comptons très peu de contribuables et ils vivent très loin les uns des autres. Il y a quelques années, le comité des finances, grâce aux membres de tous les partis qui siégeaient à ce comité, s'est rendu compte que ce genre de formule ne donnait pas de bons résultats pour l'infrastructure dans le Nord. On cherche à obtenir une augmentation de ce financement depuis l'époque où je siégeais à l'Association of Yukon Communities; cette demande a par la suite été reprise par le président Glen Everitt, le directeur exécutif Jim Slater, toutes les municipalités et la FCM. Lors de la plus récente ronde consacrée à l'infrastructure stratégique, ils ont réussi à obtenir un montant de base pour les collectivités du Nord.

J'espère que le fonds d'infrastructure stratégique ne servira pas expressément pour notre contribution aux jeux d'hiver du Canada. Il y a toutes sortes de listes. Chaque territoire a présenté des listes qui représentent des millions de dollars dans des secteurs où un financement serait très utile. Cet argent améliorera la qualité de vie de façon à ce que nous puissions recruter et conserver des

travailleurs, y compris des professionnels des soins de santé, pour les projets dont nous avons besoin au Yukon.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Yukon de ses observations sur les parcs nationaux et la prestation fiscale pour enfants.

Je constate avec plaisir qu'il compte parmi les rares députés libéraux qui admettent que les fonds consacrés aux parcs nationaux ne sont pas suffisants et qu'il faudra faire mieux dans l'avenir. Je félicite le député d'avoir fait ce constat.

Comme il le sait aussi, le principal défaut de la prestation fiscale pour enfants, qui est un excellent programme à mon avis, c'est qu'il permet toujours aux provinces de récupérer tout l'argent. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les plus pauvres n'y ont toujours pas accès parce que la province récupère tout l'argent.

L'une des bonnes choses, et j'en félicite le ministre du Développement des ressources humaines, c'est le congé de seulement six semaines pour soins palliatifs ou soins de réadaptation sérieuse prodigués par compassion.

Le député sait que, jeudi, nous débattons le projet de loi C-206, qui pourra faire l'objet d'un vote et qui accorde les mêmes avantages que dans le cas d'un congé de maternité. Cela signifie que, si un couple a un enfant par naissance naturelle ou par adoption, un des parents peut prendre un congé de maternité afin de prendre soin de l'enfant. D'autre part, si un couple a un enfant atteint du cancer n'ayant plus que six à huit mois à vivre, les six semaines de ce programme ne suffiront tout simplement pas.

Le projet de loi que nous avons présenté il y a cinq ans permettrait à un des parents de rester à la maison pour s'occuper d'un enfant malade, par exemple, pour une période égale au congé de maternité. Je me demande si le député appuierait ce genre d'initiative. Nous allons voter à la Chambre pour renvoyer ce projet de loi à un comité. Je me demande si le député de Yukon, qui est un excellent député, appuierait ce genre d'initiative.

• (1700)

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je vais intervenir au sujet de deux aspects soulevés par le député. Premièrement, en ce qui concerne les soins palliatifs, nous étions tous assez enthousiastes au moment de la présentation de ce projet de loi financier. Je vais m'arrêter aux aspects abordés par le député, ainsi qu'à la logique, aux arguments et aux détails évoqués dans ce débat. Tout ce qui est susceptible d'améliorer la situation sera bien accueilli.

Le député a fait une très bonne observation en ce qui concerne la disposition de récupération. Dans le passé, nous avons vécu de bonnes et de mauvaises expériences avec les provinces. Comme le député l'a souligné, les provinces ont parfois pris l'argent, et nous n'avons pas atteint l'objectif dont nous avons tout convenu, tandis que dans d'autres cas, des provinces ont atteint de façon responsable l'objectif que nous avons fixé. L'argent était destiné à l'éducation et au développement de la petite enfance, mais il se peut que des provinces aient récupéré de l'argent pour l'affecter à d'autres programmes visant les mêmes objectifs.

Je suis aussi très sensible à cette question. Je serais probablement très furieux, comme ce fut sans doute le cas du député, si des fonds destinés au développement des jeunes enfants avaient été utilisés à d'autres fins. Nous allons certes faire tout en notre pouvoir pour éviter que cela se produise dans cette situation.

Le budget

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

Je m'arrêterai cet après-midi à deux aspects importants du budget: l'éducation postsecondaire et l'agriculture. Au préalable, j'aimerais aborder de façon générale le budget proprement dit et répondre aux critiques exprimées par l'Alliance canadienne, l'Institut C.D. Howe, le Fraser Institute et d'autres organismes de droite qui ont accusé le gouvernement d'accroître trop rapidement les dépenses dans le budget présenté le mois dernier.

Au contraire, nous estimons que, compte tenu des énormes excédents accumulés par le gouvernement et de sa perpétuelle attitude à sous-estimer grossièrement ces excédents année après année, le budget aurait pu et aurait dû prévoir beaucoup plus d'argent pour des programmes sociaux en ayant besoin de toute urgence. Lorsqu'on établit une comparaison avec l'économie en général, le financement des programmes continue de diminuer et demeure bien en-deçà du niveau où il se situait il y a 10 ans. À titre d'exemple, les dépenses fédérales ont chuté de 16,5 p. 100 à tout juste 11,4 p. 100 du produit intérieur brut au cours des 10 dernières années. C'est une réduction qui correspond à des dépenses annuelles de l'ordre d'environ 40 milliards de dollars.

Je vais maintenant aborder la question de l'enseignement postsecondaire.

[Français]

À partir de ce budget, nous savons que l'année prochaine, le TCSPS sera subdivisé en deux transferts. Il y aura un transfert au titre de la santé qui mobilisera 62 p. 100 des ressources, et un autre transfert qui récupérera 38 p. 100 des ressources et qui servira à soutenir l'éducation postsecondaire et les services sociaux.

Même si les dépenses en santé augmenteront de façon importante, le financement offert à l'éducation postsecondaire diminuera énormément, passant de 2,4 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars.

Il convient donc de se demander si les nouvelles dépenses en santé annoncées récemment à grand renfort de publicité sont vraiment de nouvelles dépenses ou si une partie de ces dépenses n'est qu'une réaffectation des ressources auparavant consacrées à l'éducation postsecondaire et aux services sociaux?

• (1705)

[Traduction]

Il est déraisonnable d'imposer des compressions en éducation postsecondaire, étant donné la hausse de l'endettement des étudiants et des frais de scolarité que nous avons observée ces dernières années. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, la dette moyenne de l'étudiant était de 13 000 \$. Aujourd'hui, elle dépasse 21 000 \$. Entre 1991 et 2001, la hausse des frais de scolarité a été six fois plus élevée que le taux d'inflation.

Que répond le gouvernement? Que les frais de scolarité sont du ressort des provinces, mais il n'arrive pas à se mettre dans la tête que ce sont les compressions fédérales qui ont fait augmenter ces frais. Il y a une relation de cause à effet.

[Français]

Les étudiants et le reste d'entre nous réalisent tous les jours que l'éducation supérieure n'a jamais été aussi importante. Chaque nouvel emploi est fondé sur la connaissance. Pourtant, il n'a jamais été aussi difficile d'être un étudiant à temps plein au Canada.

Lors des 20 dernières années, les États-Unis ont augmenté d'environ 20 p. 100 le financement au titre de l'éducation postsecondaire. De son côté, le Canada a réduit de 30 p. 100 son appui aux collèges et universités.

[Traduction]

Pour les Canadiens, cela veut dire que les études coûtent plus cher, que l'endettement est plus lourd et que moins d'étudiants ont les moyens de fréquenter l'université à temps plein, puisqu'ils sont obligés de travailler à mi-temps pour payer leurs études. Sur les campus des universités, des bâtiments se dégradent parce que des travaux d'entretien élémentaires ont été retardés, faute d'argent. Il faut aussi recourir plus largement aux chargés de cours à temps partiel. Les étudiants sont plus nombreux dans chaque classe. Au cours des dix prochaines années, les inscriptions devraient augmenter de 30 p. 100. Le gouvernement devra s'attaquer au problème.

La hausse des frais de scolarité ferme-t-elle la porte de l'université à certains étudiants? Un président m'a dit la semaine dernière que, même si les preuves ne sont pas concluantes, les données révèlent que les enfants des familles du quartile inférieur ne fréquentent pas autant les établissements d'enseignement secondaire que ceux des familles du quartile supérieur.

Il y a des solutions évidentes. On peut réduire les coûts au moyen de partenariats authentiques avec les provinces. On peut remplacer les bourses du millénaire par des subventions calculées selon les besoins. Le gouvernement fédéral peut alléger l'endettement des étudiants en assumant les frais d'intérêt pendant la durée des prêts d'étude canadiens. On peut éliminer tous les impôts sur les bourses et subventions. Si on accepte, au Canada, que les gagnants à la loterie échappent au fisc, on peut certainement l'accepter pour les étudiants.

Une vraie solution serait de réduire les frais de scolarité et d'offrir un régime national de subventions fondées sur les besoins. Toute mesure plus timide ne serait qu'expédient.

Passons maintenant brièvement à une autre question, l'agriculture.

[Français]

Bien que le gouvernement ait annoncé une augmentation du financement pour les programmes d'assurance-récolte, l'inspection des aliments, les collèges vétérinaires et la Commission canadienne des céréales, aucune nouvelle somme d'argent n'est versée directement aux fermiers.

Comment cela est-il possible après l'importante annonce faite par le premier ministre en juin dernier? Il est difficile pour les fermiers canadiens de dégager un consensus, mais le présent gouvernement a réussi l'impossible.

[Traduction]

Les chefs de file du secteur agricole s'opposent tous à la proposition de gestion des risques de l'entreprise contenue dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, soulignant qu'ils se trouveraient alors dans une situation pire que celle à laquelle ils doivent faire face actuellement. C'est élémentaire, mon cher sous-ministre Watson. Avec 22 importants groupes agricoles canadiens qui affirment qu'on ne les a pas écoutés, les seuls agriculteurs que le ministère ne s'est pas encore mis à dos sont ceux qu'il n'a pas encore rencontrés. Tout cela est dû au fait que le nouveau CSRN n'est rien de plus que l'ancien programme canadien de revenus agricoles et que le gouvernement exige qu'une plus grande partie de l'argent consacré au nouveau CSRN soit tirée directement du compte d'un agriculteur ou d'un producteur.

Le budget

[Français]

En d'autres mots, même si certains producteurs seront en meilleure position suite à la création de ce nouveau programme de gestion des risques, cela sera attribuable au fait qu'ils ont pris des risques avec leur argent. S'ils n'ont pas l'argent nécessaire, tant pis pour eux.

En fait, le présent gouvernement devrait accroître de 1,1 milliard de dollars par an, au cours des cinq prochaines années, son appui financier à l'agriculture. Il n'y a présentement aucune indexation, et cela est absolument insensé. Cet argent aiderait les agriculteurs qui sont forcés de concurrencer avec les trésors publics de Washington et de Bruxelles. Il est question de 1,3 milliard de dollars annuellement.

[Traduction]

Le budget fait quelques renvois sommaires aux problèmes créés par les subventions internationales dans le domaine de l'agriculture, mais il n'offre toujours pas de solution à ces problèmes. On dit en substance qu'on reconnaît la souffrance des agriculteurs. Peut-être le gouvernement devrait-il plutôt se préoccuper de l'opinion des agriculteurs. S'il ne prend pas des mesures importantes rapidement, le milieu agricole et les exploitations familiales comme nous les connaissons à l'heure actuelle ne survivront pas.

[Français]

Si on se fonde sur le rapport intérimaire Harbinson concernant un nouvel accord en matière d'agriculture à l'OMC, nous pouvons croire que d'ici neuf ou dix années, nous aurons un nouvel accord en ce domaine qui permettra de réduire de beaucoup les subventions au titre de l'agriculture. Mais le présent gouvernement assume avec insouciance que nos agriculteurs seront en mesure de survivre à une autre décennie de concurrence déloyale de la part des trésors publics étrangers.

Le gouvernement doit protéger les revenus des fermiers en reconnaissant les torts que les subventions américaines et européennes font subir aux familles agricoles.

• (1710)

[Traduction]

Ottawa doit consulter ouvertement les organismes agricoles et les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de mettre sur pied des programmes de soutien du revenu qui soient acceptables pour l'industrie. Il est grand temps que nous fassions preuve de courage et de détermination en nous opposant aux Américains et aux Européens à l'OMC.

Le Farm Bill américain annonçait l'an dernier des subventions agricoles supplémentaires de 19 milliards de dollars, ce qui a mené, à ce qu'on nous a dit, les Américains à la limite de ce qu'ils pouvaient verser en vertu des lois de l'OMC. Comment se fait-il alors qu'ils viennent d'annoncer un autre programme de plus de 3 milliards de dollars pour venir en aide aux producteurs américains de céréales et d'oléagineux? Les trouillards d'en face affirment que nous ne pouvons pas traîner les États-Unis devant le tribunal de l'OMC parce que le déséquilibre commercial penche énormément en faveur du Canada.

Nous avons été témoins des problèmes qu'a soulevés la question des magazines à tirage dédoublé lorsque les Américains ont tenté de riposter dans le dossier de l'acier. Dans un tel cas, nous n'aurions pas dû signer l'entente. Tous doivent accepter les règles et promettre de les respecter, sans quoi nous ne devrions pas nous engager.

Comme l'a souligné cet agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard aux membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire il y a un an, en vertu des règles actuelles de l'OMC et de

l'accord de libre-échange, les Américains ont des droits alors que les Canadiens ont des obligations.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue. Dans la première partie de son discours, il a parlé des frais d'inscription et du rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine. Dans la seconde partie, il a parlé d'agriculture.

Il est vrai que les droits d'inscription relèvent du provincial, mais il faut reconnaître que le gouvernement a fait de son mieux pour faciliter l'accès aux universités et aux collèges partout au pays. Il est extraordinaire de voir qu'au Québec, l'admission au cégep, l'équivalent du collège, est gratuite. Voilà donc une province qui, malgré les changements apportés par le gouvernement fédéral, a su assurer la gratuité de l'éducation au niveau collégial. Je trouve qu'il est très intéressant d'aller au collège et que les études postsecondaires sont devenues une nécessité de nos jours.

Le député semble avoir oublié de parler des améliorations apportées dans le budget au Programme canadien de prêts aux étudiants. Il a oublié de parler des millions d'étudiants qui se verront attribuer des bourses du millénaire. Il a oublié le financement des coûts indirects de la recherche, qui aide les professeurs qui emploient des étudiants et leur facilite la vie. Il n'a pas parlé des 4 000 bourses aux diplômés prévues dans le budget, ni des 2 000 chaires de recherche au Canada grâce auxquelles le gouvernement fédéral finance directement les universités dans les différentes provinces. Il a omis de parler des sommes importantes consacrées à l'éducation des autochtones, ainsi que des exemptions fiscales découlant du REEE dont peuvent profiter les familles qui prévoient envoyer leurs enfants à l'école.

De façon assez remarquable, le député traite ensuite d'agriculture et semble alors perdre tout intérêt pour les études postsecondaires. Il oublie par exemple que le budget accorde aux collèges de médecine vétérinaire une aide directe considérable pour former des jeunes gens dans un domaine devenu fort important de nos jours, en raison du commerce mondial.

Il a fait état d'une partie du Cadre stratégique pour l'agriculture, mais il a oublié qu'une part importante de cette dernière s'intéresse à la recherche, une chose à laquelle le gouvernement fédéral s'est toujours montré très attaché et avec laquelle les agriculteurs sont bien d'accord. Les agriculteurs savent qu'ils doivent compter sur une recherche solide pour être compétitifs. J'aimerais connaître l'avis du député sur ces sujets que je viens d'aborder. Porte-t-il un intérêt quelconque, par exemple, aux études postsecondaires dans le domaine de l'agriculture?

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, le député de Peterborough écoutait peut-être, mais pas très attentivement, car j'ai traité d'agriculture dans la première partie de mon intervention. J'ai parlé des crédits accordés à des choses comme la Commission canadienne des grains, les écoles vétérinaires et deux ou trois autres programmes que mon collègue a mentionnés. Ce que je voulais préciser et surtout déplorer, c'est que le budget ne prévoit aucune somme pour aider les agriculteurs à traverser une période extrêmement difficile qui dure depuis trop longtemps, en fait, depuis plusieurs longues années.

Le budget

Dans le plus récent budget, les crédits versés au nouveau programme CSRN sont inférieurs aux sommes versées dans le cadre de l'ancien PCRA. Le gouvernement a réussi à faire l'unanimité entre 22 organisations agricoles qui pensent que le gouvernement devrait retarder la mise en application du Cadre stratégique pour l'agriculture, du programme de gestion des risques de l'entreprise, car il n'offrira pas le faible niveau d'aide qu'accordaient aux agriculteurs l'ACRA et, plus récemment, le PCRA.

Je ne rejetais pas les arguments du député, mais je tentais de les placer dans leur contexte pour montrer que le budget déposé le mois dernier ne prévoit aucune aide pour les agriculteurs canadiens.

Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, toutes les organisations d'étudiants du pays s'inquiètent vivement d'une des conséquences directes du budget, soit la hausse des frais de scolarité. Ce qu'il faut comprendre à ce sujet, c'est la nécessité de créer un partenariat entre les provinces et le gouvernement fédéral, pas entre le gouvernement fédéral et l'entreprise privée ni entre les provinces et l'entreprise privée. Il faut un partenariat réunissant les deux ordres de gouvernement. Revenons au financement des programmes établis en vigueur il y a de nombreuses années, où les deux ordres de gouvernement assumaient les frais à parts égales. À l'heure actuelle, le fédéral est loin d'assumer la moitié des frais des soins de santé. Et c'est vers cela que nous nous dirigeons dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités. Oui, il est utile d'investir dans la recherche, mais ce sont les jeunes qui s'inscrivent à l'université, les étudiants de premier cycle, les étudiants en arts qui n'ont pas aussi facilement accès à l'éducation qu'auparavant.

• (1715)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, je remercie le député de Palliser de ses observations sur l'éducation et l'agriculture, mais je voudrais me concentrer sur quelques aspects que le budget a passés sous silence.

Un budget devrait être le reflet de la conjoncture actuelle et future. Malheureusement, le budget n'a absolument pas tenu compte des préoccupations des gens de ma circonscription ni de ceux, j'en suis certain, d'ailleurs au Canada, qui ont des revenus fixes et modestes, des personnes âgées et de ceux qui luttent pour payer leur note de chauffage. Nous ne pouvons certainement pas dire que l'hiver a été exceptionnellement rigoureux et que c'est la raison pour laquelle le prix du mazout domestique et celui de l'essence ont augmenté. La situation est normale.

Ces gens-là souffrent à cause du prix du pétrole lourd et de l'essence. Ils ont à faire des choix très difficiles. Nous, parlementaires, ne devrions pas les laisser faire face à ces choix seuls. Le gouvernement et les députés devraient pouvoir exprimer les préoccupations de ces gens-là et répondre à leurs besoins quotidiens.

Il y a aussi la question du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Malgré une réduction de 40 p. 100 de ce droit, environ 42 millions de dollars seront prélevés de l'économie de l'Atlantique. C'est là le maximum. Jusqu'à concurrence de 42 millions de dollars seront prélevés. Le gouvernement ne réinjecte toutefois qu'entre 6 et 10 millions de dollars pour la sécurité dans les aéroports. Où vont les 30 à 34 millions de dollars qui restent? Ils sont versés dans les recettes générales. Le gouvernement a instauré ce droit après les événements du 11 septembre et a tenté de convaincre les Canadiens que ce sont les passagers du transport aérien qui auraient à payer davantage pour une sécurité accrue, même si cela a

eu des répercussions sur le transport aérien et sur les bénéfices des transporteurs.

Nous reconnaissons la nécessité d'accroître la sécurité dans les aéroports, mais l'argent qui continue d'être perçu des consommateurs a des répercussions non seulement sur les voyageurs, mais aussi sur les bénéfices des transporteurs aériens. Nous estimons que le gouvernement devrait réduire ce droit encore plus. S'il faut exiger un droit d'utilisateur à cet égard, un droit de 5 \$ semblable à celui qui est perçu aux États-Unis sera nettement plus acceptable et correspondra davantage à ce qui est réinvesti dans la sécurité, au lieu d'être versé dans les recettes générales qui servent à d'autres secteurs.

Il est une autre question que le gouvernement a totalement oubliée et qui a trait à l'adoption d'une politique en matière de construction navale. Nous avons essayé à maintes reprises de l'y amener. Je sais que mes collègues de Halifax, Dartmouth et Acadie—Bathurst et mes anciens collègues Gordon Earle, Michelle Dockrill et Peter Mancini se sont évertués à convaincre le gouvernement de la nécessité de mettre en place une politique nationale en matière de construction navale.

Je sais que l'ancien ministre de l'Industrie, M. Tobin, a créé un comité qui a pondu un rapport intitulé «Vaincre les obstacles vers la prospérité—Industrie canadienne de la construction navale». C'est un excellent rapport auquel, malheureusement, on n'a toujours pas donné suite. Cela ne nous étonne guère puisque, de l'avis du ministre des Finances, l'industrie de la construction navale est en déclin. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec lui à ce sujet. Nous voulons que le gouvernement recentre ses efforts et qu'il adopte, en matière de construction navale, une politique qui assurera la prospérité de nos chantiers navals à Saint John, au Nouveau-Brunswick, à Halifax, à Marystown, à Lévis, au Québec, à Welland, en Ontario, et à Vancouver. L'industrie de la construction navale crée des emplois très rémunérateurs, mais, malheureusement, le gouvernement l'a négligée dans ce budget.

En ce qui a trait aux forces armées, les 800 millions de dollars qui leur ont été attribués serviront, hélas, à rembourser leur note de crédit et les opérations menées aujourd'hui outre-mer. Ce montant ne permettra pas de régler les problèmes d'infrastructure militaire, par exemple l'achat de bâtiments nouveaux pour la marine, d'hélicoptères pour remplacer les Sea King et d'autres appareils. Nous voulons faire comprendre au gouvernement que, s'il doit faire construire des bâtiments au Canada, il pourrait adopter une politique de construction navale qui se transformerait en excellente politique nationale. Nous estimons que c'est ainsi qu'il faut procéder.

Curieusement, en 1993, quand les libéraux ont accédé au pouvoir, le déficit était de 42 milliards de dollars. Cela ne les a pas empêchés d'annoncer la mise en place d'un programme d'infrastructure de 45 milliards de dollars sur quatre ans. Soit dit en passant, je leur suis reconnaissant pour ce programme de 45 milliards de dollars, car les projets d'infrastructure sont très importants pour le pays. Il demeure qu'aujourd'hui, en 2003, malgré un excédent prévu de 11 milliards de dollars, le gouvernement ne réussit à accorder que 3 milliards de dollars sur 10 ans.

• (1720)

Je ne peux comprendre comment le gouvernement peut, d'une part, avoir un énorme déficit et affecter plus d'argent sur une plus courte période et, d'autre part, avoir un énorme surplus et affecter à la question moins d'argent sur une plus longue période. Je ne comprends pas cela et c'est pourquoi de nombreuses villes s'inquiètent de ce qui se passe relativement au programme d'infrastructure.

Le budget

En ce qui concerne les parcs nationaux, beaucoup de gens qui travaillent au sein des associations de parcs de tout le pays ont été pratiquement assurés qu'il y aurait au moins 200 millions de dollars dans ce budget non seulement pour préserver l'intégrité écologique de nos parcs nationaux et de nos aires de nature sauvage, mais également pour inclure les dix nouveaux parcs terrestres nationaux et les cinq nouveaux parcs marins.

Malheureusement, le budget était loin de prévoir des crédits suffisants à cet égard. Nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement comprendra son erreur et se rendra compte qu'il serait bon d'éliminer la loi sur l'enregistrement des armes à feu et d'utiliser l'argent ainsi économisé pour financer nos parcs nationaux. Ce serait là un très bel héritage que le premier ministre pourrait léguer.

Je sais que le premier ministre s'intéresse particulièrement aux parcs. Il l'a fait toute sa vie. J'espère qu'avant de nous quitter, il s'assurera qu'il y ait un financement adéquat non seulement pour maintenir l'intégrité écologique des parcs actuels, mais également des dix nouveaux parcs terrestres et des cinq nouvelles aires marines protégées.

L'une des organisations les plus importantes au Canada, surtout là où je viens, sur la côte est, est la Garde côtière. Le budget annonçait 75 millions de dollars sur deux ans pour la Garde côtière. Malheureusement, cet argent ne suffirait même pas à acheter un nouveau brise-glace sans parler de répondre aux besoins des membres de la Garde côtière. Nous devons nous attaquer à cette question de façon beaucoup plus constructive que nous ne l'avons fait dans ce budget.

Le gouvernement doit donner des signes clairs que là encore, avec une politique appropriée de construction navale, nous pourrions construire de nouveaux navires et brise-glace ici, au Canada, pour la Garde côtière. Nous pourrions faire travailler les gens et leur donner la formation plus poussée en matière de sécurité dont nous avons besoin pour protéger notre côte est contre les violations en matière de pêche et d'environnement, pour lutter contre l'immigration illégale et pour détecter les drogues également. Je crois que ce ne serait pas un fardeau pour le gouvernement, mais un actif s'il investissait de cette façon.

Je reconnais le mérite du gouvernement, car cela fait cinq ans que je travaille à un projet de loi sur un congé pour soins prodigués par compassion. Après deux discours du Trône, le Rapport Kirby et le Rapport Romanow—et je reconnais tout le mérite qu'a eu la ministre du Développement des ressources humaines d'amener au moins la ministre des Finances à l'annoncer dans le budget—nous aurons finalement en janvier 2004 un congé de six semaines pour soins prodigués par compassion. C'est un bon début, mais ce n'est malheureusement pas suffisant.

Nous avons dans la caisse de l'assurance-emploi les fonds qu'il faut pour répondre à ces besoins. Le projet de loi C-206, que j'ai présenté il y a plus de cinq ans et qui sera débattu pendant trois heures jeudi, fera l'objet d'un vote lundi ou mardi prochain. Il prévoit que tout couple ou toute personne ayant un enfant ou un parent qui a besoin de soins palliatifs peut s'occuper de fournir ces soins au lieu d'institutionnaliser l'enfant ou le parent. À l'heure actuelle, par exemple, l'époux ou l'épouse qui a ou qui adopte un enfant a droit à un congé de paternité ou de maternité d'un an et son emploi est protégé pendant qu'il ou elle prend soin de cet enfant à la maison.

Que se passe-t-il si un couple a un enfant atteint de cancer qui n'a plus que six ou huit mois à vivre? Que peuvent faire ces parents? Le projet de loi C-206 permettrait à l'un d'eux, ou à un membre de la

famille, de rester à la maison avec cet enfant et de conserver sa sécurité d'emploi tout en accompagnant l'enfant pendant les derniers jours de sa vie. En outre, cette mesure éviterait l'institutionnalisation de l'enfant. Elle assurerait la sécurité d'emploi au parent. Elle procurerait aussi un petit revenu aux parents car nous savons tous que la caisse de l'AE dispose d'un excédent considérable. Pour chaque dollar de la caisse d'assurance-emploi qui servirait à compenser la perte de salaire de la personne en cause, on épargnerait de 4 \$ à 6 \$ en coûts pour le système de soins de santé car il ne serait plus nécessaire d'institutionnaliser l'enfant.

Voilà l'un des meilleurs programmes que l'on puisse mettre en oeuvre dans ce pays et je remercie le gouvernement de l'avoir fait, quoiqu'il ait procédé à pas de tortue au début. J'espère que tous les députés appuieront ce projet de loi afin qu'il puisse être renvoyé au comité pour y être clarifié et faire l'objet de discussions. Si cela devait se produire, le budget, à cet égard, serait une bonne chose.

En terminant, j'invite tous les députés à prier pour la paix en Irak et pour les gens du Moyen-Orient.

• (1725)

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Eastern Shore pour son travail concernant le projet de loi d'initiative parlementaire, mais ce n'est pas ce dont je veux parler aujourd'hui.

Je me dois de corriger son affirmation que le premier programme d'infrastructure du gouvernement avait coûté 45 milliards de dollars alors que nous avons un déficit. En fait, le programme a coûté six milliards de dollars: deux milliards versés par le gouvernement du Canada; deux milliards par les provinces et deux milliards par les municipalités.

Utiliser des chiffres erronés pour dénoncer une situation n'a aucun sens. Il faut s'assurer d'avoir les chiffres exacts.

Le premier programme d'infrastructure fédéral-provincial-municipal, mis sur pied à la suite des démarches effectuées par le député d'Ottawa Centre et la députée de Nepean—Carleton à l'époque, Mme Gaffney, avait un budget de six milliards de dollars, soit deux milliards provenant de chaque ordre de gouvernement.

M. Peter Stoffer: En fait, monsieur le Président, j'ai cité les chiffres de quatre et cinq milliards de dollars. Toutefois, si nous prenons le chiffre de six milliards de dollars fourni par le député, soit deux milliards, deux milliards, deux milliards, serait-il en train de nous dire que les trois milliards de dollars annoncés dans le budget serait un milliard, un milliard, un milliard sur dix ans? Est-ce le raisonnement que l'on utilise? Je voulais simplement lui retourner ses propos.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, pour donner suite à cela, je signale que, dans sa lettre du 5 mars, le président de la FCM a dit qu'en effet, au début, il avait des réserves à l'égard du projet d'infrastructure, mais qu'il avait ensuite apprécié le fait que le ministre précise qu'il s'agissait d'un versement initial.

En premier lieu, il n'y a pas eu de programme de dix ans jusqu'à la venue du présent gouvernement. De plus, comme la Chambre le sait sans doute, il n'y a eu aucun programme d'infrastructure avant 1994. Comme l'a indiqué mon collègue, c'est à ce moment que le présent gouvernement en a mis un en place.

Le budget

Le président de la FCM a également mentionné que le budget comportait plusieurs éléments positifs dont les initiatives pour des logements abordables, des mesures destinées à contrer la pauvreté chez les enfants et l'augmentation du financement pour la garde des enfants.

En outre, je signale au député que la prestation fiscale pour enfants doublera pour atteindre 10 milliards de dollars d'ici 2007. Le budget 2003 prévoit une augmentation de 150 \$ et celui de l'exercice 2005-2006 une augmentation de 185 \$. La prestation passera ainsi de 2 632 \$ à 3 243 \$ d'ici 2007. C'est une augmentation importante qui touche les questions qui préoccupent le député.

Je sais que le député a également fait mention de la taxe sur la sûreté aérienne parce que cette question le préoccupe particulièrement; j'apprécie donc ses commentaires. Le gouvernement a réduit cette taxe de plus de 40 p. 100 et il s'est clairement engagé à ce que les recettes qui en découlent soient appliquées aux dépenses. Il ne s'agira pas de réaliser des profits, mais d'assurer l'amélioration de la sécurité publique dans le secteur de l'industrie aérienne.

Je voulais simplement présenter ces commentaires et inviter le député à en faire d'autres.

• (1730)

M. Peter Stoffer: Je remercie le député de ses observations. Monsieur le Président, mais si c'est pour une dépense sans effet sur les frais d'utilisation, pourquoi alors 42 milliards de dollars au maximum sont-ils retirés de l'économie de l'Atlantique et pourquoi le maximum de 6 à 10 millions de dollars est-il investi dans la sécurité aérienne? Il y a toujours entre 25 et 30 millions de dollars supplémentaires qui sont versés au Trésor.

Si le député a raison, cet argent devrait servir uniquement à la sécurité aérienne et non être versé au Trésor. En outre, le gouvernement n'a encore rien fait pour empêcher que les provinces puissent récupérer la prestation fiscale pour enfants.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse peut toujours récupérer la prestation fiscale pour enfants. Même s'il s'agit d'une bonne initiative, et les provinces font ce qu'elles veulent avec, la prestation fiscale pour enfants ne vient toujours pas en aide à ceux qui en ont désespérément besoin. Le gouvernement fédéral devrait dire à chacune des provinces: «Tu ne récupéreras point l'argent d'un programme fédéral.» Ce programme aurait pu venir en aide à des personnes comme les mères célibataires ainsi que les bas salariés et les personnes touchant un revenu fixe.

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, un budget, ce n'est pas seulement un énoncé économique ou un état de la santé financière d'un pays, c'est aussi et surtout un énoncé sur la santé du pays dans son ensemble. Ce n'est pas seulement un exercice comptable, mais une réflexion sur les valeurs et les principes qui l'inspirent et le sous-tendent, une représentation de notre identité et de nos aspirations en tant que pays et en tant que peuple.

Aussi, en tant que député de Mont-Royal, je suis ravi que ce budget articule les valeurs, les voix et la vision humaniste de ma circonscription diversifiée. Il tient particulièrement compte des valeurs fondamentales qui ont imprégné toutes les rencontres que j'ai eues dans ma circonscription et sur lesquelles j'ai fondé ma candidature au poste de député.

Ces valeurs sont, premièrement, la nécessité d'un régime d'assurance-santé universel, accessible, intégral, géré publiquement, durable et renouvelable; deuxièmement, la reconnaissance du fait que l'éducation est non seulement inextricablement liée aux exigences d'une économie fondée sur la connaissance, mais qu'elle

façonne une société; troisièmement, que la protection de l'environnement est non seulement liée intimement à l'économie, mais aussi à la santé d'une société dans son ensemble; quatrièmement, que le logement abordable est, en soi, un codéterminant crucial du bien-être des gens; cinquièmement, comme je l'ai déjà dit, la question: est-ce bon pour les enfants? est non seulement le test crucial d'un engagement en faveur des droits de la personne, mais un test crucial de la normalité des valeurs fondamentales contenues dans un budget; finalement, que le respect des besoins des femmes devrait trouver son expression dans le budget comme dans toutes les politiques gouvernementales, que les droits des femmes sont les droits des personnes, comme je l'ai dit ailleurs, et que le respect des droits des personnes ne signifie rien s'il n'inclue pas le respect des droits des femmes.

Je limiterai mes observations à deux priorités du budget, à savoir les soins de santé et l'éducation, qui sont aussi les priorités de ma circonscription et de ma province.

Pendant un débat exploratoire qui s'est tenu le 11 juin 2002 en cette Chambre, j'ai énuméré huit priorités stratégiques des soins de santé dans ma province et dans ma circonscription, Mont-Royal. Je propose maintenant de voir comment chacune de ces huit priorités trouve son expression dans le budget.

Le besoin le plus pressant, dont j'ai déjà parlé, est l'accroissement du nombre de médecins, d'infirmières et autres professionnels de la santé, afin de répondre aux besoins actuels et nouveaux. Les 9,5 milliards de dollars supplémentaires prévus au titre des paiements de transfert aux provinces et aux territoires au cours des cinq prochaines années pourraient servir en partie à embaucher de nouveaux professionnels de la santé; les 16 milliards de dollars sur cinq ans prévus au titre du fonds de réforme des soins de santé pourraient aider à combler les besoins en personnel, et les 3,5 milliards de dollars prévus pour le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pourraient aider à atténuer les pressions actuelles. Toutefois, comme l'ont fait valoir, dans leurs critiques, la Coalition canadienne de la santé, le Groupe d'intervention action santé, l'Association médicale canadienne et la Guilde canadienne de la santé, les fonds prévus ne seront pas suffisants pour combler le déficit en ressources humaines dans le secteur de la santé, ce qui pourrait nuire à l'accès en temps opportun aux soins de santé.

Je suis heureux que trois de mes priorités stratégiques se retrouvent dans le budget: améliorer les soins primaires, permettre l'accès aux bons soins dispensés par la bonne personne au moment et à l'endroit où on en a besoin; renforcer les soins à domicile et dans la collectivité pour soulager la pression sur les familles canadiennes—il y en a plus d'une sur cinq—qui soignent à la maison un membre malade ou âgé de la famille; coordonner les efforts pour gérer la hausse du coût des médicaments, qui est actuellement l'élément du système de soins dont le coût augmente le plus rapidement. Le problème est particulièrement grave au Québec. Je suis très reconnaissant que ces trois priorités stratégiques aient trouvé une expression explicite dans le budget: des fonds de 16 milliards de dollars sur cinq ans pour une réforme de la santé qui vise expressément les soins primaires, les soins à domicile et le coût catastrophique des médicaments.

Le budget

Je suis également heureux que mes quatre autres priorités stratégiques aient été prises en considération: soutenir l'élaboration d'indicateurs communs et d'un contrôle pour que nous puissions mesurer le rendement du système, en faire rapport et l'améliorer; exploiter le potentiel offert par les progrès récents dans les technologies de l'information, d'Internet et des communications pour améliorer l'accès aux services de santé, mieux intégrer leur prestation et constituer des dossiers électroniques pour les patients; investir dans du matériel de santé nouveau et amélioré comme des appareils d'IRM et des tomodensitomètres afin d'abréger le temps d'attente pour les services de diagnostic et de traitement et améliorer la qualité de vie; revoir les normes de rendement et en généraliser l'usage.

• (1735)

Ces quatre priorités stratégiques ont également trouvé une expression précise dans le budget, par la création d'un nouveau transfert canadien pour la santé, d'ici le 1^{er} avril 2004, pour améliorer la transparence et la responsabilisation et garantir des augmentations annuelles prévisibles dans les transferts au titre de la santé; par l'affectation de 1,5 milliard de dollars expressément pour un fonds d'équipement de diagnostic et de soins médicaux; par l'affectation de 600 millions de dollars pour poursuivre le développement des dossiers électroniques sécurisés sur les patients; et par l'affectation de 500 millions de dollars pour les hôpitaux de recherche à la Fondation canadienne pour l'innovation.

Les gouvernements ont aussi convenu de créer un conseil de la santé qui fera régulièrement rapport aux Canadiens sur la qualité du système de soins, de façon que les Canadiens puissent voir comment les réformes sont mises en oeuvre et comment leur budget de santé est dépensé. On se trouve à officialiser un principe de responsabilisation dans le cadre budgétaire.

Le but ultime de l'entente sur les soins de santé, conclue les 4 et 5 février, qui trouve son expression dans le budget de 2003, est d'assurer que les Canadiens ont accès à des services de santé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce but se concrétisera par la capacité accrue des CLSC, dans ma circonscription et ailleurs au Québec, au plan des ressources humaines et des autres ressources indispensables à la prestation de services en temps opportun. Les Canadiens doivent avoir un accès en temps opportun aux diagnostics et aux traitements dont ils ont besoin, un accès amélioré à des services à domicile et à des services communautaires de qualité et ils doivent être en mesure de se procurer à un coût abordable les médicaments dont ils ont besoin.

Je souligne une fois de plus l'importance de l'accès parce qu'il s'agit d'un aspect essentiel du système de soins de santé et de la qualité d'un système qui fait que les Canadiens n'ont pas à fournir leurs antécédents de santé ou à se soumettre aux mêmes tests à chaque fois qu'ils voient un nouveau médecin; qu'ils voient leur système de soins de santé comme il devrait être, c'est-à-dire un système efficace, souple et adapté à leurs besoins changeants et à ceux de leur famille et de leur collectivité aujourd'hui et dans l'avenir.

Par ailleurs, le gouvernement consacrera davantage de fonds afin de répondre aux besoins de santé particuliers des autochtones. L'entente sur les soins de santé, qui, comme je l'ai dit, trouve son expression dans le budget, renforce le programme de péréquation, c'est-à-dire que compte tenu de l'amélioration des circonstances budgétaires fédérales, le plafond des paiements de péréquation sera supprimé en permanence à partir de maintenant.

Permettez-moi d'aborder ma deuxième priorité. En plus d'être le moteur de notre économie du savoir, l'éducation est aussi un investissement dans notre identité en tant que peuple. Je tiens à le préciser en raison du caractère particulier de ma circonscription qui en fait l'une des plus multiculturelles du Canada. Dans ce sens, je suis ravi de voir que le budget prévoit des investissements tant dans l'accès à l'éducation postsecondaire que dans l'excellence en matière de recherche universitaire, le tout dans le but d'établir le meilleur système d'éducation qui soit sur la planète.

J'aimerais préciser comment les investissements prévus dans le budget à cet égard nous permettront de renforcer notre identité et de nous définir comme nous le souhaitons en tant que peuple.

Nous nous souviendrons que le gouvernement a créé le Fonds du millénaire pour offrir aux jeunes Canadiens un meilleur accès aux études postsecondaires. Le gouvernement a mis la Fondation canadienne pour l'innovation sur pied dans le but de moderniser l'infrastructure de nos universités. Cette fondation a déjà accordé des subventions pour plus de 2 400 projets de recherche dont près de la moitié dans le domaine des sciences de la santé, et elle a créé quelque 2 000 chaires de recherche du Canada pour voir à ce que nos universités attirent et gardent les meilleurs professeurs. Je suis persuadé que ces chaires de recherche répondront également aux préoccupations qui ont été exprimées quant à la sensibilisation à l'égalité des sexes.

Le budget fait également des percées. Il fait des percées au chapitre des investissements ciblés qui, à mon avis, feront du Canada le pays ayant le meilleur système d'éducation au monde et pouvant se mesurer aux meilleurs pays au monde à tous les niveaux.

Permettez-moi de souligner et d'énumérer, et comme je manque de temps je le ferai en style télégraphique, les initiatives que l'on retrouve dans ce budget à l'égard de l'investissement humain et de l'investissement dans le domaine de l'éducation.

• (1740)

Tout d'abord, le gouvernement augmente les budgets des conseils fédéraux de subventions à la recherche de 125 millions de dollars par année. Ces conseils fédéraux de subventions à la recherche, et je parle ici à titre de professeur d'université, et l'importance de la recherche qui sera effectuée accroîtront également l'économie axée sur le savoir à tous les niveaux de la société.

Deuxièmement, nous établissons sur une base permanente une contribution fédérale substantielle aux coûts indirects de la recherche. Les universités nous avaient fait part de leurs préoccupations à ce chapitre et nous en avons tenu compte dans le budget.

Troisièmement, nous tentons d'aider les étudiants à mieux gérer leurs dettes d'études en modifiant le Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous élargissons l'aide étudiante aux personnes protégées au Canada, comme les réfugiés au sens de la Convention.

Quatrièmement, nous majorons de 500 millions de dollars notre investissement dans la Fondation canadienne pour l'innovation, en particulier pour les besoins d'infrastructure des hôpitaux de recherche canadiens, ce qui établit un lien avec les investissements dans le secteur des soins de santé.

Cinquièmement, le budget affecte également de nouvelles sommes à la recherche effectuée par Genome Canada et dans le cadre du projet d'astronomie Atacama Large Millimetre Array.

Le budget

Sixièmement, et cette initiative est d'une importance particulière et répond aussi à un besoin qui a trouvé son expression dans les observations qui nous ont été faites au cours des années précédentes et qui trouvent maintenant un écho dans le budget, le gouvernement va mettre sur pied le programme de Bourses d'études supérieures du Canada. Une fois entièrement mises en oeuvre, elles permettront d'aider chaque année 2 000 étudiants à la maîtrise, et autant au doctorat. Grâce à ce soutien, les programmes d'études supérieures offerts dans les universités canadiennes pourront concurrencer les meilleurs programmes offerts ailleurs dans le monde. Cette nouvelle mesure va faire augmenter de plus de 70 p. 100 le nombre de bourses octroyées par le gouvernement fédéral à des diplômés, pour le porter à environ 10 000 par année. De plus, 60 p. 100 des nouvelles bourses seront dans le domaine des sciences humaines, éliminant ainsi une certaine disparité et répondant à une préoccupation dont nous ont fait part les étudiants diplômés d'un bout à l'autre du pays.

Septièmement, la Fondation nationale des réalisations autochtones recevra 12 millions de dollars qui lui permettront d'élargir son programme de bourses pour les étudiants autochtones.

Huitièmement, nous prévoyons également une contribution de 100 millions de dollars au titre de la création de l'Institut canadien de l'apprentissage, qui aidera les Canadiens à prendre de meilleures décisions concernant l'éducation de leurs enfants.

Enfin, et cette initiative revêt un intérêt particulier pour ma circonscription où se retrouve un nombre croissant de néo-Canadiens, l'avantage distinct dont profite le Canada sur le plan du savoir se constitue en élargissant la base de compétences de notre main-d'oeuvre et en aidant les Canadiens qui veulent travailler—y compris les nouveaux arrivants—à mettre leurs talents et leur esprit d'initiative au service de la productivité de l'entreprise. Nous allons donc investir 41 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin d'aider les néo-Canadiens à s'intégrer rapidement à notre économie. Ils pourront alors apprendre une langue seconde, accélérer la reconnaissance de leurs titres de compétences obtenus à l'étranger, ou encore les plus qualifiés pourront participer à des projets pilotes pour s'établir dans des localités plus petites partout au Canada. Notre objectif est clair: Nous voulons multiplier les possibilités et permettre à tous les Canadiens, surtout aux jeunes, de contribuer à l'avancement de notre société.

J'espère que les priorités que j'ai énoncées en matière de santé et d'éducation, entre autres, ce qu'on pourrait appeler un ensemble de préoccupations sociales reflétant et représentant non seulement les valeurs essentielles et la vision de ma circonscription, mais aussi je pense de la province tout entière, contribueront de façon spectaculaire au bien-être de mes concitoyens et à l'amélioration de la condition humaine dans notre pays tout en nous rendant concurrentiels sur la scène internationale du point de vue tant humain qu'économique.

• (1745)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses observations. Étant donné les événements qui secouent le monde, la perspective d'une guerre en Irak et les répercussions financières et économiques que cela pourrait avoir, le député peut-il nous dire à quoi se résumera, à son avis, la situation économique du Canada si les Américains décident unilatéralement d'attaquer l'Irak avec l'aide des Britanniques?

M. Irwin Cotler: Monsieur le Président, j'ai l'intention d'aborder la situation en Irak dans le cadre du débat qui aura lieu un peu plus tard ce soir. Cependant, je dirai que les répercussions d'ordre

humanitaire d'une telle guerre, si elle est déclenchée, feront partie, si je peux m'exprimer ainsi, des conséquences non intentionnelles. Les conséquences non intentionnelles du conflit seront notamment d'ordre humanitaire et toucheront, j'imagine, les membres les plus vulnérables de la société irakienne, soit les femmes et les enfants dont la situation est déjà très précaire.

À mon avis, il incombera au Canada de même qu'à tous les autres membres de la communauté internationale de s'occuper de ces considérations humanitaires. On parle d'intervention humanitaire, mais toute intervention humanitaire devrait viser à prévenir un conflit armé. Si on ne peut éviter le conflit, alors il faut chercher à en atténuer les répercussions d'ordre humanitaire et, par la suite, participer à la reconstruction de la société déchirée par la guerre.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Brandon—Souris.

Je suis ravi de dire quelques mots au sujet du budget. En ce qui concerne le budget proprement dit, j'ai été enchanté d'en écouter une partie. Il renferme quelques mesures que, à mon avis, tous les partis de la Chambre veulent qu'on mette en oeuvre, car elles portent sur les garderies et, notamment, sur les coûts des médicaments.

Un des besoins criants consiste à répondre aux préoccupations des aînés et des personnes à revenu fixe. Un nombre énorme de travailleurs gagnent à peine plus que le salaire minimum. En deçà de ce salaire, ils seraient admissibles à des prestations d'aide sociale. Ils tentent de payer leurs coûts, mais ils ne peuvent recevoir aucune aide lorsqu'il s'agit de payer leurs médicaments.

En ce qui concerne nos aînés, le groupe de la société qui a bâti notre grand pays, les gens qui, au fil des ans, nous ont donné ce que nous avons et ce dont nous sommes très fiers et reconnaissants, de tous les segments de la société, ce groupe est probablement celui qui a été le plus négligé par le gouvernement d'en face, et c'est honteux. Trop de gens tentent de vivre avec un revenu fixe année après année. Tous les coûts augmentent: le coût de la vie, les coûts de la nourriture, du transport, du chauffage résidentiel, et j'en passe. Pourtant, les salaires ou les maigres pensions que ces gens gagnent n'augmentent pas en même temps que ces coûts. La vie n'en devient que plus difficile pour eux. Nous devons offrir un peu plus aux aînés, au lieu de les négliger entièrement.

Il y a un autre groupe qui est négligé dans ce budget, malgré une annonce qui a attiré l'attention de tout le monde, mais qui n'était qu'un feu de paille, et je veux parler ici de l'annonce concernant la modernisation du programme d'aide aux étudiants. Ce que nous avons fait, et c'est quelque chose de crédible, c'est rendre les étudiants étrangers qui viennent fréquenter nos établissements postsecondaires admissibles aux prêts d'études. Je n'ai aucun problème avec cela. Je loue cette initiative et je l'encourage. Nous devons bâtir ce pays, et cela s'est fait pendant des années avec l'aide de gens venant d'autres pays, et nous pouvons certainement continuer de compter sur eux.

Le budget

Cependant, nous avons dans ce pays des millions de jeunes étudiants qui essaient de faire des études postsecondaires, et nous en avons beaucoup qui ont terminé et qui essaient maintenant de trouver du travail. Ils doivent trouver un emploi très rémunérateur pour être capables de payer leur dette d'études. Ce qui est triste, c'est que, dans notre pays, beaucoup d'entre eux ne peuvent malheureusement pas trouver un emploi assez rémunérateur. Certains de nos jeunes les plus brillants vont s'installer chez nos voisins du sud où ils peuvent faire plus d'argent et se débarrasser plus facilement du fardeau accablant que représente une dette d'études.

Nous entendons des gens parler des jeunes diplômés qui sortent de l'université. Ils disent: «Ce n'est pas grave même s'ils doivent 20 000 \$. Ils feront un bon salaire et seront capables de rembourser leur dette.» Si seulement c'était aussi simple que cela. S'ils sortent de l'université avec une dette de 20 000 \$ après y avoir passé quatre, cinq, six ou sept ans pour obtenir un diplôme ou plus, ils sont chanceux. Beaucoup d'entre eux doivent deux, trois, quatre ou même cinq fois plus que cela, selon le nombre d'années passées dans un établissement postsecondaire. J'ai entendu des députés dire: «Pourquoi ne travaillent-ils pas pour payer leurs études? La plupart d'entre eux sont en congé pendant l'été. J'ai travaillé pour payer mes frais de scolarité.» Moi aussi, monsieur le Président, mais les frais de scolarité étaient beaucoup moins élevés et les gens pouvaient gagner beaucoup plus d'argent à l'époque.

• (1750)

Mais il n'y a pas que les frais de scolarité à payer. L'étudiant qui décide d'aller à l'université peut obtenir un prêt d'études pour payer ses frais de scolarité. Ces prêts permettent de payer les frais de scolarité, quelques livres et peut-être aussi quelques menues dépenses. Mais ce que bien des gens ne semblent pas comprendre, c'est que la majorité des jeunes Canadiens ne vivent pas à proximité d'une établissement d'enseignement postsecondaire. Ils viennent de régions rurales et doivent aller étudier dans des grands centres, où se trouvent ce genre d'établissements. Que ce soit dans la ville la plus proche ou dans une autre province, il leur faut trouver un gîte et un couvert. Cela signifie la location d'un appartement, l'achat de mobilier et des frais de déplacement. Ces seules dépenses dépassent de beaucoup les frais de scolarité.

À moins d'avoir des parents fortunés qui peuvent les aider, la plupart des jeunes étudiants ont deux choix qui s'offrent à eux. Le premier est d'essayer de composer avec leurs difficultés financières, mais ils ne peuvent résister bien longtemps et ils finissent par décrocher. Même s'ils parviennent à obtenir le montant maximal du prêt d'études, ce n'est pas suffisant pour payer le coût de leurs études postsecondaires. L'autre choix, que font un trop grand nombre d'étudiants, est de ne pas faire des études postsecondaires. Pourquoi s'engageraient-ils dans des études qu'ils savent ne pas pouvoir terminer? Ils préfèrent aller tout de suite sur le marché du travail, et ce qu'ils y trouvent habituellement, ce sont des emplois inférieurs qui sont vulnérables aux licenciements. Ils doivent alors s'adresser à l'assurance-chômage, puis à l'assistance sociale, ce qui fait grimper les coûts sociaux. Certains commettent même quelques bêtises, ce qui entraîne d'autres coûts sociaux. Et on pourrait continuer encore.

Ces personnes coûtent cher à la société. Il faut payer leurs prestations d'assurance-emploi et d'assistance sociale, leurs frais d'incarcération, leurs frais de santé et ainsi de suite. N'est-il pas beaucoup plus intelligent d'investir un peu plus en amont, c'est-à-dire dans l'éducation, afin d'en faire des gens qui, au lieu d'être un boulet pour elle, contribuent pleinement à la société? Cela ne fait aucun doute, mais le gouvernement refuse d'entendre raison. Il y a au Canada beaucoup de jeunes qui n'ont pas d'instruction ou qui ne

peuvent pas contribuer à la société juste parce qu'ils n'en ont pas les moyens. C'est une véritable honte.

D'autres députés ont parlé du programme d'infrastructure. Il est envisagé d'y consacrer 3 milliards de dollars. D'emblée, on investira un milliard de dollars dans le grand programme d'infrastructure, programme dont nous avons d'ailleurs préconisé la mise en place l'année dernière, avant qu'il ne nous soit présenté. Grâce à ce programme, nous avons obtenu les fonds nécessaires pour assainir le port de St. John's. En fait, le compte rendu de nos débats montrera que je suis le seul député à avoir recommandé la mise en oeuvre d'un tel programme et je ne vois donc pas d'inconvénient à ce que l'on y investisse un milliard de dollars de plus.

Ce qui me navre, cependant, c'est le fait que 2 milliards de dollars de ces crédits destinés à l'infrastructure seront répartis sur dix ans. Cela signifie que les besoins de Terre-Neuve en matière d'infrastructure ne seront satisfaits qu'à hauteur de 5 ou 6 millions de dollars par an. Or, tout le monde sait pertinemment ce qu'il est possible d'accomplir avec pareilles sommes dans un pays comme le nôtre. Cela équivaut à une goutte d'eau dans l'océan. Cette annonce, faite dans le budget, est sans doute celle qui a déçu le plus les Canadiens, et surtout les municipalités.

Monsieur le Président, je trouve également très regrettable, et je sais que vous abonderez dans mon sens, que l'on fasse totalement fi des sportifs canadiens. Au vu de la démographie et de la géographie du Canada, nous produisons des sportifs exceptionnels. Mais nous n'accordons pas les crédits qu'il conviendrait pour aider ces gens à se parfaire. Or, le moment est venu de nous pencher sur la question.

Il conviendrait aussi de nous pencher sur l'exemption de base annuelle dans le cas des petites entreprises, exemption qui s'avérerait considérablement utile pour ces petites entreprises, en ce qu'elle encouragerait les étudiants à se trouver du travail pendant les vacances d'été et favoriserait les petits commerces saisonniers.

Je sais que mon temps de parole est écoulé. Pourtant, je viens tout juste d'entrer dans le vif du sujet. J'espère néanmoins que mon collègue de Brandon—Souris poursuivra en ce sens.

• (1755)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations.

En ce qui concerne l'aide aux étudiants de niveau universitaire, comme chacun le sait, ce sont les provinces qui déterminent les frais de scolarité. Dans certains cas, comme le député l'a mentionné à juste titre, ces frais ont augmenté considérablement à la suite de décisions prises par les provinces. Le budget dont nous sommes saisis s'attaque toutefois au problème des prêts consentis aux étudiants canadiens, en octroyant plus d'argent aux étudiants, en faisant en sorte que les étudiants conservent une plus grande part de leurs revenus pendant qu'ils étudient, en prévoyant davantage d'argent pour les bourses d'étude fondées sur le mérite et en élargissant l'admissibilité à une réduction de dette dans le cadre des programmes de remboursement. Ce sont des éléments importants que le député devrait examiner dans le budget.

Le budget

En ce qui concerne les infrastructures, je trouve toujours paradoxal que le cinquième parti parle du programme national d'infrastructure, parce qu'en 1984 et en 1993, il aurait pu tenir compte du programme national d'infrastructure de la FCM, mais il ne l'a pas fait. Je vais à nouveau citer ce que le président de la FCM a dit au ministre: «Depuis, vous avez précisé qu'il s'agissait seulement d'un acompte. Nous nous réjouissons de cet éclaircissement.» Pendant des années, la FCM a réclamé un programme d'infrastructure national échelonné sur dix ans.

Les députés de l'opposition officielle nous rebattent les oreilles avec cela. Évidemment, comme ils se sont toujours opposés à un programme national d'infrastructure, nous n'avons pas de leçon à recevoir d'eux.

Je connais très bien les membres de l'association des municipalités de Terre-Neuve-et-Labrador. Je me suis entretenu avec eux. Ils sont très heureux que des fonds soient octroyés pour les ports. Ils se réjouissent de pouvoir maintenant planifier en fonction d'un programme de dix ans. Je pense que c'est ce qu'on oublie en l'occurrence. Comme il s'agit d'un acompte d'un milliard de dollars pour une période de dix ans, ils peuvent maintenant faire une planification. Comme l'a dit le ministre, il s'agit d'un acompte.

J'aimerais que le député dise ce qu'il pense de ces deux questions concernant les prêts et les infrastructures.

• (1800)

M. Loyola Hearn: Je me ferai certes un plaisir de parler des deux, monsieur le Président.

Le député signale d'autres avantages des prêts et bourses aux étudiants, que je n'ai pas mentionnés faute de temps. Je dirai au député que c'est merveilleux pour les personnes qui se rendent jusqu'à l'université et qui réussissent très bien. C'est merveilleux pour elles que les bourses soient plus importantes et plus nombreuses. Je m'inquiète pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre jusque-là — et elles sont beaucoup plus nombreuses que les autres — tout simplement à cause du manque d'intérêt des députés d'en face.

Pour ce qui est de l'infrastructure, si le député possède de vieilles bandes vidéos, il n'a qu'à les visionner pour voir de quoi avait l'air notre infrastructure il y a 15 ans par rapport à aujourd'hui. Il verrait que les provinces et le pays en général se portaient alors beaucoup mieux.

Selon le député, la Fédération canadienne des municipalités et d'autres groupes de tout le Canada espéraient un programme à long terme de modernisation de l'infrastructure. Je lui dirai qu'ils voulaient un programme à long terme et qu'ils adoreraient avoir un programme décennal bien financé. Le problème, c'est qu'ils ont un programme sans argent. Les provinces sont endettées. Elles n'ont pas les moyens d'assumer leur part du coût.

Notre infrastructure est en ruine par votre faute.

Le vice-président: Je sais que le député voulait s'adresser à son collègue par l'intermédiaire de la présidence.

Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot a la parole pour poser une question très brève.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Le député me corrigera si je me trompe, monsieur le Président, mais n'est-il pas du devoir constitutionnel des provinces d'investir dans une infrastructure qui leur appartient à 100 p. 100? Je ne comprends pas pourquoi il dit que c'est notre faute alors que les provinces elles-mêmes n'ont pas libéré les fonds nécessaires à l'entretien de leur propre infrastructure.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, c'est un très bon point. C'est le genre de jargon politique que nous obtenons: «Oh, ce n'est pas notre faute». Le gouvernement dispose d'une grande porte de sortie quand le partage des frais se fait à deux ou à trois: ce n'est pas la faute du gouvernement, mais celle des municipalités ou des provinces. Permettez-moi de dire au député que les provinces mettent ce qu'elles peuvent se permettre de mettre dans l'infrastructure. C'est ce que font les municipalités, en dépit du fait que l'actuel gouvernement ne s'est jamais autant déchargé sur les municipalités que ces cinq ou six dernières années. Elles continuent d'attendre que vous veniez en discuter.

Le vice-président: Je tiens seulement à rappeler aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations par l'intermédiaire de la présidence.

Le débat reprend et le député de Brandon—Souris a la parole.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je m'adresse par votre intermédiaire aux députés du gouvernement. Ce sont eux qui devraient prêter attention quand je me lève pour prendre la parole. Je vais parler très rapidement parce que je n'aurai probablement pas le temps de finir dans le temps qui m'est imparti.

Les budgets sont très simples. On perçoit l'argent des contribuables du pays et on le dépense supposément pour des services qui bénéficieraient à ces mêmes contribuables qui ont versé l'argent au départ. C'est très simple. On prend l'argent et on le remet dans ce qui est supposé être considéré comme des priorités. Nous pouvons parler de ce que les Canadiens considèrent comme des priorités. C'est leur argent.

Le gouvernement a tendance à oublier qu'il s'agit de l'argent des contribuables. Les libéraux semblent croire que c'est leur argent quand ils le ramassent à la pelle ou au baril. Ils croient qu'ils devraient avoir le droit de l'affecter à leurs propres projets de prédilection. Les budgets sont simples; l'argent entre et l'argent sort.

Le problème, en ce qui concerne le gouvernement, c'est que dans ce cas-ci les Canadiens ont eu l'occasion d'analyser le budget. Au cours des dernières semaines, des Canadiens de toutes les régions de ce remarquable pays ont pris connaissance des priorités et des postes de dépenses prévus par le gouvernement dans le budget. Je peux affirmer en toute franchise que personne ne s'est précipité vers moi pour me dire: «Quel travail remarquable les libéraux ont effectué cette année avec notre argent.» Personne n'a laissé entendre que je devrais peut-être m'abstenir d'intervenir et de prendre les libéraux à partie étant donné qu'ils ont vraiment réussi leur coup cette fois-ci et utilisé l'argent à bon escient. En réalité, c'est tout le contraire.

Beaucoup de Canadiens sont venus me dire qu'il se peut que les libéraux aient raté leur coup cette fois-ci. Les libéraux ont tenté de procéder au petit bonheur et de faire du saupoudrage partout où ils le pouvaient pour une raison ou une autre, et la notion d'héritage nous vient ici à l'esprit. Ils ont tenté de faire du saupoudrage partout et, en toute franchise, ils ont échoué lamentablement en cherchant ainsi à procéder au petit bonheur.

Le budget

Les Canadiens estimaient que bon nombre de secteurs devaient être prioritaires. Il va sans dire que le premier était celui de la santé. C'était la priorité. Les libéraux se sont assis à la table et ont infligé des brimades aux provinces et, soit dit en passant, ils ont réinvesti dans la santé l'argent qu'ils avaient retiré du système en 1993 et en 1994. C'est en faisant disparaître cet argent qu'ils ont détruit le système, et ils le réinvestissent maintenant au compte-gouttes en prétendant faire oeuvre remarquable. Selon les provinces et les Canadiens, si les libéraux s'étaient abstenus de soustraire cet argent et avaient affecté plus de ressources au système de santé au cours de la période écoulée, celui-ci ne se retrouverait pas dans le triste état que l'on connaît aujourd'hui.

Les Canadiens voulaient que ce soit là une priorité assortie de milliards de dollars, et vous avez ici l'embaras du choix entre 12, 17 et 32 milliards de dollars, selon le député libéral auquel vous vous adressez. La réalité, c'est que l'argent prévu dans le budget pour le système de soins de santé correspond aux sommes qui ont été retirées du système par le gouvernement.

En ce qui concerne les réductions d'impôt, les Canadiens m'ont également affirmé que c'est leur argent. Ils estiment que les contribuables donnent des quantités astronomiques d'argent au gouvernement et qu'ils aimeraient sûrement qu'il en reste un peu dans leurs poches. Je suis d'ailleurs certain que les autres députés ont entendu les mêmes commentaires. Le Canada est l'un des pays de l'OCDE où le niveau d'imposition est le plus élevé.

Les Canadiens pensent que ce serait vraiment fantastique et que, s'il y a des excédents, on pourrait peut-être envisager une telle éventualité. On pourrait par exemple simplement modifier l'exemption de base. Ce serait merveilleux d'augmenter l'exemption de base et que les gens de tous les niveaux de revenu en profitent. A-t-on prévu une telle possibilité dans le budget? Non.

Les Canadiens parlent également de l'impôt sur les gains en capital que nous avons évidemment suggéré d'abolir. A-t-on abordé cette question? Non.

Ce budget comporte-t-il des allègements fiscaux? Oui, il en comporte. Le gouvernement a prévu une réduction de 2 cents par tranche de 100 \$ de gains assurables au titre de l'assurance-emploi. Les libéraux prétendent qu'il s'agit d'une réduction de 12 cents. Toutefois, comme une première réduction de 10 cents avait été prévue dans un budget antérieur, l'allègement est bel et bien de 2 cents.

En passant, ce programme d'assurance-emploi enregistre chaque année entre 7 et 8 milliards de dollars d'excédent et a permis d'accumuler environ 40 milliards de dollars. Cet argent est simplement parti dans un trou noir. En fait, les Canadiens qui paient des cotisations d'assurance-emploi, pas uniquement les travailleurs, mais aussi les employeurs, paient nettement plus d'impôt pour aider à équilibrer le budget.

Abordons maintenant la question de l'excédent et de la réduction de la dette. En a-t-on fait mention dans le budget? Il y a bien une réserve de 3 milliards de dollars pour éventualités, mais si un fonctionnaire dans un ministère décide de mettre sur pied un autre registre des armes à feu, cette réserve pourrait alors être engloutie. C'est une réserve pour éventualités et si, en fin d'exercice, elle n'a pas été utilisée, elle pourrait être appliquée à la dette.

• (1805)

Nous avons dit il y a longtemps qu'il nous avait fallu du temps pour en arriver là. En fait, il faut remonter à l'époque de Pierre Elliott Trudeau où les déficits étaient courants, ce qui a lancé notre spirale déficitaire. Il nous a fallu un certain temps pour nous retrouver dans

cette position. Il devrait peut-être nous en falloir aussi pour nous en sortir.

Notre parti a recommandé d'ajouter un poste dans le budget et de vérifier que, dans tous les budgets, un montant précis soit consacré directement à la réduction de la dette. Il pourrait s'agir d'un plan sur 25 ans. Il a fallu du temps pour nous endetter et il va nous falloir du temps également pour nous sortir de cette situation. Nous avons dit qu'il fallait préciser ces chiffres afin que, lorsque nous obtenons des recettes des Canadiens, nous puissions identifier cet argent et l'affecter à un programme de réduction de la dette que les Canadiens réclament. Les Canadiens le veulent et le réclament. Les gens m'en parlent dans la rue.

Notre collègue de Richmond Hill est outré lorsque nous parlons d'infrastructure. En tant qu'ancien directeur général de la FCM, il savait que l'association a laissé entendre qu'il y avait un déficit de 15 milliards de dollars dans le domaine de l'infrastructure.

Voyons ce que le gouvernement a fait. Il a procédé au petit bonheur. Il a prévu 3 milliards de dollars dont 100 millions au cours du prochain exercice, 2003-2004, et 100 millions en 2004-2005. Je considère que c'est comme la torture chinoise de la goutte d'eau—une goutte par ci, une goutte par là. C'est tout ce que c'est.

Les libéraux peuvent s'enorgueillir de tout cela, mais notre collègue sait que le même directeur général de la FCM a dit de façon tout à fait catégorique que c'était simplement un acompte. La SCHL a besoin d'un acompte lorsqu'une personne achète une maison. Ce n'est même pas le début d'un acompte et pourtant, ces députés se lèvent et disent qu'ils sont merveilleux en raison de ces crédits d'infrastructure de 100 millions de dollars pour le prochain exercice dans le cadre de ce programme qui s'étendra sur 10 ans. Lorsque le gouvernement parle de 3 milliards de dollars sur 10 ans, cela est loin de se rapprocher même de ce que la FCM réclame.

Les Canadiens me disent que le budget est très bon. Il est bon de savoir que cette approche au petit bonheur fait qu'on saupoudre un peu d'argent dans divers domaines. Ce qui préoccupe vraiment les gens, c'est la façon dont le gouvernement dépense leur argent, le gère ou, dans ce cas particulier, avec ce gouvernement, le gaspille.

Si le gouvernement peut dépenser à gauche et à droite des milliards qu'il ne remet pas aux contribuables, le milliard de dollars qui a été dépensé dans le registre des armes à feu ne l'a peut-être pas été dans l'intérêt supérieur des contribuables canadiens. Il aurait peut-être mieux valu dépenser cet argent ailleurs, au service d'une autre priorité, comme les soins de santé ou les réductions d'impôt.

Nous apprenions aujourd'hui qu'un autre contrat sans appel d'offres, dans le domaine des soins de santé, avait été accordé à une entreprise qui fait dans la réhabilitation de véhicules automobiles. Mon Dieu, il y a aussi eu Groupaction, et un certain programme de commandites, où des millions de dollars ont été dépensés sans qu'on en rende compte et sans que les Canadiens n'en bénéficient.

Il y a tellement d'exemples de mauvaise gestion que le budget lui-même est peut-être mal nommé. L'argent peut être jeté à tous les ministères, qui le gaspillent sans avoir à rendre de comptes aux Canadiens. Or, c'est justement la raison d'être d'un budget: rendre des comptes aux Canadiens.

Le dernier sujet dont je parlerai me tient à coeur. Un député libéral a parlé des merveilleux dollars et du merveilleux poste budgétaire concernant le Cadre stratégique pour l'agriculture. Il s'agit en fait d'un écran de fumée. C'est une façon typique des libéraux de présenter les choses. Ils affirment faire des choses magnifiques pour diverses industries et servir diverses priorités. Selon eux, quelque 5,2 milliards de dollars sont alloués au Cadre stratégique pour l'agriculture. J'ai demandé au député s'il pouvait me dire sur combien de temps ces fonds s'étaleraient, mais il n'a pas su me répondre. C'est typique des députés ministériels.

En fait, les 5,2 milliards de dollars de fonds budgétaires, dont il parlait, sont échelonnés sur six ans. Il n'y aura pas 5,2 milliards cette année. Cela rappelle un autre écran de fumée, le programme d'infrastructure, dans lequel le gouvernement engage trois milliards de dollars, mais dont seulement 100 millions seront dépensés cette année. C'est la même chose en agriculture; 5,2 milliards de dollars sur six ans, c'est moins que ce qui était prévu dans le budget de l'an dernier.

Le gouvernement peut jouer avec les chiffres. Il peut lancer des chiffres, les cacher du mieux qu'il peut, comme il le fait d'ailleurs dans ces documents budgétaires.

• (1810)

Le gouvernement croit sincèrement qu'il a fait du bon travail, mais je tiens à ce qu'il sache que ce n'est pas le cas et que les Canadiens n'accepteront pas ce document budgétaire qui nous est présenté.

Aussi, croyez-le ou non, nous voterons contre le budget lorsque la Chambre se prononcera, et je suis convaincu que la majorité des Canadiens nous donnera raison.

Le vice-président: Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion des voies et moyens n° 2.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[Français]

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 février 2003, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 18 mars 2003, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

Article 52 du Règlement

DÉBAT D'URGENCE

[Français]

LA SITUATION EN IRAK

Le vice-président: La Chambre procédera maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement de la Chambre en vue de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la situation en Irak.

• (1815)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, si j'ai demandé ce débat d'urgence, c'est que je suis convaincue que nous vivons une situation profondément dramatique. Je sais que les citoyens que nous avons rencontrés et consultés pendant les deux dernières semaines sont aussi persuadés que nous vivons une situation dramatique, dangereuse, au moins inquiétante. Mais pour la plupart, c'est beaucoup plus que cela.

Il nous faut, nous parlementaires, pouvoir en parler. Il nous faudra aussi voter sur l'envoi de troupes, mais ce n'est pas l'objet seul du débat ce soir.

Je voudrais commencer par situer cette période extrêmement intense que nous vivons. Nous avons vu un processus d'inspections conduites par les Nations Unies qui fonctionne, pas à la parfaite satisfaction, mais à la satisfaction suffisante des deux chefs inspecteurs des Nations Unies. Saddam Hussein donne—on pourrait dire pour la première fois et sans doute sous la pression des forces qui se regroupent autour de l'Irak—des signes sérieux de collaboration.

Le prochain rapport du chef inspecteur devait être connu demain. Nous ne savons pas encore s'il a été transmis aujourd'hui au Comité de sécurité. Mais déjà le chef inspecteur s'était dit très intéressé, assez satisfait.

Pourtant, malgré ces résultats que nous attendions, l'administration américaine, toujours appuyée par la Grande-Bretagne et l'Espagne, a signifié aujourd'hui au Conseil de sécurité qu'elle avait toute la journée et qu'elle n'avait que cette journée pour prendre une décision qui autoriserait les États-Unis à attaquer l'Irak.

Le Conseil de sécurité est constitué de 11 pays dont six petits pays susceptibles d'être influencés notamment par cette puissance économique et financière que sont les États-Unis. Ces petits pays ont résisté, ont voulu appuyer une démarche pacifique. Alors, malgré cette démarche des 11 pays, l'administration américaine a décidé que c'en était terminé du rôle du Conseil de sécurité.

Or, je le répète, les inspections ont fonctionné pour contenir et désarmer Saddam Hussein. Mais voilà, ce ne devait pas être assez par rapport à l'objectif que recherchait l'administration. Peu semble lui importer que le Conseil de sécurité se retrouve disqualifié, même s'il est la seule instance pouvant agir suivant les cadres du droit international. Peu lui importe de se lancer dans un conflit jugé par l'ensemble des experts en droit qui disent qu'un conflit lancé par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne contre l'Irak, sans l'assentiment du Conseil de sécurité, serait non seulement illégal en vertu du droit international, mais plusieurs ajoutent—et cela, c'est à un autre niveau—, illégitime ou immoral, suivant les critères de l'ensemble de l'opinion publique mondiale.

Article 52 du Règlement

Il faut savoir que sur le plan de la légalité internationale, seule la légitime défense permet d'attaquer un autre pays. Les États-Unis ne sont pas attaqués, ils n'ont pas le droit de riposter en vertu de l'article 51, comme il leur avait été reconnu de le faire au moment de l'attaque d'Al-Qaïda, soutenue par l'Afghanistan.

● (1820)

Seul le Conseil de sécurité peut, dans ces conditions, autoriser l'usage de la force. Seul lui peut le faire. Or, le Conseil de sécurité vient d'être écarté.

Le fait que le conflit qui semble être sur le point de s'amorcer soit illégal au plan international est extrêmement grave. Mais il est aussi illégitime à plusieurs égards. Aucun lien n'a été établi entre Al-Qaïda et Saddam Hussein et ce, malgré des recherches, les différents services secrets l'ont répété.

Il n'y a pas de proportion entre le danger contenu que représente Saddam Hussein et la guerre qu'on entend faire à l'Irak. On a dit de cette armée hyperpuissante qu'elle lancerait 3 000 bombes en 48 heures sur les palais. Même si ces bombes sont précises, ces palais se trouvent dans un milieu éminemment urbain.

Enfin, c'est une catastrophe humanitaire que les ONG nous ont présentée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Pour ce qui est du Canada, cette illégitimité aurait été accrue si le Canada avait décidé de participer sans un vote de la Chambre des communes. Heureusement, et nous en sommes fiers, ce n'est pas le cas.

On n'en a pas parlé beaucoup en cette Chambre, mais je tiens à dire que toutes les données nous indiquent qu'une catastrophe humanitaire est appréhendée. Il faut savoir qu'au plan alimentaire, actuellement, sur la population de 23 millions d'Irakiens, entre 60 et 70 p. 100 dépendent pour leur alimentation du programme «pétrole contre nourriture» administré par le gouvernement irakien. C'est donné sous forme de rations chaque mois. Celles-ci sont distribuées par 46 000 magasins. Les ONG nous ont dit qu'à cet égard, l'administration de ce dictateur odieux est cependant efficace.

Un million d'enfants de moins de cinq ans sont chroniquement sous-alimentés et courent un grand risque de mourir s'il y a un arrêt des programmes d'alimentation. Cinq millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ni à l'hygiène de base. Il faut dire qu'à la suite des attaques de 1991, des centaines de milliers de personnes, dont beaucoup d'enfants, sont mortes parce qu'il n'y avait plus d'électricité, donc plus d'eau qui pouvait être traitée. Il y a un manque d'eau potable. Les Irakiens sont largement des urbains.

Je pourrais continuer et parler des réfugiés, dont le nombre pourrait être évalué jusqu'à 1,4 million, et des personnes déplacées à l'intérieur, qui seraient de l'ordre de 900 000. On ne parle pas des problèmes immenses que va causer le fait de se déplacer.

Il n'est pas étonnant qu'à Montréal, et j'en suis fière, 250 000 personnes, d'après les organisateurs, ait manifesté samedi dernier. J'étais du nombre. Il y en a eu beaucoup à travers le Québec: 18 000 à Québec, 2 500 à Rimouski, 4 000 à Trois-Rivières, à Gatineau, à Gaspé, à Baie-Comeau, et peut-être que j'en oublie. Ce n'est pas pour rien que ces gens se sont réunis. C'est parce qu'ils disent non à une guerre illégale et illégitime.

L'Assemblée nationale du Québec a été unanime dans l'appui à une résolution. Le Québec s'inscrit avec l'opinion publique mondiale. Il y a eu également des manifestations dans le reste du Canada. Elles étaient toutefois moins importantes. C'était vrai aussi dans plusieurs parties du monde, mais ce n'était pas le cas à Milan où ils étaient plus de 600 000. Les gens semblent peut-être découragés et un peu

déprimés face à l'offensive américaine qui est insensible aux pressions populaires.

Il faut souligner que face à l'assaut de l'hyperpuissance mondiale, on a vu aussi se manifester une opinion publique mondiale qui est un contrepois encore fragile, mais qui est un phénomène nouveau qu'on n'avait pas vu jusqu'à présent et qui vit grâce aux nouveaux moyens de communication.

● (1825)

Ce mouvement vit les mêmes situations avec les mêmes informations au même moment. C'est le beau côté de la mondialisation. C'est l'expression positive de cette mondialisation, une expression porteuse d'espoir.

Quel tort immense fait au peuple américain l'administration américaine du président Bush? Quels besoins ont-ils de leurs amis et quels besoins auront-ils de ces amis après cette attaque? Il y a plusieurs raisons, entre autres, parce qu'il faudra s'assurer que l'ordre international ne s'effondre pas?

À cet égard, il est important de souligner que le Conseil de sécurité, malgré la crainte que nous avons qu'il soit désormais considéré comme impuissant, en fait, a montré une force, une capacité de mener un débat à l'échelle internationale, une capacité de discuter et de faire en sorte d'assurer de nouveaux moyens pour prétendre à l'ordre, au maintien de l'ordre mondial.

Nous avons vécu des moments qu'on peut qualifier de beaux, mais nous sommes maintenant catastrophés.

Quels sont donc les objectifs des États-Unis—je m'empresse de dire de l'administration américaine car il ne faut pas confondre. Quels sont donc leurs objectifs? Les liens avec Al-Qaïda, je l'ai dit, n'ont pu être établis. C'était leur premier objectif. Ensuite, ils ont dit que c'était la destruction des armes de destruction massive. Mais ces armes ne sont pas mieux détruites que par les inspections. Même le secrétaire d'État Colin Powell a été contredit par les inspecteurs. L'administration américaine est revenue aux liens avec Al-Qaïda, en disant craindre que l'Irak transmette ou se fasse voler des armes de destruction massive par les groupes terroristes ou par Al-Qaïda, même si de 1998 à il y a quatre mois, jamais l'Irak n'a fait telle chose.

Je passe par-dessus le rapport que la Grande-Bretagne a fabriqué à partir d'un plagiat et qui contenait des données de 1991. Je n'en dirai pas davantage.

Quel est donc l'objectif de l'administration américaine? Changer le régime. Je ne répéterai pas les propos pleins de sens que le premier ministre a prononcés, que ce soit à Mexico ou à la chaîne ABC. Mais pourquoi changer le régime?

Certains ont identifié le pétrole, le contrôle de cette deuxième réserve pétrolière du monde comme étant un des objectifs, sinon l'objectif majeur de l'administration américaine. Je ne partage pas cet avis. Je pense que c'est un objectif important, mais pas l'objectif majeur. Cependant, je sais que c'est ce que croient un très grand nombre d'Irakiens.

Article 52 du Règlement

Alors, quel est le grand objectif? Il me semble que le grand objectif est le document qui s'intitule: «Pour une nouvelle doctrine stratégique mondiale», ou «The National Security Strategy of the United States of America», qui a été rédigé sous la direction de M^{me} Condoleezza Rice.

• (1830)

Ce document nous apprend que les États-Unis, dans cette nouvelle période que nous vivons depuis le 11 septembre mais aussi depuis le XX^e siècle, font une lecture nouvelle de la situation.

Je me permets de vous en lire quelques extraits:

La défense de notre pays contre ses ennemis est la première obligation, le devoir fondamental du gouvernement fédéral.

On parle ici du gouvernement fédéral américain.

Aujourd'hui, cette tâche a profondément changé. Les ennemis du passé avaient besoin d'armées puissantes et de grandes capacités industrielles pour mettre l'Amérique en danger. Aujourd'hui, de ténébreux réseaux d'individus peuvent semer le chaos et infliger de grandes souffrances sur nos rives pour un prix inférieur à celui d'un char d'assaut. Les terroristes sont organisés pour pénétrer les sociétés ouvertes et pour retourner contre nous la puissance des technologies modernes.

Ce texte se conclue par le paragraphe suivant:

La liberté est une condition impérative, non négociable de la dignité humaine, le droit inné de tout membre de toute civilisation. Au fil de l'histoire, la liberté a été menacée par les guerres et par la terreur; elle a subi l'assaut de l'affrontement des volontés des États puissants et des projets maléfiques des tyrans; elle a été mise à l'épreuve par la pauvreté et la maladie largement répandues. Aujourd'hui, l'humanité tient en main la possibilité d'affirmer le triomphe de la liberté sur tous ces ennemis. Les États-Unis accueillent sans hésiter leur responsabilité de diriger cette grande mission.

Les États-Unis, par le biais de l'administration, veulent instaurer à la face du monde leur hégémonie et pensent naïvement que la démocratie peut se tirer par les «bâillonnettes». Or, on peut craindre que les effets contraires soient produits par cette attaque de l'Irak.

Cette attaque de l'Irak va-t-elle convaincre la Corée du Nord? Peut-être va-t-elle la dépêcher de s'armer de façon nucléaire afin d'être respectée? Va-t-elle convaincre les groupes qui se vouent au terrorisme international? On peut penser qu'au contraire, cette attaque de l'Irak sera semeuse de vocations qui accepteront de sacrifier leur jeune vie pour des objectifs qu'ils ne contrôlent pas bien, mais que la situation va les inciter à accepter.

Je disais que les États-Unis auront besoin d'amis qu'ils respectent et ils devront accepter qu'ils soient en désaccord profond avec leur stratégie. Loin de nous faire avancer dans le chemin de la lutte au terrorisme qui est un engagement qui a été pris et répété dans cette Chambre, cette stratégie risque fort de nous en éloigner, de nous engager au contraire dans ce choc des civilisations que nous rejetons de toutes nos forces.

À l'aube de ce nouveau siècle, il est impératif que la communauté internationale dise à cette hyperpuissance qui s'assume que la force ne crée pas le droit, et que le seul droit international qui existe est exprimé par les institutions que nous connaissons, qui seules peuvent sauver le monde de l'anarchie.

• (1835)

[Traduction]

L'hon. Gar Knutson (secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient), Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole ce soir au nom du gouvernement canadien. Avant de commencer, j'aimerais aviser la présidence que j'ai l'intention de partager le temps qui m'est alloué avec le député d'Ottawa—Vanier.

Comme l'a dit plus tôt le premier ministre, le Canada s'est démené pour trouver une solution pacifique à la crise en Irak et aplanir les

divergences avec la communauté internationale. Malheureusement, les membres du Conseil de sécurité n'ont pas pu s'entendre sur la manière de procéder.

La position du Canada est claire depuis le début; notre détermination à désarmer l'Irak et notre appui pour la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies n'ont pas fléchi.

Nous reconnaissons l'importance des pressions exercées par les forces des États-Unis et du Royaume-Uni à l'appui du travail des inspecteurs des Nations Unies dans la région. En outre, nous avons constamment et clairement répété que le Canada ne participerait pas à une intervention militaire sans l'autorisation claire du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Nous continuerons à collaborer avec nos amis et nos alliés les plus proches, les États-Unis d'Amérique, dans le cadre de la campagne contre le terrorisme, en particulier l'opération Enduring Freedom.

Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas pu résoudre ses divergences concernant l'interprétation de la résolution 1441, ses membres demeurent unis quant à leur objectif commun, le désarmement de l'Irak. C'est également l'objectif du Canada depuis le début. Il nous incombe à tous de faire le maximum d'efforts pour trouver une solution diplomatique pacifique au désarmement de l'Irak. Le désarmement de l'Irak demeure l'objectif commun de la communauté mondiale toute entière, même si les pays qui siègent au Conseil de sécurité ont une idée différente de la manière d'y parvenir.

Lors de réunions et de nombreux appels téléphoniques au cours des derniers mois, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont souligné la nécessité pour l'Irak de coopérer avec les Nations Unies et pour le Conseil de sécurité de rester uni face à l'Irak. Nous n'avons cessé de souligner la nécessité pour le Conseil de sécurité des Nations Unies d'envoyer un message fort à l'Irak, exigeant le désarmement de ce pays, avec l'appui d'un Conseil de sécurité uni. Au cours des dernières semaines, nous avons activement appuyé les efforts du Conseil de sécurité bien que nous n'en soyons pas actuellement membres. Nous avons offert des idées et des suggestions constructives pour aplanir les divergences d'opinions qui existent au sein du conseil quant à l'interprétation de la résolution 1441.

Nous regrettons que le conseil ait été incapable de résoudre ses divergences. C'est la seule institution qui aurait pu assurer une solution diplomatique pacifique à la crise en Irak.

La crise actuelle en Irak n'est pas la dernière crise à laquelle est confrontée la communauté internationale. Les Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, doivent rester au coeur des efforts de la communauté internationale pour reconstruire l'Irak et faire face à toute nouvelle crise dans l'avenir.

Quoi qu'il arrive dans les prochains jours, nous considérons toujours le système des Nations Unies comme la meilleure formule pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et garantir une vie meilleure à tous les habitants de la Terre. Je me réjouis que des millions de gens partout dans le monde aient exprimé le souhait qu'on laisse aux Nations Unies le soin de résoudre cette crise par des moyens pacifiques. Cela en dit long, en ce début de XXI^e siècle, sur la façon dont tous considèrent les Nations Unies comme un élément essentiel du monde.

Article 52 du Règlement

Toutefois, les jours à venir seront difficiles. Nos actes continueront d'être guidés par les principes auxquels tiennent depuis longtemps le Canada et les Canadiens. Ces principes ont résisté à l'épreuve du temps. Ils sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient le jour où l'ONU a été créée. Nous savons que le travail multilatéral a bien servi les valeurs et les intérêts canadiens. Nous croyons donc que les Nations Unies doivent être au cœur de toute action humanitaire et de tout effort post-conflit.

Nous devons maintenant nous demander ce que la communauté internationale peut faire, par le truchement des Nations Unies, pour aider la population irakienne dans les jours à venir, pour apporter l'aide humanitaire nécessaire pour veiller à ce que les personnes déplacées trouvent un abri si elles en ont besoin et, après le conflit, pour placer l'Irak sur la voie de la paix et de la stabilité.

• (1840)

Nous croyons que les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle central durant toute la crise afin de fournir une aide humanitaire au peuple irakien, qui souffre depuis longtemps, d'assurer aide et protection aux réfugiés et aux personnes chassées de leur foyer, de soutenir la reconstruction de l'Irak et de contribuer à placer la population irakienne sur la voie de la paix et de la prospérité.

Le Canada a déjà consenti des fonds pour les efforts de protection civile des Nations Unies en Irak, et nous sommes prêts à répondre à toute nouvelle demande d'aide humanitaire. Nous savons que tous les pays doivent travailler ensemble pour édifier une paix durable. Le Canada jouera son rôle, et les Nations Unies seront au cœur de ces efforts.

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais citer les trois discours présentés lors de la création des Nations Unies.

Le premier est celui de William Lyon Mackenzie King, chef de la délégation canadienne. Je cite des extraits car je n'ai pas le temps de présenter les discours en entier. Il avait déclaré:

Cette conférence se tient à un moment sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Nous vivons maintenant un moment charnière où l'ordre ancien doit faire place à l'ordre nouveau. En notre qualité de représentants des Nations Unies, nous sommes tous ici pour poser les fondations d'un nouvel ordre mondial. Les objectifs que nous visons transcendent les limites de la race et les frontières de la nationalité...

La délégation canadienne n'a pas l'intention de présenter des amendements spéciaux aux propositions durant la séance plénière. Notre délégation exprimera ses points de vue sur les questions précises, à mesure qu'elles se présenteront, au moment et à l'endroit appropriés. Notre seule préoccupation dans le cadre de tout amendement que nous pourrions présenter ou appuyer ultérieurement sera d'aider à créer une organisation qui, au cours des années et des décennies à venir, sera assez forte et souple pour supporter toutes les pressions et les tensions qu'elle pourra subir.

Nous ne serons pas guidés par la fierté nationale ou le prestige et nous ne chercherons pas à obtenir des changements pour des raisons de cet ordre. Nous souscrivons au principe voulant que la puissance et la responsabilité aillent de pair et nous reconnaissons que la sécurité internationale dépend avant tout du maintien d'une prépondérance considérable du pouvoir dans le camp de la paix...

En conclusion, permettez-moi d'exprimer ma conviction profonde à l'effet que l'esprit avec lequel nous aborderons la tâche gigantesque de cette conférence déterminera l'ampleur de sa réussite. Il incombe à chaque nation de retenir qu'au dessus de toutes les nations se trouve l'humanité. Il incombe à toutes les nations de retenir que la justice est la préoccupation commune à tous les hommes. Les années de guerre nous ont certainement appris la leçon suprême, à savoir que l'homme et la nation ne devraient jamais servir des objectifs nationaux égoïstes, que ce soit la légitime défense dans un cas isolé ou la domination mondiale. Les nations de toute la planète doivent s'unir pour sauver et servir l'humanité.

Il y a aussi un remarquable passage tiré de la déclaration du comte de Halifax, chef de la délégation du Royaume-Uni, qui a déclaré:

Nous n'avons fait qu'assister ici à San Francisco au tout début d'une entreprise longue et ambitieuse. Dans un sens, ce que nous avons accompli ici est moins important que ce que nous y avons appris. Nous avons appris à mieux nous connaître; à discuter avec patience; à diverger de vues avec respect; et à rendre en

tout temps hommage à la sincérité. La communion de pensée de beaucoup d'hommes venant de nombreux pays dans le cadre d'une vaste tâche constructive présentera une valeur incommensurable au cours des prochaines années alors que nous continuerons d'ériger graduellement ce que nous avons entrepris ici. Seul le temps saura nous dire si la maison que nous avons cherchée à construire repose sur du sable mouvant ou plutôt, comme je l'espère, sur du roc afin de nous protéger et de nous mettre à l'abri de toutes les tempêtes.

Le dernier discours dont j'aimerais citer un extrait a été prononcé par Harry S. Truman, président des États-Unis d'Amérique, qui a déclaré:

La Charte des Nations Unies à laquelle vous venez d'adhérer est une structure solide qui nous servira à construire un monde meilleur. L'histoire vous rendra hommage pour le geste que vous venez de poser. Entre la victoire en Europe et la victoire finale au Japon, à l'occasion de cette guerre la plus destructrice de l'histoire, vous avez remporté une victoire sur la guerre proprement dite.

C'est l'espoir de l'adoption d'une charte semblable qui a contribué à soutenir le courage des populations affectées pendant les journées les plus sombres de la guerre. Il s'agit effectivement d'une grande profession de foi de la part des nations de la terre—qui croient que la guerre n'est pas inévitable, et que la paix peut être maintenue.

Si nous avions eu cette charte il y a quelques années—et par-dessus tout, si nous avions eu la volonté de l'utiliser—des millions de personnes mortes seraient toujours en vie. Si nous hésitons dans l'avenir à nous en servir, des millions de personnes présentement en vie mourront sûrement.

Bon nombre ont déjà souligné que ce n'est là qu'une première étape vers un processus de paix durable. C'est vrai. L'aspect important, c'est que toutes nos réflexions et tous nos gestes s'articulent autour du fait que nous réalisons que ce n'est en réalité qu'un premier pas. Rappelons-nous tous fermement que nous connaissons aujourd'hui un bon départ et, tout en veillant à ce que nos yeux demeurent toujours fixés sur l'objectif final, allons de l'avant...

Cette Charte, comme notre propre Constitution, sera élargie et améliorée au fil des ans. Personne ne prétend que c'est maintenant un instrument parfait ou définitif. Elle n'a pas été coulée dans un moule. L'évolution de la situation mondiale exigera des réajustements—mais ce seront des réajustements de paix et non de guerre.

• (1845)

Il a ajouté:

Ce que vous avez accompli à San Francisco montre à quel point ces leçons de coopération militaire et économique ont été bien apprises. Vous avez créé un splendide instrument pour servir la cause de la paix et de la sécurité, du progrès humain dans le monde.

Le monde doit maintenant s'en servir.

Si nous ne l'utilisons pas, nous trahissons tous ceux qui sont morts pour que nous puissions ici le créer, dans la liberté et la sécurité.

Si nous cherchons à en faire un usage égoïste, à l'avantage d'un pays ou d'un petit groupe de pays, nous serons également coupables de trahison.

Pour utiliser cet instrument avec succès, il faudra compter sur la volonté commune et la ferme détermination des peuples libres qui l'ont créé. Cette tâche mettra à l'épreuve notre force morale.

Nous devons tous reconnaître, peu importe notre puissance, que nous ne devons pas nous autoriser à toujours agir à notre guise. Aucun pays, aucun groupe régional ne peut ni ne doit prétendre à un privilège spécial au détriment d'une autre nation...

De ce conflit ont émergé des pays d'une grande puissance militaire, maintenant parfaitement entraînés et équipés pour la guerre, mais ils n'ont pas le droit de dominer le monde. C'est plutôt le devoir de ces nations puissantes d'assumer un rôle de chef de file pour créer un monde de paix. C'est pourquoi nous avons résolu ici que la puissance et la force serviraient non à faire la guerre, mais à préserver la paix et à affranchir le monde de la crainte de la guerre.

Peut-être devrions-nous revoir de temps à autre ces déclarations qui ont été faites lors de la création de l'ONU. Je tiens à dire tout d'abord que les réflexions formulées à l'époque sont toujours dignes de notre courage et de notre conviction morale.

Dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui, il faut également comprendre qu'on n'a pas laissé assez de place et de temps aux efforts de désarmement. Permettez-moi de citer M. Jon Wolfsthal, qui a été interviewé à la CBC à la fin de janvier. Il est directeur adjoint du projet de non-prolifération de la dotation Carnegie pour la Paix internationale. Je vais citer des passages de son interview à la radio locale de la CBC. Il s'est exprimé en ces termes:

Article 52 du Règlement

...si on regarde par exemple le temps qui a été nécessaire en Afrique du Sud, on se rend compte qu'il a fallu deux ans après qu'une décision de désarmer eut été prise pour s'assurer que le pays avait effectivement détruit ses armes. Et dix ans plus tard, nous ne surveillons toujours pas le matériel nucléaire qui pourrait exister dans ce pays. Au Kazakhstan, en Biélorussie et en Ukraine, nous avons dû offrir des garanties-cautions très concrètes, en plus de dépenser beaucoup d'argent. Donc, d'un côté, il est vrai que nous savons reconnaître la bonne volonté dans le domaine du désarmement. Mais c'est loin d'être toujours très clair.

Si nous voulons réellement assurer le désarmement, il faudra absolument avoir recours aux inspecteurs et cela prendra plusieurs années. Cela pourrait bien ne pas correspondre aux délais fixés par certaines personnes du gouvernement ou d'ailleurs, mais si l'objectif à atteindre est le désarmement, nous savons que les inspections donnent des résultats, mais il y faut y mettre le temps.

...même si la guerre du Golfe s'est avérée un franc succès avec la libération du Koweït, nous avons détruit davantage d'armes de destruction massive appartenant à Saddam au cours des inspections menées après la guerre que nous l'avons fait pendant la campagne militaire. Cela devrait nous servir de leçon pour l'avenir.

C'est la fin de la citation tirée de l'entrevue de M. John Wolfsthal, directeur adjoint du projet «non-prolifération» de la Carnegie Endowment for International Peace.

S'il arrivait dans les jours ou les heures à venir que le monde soit catapulté dans une guerre au Proche-Orient, je crois qu'il nous appartiendrait, à nous et à tous les parlementaires du monde, de voir à ce que l'institution multilatérale que nous avons créée, c'est-à-dire les Nations Unies, jouisse de l'appui dont elle a besoin et qu'elle conserve la pertinence qu'elle a eue au cours des quelques mois qui viennent de passer.

J'espère que nous aurons le courage et la force morale nécessaires pour faire ce qui devra être fait. Si nous devons renforcer les Nations Unies, faisons-le, et pensons à plus long terme, à dans cinquante ou même cent ans, parce que nous ne voulons pas seulement éviter la guerre aujourd'hui. Nous voulons éviter toute guerre pendant les décennies et les siècles à venir.

• (1850)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce soir nous siégeons dans un Parlement qui s'est aliéné ses plus importants alliés sur le sujet de l'heure le plus important dans le monde. Nous siégeons ici ce soir face à un gouvernement qui s'oppose maintenant à l'application de la résolution 1441, un gouvernement qui ne jouera aucun rôle dans la libération historique du peuple irakien, un gouvernement qui ne participera pas au désarmement de Saddam Hussein. C'est une décision que le gouvernement canadien a prise aujourd'hui.

La tragédie, c'est que l'abandon par le premier ministre du peuple irakien survient le lendemain du 15^e anniversaire de l'attaque chimique de Saddam Hussein contre les Kurdes à Halabja, une attaque qui tient du génocide. Hier, les Kurdes ont observé un moment de silence en souvenir de l'une des atrocités, parmi de nombreuses, auxquelles s'est livré Saddam Hussein il y a 15 ans, presque jour pour jour, pour essayer de débarrasser le monde de tout un peuple. Des enfants, des femmes et des hommes ont sauvagement été gazés à mort.

Voici où nous en sommes une décennie et demie plus tard. Saddam Hussein est aussi mauvais qu'il l'a toujours été. Il dispose encore d'armes de destruction massive. Il opprime encore son peuple. Il appuie encore la terreur. Bien que notre premier ministre n'ait pas pu le reconnaître, Saddam Hussein est encore notre ennemi.

Voyons de quelle façon nous en sommes arrivés à cette étape de la crise dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. J'aimerais passer en revue la position que le chef de l'Alliance canadienne a exposée à la Chambre à l'occasion des deux débats précédents sur ce sujet. Il a dit:

Je tiens à être très clair. L'Alliance canadienne ne veut ni encourager ni pousser à la guerre. Nous espérons qu'il sera possible d'éviter la guerre. Notre position est la suivante: le moment est venu pour le Canada de s'engager auprès de la coalition grandissante, incluant la Grande-Bretagne, l'Australie et les États-Unis, déterminée à bien faire comprendre à Saddam Hussein que le refus de se conformer à un programme d'inspection inconditionnel, comme le précisent les résolutions nouvelles ou existantes de l'ONU, justifierait des actes visant à assurer la sécurité des millions de personnes de la région contre les armes de destruction massive que posséderait l'Irak.

C'est là la position claire que le chef de l'Alliance canadienne a maintenue tout au long de ce processus. En outre, notre position a été claire, articulée et publique:

Si Saddam Hussein refuse de respecter une entente visant à accorder un accès inconditionnel et sans restriction aux inspecteurs des armements de l'ONU, ou

si le Conseil de sécurité de l'ONU émet une déclaration pour exiger que l'Irak respecte ces conditions et que l'Irak ne les respecte toujours pas, ou

si des membres du Conseil de sécurité de l'ONU négligent d'insister de nouveau sur leurs propres déclarations antérieures,

le Canada devrait se joindre à ses alliés pour dire clairement à Saddam qu'un refus d'obtempérer entraînera des conséquences.

C'était notre position il y a six mois et c'est encore notre position aujourd'hui.

Saddam n'a pas désarmé. Les Nations Unies n'ont pas réussi à le désarmer. Le temps est venu de nous joindre à nos plus proches alliés pour désarmer Saddam Hussein. C'est pourquoi je suis obligé d'exprimer la profonde insatisfaction de l'Alliance canadienne à l'égard de la triste façon dont le gouvernement du premier ministre a géré la crise entourant le désarmement et l'élimination des armes de destruction massive de Saddam Hussein.

Le gouvernement libéral a sérieusement nui aux intérêts et à la réputation du Canada en refusant d'appuyer les efforts des États-Unis, du Royaume-Uni et de 32 autres pays. Cessons d'employer le mot «unilatéral» dans ce débat. Il ne s'agit pas d'un mouvement unilatéral d'un seul pays. Nous parlons ici d'une coalition de quelque 32 pays alliés qui sont déterminés à désarmer Saddam Hussein, à le forcer à se débarrasser de ses armes d'horreur.

L'absence d'une deuxième résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies est la raison pour laquelle le premier ministre a décidé d'abandonner nos alliés. Le gouvernement libéral a choisi d'appuyer le symbolisme du processus multilatéral au lieu de défendre les idéaux des Nations Unies. Nous avons pris notre souveraineté et l'avons assujettie au veto d'un ou de deux pays, des pays qui sont sérieusement en situation de conflit d'intérêts par rapport à l'Irak.

• (1855)

Il est faux de prétendre que la résolution 1441 n'autorise pas l'action militaire. Elle l'autorise. Le premier ministre l'a d'ailleurs dit lui-même le 30 janvier, et je cite: «la résolution 1441 autorise une action militaire». Il avait raison. La résolution 1441 parle de graves conséquences en cas de refus d'obtempérer. La résolution exige la coopération immédiate, inconditionnelle et sans restriction de Saddam Hussein. Trente-deux pays alliés l'ont reconnu. Le Canada ne fait pas partie de ce groupe.

Saddam ne s'est conformé à aucune des exigences de la résolution. Aucun membre du Conseil de sécurité, peu importe le degré de sympathie qu'il témoigne à Saddam, et certains de ces pays lui sont très favorables, n'est disposé à affirmer que la coopération de Saddam a été immédiate, inconditionnelle et sans restriction, car ce n'est pas le cas.

Article 52 du Règlement

Le premier ministre n'a jamais déclaré non plus que l'Irak avait coopéré de façon immédiate, inconditionnelle et sans restriction. Son propre ministre des Affaires étrangères a admis que le comportement de Saddam ne respecte pas les conditions énoncées par les Nations Unies dans la résolution 1441. Vu cette admission, une seule conclusion s'impose au gouvernement, soit que le Canada devrait se joindre à ses alliés pour désarmer Saddam Hussein.

Le premier ministre parle d'endiguement. Il appuie une politique d'endiguement à l'égard de l'Irak. Voici ce qu'il a dit le 9 mars: «Saddam ne plus rien faire. Des troupes sont à ses frontières, des inspecteurs sont sur place et des avions survolent le territoire. Il ne peut rien faire.»

La position des libéraux est que Saddam Hussein peut en quelque sorte être isolé dans un coin quelconque afin de l'empêcher d'être une menace pour le Moyen-Orient ou la communauté internationale. Il a violé et contourné toutes les sanctions. Il a amassé des milliards de dollars tout en continuant année après année à systématiquement torturer et emprisonner illégalement des milliers de ses propres citoyens.

Malgré ce soit disant endiguement, les preuves existent qu'il possède des armes chimiques et biologiques et qu'il appuie le terrorisme international. Une stratégie d'endiguement qui tolère un régime meurtrier qui constitue une menace pour le monde par le biais du terrorisme et de la technologie est un échec.

La position des libéraux est insoutenable. Elle est inefficace. Elle inapplicable et elle est dangereuse. Maintenir les forces militaires dans le Golfe coûte des milliards de dollars, au moins un milliard de dollars par jour aux alliés du Canada. Le gouvernement canadien n'a assumé aucune part de ce fardeau, mais il est disposé à continuer de l'imposer aux alliés.

L'unité internationale s'impose dans toute politique de l'endiguement. Pourtant, étant donné l'anti-américanisme du Parti libéral et sa propension à faire obstacle aux efforts de nos plus proches alliés, la politique étrangère canadienne n'a pas permis de réaliser l'unité internationale. Étant donné les liens de Saddam avec le terrorisme international, il ne fait aucun doute qu'il sera extrêmement dangereux de poursuivre indéfiniment une politique de l'endiguement. Le Canada ne peut pas se permettre de mettre en péril la sécurité de la communauté internationale à cause de son manque de détermination.

Qui plus est, il est temps que le gouvernement prenne plusieurs autres mesures importantes pour protéger la sécurité du Canada et défendre notre réputation chancelante sur la scène internationale. Le gouvernement devrait rassurer nos alliés de l'engagement du Canada à protéger la sécurité en déclarant illégaux tous les groupes terroristes connus, notamment les groupes qui exercent leurs activités au Proche-Orient. Nous continuons de nous traîner les pieds à cet égard.

Nous devons interdire la Brigade des martyrs d'al-Aqsa. Or, le gouvernement s'y refuse. Ce groupe revendique fréquemment des attentats suicide en Israël et provoque une instabilité énorme dans la région. Nous devons également déclarer illégale l'Armée de libération nationale. Il s'agit d'un groupe terroriste établi en Irak qui a des liens avec Saddam Hussein. Le SCRS, notre propre agence du renseignement, confirme que ce groupe recueille des fonds au Canada.

Enfin, le Canada doit se joindre à ses alliés pour interdire Jemaah Islamiya, le groupe responsable des attentats à la bombe de Bali, proche d'al-Qaïda, qui peut toujours se livrer en toute impunité à ses activités dans notre pays. C'est scandaleux. Je ne suis pas en train de faire une observation sectaire. Il s'agit d'un groupe international qui

revendique fièrement, et en jubilant, la responsabilité des attentats à la bombe de Bali, qui ont décimé des centaines de personnes, y compris nos amis et alliés. D'autres pays ont banni ce groupe de meurtriers et notre gouvernement refuse d'en faire autant. Nous nous demandons pourquoi nous perdons de l'influence au sein de la communauté internationale.

Dans l'intérêt de la sécurité nationale et de notre crédibilité sur la scène internationale, le Canada doit déclarer illégaux ces groupes et tous les autres groupes terroristes.

● (1900)

Maintenant que Saddam Hussein a choisi la guerre—car il faut bien rappeler que nous voulions éviter la guerre mais que Saddam Hussein semble avoir opté pour le conflit armé—et maintenant que notre gouvernement s'est perdu dans sa politique d'apaisement, la contribution du Canada ne sera jamais aussi importante que ce qu'elle aurait pu être.

Nous ne devons pas abandonner la population irakienne après la chute de Saddam. Lorsque Saddam Hussein sera désarmé, d'autres voudront prendre sa place. Le désarmement demeure l'objectif visé, mais il peut avoir des conséquences positives. Il n'en tient qu'à nous. Soyons prêts à aider les Irakiens à ériger des institutions fondées sur la liberté après la chute du régime de Saddam. Des rivalités ethniques et religieuses pourraient subsister en Irak, et des factions pourraient lutter pour obtenir le pouvoir. Si la communauté internationale abandonne l'Irak dès la fin du conflit armé, le pays pourrait se retrouver entre les mains d'une autre dictateur menaçant.

Heureusement, nous savons qu'un certain nombre de pays libres ont décidé de planifier la suite, avec la collaboration d'ex-patriotes irakiens en exil. Déjà, la création des institutions dont aura besoin la société civile en Irak est en pleine planification. D'autres nations ont accepté de relever ce défi. Ce groupe de travail international n'a pas invité le Canada à participer à ses travaux, car le Canada n'a pas su financer son armée comme il se devait de le faire et comme la vérificatrice générale lui a recommandé de le faire. Le Canada n'a pas su, non plus, interdire les groupes internationaux de terroristes, ce qui a amené nos alliés à se demander pourquoi le Canada devrait participer à d'autres initiatives. Et voici que le Canada, ou du moins le premier ministre, a décidé de ne pas tenter d'éviter la guerre, de ne pas s'unir à nos alliés pour faire front commun contre Saddam Hussein.

En tant que Canadiens, nous pouvons apporter une énorme contribution. Nous pouvons aider les Irakiens à exercer une démocratie constitutionnelle qui protège la propriété privée, une démocratie qui permet de véritables élections, la liberté de parole, la liberté de religion, la liberté d'entreprise et la liberté de pensée parallèlement à toutes les libertés qui constituent les intérêts innés de tous les peuples, y compris le peuple irakien. Le Canada peut apporter une contribution, mais il n'a pas été invité à le faire en raison de son influence et de son rôle amoindris sur la scène internationale. Notre contribution aurait pu être un grand geste d'humanité.

Article 52 du Règlement

Notre contribution aurait aussi servi les intérêts nationaux du Canada. Il en va de notre intérêt. L'histoire a fait la preuve que les démocraties font davantage de commerce et font moins de guerre. Il en va de notre intérêt national que l'Irak se démocratise. Un processus de démocratisation qui se déroulerait dans cette région du monde servirait nos intérêts économiques, politiques et sécuritaires de même que les intérêts de tous ceux et celles qui chérissent la liberté. Nous aurions pu faire avancer ces causes, aider les Irakiens à faire avancer les leurs, mais nous n'avons pas été invités à nous joindre au groupe. J'ai posé la question au premier ministre aujourd'hui, et il a refusé de le reconnaître. Nous aurions pu aider les Irakiens.

Nous avons une autre date à retenir: le 17 mars 2003. Shakespeare avait bien dit de se méfier des idées de mars. La décision du premier ministre du Canada est pure folie. À travers les siècles, l'histoire montre que les dictateurs ont renoncé à leurs projets malveillants lorsqu'ils ont fait face à une opposition alliée et unie. L'histoire montre aussi que les dictateurs ont mis leurs projets diaboliques à exécution et que toutes les conséquences prévisibles en ont découlé lorsqu'ils ont fait face à une opposition fracturée. Il en a toujours coûté bien davantage pour repousser ces dictateurs tordus, surtout en pertes de vie, que cela n'aurait été le cas si on leur avait opposé un front uni dès le départ.

Malheureusement, les Nations Unies ont échoué une fois de plus à se montrer à la hauteur de leur propre résolution.

Il y a quelques années, dans les années 1990, alors qu'un général canadien avait supplié en vain les Nations Unies d'intervenir au Rwanda afin de faire cesser un génocide, de faire cesser un massacre, plus d'un million de personnes, surtout des femmes et des enfants, ont été brutalement assassinées. Un million de victimes. Il serait tellement facile de dire que cela a pu se produire parce que les Nations Unies ne sont pas intervenues.

● (1905)

Les Nations Unies n'ont rien fait lorsque des généraux canadiens, entre autres, leur ont demandé d'intervenir en Bosnie. Le retard de l'ONU à prendre des mesures a entraîné la perte de 250 000 vies humaines. Au Kosovo, les Nations Unies ont encore négligé d'agir en 1999. Seule l'intervention des partenaires de l'OTAN a permis de mettre fin à un massacre à cet endroit.

Nous aimerions tous voir l'ONU comme une force capable d'assurer la paix, mais cet organisme continue de ne rien faire. Nous le voyons encore une fois.

L'histoire montre qu'il y a toujours des gens qui sont pleinement conscients du fait qu'une vigilance permanente est le prix à payer pour avoir la paix. Plus de 30 nations alliées sont en train de prendre, avec un profond sens du devoir, le flambeau de la vigilance permanente que le Conseil de sécurité des Nations Unies a laissé échapper. En prenant ce flambeau, ces 32 autres nations prennent la relève de ceux qui, dans le passé, ont combattu et sont morts pour la liberté. Ces personnes ne seront pas mortes en vain, puisque 32 nations alliées prennent le flambeau pour continuer de défendre la liberté.

Ces 32 braves nations vont gagner. L'Irak sera désarmée, non pas en raison de mesures prises par les Nations Unies, mais bien grâce à ce que 32 nations s'apprennent à faire, à moins que Saddam Hussein ne se retire dans les prochains jours. L'Irak sera désarmée. Cela enclenchera le processus vers la liberté pour le peuple irakien assiégé. Comme l'histoire le montre, la flamme de la liberté brûlera avec une chaleur accrue dans le cœur des Irakiens. Même si le processus qui suivra le désarmement de l'Irak ne sera pas facile et

sera en fait difficile, il ne fait aucun doute que celui-ci débouchera sur la liberté, la démocratie et un avenir meilleur pour les enfants, les femmes et les hommes qui vivent en Irak.

C'est ainsi que l'histoire s'est écrite dans le passé. C'est ainsi qu'elle s'est écrite à maintes reprises depuis un siècle, lorsque des nations alliées se sont opposées avec vigueur à des dictateurs démoniaques. La différence cette fois-ci c'est que le Canada ne fera pas partie du groupe de nations alliées qui chérissent la liberté et qui vont faire front commun pour désarmer Saddam Hussein. Le peuple irakien va finir par goûter à la liberté. Ce qui est un peu triste dans tout cela c'est que le Canada ait choisi de ne pas participer à ce processus.

En ce début de XXI^e siècle, nous sommes témoins d'une division historique, d'un réalignement historique des forces géopolitiques. Tout cela se passe juste sous nos yeux. On ignore si les Nations Unies et l'OTAN vont subsister dans leur forme actuelle, mais, chose certaine, nous assistons à un nouveau partage des intérêts géopolitiques. Le premier ministre nous a placés aujourd'hui aux côtés de la Syrie, de la Libye, de l'Iran, de l'Irak et de la Chine. Le gouvernement nous a fait joindre les rangs de ces pays, et non ceux de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de l'Espagne et des grandes nations émergentes de la nouvelle Europe qui ont connu le communisme et ne s'en sont affranchies que très récemment. Sommes-nous du côté de ces nations éprises de liberté? La réponse est non. C'est un jour, un moment triste pour tous les Canadiens.

La possibilité d'éviter la guerre existe toujours, mais le Canada l'a laissé lui échapper. Si Saddam Hussein refuse de partir, nous prions pour les 32 braves nations qui sont prêtes à appliquer la résolution de l'ONU, à désarmer Saddam Hussein et à rétablir enfin la paix et la liberté en Irak, et ferons reposer sur elles tous nos espoirs. Malheureusement, le Canada, même s'il était présent sur les théâtres d'opérations dans le passé, ne sera pas de la partie cette fois-ci.

● (1910)

Notre espoir est de regagner un jour dans nos cœurs cette ferveur à l'égard de la démocratie et de la liberté qui nous animait tant jadis. Je crois que cette ferveur pourrait renaître, mais pas sous ce gouvernement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux que la Chambre puisse discuter de la perspective d'une guerre en Irak et de la position que le gouvernement du Canada a adoptée par rapport à cette perspective. Je remercie le Bloc québécois d'avoir demandé la tenue d'un débat d'urgence et d'avoir rendu possible ce débat.

Je tiens tout d'abord à dire que, du point de vue de la procédure, nous ne devrions pas avoir à nous en remettre à un parti de l'opposition pour tenir un débat sur l'éventualité d'une guerre en Irak. J'estime que le Parlement n'a pas été traité convenablement jusqu'à maintenant. Même si nous nous sommes réjouis de la déclaration du premier ministre pendant la période des questions, la situation n'a pas été différente aujourd'hui dans la mesure où on a encore une fois manqué de respect envers le Parlement parce que, au lieu de faire une déclaration à la Chambre dans le cadre des déclarations ministérielles ou de demander le consentement unanime de la Chambre pour le faire dans un autre contexte, le premier ministre a essentiellement essayé d'intégrer à la période des questions une déclaration qui aurait dû être faite dans un autre cadre. On n'a pas fait les choses aussi bien qu'on l'aurait pu.

Article 52 du Règlement

Nous tenons un débat d'urgence ce soir. Le premier ministre a eu beau dire que si nous voulions un débat, nous devions prendre l'initiative dans le cadre d'une journée de l'opposition ou, comme dans le cas présent, d'un débat d'urgence. Il n'en demeure pas moins que le premier ministre est absent. Nous avons dû nous contenter d'une très brève déclaration d'un ministre de second rang. C'est comme si le gouvernement n'avait pas grand-chose à dire au sujet de sa position. À mon avis, il aurait été mieux indiqué si le premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères étaient ici ce soir et si beaucoup plus de députés de tous les partis étaient présents pour prendre connaissance des positions de chaque parti à la Chambre sur l'éventualité d'une guerre contre l'Irak.

Comparons cela à la situation au Royaume-Uni où, sauf erreur, et il est peut-être terminé maintenant, il y a eu un débat à Westminster aujourd'hui. Dans les jours qui ont conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant, le premier ministre britannique s'est adressé à de nombreuses reprises à la Chambre des communes là-bas. Tous les députés étaient là pour l'entendre ou du moins, la Chambre était pleine pour entendre le premier ministre et d'autres. Ils ont tenu un vote il y a plusieurs semaines. Ils tiennent un vote aujourd'hui, si ce n'est pas déjà fait. Par contre, au Parlement canadien, nous avons un semblant de débat, un débat qui ne résulte pas d'une initiative gouvernementale. Nous ne pouvons même pas obtenir du gouvernement qu'il s'engage à demander un débat ou mieux, qu'il présente une motion pour demander un vote sur la position canadienne. Qu'y aurait-il de si mal à agir de la sorte?

Pourquoi est-ce que je rêve d'un Parlement canadien où relativement à une question importante de guerre et de paix, le gouvernement présenterait une motion? Elle n'a pas à être longue. Il suffirait d'un paragraphe précisant son point de vue sur cette situation. Le premier ministre vient à la Chambre, défend longuement, de façon intelligente et logique la position du gouvernement, en présentant des arguments qui n'ont pas besoin d'être absolument convaincants, mais qui méritent notre respect. D'autres présentent aussi leur position. Pourquoi cela doit-il rester du domaine du rêve? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir cela ici, au Parlement, dans cette enceinte? J'ai honte en tant que Canadien de voir que notre Parlement manque tellement de sérieux lorsqu'il est question de ces grands enjeux au lieu d'être le type de Parlement qu'il devrait être.

Nous n'avons pas à comparer la situation dans laquelle nous nous trouvons simplement à ce qui se passe au Royaume-Uni. Nous pourrions même comparer cela à des choses que je me rappelle avoir vues dans cette enceinte, des débats qui ont eu lieu à l'époque de ce qu'on pourrait malheureusement appeler sous peu la «première guerre du Golfe», lorsque dans cette enceinte, le gouvernement conservateur de l'époque a présenté à trois occasions des résolutions qui ont été débattues et qui ont fait l'objet d'un vote. Cela se rapproche de ce dont je rêve pour notre Parlement.

• (1915)

Imaginons un peu la situation: des événements graves se produisent dans le monde, le gouvernement adopte une position et présente une résolution au Parlement. Les députés débattent la question, puis se prononcent par vote. Pourquoi un tel scénario est-il si difficile à imaginer pour le premier ministre? Pourquoi un tel scénario est-il si étranger à l'esprit collectif libéral lorsqu'il s'agit du Parlement?

Lorsque nous avons exercé des pressions auprès du premier ministre pour obtenir un vote, nous l'avons fait en pensant que vraisemblablement nous serions en mesure de nous prononcer contre

le gouvernement. Nous voulions exprimer notre opposition à la décision que le gouvernement allait ou pouvait prendre.

Nous approuvons les propos que le premier ministre a tenus aujourd'hui et la décision du Canada de ne pas participer pas à une guerre contre l'Irak si les Nations Unies n'adoptent pas une deuxième résolution. Notre position diffère quant à ce que le gouvernement aurait dû faire ou aurait pu être appelé à faire dans l'éventualité d'une deuxième résolution, mais nous accueillons favorablement la position adoptée par le premier ministre aujourd'hui.

Le gouvernement aurait vraisemblablement pu présenter sa position, aujourd'hui, de façon que le Nouveau Parti démocratique, le Bloc québécois et le Parti progressiste-conservateur l'appuient. Toutefois, je n'en suis pas certain. Je ne suis pas sûr de la position du député de Kelowna. Je crois qu'il aurait été en marge. Néanmoins, je ne crois pas que c'est ce que veut le premier ministre.

Pourquoi ne pas proposer une motion qui permette au Parlement de s'exprimer, trois ou quatre partis sur cinq? Le premier ministre pourrait utiliser une motion pour faire connaître la position canadienne aux États-Unis et au président Bush. Quel problème cela poserait-il?

Je crois que nous pouvons simplement être reconnaissants pour quelques avantages parlementaires qui nous ont évité d'apprendre la décision du gouvernement canadien au cours d'une émission-débat tenue à Chicago, d'une conférence donnée dans une université américaine ou dans un autre contexte non-parlementaire.

Nous accueillons favorablement la déclaration du premier ministre qui affirme que le Canada ne participera pas à une guerre contre l'Irak. Le premier ministre a justifié cette décision par l'absence d'une deuxième résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant une intervention armée.

Cela mérite réflexion parce que nous craignons au NPD, compte tenu de propos déjà tenus par le premier ministre, que celui-ci ait pris la position que la résolution 1441 justifierait la participation du Canada à une guerre en Irak. C'est la position américaine, semble-t-il. Nous sommes très heureux de voir que ce n'est pas la position du premier ministre. Le fait demeure qu'il a dit tellement de choses aujourd'hui à la Chambre avant d'exprimer sa position qu'il aurait pu dire n'importe quoi en citant des propos qu'il a eus au cours des trois dernières semaines pour illustrer que sa position a toujours été la même.

C'est ce qu'on appelle un politicien futé.

L'hon. Art Eggleton: C'est du pinaillage.

M. Bill Blaikie: On dit que c'est du pinaillage. Je ne le crois pas. Je suis informé parce que je pose beaucoup de questions et que j'écoute les réponses.

Article 52 du Règlement

L'heure de vérité a sonné pour le premier ministre quand le Canada n'a pu, seul ou de concert avec d'autres, obtenir une résolution qui permettrait d'atteindre ce que j'estime être les deux objectifs de la politique canadienne aux Nations Unies depuis trois semaines, soit préserver l'unité des Nations Unies coûte que coûte et s'il faut trouver un prétexte pour déclarer la guerre à l'Irak, ce que veulent les États-Unis de toute façon, alors le Canada serait disposé à aller jusqu'au bout. C'est uniquement parce que les démarches du gouvernement ont échoué que nous nous retrouvons avec la position que le premier ministre a prise aujourd'hui.

● (1920)

Le premier ministre avait le choix quand la stratégie canadienne a échoué. Il aurait pu dire que nous emboîterions le pas aux États-Unis quoi qu'il arrive, sans recourir à une piètre excuse et sans l'unité aux Nations Unies, mais il ne l'a pas fait. Nous lui en sommes vraiment reconnaissants. Il importe aussi de remercier les millions de Canadiens qui ont marché dans les rues le 15 février, entre autres, pour dire qu'ils ne voulaient pas que leur pays participe à une guerre qu'ils estimaient aussi injustifiée qu'illégal sur le plan du droit international.

Tous ces Canadiens qui étaient à l'Assemblée législative du Manitoba lorsque j'y ai pris la parole le 15 février ou qui se sont présentés à d'autres assemblées législatives ou ailleurs n'avaient pas la même opinion sur tout, mais ils étaient unis dans leur souhait que leur pays ne participe pas à une guerre contre l'Irak et ne contribue pas à la logique de guerre aux Nations Unies.

Jusqu'à aujourd'hui, je pense qu'on peut dire que le gouvernement canadien a contribué à la logique de guerre, que la résolution qu'il proposait était de gagner encore un peu de temps, en s'assurant qu'en définitive il y ait certes une guerre, mais une guerre livrée sous le couvert de l'approbation des Nations Unies.

Je ne pense pas que nous ayons à être tristes, et par nous j'entends tous ceux d'entre nous qui ont critiqué la position changeante du Canada ces dernières semaines, position voulant qu'il n'y ait pas d'unité aux Nations Unies. Si l'unité vient au prix de l'approbation par les Nations Unies d'une guerre pour laquelle il n'existe aucune véritable justification, alors que le processus d'inspection du désarmement aurait pu se poursuivre et que M. Blix aurait fait état de progrès continus, etc., il aurait été vraiment honteux de forcer les Nations Unies à approuver une telle guerre parce que rien ne justifie une guerre préventive. S'il y a une logique derrière l'action américaine contre l'Irak, c'est un fait nouveau dans la géopolitique internationale. C'est une toute nouvelle doctrine américaine, une doctrine qui a été annoncée le 20 septembre dernier et dont nous devrions nous préoccuper vivement. Que se passerait-il si tout le monde adoptait ce point de vue? Il n'est pas justifié de faire une guerre préventive. Il n'est pas justifié de faire une guerre pour changer un régime.

Après avoir écouté attentivement le premier ministre, il me semble que c'est aux environs de la semaine dernière que j'ai commencé à croire qu'il pourrait bien prendre la bonne décision quand il a commencé à dire que les Canadiens ne recherchaient pas un changement de régime et qu'une guerre à cette fin était in justifiable. Rien ne justifie une attaque préventive, rien ne justifie une guerre pour forcer un changement de régime, rien ne justifie qu'on mette fin au processus d'inspection car on continue à rapporter des progrès à cet égard, rien ne justifie cette guerre en tant que faisant partie de la guerre contre le terrorisme car l'existence de liens entre le gouvernement irakien et Al-Qaïda n'a pas été prouvée.

Je pense que le premier ministre a pris conscience de toutes ces choses, bien qu'à contrecœur. Je comprends, d'une certaine manière, son hésitation. Il aurait aimé pouvoir jouer sur les deux tableaux. Il aurait aimé pouvoir sauver, et j'emploie le mot sauver au sens très large, et les Nations Unies et les États-Unis; sauver les Nations Unies en trouvant un moyen d'unifier l'organisation, et sauver les États-Unis en les assurant de l'aval des Nations Unies pour ce qu'ils vont faire de toute façon.

● (1925)

Le hic dans tout cela, ce qui fait qu'il est tellement difficile d'écouter les discours du président Bush au sujet des Nations Unies c'est que, dès le début, il a dit carrément aux Nations Unies: «Ou bien vous faites ce que nous voulons ou bien nous ferons ce que nous voulons de toute façon.» Ce n'est pas ce que j'appelle du multilatéralisme. Ce n'est pas prendre les Nations Unies au sérieux. C'est voir dans les Nations Unies un instrument politique pour légitimer ce qu'on a décidé de faire de toute façon.

Quoi qu'il en soit, nous croyons maintenant que le premier ministre, pour être fidèle à sa position, à savoir que le Canada ne devrait pas participer à une guerre menée contre l'Irak par les États-Unis avec la coalition des pays volontaires, ou des pays contraints et forcés ou achetés, quelle que soit l'épithète que l'on choisisse, s'il estime que le Canada ne devrait pas participer à cette guerre, je pense qu'on ne devrait pas permettre que les membres des Forces canadiennes qui, dans le cadre d'un échange, opèrent au sein de certaines unités américaines qui vont se battre participent à la guerre. Ce serait illogique et hypocrite de notre part.

Je ne parle pas des navires qui sont dans le golfe. Ils font partie de la guerre au terrorisme. Nous n'avons peut-être pas toujours été d'accord avec le gouvernement là-dessus, mais ce n'est pas de cela que je parle ici. Je parle des 30 ou 35 unités—ou quel que soit le nombre qui participe habituellement à un échange—qui risquent de participer à la guerre contre l'Irak. Si nous ne participons à cette guerre, ces gens-là devraient être rappelés. Cela me semble plein de bon sens et cela semblera aussi plein de bon sens aux autres Canadiens.

Le NPD est d'avis que ces gens-là devraient être rappelés jusqu'à ce qu'on soit sûr que leurs unités ne participeront pas ou plus à la guerre contre l'Irak. C'est ce que devrait dire le premier ministre s'il était conséquent avec lui-même, au lieu de ce qu'il m'a dit aujourd'hui en réponse à la question que je lui ai posée au cours de la période des questions.

Que devrait faire maintenant le Canada? Compte tenu de la position du gouvernement canadien, il me semble que le Canada devrait maintenant exhorter les États-Unis à changer d'avis. Il est peut-être trop tard. On a certes l'impression d'en être effectivement à la onzième heure. Dans une demi-heure, le président Bush s'adressera à la nation et au monde, si je puis dire, mais il me semble qu'il n'est jamais trop tard pour un ami, aussi compromises soient nos relations avec les États-Unis, quoique j'ai entendu l'ambassadeur des États-Unis dire pas plus tard que la semaine dernière que, à son avis, les relations entre le Canada et les États-Unis ne devraient pas être compromises longtemps. Si le premier ministre adhère vraiment à la position qu'il a exposée aujourd'hui à la Chambre, il devrait normalement exhorter maintenant le président Bush à revenir sur sa position.

Article 52 du Règlement

Autrement, il y a bon nombre d'autres choses moins importantes que nous pourrions faire valoir aux Américains. Notre porte-parole en matière d'affaires étrangères, la députée de Halifax, en a mentionné une ce matin à la Chambre. Selon elle, si les États-Unis insistent pour lancer une guerre contre l'Irak, nous pourrions à tout le moins les exhorter à ne pas utiliser d'uranium appauvri. Les Forces canadiennes n'utilisent pas d'uranium appauvri. Je ne crois pas me tromper en faisant cette affirmation. Toutefois, les Forces américaines ont recours à l'uranium appauvri. Elles l'ont utilisé au Kosovo et certainement pendant la guerre du Golfe, en 1991. C'est un type d'armement tout à fait inacceptable dans la mesure où il exerce sur les gens un effet à long terme qui dépasse largement tout ce qui découle des conséquences immédiates de la guerre. J'exhorte le gouvernement du Canada, le premier ministre et les ministres responsables à souligner vigoureusement aux États-Unis que l'uranium appauvri ne devrait pas faire partie de l'arsenal de ce pays.

Si nous en avons la possibilité, en tant que parlementaires, peut-être par l'entremise d'une résolution approuvant la position du gouvernement, nous pourrions aussi en profiter pour exhorter Saddam Hussein à revenir sur la position qu'il a adoptée.

• (1930)

À la dernière minute, Saddam Hussein pourrait peut-être dire «Si je dois choisir entre ma vanité et mon régime et la destruction de la population de mon pays par l'appareil militaire le plus puissant au monde, peut-être vais-je m'éclipser.» S'il veut citer les anciennes écritures comme il l'a fait parfois, souhaitons que Saddam Hussein ait la sagesse de la vraie mère dans l'histoire du roi Salomon et des deux mères qui prétendaient toutes deux avoir donné naissance au même bébé. Le roi a dit: «Le bébé ne peut appartenir à vous deux. C'est pourquoi je vais le couper en deux, et chacune d'entre vous pourra en avoir la moitié». C'est la vraie mère qui a dit «Ça va. Elle peut garder le bébé.» En effet, en bout de piste, elle tenait davantage à son bébé qu'à sa revendication.

C'est le genre de sagesse que je souhaite que Saddam Hussein ait ce soir. Compte tenu, comme nous le savons, de l'idée déjà arrêtée de l'administration américaine, j'aimerais qu'il ait le bien-être de sa propre population assez présent à l'esprit pour être disposé à s'éclipser comme le lui demande le président Bush.

C'est peut-être là notre seul espoir à ce stade-ci. Espérons qu'il se produira quelque chose de favorable et que la guerre pourra être évitée, même à la dernière minute.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps ce soir avec le député de Cumberland—Colchester.

Le monde est au bord d'une guerre qui pourrait avoir de terribles conséquences à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Irak. Bien entendu, la question à se poser, c'est que va faire le Canada? La question plus globale, c'est que va faire le monde au sujet du brutal régime irakien, au sujet des Nations Unies qui sont profondément divisées, au sujet de la menace d'armes de destruction massive?

Pour sa part, le premier ministre a déclaré aujourd'hui que le Canada ne participera pas. C'est certainement sa marque de commerce dans ce monde.

Le Canada n'a pas participé à l'établissement de relations avec les États-Unis qui nous auraient permis de conseiller la prudence au président. Nous avons abandonné ce rôle à la Grande-Bretagne. Le Canada n'a joué aucun rôle majeur pour combler les divergences de l'autre côté de l'Atlantique, rôle qui nous avait permis de contribuer à la création de l'OTAN et auquel nous allons maintenant renoncer. Le Canada n'a participé d'aucune façon importante à l'envoi de troupes

en Irak; en fait, il nous est devenu impossible de participer à tout conflit en Irak en envoyant nos maigres troupes en Afghanistan. Aux Nations Unies, nous avons tellement tardé avant de présenter une solution de compromis de dernière minute qu'elle était vouée à l'échec avant le premier appel téléphonique à la Maison-Blanche.

Regardons très attentivement ce que le premier ministre a déclaré aujourd'hui quand il a énoncé sa dernière version de la position du Canada, qui est de ne pas participer. Il n'a pas parlé de droit international. Il n'a pas parlé des dégâts qui pourraient être causés si Saddam Hussein lâchait ses armes de destruction massive. Il n'a pas parlé des souffrances du peuple irakien. Il n'a pas parlé de la reconstruction de la région après un conflit qui pourrait être horrible. Tout ce qu'il a déclaré, c'est ceci: «Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas.»

Pour lui, l'enjeu n'est pas la légalité. Ce n'est pas la justice. Ce n'est pas ce qui est bon ou mauvais. Ce n'est qu'une question de procédure. Comme il n'y a pas de nouvelle résolution, le Canada restera à l'écart.

Le premier ministre ne fait même pas valoir qu'une nouvelle résolution est nécessaire. Pourtant, pour des gouvernements qui prennent ces questions au sérieux, c'est une question importante. Demain, le gouvernement britannique publiera un avis juridique motivé qui, j'imagine, fera valoir que les résolutions existantes donnent déjà aux Nations Unies le pouvoir dont elles ont besoin pour agir contre Saddam Hussein.

Le point de vue du Canada est-il différent? Lorsque le premier ministre a décidé que le rôle de notre pays serait de ne pas intervenir, a-t-il demandé l'opinion juridique des experts en droit international qui travaillent pour le Canada? Je lui ai posé cette question à la Chambre des communes aujourd'hui et il n'a pas répondu. S'il a obtenu l'avis des experts, pourquoi refuse-t-il de le rendre public? Je crois que cette décision n'a pas été prise en fonction du droit international ou des principes internationaux, mais plutôt en fonction d'un sondage effectué par le Parti libéral du Canada démontrant, oh surprise, que la guerre n'est pas populaire.

Il est évident que la guerre n'est pas populaire. Il en va de même pour les armes de destruction massive et les attaques terroristes contre le World Trade Center et le Pentagone. Cependant, si toutes les nations refusent d'intervenir, les manifestations du mal prévaudront.

Personnellement, je ne crois pas qu'il existe un lien direct entre Al-Qaïda et le régime de Saddam Hussein. Aucun lien de la sorte n'a été établi. Cependant, je reconnais que les actes commis par Al-Qaïda avec des avions détournés pourraient aussi être commis, et ont déjà été commis, par Saddam Hussein avec des armes de destruction massive. Depuis plus de dix ans, il n'a que du mépris pour les résolutions des Nations Unies. Soyons clairs; si l'administration Bush ne lui avait pas forcé la main, il dédaignerait encore ces résolutions. Il n'y aurait jamais eu d'inspections; il n'y aurait jamais eu la possibilité de retirer pacifiquement les armes en cause.

Je crois qu'il aurait été plus sage d'accorder davantage de temps afin que les inspecteurs puissent faire leur travail. J'avais espéré que le Conseil de sécurité trouverait une solution. J'aurais voulu que le Canada joue un plus grand rôle et intervienne beaucoup plus tôt, mais cela ne s'est pas produit alors la question s'impose: que faisons-nous maintenant? La légalité de toute intervention est le point crucial en l'occurrence.

Article 52 du Règlement

•(1935)

La tradition, si je puis m'exprimer ainsi, veut que le Canada fasse primer le droit international. Les interventions en Irak sont-elles justifiées sur le plan juridique? Si elles le sont, nous devrions les appuyer. Si elles ne le sont pas, nous devrions les dénoncer. Le premier ministre a-t-il seulement posé la question? Publiera-t-il la position du Canada, à l'instar de la Grande-Bretagne et d'autres États?

Le Canada doit ensuite se préparer dès à présent à reconstruire ce que Saddam Hussein et son armement, sans compter une guerre, pourraient détruire.

La reconstruction est l'un des points forts naturels et généralement exceptionnels du Canada. Il conviendrait d'indiquer par quels moyens nous comptons contribuer à la reconstruction de la région. Les Britanniques nous ont, là aussi, devancés. Ils ont déjà fait état de propositions détaillées à ce sujet.

Nous devrions nous faire les chefs de file des pays qui excellent dans la médiation et la reconstruction. Nous devrions en discuter avec les pays nordiques, avec le Japon. Nous devrions en parler avec des pays ayant vécu des expériences similaires, l'Afrique du Sud par exemple. Nous devrions prendre des initiatives, mais nous n'en faisons rien. Le Canada se tient en retrait, sous le régime du présent gouvernement.

Les États-Unis ont formulé une proposition de reconstruction. Là encore, soyons francs. Il conviendrait mieux de confier cette tâche à des pays et à des organismes qui ne sont pas des superpuissances. Il faudrait constituer une équipe chargée de la reconstruction et le Canada doit, à cet égard, jouer un rôle de premier plan.

J'espère avoir la possibilité d'en parler plus longuement un peu plus tard, mais je vais à présent céder la parole à mon collègue de Cumberland—Colchester.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, nous vivons un moment très pénible. Je trouve cela très triste que nous soyons sur le point d'entrer en guerre. Nous sommes ici au sec dans cette belle enceinte chauffée, sûre et protégée, tandis que dans un autre pays des gens ont très peur pour leur vie et celle de leurs enfants, pour leurs maisons et pour toutes leurs possessions. Le fait que des gens soient confrontés à une telle situation me semble être le résultat d'un retentissant échec diplomatique de la part de nous tous ici. Nous ne pouvons qu'imaginer ce que les familles irakiennes sont en train de faire et ce qui les attend; elles n'en ont peut-être pas la moindre idée. On s'interroge sur ce que pourraient être les conséquences de cette guerre, sur le fait que celle-ci pourraient faire des centaines, des milliers, voire des dizaines de milliers de victimes, et sur la possibilité que des familles entières disparaissent.

C'est vraiment une triste soirée et il est difficile de croire que nous en sommes là. Je ne pensais pas que nous en arriverions là, mais il semble bien que ce soit le cas. Il est difficile de croire que la diplomatie a échoué à ce point. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en arriver là. Cela n'aurait jamais dû se produire.

Nous reconnaissons tous le problème. Tous les pays conviennent de la nature du problème, même ceux qui s'opposent vivement aux mesures envisagées par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Toutefois, ces pays ne sont pas d'accord avec la solution et la stratégie prônées. C'est à cet égard que la diplomatie a lamentablement échoué.

Il est difficile de croire qu'en Irak des familles sont en train de creuser des trous dans le sol pour essayer de se protéger et d'échapper aux affres de la guerre. Il est difficile pour nous, dans

cette Chambre et dans ce pays, de croire que l'on en est arrivé là. Je le répète, nous convenons tous du problème, mais non de la solution. Je viens d'entendre le député de l'Alliance canadienne parler des échecs des Nations Unies. Il a dressé la liste de tous ces échecs. Selon moi, ce n'est pas les Nations Unies qui ont échoué, c'est nous qui n'avons pas su appuyer les Nations Unies.

Nous avons laissé tomber les Nations Unies. Le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité en faveur de l'envoi en Irak de Hans Blix pour procéder à l'inspection et à la vérification des armements. Il y a eu un vote unanime, alors pourquoi ne laisse-t-on pas à cet homme et à son équipe le temps d'accomplir leur travail? Que s'est-il passé? A-t-on changé d'idée en cours de route? Pourquoi certaines personnes et certains pays auraient-ils changé d'idée après avoir décidé à l'unanimité d'embaucher cet homme pour faire un travail? C'est un mystère pour moi. Pourquoi lui aurait-on confié cette mission si maintenant on ne le laisse pas s'en acquitter?

Je trouve cet homme très crédible et je pense qu'il accomplit sa tâche de façon compétente. Le processus de désarmement ne se déroule pas aussi rapidement ni avec le même succès qu'on l'aurait espéré, mais en attendant, personne ne meurt. Si on pouvait poursuivre dans cette voie, même si cela n'allait pas aussi vite et aussi efficacement que souhaité, au moins il n'y aurait pas de victimes. Pourquoi ne pas courir cette chance, jusqu'à ce que M. Blix dise que le processus a échoué et qu'il y a impasse. Il n'a rien dit de tel jusqu'à présent. Il continue d'affirmer que le processus de désarmement suit son cours. Il ne va pas aussi vite qu'il le voudrait, mais il avance.

J'ai toujours cru que l'adoption de la résolution 1441 par les Nations Unies constituait une démarche raisonnable en vue de solutionner ce problème. Mais voilà que, tout à coup, on abandonne cette résolution et, par le fait même, les Nations Unies. C'est nous qui avons laissé tomber les Nations Unies, et non le contraire, je tiens à le préciser.

Je trouve tellement désolant que nous en soyons rendus là et je m'explique mal ce qui a pu se produire pour que nous nous retrouvions en pareille situation. D'aucuns prétendent que la résolution 1441 autorise le recours à la guerre, sauf qu'au moment de son élaboration, l'automne dernier, elle précisait que le refus de l'Irak de se soumettre aux conditions qui lui étaient imposées entraînerait un conflit militaire. Cependant, pour qu'elle soit adoptée, il a fallu retirer les mots «conflit militaire» et les remplacer par «conséquences graves», parce que les Nations Unies les trouvaient inacceptables. Certains prêtent maintenant à «conséquences graves» le sens de «conflit militaire», mais je rappelle que la résolution n'aurait jamais été adoptée si elle avait contenu ces termes. Je ne comprends pas pourquoi il en va soudain autrement.

•(1940)

Tout cela est bien triste. Il est regrettable que le Canada n'ait pas joué un rôle plus important dès le tout début. Nous exerçons tellement de pouvoir dans le monde. Notre pays commande tellement de respect, même s'il ne possède pas beaucoup d'armes et même s'il ne déploie pas toute sa force. Nous ne serons jamais une superpuissance d'un point de vue militaire, mais nous pouvons en être une d'un point de vue diplomatique. Tout le monde respecte l'opinion du Canada depuis fort longtemps. Nous avons bâti cette réputation, nous l'avons acquis et nous n'avons pas su l'utiliser dans ce cas-ci. Nous ne nous en sommes pas servi.

Article 52 du Règlement

Nous aurions pu intervenir dès le début pour tenter d'influer sur la politique des États-Unis, pour tenter de les aider à prendre une décision pour qu'ils agissent quelque peu différemment, car, encore une fois, tous les pays que je connais conviennent que le problème est le dirigeant belligérant de l'Irak. C'est lui qui fait problème. Tout le monde s'entend là-dessus. À mon avis, c'est la stratégie et la façon dont elle a été présentée qui constituent un échec.

La résolution 1441 constituait une étape du processus. Lorsque nous sommes arrivés à la fin de ce processus, lorsque les inspecteurs en désarmement devaient réussir ou échouer dans leur tentative d'éliminer les armes de destruction massive, il fallait passer à une autre étape. Il était toujours censé y avoir une autre étape. On l'a maintenant contournée. Elle ne sera jamais franchie, mais le Canada aurait pu jouer un rôle pour tenter de parvenir à un consensus. Aucun effort n'a été déployé à cette fin. Un plan a été présenté, mais aucun effort n'a été fait pour consulter la France, l'Allemagne ou la Chine. Cela n'a pas été fait. On a dit: «Voici le plan», et j'estime que la diplomatie a échoué à ce point de vue.

Nous aurions pu jouer un rôle. Nous aurions pu tenter d'établir ce consensus, mais nous ne l'avons pas fait. Nous sommes demeurés dans les coulisses, invisibles, peu importe ce qu'on prétend. Tous les soirs, aux actualités, on a pu prendre connaissance des positions de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, mais jamais de celle du Canada. Jusqu'aux dernières semaines, le Canada a été invisible. Nous aurions dû intervenir dès le début.

Nous aurions dû essayer d'influencer les États-Unis. Nous sommes leur voisin le plus proche, leur principal partenaire commercial. Mieux que quiconque, nous comprenons les États-Unis. Nous aurions dû essayer d'infléchir leur orientation. Si nous avions essayé plus tôt, nous aurions peut-être pu éviter beaucoup de difficultés.

Toutefois, il aurait fallu prendre des risques. Il est impossible de prendre position en pareille matière sans s'exposer à des risques. Le gouvernement a choisi d'éviter les risques, de rester en retrait, en coulisse, de prendre position seulement lorsqu'il a été trop tard. Nous étions alors tellement à l'écart que personne ne nous a écoutés. C'est une honte. C'était une occasion de refaire notre réputation, de continuer à renforcer notre excellente réputation, mais nous l'avons laissé passer.

Les députés ont de la chance. Ils voyagent dans le monde entier. Partout où je vais, je suis étonné du respect qu'on éprouve pour le Canada et son opinion. Je suis allé à une réunion de l'OEA, et tous les représentants qui s'y trouvaient ont dit à quel point le Canada était important pour eux. Ils ont dit ceci: «Nous savons que vous avez des problèmes avec le géant qui est votre voisin, mais imaginez les nôtres, avec nos petits pays, nos petites économies, une langue différente. Nous avons un problème bien plus considérable que le vôtre, face à ce géant. Nous voulons que le Canada nous aide à faire contrepoids». Ils ont beaucoup de considération pour le Canada.

Je n'oublierai jamais cette réunion. Tous les représentants ont pris la parole et ils ont dit qu'ils étaient heureux que le Canada fasse partie de l'organisation, qu'ils attendaient du Canada qu'il les aide et fasse contrepoids. Cette fois-ci, nous n'avons pas joué ce rôle. On comptait sur nous, mais nous nous sommes défilés.

Et nous voici dans cette situation si déplorable qu'on a du mal à le croire. Il est difficile de croire que demain peut-être ou après-demain, des gens perdront la vie à cause de l'échec de la diplomatie. Nous ne pouvons nous en laver les mains. Ce n'est pas l'échec de l'ONU, mais notre échec à nous tous. Je suis vraiment désolé que nous en soyons là.

● (1945)

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il est assez rare que je prenne la parole à la Chambre pour dire avec combien de tristesse et de déception j'exprime non seulement mon opinion, mais surtout celle de nos électeurs, sur tout ce que nous avons entendu dans ce triste scénario représenté par l'annonce imminente de la guerre contre l'Irak.

Permettez-moi de revenir à il y a environ quatre ans, alors que la guerre et les bombardements se poursuivaient en Yougoslavie. Nous avons tenu un débat dans cette enceinte. Je me souviens d'avoir pris la parole pour dire que c'était un bien triste moment que nous vivions alors que le siècle se terminait et que nous amorcions un nouveau millénaire, et que nous espérions pouvoir mettre un terme aux guerres et assurer la paix, la prospérité, la santé et le bonheur dans tout le monde. Je me rappelle que nous avions alors des visiteurs américains. Il y avait un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Nous avions parmi nous des invités américains, dont M. Robert McNamara, ancien secrétaire américain de la défense et le général Lee Butler, commandant en chef du département américain de la défense à la retraite. Ils ont parlé de ce qui s'était produit au Vietnam. Ils ont dit que si seulement ils avaient su ce qui s'était produit au Vietnam, ils auraient certainement pris des décisions différentes.

J'aimerais maintenant revenir pour un instant à ce que nous vivons aujourd'hui. Il est bien de constater que les députés interviennent. L'ancien chef de l'Alliance a très éloquemment présenté sa position à ce sujet et nous venons tout juste d'entendre les commentaires du Parti conservateur, mais personne n'a semblé comprendre la raison d'être des Nations Unies. Cette organisation a été créée dans le but d'empêcher la guerre et non de formuler des résolutions préconisant la guerre. Ce qui s'est produit au cours des dernières décennies, je le dis à mes collègues, c'est que nous avons affaibli les Nations Unies en réduisant nos contributions, nos contributions financières s'entend. Les États-Unis sont d'ailleurs l'un des pays qui ont misérablement manqué à leurs obligations à cet égard. C'est triste, mais c'est la vérité.

Je dois revenir en arrière parce que le passé a toujours des répercussions sur l'avenir. Je me souviens que lorsque l'ancien secrétaire général de l'OTAN, M. Javier Solana, avait dit, en parlant du Kosovo en 1998, que la solution au problème n'avait rien à voir avec la signature de documents, mais bien avec l'observation des règles, j'avais dit que j'étais d'accord avec lui. Lorsque les États-Unis insistent aujourd'hui sur le respect et la mise en vigueur des résolutions, je suis d'accord avec eux. Nous devons certes prendre des mesures dans ce sens.

Article 52 du Règlement

Mais comme l'ancien chef de l'Alliance l'a dit, c'est de l'hypocrisie. Je dois dire à mon tour que les États-Unis font preuve d'une grande hypocrisie sur ce plan, parce qu'il suffit de se rappeler les très nombreuses résolutions adoptées par le passé. Il y a eu, par exemple, dans le dossier de la Palestine, la résolution 194, adoptée par l'Assemblée générale en 1948, qui reconnaît le droit des réfugiés de retourner dans leur mère patrie. Cette résolution revient constamment sur le tapis mais n'a jamais été appliquée. Tout récemment, on a eu la résolution de Jénine. Pourquoi n'avons-nous pas exigé qu'elle soit appliquée, qu'elle soit respectée? Que dire des nombreuses résolutions exigeant le retour des personnes portées disparues à Chypre? De la résolution demandant le règlement de la question de l'occupation illégale de Chypre? Pourquoi ne pas avoir réclamé leur application? Pourquoi tout à coup insister autant pour que la résolution 1441 soit observée? C'est ce qui est paradoxal.

En outre, comme l'a mentionné l'orateur précédent, un député conservateur, la résolution 1441 ne fait pas mention d'une action militaire. Nous sommes en présence aujourd'hui des adeptes de la guerre, les grandes puissances de ce monde, soit les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal. Qu'arriverait-il en Espagne s'il y avait un soulèvement au pays basque, accompagné d'attentats à la bombe et d'assassinats? Est-ce qu'on adopterait une résolution voulant qu'on y envoie les forces aériennes et les bombes? Non, je ne crois pas que ce soit la solution à retenir. C'est très malheureux, surtout que l'inspecteur en chef, M. Blix, a dit plusieurs fois que des progrès étaient réalisés et que la situation s'était améliorée depuis un mois ou deux.

• (1950)

La communauté internationale sait qu'elle a fait le bon choix. Le dirigeant de l'agence de l'énergie atomique a dit que nous faisons des progrès. Aussi, je me demande pourquoi nous avons nommé ces personnes au départ.

Je n'appuie pas Saddam Hussein, pas plus que je n'appuyais Slobodan Milosevic. Il n'y a rien que j'aimerais plus que de le voir détrôné, pour que le peuple irakien puisse commencer à vivre en paix dans la démocratie, et élever ses enfants, les éduquer et créer la prospérité.

Nous vivons des moments très tristes, mais la justification morale d'une guerre immédiate s'est effondrée lorsque les inspecteurs des Nations Unies ont déclaré n'avoir trouvé, en Irak, aucune preuve d'activité liée au secteur nucléaire. Leur déclaration était sans équivoque. Or, Colin Powell et tous les représentants américains ont décidé de faire la sourde oreille.

Des millions et des millions de personnes ont exprimé la même opinion un peu partout dans le monde. Tous ces gens peuvent-ils avoir tort? Nelson Mandela peut-il s'être trompé? Nous savons tous ce qu'a dit Nelson Mandela. Nous savons aussi ce qu'a dit l'évêque Desmond Tutu, il n'y a pas si longtemps. Nous savons ce que les citoyens du monde ont dit. Nous savons aussi ce que les Canadiens ont dit dimanche dernier, à midi, sur la Colline du Parlement. Il faut donner une chance à la paix. Quel genre de chance demandons-nous? Nous demandons que les inspecteurs puissent continuer leur travail.

Il est faux de vouloir lier le terrorisme à Saddam Hussein. Nous savons que cette guerre n'a rien à voir avec le terrorisme, mais qu'elle a plutôt tout à voir avec des intérêts acquis, notamment dans le secteur pétrolier et dans bien d'autres secteurs. Mais nous ne voulons pas suivre cette voie. Nous voulons façonner et continuer de soutenir l'organisme qu'est l'ONU. Si nous affaiblissons cette organisation

comme nous le faisons maintenant, c'est la primauté du droit, dont on parle souvent à la Chambre, qui en souffrira.

Monsieur le Président, j'ai oublié de vous dire que je partageais mon temps de parole avec la députée de Kitchener-Centre.

Il est impératif de permettre aux discussions en cours à l'ONU de se poursuivre, de permettre aux inspecteurs de continuer leur travail. L'autre jour, à Montréal, quelque 250 000 personnes ont envoyé le même message: nous voulons la paix, non la guerre.

Devons-nous nous y préparer? Bien sûr que oui. Devons-nous toujours être sur nos gardes? Bien entendu. Devons-nous nousurrer en nous disant qu'il n'arrivera plus rien une fois que nous aurons détrôné Saddam Hussein? Nous devons, au contraire, demeurer toujours sur nos gardes.

Les électeurs de Scarborough-Centre et d'autres Canadiens à qui j'ai parlé sont très inquiets. Toutefois, si la journée d'aujourd'hui marque un précédent pour ce qui est d'exiger l'application et l'observation de la résolution 1441, il revient aux États-Unis de donner l'exemple pour que toutes les résolutions prises dans le passé reviennent de nouveau sur le tapis dans l'avenir. La question du Proche-Orient est très importante pour la paix mondiale. La question de Chypre aussi est très importante pour la paix mondiale. La question des Kurdes est tout aussi importante. J'ai lu récemment un article de M. Haroon Siddiqui publié dans le *Toronto Star*. Il parlait de la règle de droit international. Il disait ceci:

L'Irak n'a pas envahi l'Amérique. Il en est incapable. Il ne menace pas de le faire, pas plus qu'il ne menace d'envahir quelque pays que ce soit. L'argument voulant qu'il est essentiel de livrer une guerre pour protéger les Américains contre Saddam n'est tout simplement pas crédible. Encore moins d'ailleurs que la tentative de relier l'Irak à Al-Qaïda. Si on adhère à la logique du président Bush, qui soutient qu'il faut envahir ceux qui, volontairement ou involontairement, ont financé, abrité ou aidé des terroristes, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Pakistan et le Qatar auraient dû être attaqués bien avant l'Irak.

Il ne s'agit pas d'insinuations et de oui-dire, mais bien de faits. Nous savons ce qui se passe là-bas. Malgré leurs prétendus efforts, les États-Unis n'ont qu'une idée en tête, et cela est inacceptable.

• (1955)

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat de ce soir sur la situation en Irak.

Je représente la circonscription de Kitchener-Centre. La population de ma circonscription et de la région de Waterloo est reconnue pour sa diversité ethnique. En fait, notre région vient au quatrième rang parmi les régions qui accueillent le plus grand nombre de néo-Canadiens. Des immigrants de partout dans le monde ont choisi de venir s'installer à Kitchener et d'en faire leur ville d'adoption au Canada. Certains de mes électeurs ont de la famille en Irak. La situation en Irak a suscité de vives émotions dans tous les coins du Canada, et cela a de fortes de répercussions dans la circonscription de Kitchener-Centre.

Article 52 du Règlement

Le Canada a toujours été un ardent défenseur de la paix et de la sécurité mondiales, gagnant le respect de tous les pays. La position du Canada à l'égard de l'Irak est claire depuis le début. Notre objectif est l'élimination complète des armes de destruction massive que possède l'Irak par des moyens pacifiques et conformément aux recommandations du Conseil de sécurité des Nations Unies. En tant que députés, il n'arrive pas très souvent que nous recevions des appels de gens qui félicitent le gouvernement pour les mesures qu'il a prises. La nature humaine n'est tout simplement pas ainsi faite. Il est beaucoup plus probable que nous recevions des appels d'électeurs qui sont mécontents de la position du gouvernement ou de la teneur d'un débat au Parlement. J'ai pu constater que les choses sont bien différentes dans le cas de la situation en Irak. Les électeurs sont heureux de la position adoptée par le gouvernement.

En fait, un résident de ma circonscription qui s'appelle Ron Hiller m'a écrit:

Je suis impressionné de ce que dit et fait le premier ministre pour essayer d'éviter une guerre contre l'Irak. Veuillez l'exhorter à poursuivre ses efforts. Il n'y a pas grand-chose qui soit plus important que cela.

C'est absolument vrai.

C'est à cause de ces conséquences importantes que nous devons passer par les Nations Unies. Lorsque le ministre des Affaires étrangères a comparu devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, une des questions que je lui ai posées était aussi importante que les tensions en Irak. Je lui ai demandé: Pouvons-nous imaginer en fait un monde sans les Nations Unies? Pendant plus de 50 ans, le multilatéralisme a été la pierre angulaire de la diplomatie canadienne. Aujourd'hui, face à un conflit imminent, nous continuons d'essayer de bâtir des ponts et c'est certes ce que nos électeurs réclament à ce stade-ci.

J'ai trouvé intéressant d'entendre certains de nos vis-à-vis. Même si la Chambre n'est peut-être pas pleine à craquer, l'un des avantages d'avoir nos délibérations télédiffusées, c'est que je sais qu'il y a beaucoup de gens qui nous regardent à la télévision, comme je l'ai fait pour l'un de nos vis-à-vis.

Nous devons comprendre que la diplomatie douce, la capacité de bâtir des ponts, qui est la marque de commerce au Canada, n'est pas nécessairement une chose dont on entend parler dans les premières pages d'un journal. Je sais pertinemment que le premier ministre a travaillé avec énergie avec notre bon ami, le président Bush des États-Unis, et l'a exhorté à s'en remettre aux Nations Unies, car c'était la voie que nous préférons. Pour les Canadiens et le gouvernement canadien, il s'agissait de la voie à suivre.

Nous devons envisager les répercussions qu'une action unilatérale aurait sur les Nations Unies. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant l'intervention militaire. Je voudrais signaler que notre ambassadeur aux Nations Unies, Paul Heinbecker, est né à Kitchener. Nous l'avons regardé aller avec beaucoup de fierté pour voir non seulement le type de représentation qu'il a donnée au Canada, mais le leadership dont il a fait preuve dans ce milieu multilatéral très important que sont les Nations Unies.

Pour de nombreux Irakiens, les Nations Unies ont joué un rôle vital en administrant la plus importante opération de distribution de denrées dans le monde. On a distribué des denrées par l'entremise de 46 000 agents de rationnement dans tout l'Irak. Pensez-y. C'est un peu comme un magasin de quartier sauf que, plutôt que de venir du pays lui-même dans le cadre d'un libre marché, les aliments sont fournis par les Nations Unies. Ces 46 000 comptoirs ne seront plus en mesure de recevoir des denrées et de les distribuer aux Irakiens.

●(2000)

Une intervention militaire mènera immédiatement à la destruction des réseaux d'aqueduc et de transport et provoquera l'effondrement du réseau de distribution alimentaire vital pour les Irakiens. Cela causera certainement de graves difficultés à une population déjà vulnérable comme le sont actuellement les Irakiens,

Si les États-Unis et leurs alliés décident de recourir à la force sans l'autorisation du Conseil de sécurité, d'une manière généralement considérée comme illégale, en quoi cela servira-t-il les intérêts de la communauté mondiale, non seulement pour ce qui est de régler ce problème, mais aussi dans une perspective d'avenir, compte tenu des autres conflits qui éclateront certainement?

Les conséquences qui s'ensuivront dépendront peut-être de la brièveté du conflit et, partant, du nombre limité de victimes, ainsi que de la démonstration que l'Irak s'apprêtait effectivement à mettre au point des armes de destruction massive, ce qui correspond depuis le début à l'optique du Canada. Nous voulons que soient détruites les armes de destruction massive.

Pareille révélation pourrait permettre à l'ONU de survivre à la crise, car l'intervention aurait été justifiée. Évidemment, nous n'avons toutefois aucune garantie que ce sera le cas. Nous ne pouvons miser sur le fait que la fin justifie les moyens. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est que ce conflit pourrait facilement sonner le glas des Nations Unies dans leur forme actuelle. Nous ne pouvons compromettre l'intégrité ou la crédibilité des Nations Unies au profit d'une intervention unilatérale. C'est un trop grand risque.

Comme le premier ministre l'a dit récemment, les Nations Unies peuvent être une grande force du bien dans le monde. Il est dans notre intérêt d'avoir recours à la puissance des institutions internationales dans ce monde complexe qui est le nôtre.

Au printemps 1999, l'ex-président de la République tchèque, Vaclav Havel, a pris la parole à la Chambre des communes. Grâce à son leadership remarquable, le président Havel a transformé son pays d'un État où dominaient la peur et l'oppression en une république démocratique. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement du Canada, le président Havel a dit que le rôle des gouvernements, le rôle légitime des organismes géopolitiques, c'est la protection des droits de la personne. Il a conclu ses remarques en déclarant ceci:

...les droits de la personne sont indivisibles. Qui fait mal à l'un fait mal à tous.

Nous, Canadiens, nous devons manifestement d'exercer une influence positive dans ce monde turbulent. Au bout du compte, nos valeurs sont non seulement canadiennes, mais humaines.

La circonscription de Kitchener-Waterloo se démarque par la diversité de ses groupes confessionnels, y compris l'Église mennonite. La foi mennonite est fondée sur la conviction profonde que la guerre ne résout vraiment aucun conflit. Le révérend Mark Diller Harder m'exposait récemment son opinion sur la crise irakienne. Voici ce qu'il m'a dit:

En tant que Mennonites, nous prions pour la paix. Nous allons travailler pour la paix. Nous demandons aux autres de bâtir avec nous un monde de paix et de justice pour tous.

C'est là un sentiment que nous partageons, peu importe notre race ou notre religion, et il prend racine dans le respect et l'amour que nous éprouvons tous pour l'humanité.

Article 52 du Règlement

Le Canada est extrêmement préoccupé par la violation des droits de la personne en Irak. Le Canada a maintes fois condamné l'Irak à cet égard. Nous avons coparrainé des résolutions sur la violation des droits de la personne en Irak à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Commission des droits de la personne. Des hauts fonctionnaires canadiens ont soulevé la question de nos préoccupations auprès de hauts fonctionnaires irakiens.

Depuis 1990, le Canada a fourni 35 millions de dollars d'aide humanitaire au peuple vulnérable de l'Irak et aux Irakiens qui ont été obligés de se réfugier dans des pays voisins. En outre, le Canada a participé à des efforts mixtes pour alléger l'incidence des sanctions internationales sur les civils irakiens innocents.

Nous, Canadiens, sommes fiers de notre longue tradition en matière de politique étrangère, à savoir qu'il faut encourager et promouvoir le dialogue et la compréhension entre les peuples de la Terre et chercher des solutions politiques et diplomatiques et cela, même en présence d'un conflit imminent. En continuant d'agir en fonction de ces valeurs, nous rehausserons la paix et la sécurité mondiales et nous renforcerons les institutions internationales.

● (2005)

Le rôle légitime du gouvernement est de protéger les droits de la personne. Les Nations Unies offrent au Canada la tribune dont il a besoin pour veiller avec ses alliés à protéger et à préserver la liberté et la sécurité mondiale.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis content d'intervenir dans le débat sur l'Irak. Je suis d'ailleurs intervenu à ce sujet à quelques reprises déjà. Je sais que le sujet n'est pas facile à traiter, vu que les facteurs à prendre en compte sont si nombreux. J'applaudis néanmoins tous les députés qui y prennent part.

En ce moment précis, il se passe des choses intéressantes. En effet, tandis que je suis à parler à la Chambre, je fais concurrence au président des États-Unis qui est en train d'annoncer son plan d'action. Je serais curieux de savoir combien de personnes, y compris les députés de mon propre parti, vont écouter mon intervention par rapport à la sienne. Quoi qu'il en soit, je ferai de mon mieux pour faire consigner mon point de vue, car j'estime ce débat très important.

Différents facteurs sont à prendre en compte. Comme je l'ai déjà dit à différentes occasions, en tant que député musulman, le seul d'ailleurs à la Chambre des communes, je m'inquiète de voir que l'on veuille, pour préserver la liberté et la démocratie dans le monde, mener des actions contre des dictateurs qui méritent d'être sanctionnés. Je suis évidemment préoccupé par les modalités de ces actions et par leur nature et leur importance.

Nous vivons aujourd'hui une de ces journées historiques qu'il nous arrive parfois de souhaiter de ne pas avoir vécues. Cette journée est de celles où les événements internationaux priment sur les petites choses du quotidien, que nous tenons pour acquises. Il semblerait que George Bush vienne tout juste, dès les premiers mots de son intervention, d'accorder 48 heures à Saddam Hussein pour quitter l'Irak. Au-delà de cette période, il semble qu'une action sera menée dans ce pays.

La communauté internationale est extrêmement nerveuse depuis que le président Bush a décrété que l'Irak de Saddam Hussein faisait partie de l'axe du mal. Le président Bush a clairement exprimé son intention le 12 septembre de l'année dernière, quand il a déclaré qu'il voulait se débarrasser de la menace que représente Saddam Hussein. Il a sollicité le soutien des Nations Unies pour désarmer l'Irak.

En novembre, la communauté internationale a réagi très favorablement à sa requête et le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1441, comme nous le savons.

Nous avons vu les inspecteurs en armement arpenter le désert irakien, à la recherche d'armes de destruction massive, généralement sans parvenir à des résultats probants, hélas.

Il y a eu la destruction de missiles Al-Samoud et la découverte de drones capables de disséminer des spores d'anthrax sur des civils qui ne s'y attendent pas, mais on n'a jamais trouvé de preuve concrète, un obus rempli de gaz moutarde, une fusée chargée de gaz VX. Ce qui ne veut pas dire que pendant ce temps-là Saddam ne se conformait pas à la résolution. Tous les alliés, y compris les Nations Unies, craignaient effectivement qu'il n'ait été en train de cacher ce qu'il pouvait.

Les Irakiens et les Français disent que c'est la preuve que l'Irak a désarmé. Les Britanniques et les Américains disent que c'est la preuve de la fourberie de l'Irak et de son non respect de la résolution 1441.

Les positions se sont durcies. Nous avons été témoins de nombreuses tentatives vouées à l'échec en vue de présenter aux Nations Unies une seconde résolution autorisant la guerre. Nous avons vu d'autres pays proposer des compromis dans l'espoir d'éviter la guerre, ne serait-ce que quelques jours de plus. Nous avons été témoins de l'intransigeance des Français qui ont dit qu'ils s'opposeraient à toute tentative de compromis. Nous avons suivi de nombreux débats, à des paliers différents, ici et dans d'autres régions du monde.

Dans cette Chambre, nous avons vu différentes réactions. En raison de la course à la direction du Parti conservateur, certains candidats ont dit non, jamais nous ne devrions participer à une intervention, tandis que d'autres ont dit qu'ils pensaient que nous devrions épauler les Américains et envahir l'Irak.

Au moins, les députés néo-démocrates ont été plus constants. Ils ont toujours eu pour position que le Canada ne devrait jamais participer à la guerre, même si la cause est juste, une politique qui a échoué à Munich, mais à laquelle tiennent toujours les pacifistes.

Le Bloc a maintenu sa position en faveur d'une intervention des Nations Unies. Constants, oui, mais à peine réalistes quand nous avons une institution qui dépend de la bonne volonté de pays comme la Libye, qui préside actuellement l'organisme onusien chargé de la protection des droits de l'homme.

Le gouvernement a été l'inverse de constant. Nous avons entendu le ministre de la Défense dire une chose et le ministre des Affaires étrangères dire quelque chose d'entièrement différent. Puis, il y a le premier ministre qui improvise. Et ce, jusqu'à ce qu'il prenne enfin position aujourd'hui.

C'est vers mon parti, l'Alliance canadienne, que les Canadiens ont dû se tourner pour qu'on leur montre la voie dans ce dossier.

● (2010)

Il n'est pas facile de dire dès le départ que nous devons appuyer nos alliés même s'il faut respecter le cadre des Nations Unies. Néanmoins, nous devons faire front uni contre les dictateurs comme Saddam Hussein. Nous avons pris une position qui est peut-être impopulaire, mais nous estimons fermement qu'elle est juste.

Article 52 du Règlement

Lorsque nous affirmons que le monde se porterait mieux sans armes de destruction de masse, c'est une question de conviction, non de popularité. Lorsque nous déclarons que des dictateurs comme Saddam Hussein sont des criminels, c'est parce que nous croyons que c'est bel et bien le cas. Lorsque nous soutenons qu'il faut appuyer nos alliés, c'est que nous pensons qu'en dépit de nos divergences de vues avec le gouvernement américain, les démocraties doivent faire front commun.

Le lien qui unit les démocraties est l'amour de la liberté et le désir réel de faire en sorte que tous les citoyens du monde vivent en paix. Voilà la conviction de l'Alliance canadienne. Notre position n'est pas équivoque comme celle de notre gouvernement. Notre position ne dépend pas de la direction du vent, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'opinion populaire à l'égard de cette question.

Voici la question qui se pose maintenant. Si nous chérissons la vie humaine, comment pouvons-nous appuyer une guerre? Je tiens à ce qu'il soit clair que nous n'avons jamais appuyé et n'appuierons jamais une guerre illimitée et insensée. Une telle intervention ne serait pas dans l'intérêt de la communauté internationale. Nous avons toujours affirmé qu'une solution pacifique est préférable et que Saddam Hussein devrait désarmer.

Néanmoins, nous savons que la paix n'est pas l'absence de conflit et que l'Irak est en situation de conflit constant depuis l'arrivée au pouvoir de Saddam Hussein. Les sanctions imposées à l'Irak tuent davantage d'enfants et de civils en une seule année que ne l'ont fait les bombardements alliés pendant la guerre du Golfe en 1991. Saddam Hussein arrête, torture et tue ses opposants et ceux qui réclament la liberté en Irak.

Il est absolument faux de prétendre que l'Irak n'est pas engagé dans un conflit. Ne revient-il pas aux Canadiens et aux citoyens d'autres pays privilégiés d'intervenir pour protéger les civils irakiens et affirmer que la coupe déborde?

La question me rappelle l'expérience que ma famille a vécue. J'étais encore bébé lorsque nous sommes arrivés au Canada dans des circonstances analogues, victimes de persécution en Ouganda. Ma famille a fui le régime d'Idi Amin, un dictateur radical comme Saddam Hussein. Notre choix était clair: quitter le pays en laissant tout derrière ou mourir.

Je me rappelle qu'à ce moment-là l'Organisation des Nations Unies devait décider si elle-même ou un membre devait participer à des conflits. Bien qu'aucune décision n'ait été prise, la Grande-Bretagne, certains pays européens, les États-Unis et naturellement le Canada ont ouvert leurs frontières à de nombreux réfugiés ougandais, un geste extraordinaire.

En tant que musulman grandissant au Canada, j'ai eu la possibilité de m'intégrer à la collectivité et à la culture. Nous connaissons tous cependant les nombreux défis que doivent relever les nouveaux arrivants. En tant que députés, nous représentons des gens de toutes les régions du monde ainsi que de toutes les collectivités et les cultures. Si je me trouve ici aujourd'hui, à mon avis, c'est parce que mon père parlait constamment de l'importance de la liberté et de la démocratie et me disant qu'il ne fallait pas les tenir pour acquises.

Même si nous nous tirions bien d'affaire, puisque ma famille possédait des entreprises, et que nous vivions dans un milieu aisée, les affaires gouvernementales ne nous intéressaient pas et nous ne nous soucions pas des personnes comme Idi Amin, qui a pris le pouvoir. L'influence de mon père, qui a tout perdu en décidant de venir s'installer dans ce merveilleux pays, tout au long de mon enfance m'a vraiment marqué.

Après avoir participé au processus démocratique au point de me retrouver en cette enceinte, il n'est pas surprenant que je parle avec passion d'intervenir dans des endroits où nous pourrions atténuer certaines difficultés que ma propre famille et d'autres ont connues en Ouganda. Que pouvons-nous faire, de manière proactive, pour essayer d'instaurer la liberté et la démocratie sur Terre?

J'ai aussi entendu des gens dire qu'il est impossible de démocratiser certains de ces pays musulmans parce que leur religion et leurs croyances ne sont pas compatibles avec la démocratie. Il est complètement abominable que des gens croient une telle chose. Nous avons vu l'histoire de certains de ces pays qui ont subi le joug malheureux de dictateurs sous les apparences de la démocratie. L'Irak est un exemple parmi d'autres. Malheureusement, certains dictateurs s'emparent de leurs démocraties pour instaurer une forme de démocratie incompatible avec celles du monde occidental.

• (2015)

Voilà pourquoi, si nous voulons que les démocraties fonctionnent bien et que bon nombre de ces pays s'inscrivent dans le grand cadre de toutes les nations qui respectent les droits de la personne et les droits pour les femmes, les divers groupes culturels et les multiples allégeances religieuses, ainsi que toutes les diversités des pays musulmans, en notre qualité de nations plus averties, nous devons essayer d'exercer des pressions sur les gens comme Saddam Hussein afin qu'ils se conforment aux normes que nous acceptons tous et qui contribueront à améliorer la situation de leurs propres pays.

Quand je songe à ce qui pourrait se produire au cours des prochains jours au Proche-Orient, je suis aussi préoccupé par les effets que la guerre pourrait avoir sur cette région et l'instabilité qu'elle pourrait créer à court terme et je me demande quelles mesures nous pourrions prendre pour mettre en place des systèmes démocratiques et des procédures de gouvernance capables d'instaurer une véritable démocratie dans l'intérêt du peuple irakien.

Par exemple, l'Arabie saoudite est l'un des pays où, en cas de guerre contre l'Irak, et nous sommes nombreux à le dire, il pourrait y avoir de l'instabilité. Nous savons que l'Arabie saoudite a déjà été menacée par Saddam dans le passé. Nous savons que Saddam a déjà lancé des missiles Scud contre ce pays. Malheureusement, à cause de cela, il y a un réel équilibre de pouvoir entre les pays musulmans, qui cherchent à se protéger contre toute attaque imminente.

Avec tout mouvement contre l'Irak, nous devons évidemment commencer à réfléchir. M. Bush a accordé un délai de 48 heures à Saddam Hussein pour s'exiler. Quoi que fassent les États-Unis, nous comptons que le gouvernement canadien participera aux efforts qui seront déployés après le conflit afin de mettre en place un nouveau gouvernement et à établir un régime démocratique durable qui profiterait, espérons-le, aux Irakiens. C'est là que nous pourrions intervenir. Maintenant que le gouvernement a dit que le Canada ne participera à aucune action militaire, nous devrions nous concentrer sur le scénario d'après-guerre, et j'en reparlerai un peu tout à l'heure.

Article 52 du Règlement

L'Iran figure aussi parmi ces pays de l'axe du mal. Nous savons qu'il est en train de développer des armes nucléaires. Dans ce pays, nous savons que le gouvernement civil est un peu plus ouvert, et nous pouvons en profiter pour mettre l'Iran sur une voie moins radicale. Nous pouvons avoir une influence positive en essayant d'y établir un régime démocratique à long terme. Toutefois, ce nouveau gouvernement devra s'engager envers des pays comme le Canada à travailler avec nos alliés en ce sens, notamment dans un scénario d'après-guerre.

Je voudrais dire encore quelques mots sur la façon dont nous pouvons participer, quoi qu'il arrive en Irak ou au Proche-Orient, au processus de paix. Je voudrais aussi souligner certains des succès que nous avons obtenus ou des échecs que nous avons subis jusqu'à maintenant, car tout cela est lié aux efforts visant à apporter de la stabilité dans la région.

Les mesures positives qui ont été adoptées après la guerre du Golfe de 1991, l'Accord d'Oslo par exemple, ont impliqué bon nombre de gens. Cela devait contribuer à apporter la paix et la sécurité dans la région. Nous reconnaissons tous que la participation des États-Unis au Proche-Orient a été cruciale à ce moment là et qu'elle a assuré le succès de l'entreprise.

Maintenant, pour ce qui est de l'avenir, surtout depuis que nous avons entendu les dernières propositions britanniques en vue de la paix, il me semble clair qu'en empêchant Saddam Hussein de créer une instabilité dans la région, cet objectif pourrait être plus facile à atteindre. Cela aiderait également à atteindre une certaine sécurité en Israël, ce que nous tentons de faire des deux côtés, qu'il s'agisse de la Palestine ou de l'Israël.

Les problèmes survenus récemment à ces niveaux ont sans aucun doute des liens avec l'Irak. Certains ne veulent pas le reconnaître, mais nous avons des renseignements qui nous permettent de croire que Saddam payait des terroristes et des kamikazes pour aller de l'avant et tuer des civils innocents. Le processus de paix est paralysé depuis plus de trois ans par suite de bon nombre des actes attribuables à l'Irak.

Comme je l'ai souligné, le fait que la Grande-Bretagne s'adressera au Conseil de sécurité pour obtenir une nouvelle résolution me semble être une bonne occasion de mettre au point un plan de paix. Dans toute cette affaire, bon nombre de gens ont remis en question l'efficacité actuelle et future des Nations Unies dans le cadre de délibérations portant sur des actions militaires parce qu'il est évident que les intérêts en cause divergent.

● (2020)

Il est malheureux que nous atteignons un stade de l'histoire où la crédibilité de cette institution sera remise en question, ce qui pourrait avoir une incidence énorme dans le monde.

Au moment où nous abordons de nouveau ce qui va se produire et comment les choses vont se dérouler, j'aimerais souligner comme je l'ai fait dans le passé certains des crimes contre l'humanité et des cas de non-respect des décisions de la part de Saddam.

Saddam Hussein a ordonné le recours à des agents chimiques pendant le conflit de 10 ans avec l'Iran, et contre les Kurdes dans le Nord. Plus de 1,5 million de personnes sont mortes pendant le conflit irano-irakien. L'invasion du Koweït en 1990 était illégale en vertu du droit international. Les atrocités et les crimes attribuables à l'Irak au cours de cette occupation ont été bien étayés, y compris les meurtres, la torture et le pillage des foyers et des trésors nationaux koweïtiens. Il en a été de même de la destruction des puits de pétrole koweïtiens, qui a mené à des catastrophes environnementales gigantesques, ainsi que des attaques menées contre Israël pendant la guerre du Golfe à

l'aide de missiles Scud. Nous savons maintenant que Saddam Hussein n'hésite pas à attaquer les gens qui l'entourent et qu'il le fait souvent sans provocation.

Après la guerre du Golfe, l'Irak a accepté de procéder à un désarmement et de permettre aux inspecteurs en armements de l'ONU de détruire des armes chimiques. Toutefois, en 1998, les inspecteurs en désarmement ont quitté le pays parce que les Irakiens ne respectaient pas les résolutions de l'ONU. Le programme Pétrole contre nourriture a été mis en place pour permettre à la population d'éviter de porter le poids des actions de Saddam. Ces mesures ont en fait été contournées par le régime irakien. Il y a eu non-respect manifeste de la résolution 1441.

Le 27 janvier, l'inspecteur en chef Blix a fait rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies de nombreux manquements de l'Irak, qui n'a donc pas tenu ses obligations aux termes de la résolution 1441. L'Irak devait déclarer tous les dispositifs et toutes les armes chimiques, mais ne l'a pas fait. Le rapport de plus de 12 000 pages comportait de nettes omissions, surtout en ce qui concerne les gaz inervants, l'anthrax, les bombes et les charges militaires chimiques. L'Irak était censé donner accès sans condition à tous les sites renfermant des armements. Il l'a fait, mais n'a déployé aucun effort pour y faciliter la tâche des inspecteurs. C'est ce que nous avons vu jusqu'à aujourd'hui.

Respecter la lettre et non l'esprit de la loi, voilà vraiment le mandat qu'a suivi le régime irakien. La réaction du Canada face au non-respect des conditions par les Irakiens a été au mieux mitigée. Le Canada a, à juste titre, agi avec les Nations Unies pour régler le problème du non-respect des conditions par l'Irak, et nous pensons que cela fut une bonne chose.

Le Canada a appuyé l'intervention multilatérale des Nations Unies en 1990-1991 afin d'empêcher Saddam de rester au Koweït. Le Canada a appuyé toutes les résolutions de l'ONU adoptées au cours de la dernière décennie, qu'il s'agisse de résolutions prévoyant des sanctions, de la création du programme «pétrole contre nourriture» et, maintenant, de la résolution 1441.

Le Canada a aussi appuyé l'opération Renard du désert en 1998, lorsque Saddam Hussein a refusé de coopérer avec les inspecteurs des armements. C'est un point important, parce que cette opération n'était pas appuyée par les Nations Unies. Pourtant, si je me fie à ce que certains députés ont dit aujourd'hui, la Chambre avait tenu un débat ouvert et avait voté, de telle sorte que tous les députés ont eu leur mot à dire.

Même si le gouvernement prend enfin position aujourd'hui, celui-ci n'a toujours pas pris l'engagement envers la démocratie qu'un grand nombre de députés souhaiteraient voir, de façon à avoir leur mot à dire en bout de ligne relativement à ce qui, selon eux, devrait être fait dans ce cas précis. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux avaient cette possibilité. Il est incroyable qu'aujourd'hui, alors qu'ils pourraient permettre à tous les députés d'avoir leur mot à dire, ils ne le font pas.

J'aimerais résumer ce que l'Alliance canadienne a dit dans le passé. Nous avons contesté l'efficacité des sanctions. J'ai été heureux de voir un comité multipartite convenir à l'unanimité qu'il fallait réduire les sanctions, sauf erreur cela se passait en 2000, afin d'essayer d'aider les Irakiens. Nous étions d'accord, parce qu'on ne connaît pas très bien les effets nocifs que les sanctions peuvent avoir sur les gens.

Article 52 du Règlement

Nous avons aussi été actifs sur un certain nombre d'autres fronts. Je sais que je n'ai plus beaucoup de temps. Par conséquent, je vais terminer en disant que, comme nous le savons, une intervention militaire est sur le point de se produire, à moins que Saddam ne décide de quitter l'Irak et de s'exiler. Étant donné que le gouvernement ne va pas participer à cette intervention, il faut commencer à travailler au scénario de l'après-guerre.

Il est à espérer que toute guerre sera de courte durée. Le Canada devrait faire des plans maintenant avec les Nations Unies, les États-Unis et nos alliés pour la restructuration de l'Iraq après le conflit. Les efforts devraient porter sur des réformes démocratiques englobant tous les groupes ethniques, et ces efforts devraient viser à assurer des relations pacifiques entre l'Irak et ses voisins, ainsi qu'avec le reste du monde.

• (2025)

Le Canada pourrait avoir un effet positif à long terme dans l'élaboration de cette stratégie et c'est là que devraient porter nos efforts. J'espère que la décision du gouvernement ne nuira pas à notre crédibilité auprès de nos alliés.

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques mois, une communauté internationale profondément troublée voit le gouvernement américain attiser les flammes de la guerre contre l'Irak. Juste au moment où j'arrivais à la Chambre ce soir, on nous a asséné une vérité crue et brutale: le président des États-Unis lance un dernier ultimatum de 48 heures.

L'administration Bush a essayé en vain de justifier cette guerre contre l'Irak. Des individus, des collectivités et des pays entiers ont rejeté les affirmations des Américains voulant que l'Irak constitue une menace contre la sécurité du reste du monde. Aucun de ces individus, aucun de ces pays n'approuve la brutalité du régime de Saddam Hussein, mais personne ne reconnaît la légitimité d'une guerre qui vise à remplacer un régime de gouvernement.

Monsieur le Président, j'ai oublié de vous dire que je partage mon temps de parole avec le député d'Algoma—Manitoulin.

L'administration Bush prétend que cette guerre contre l'Irak fait partie d'une lutte qui se poursuit contre le terrorisme. Pourtant, nombreux sont ceux qui ont affirmé clairement qu'une attaque injustifiée et illégitime contre l'Irak comme celle dans laquelle le gouvernement américain lance le monde ce soir ne servira qu'à propager davantage le terrorisme. L'idée qu'une guerre menée par les Américains contre l'Irak aura un effet d'entraînement qui mènera à la paix et à la stabilité au Proche-Orient est téméraire. Ceux qui critiquent cette idée sont légion. Il s'en trouve même au sein du gouvernement américain. Nombreux sont ceux qui pensent qu'une attaque menée par les Américains contre l'Irak jettera plutôt la région dans une profonde instabilité et même le chaos.

On nous dit que le président Bush est un homme profondément religieux. Or, nous le savons, le mélange de la religion et de la politique donne un cocktail dangereux et explosif. Nous devons nous demander pourquoi un homme profondément religieux refuse d'écouter les exhortations des chefs religieux du monde et les prières de millions de manifestants sur la planète, y compris les prières qui viennent de citoyens américains.

Cette action guerrière défie tout raisonnement logique, et c'est en se montrant irascible et impatient que Bush annonce au reste de la planète que l'heure de vérité, celle qu'il a fixée, est venue. L'image de cet homme et de ce gouvernement impatients est celle que nous devrions retenir, l'impatience de la bruyante machine de guerre et des soldats bottés qui attendent l'appel aux armes, l'impatience des généraux américains qui jouent du stylo en attendant le mot d'ordre

de leur président, l'impatience des correspondants de guerre qui pianotent sur le clavier de leur ordinateur en attendant d'insuffler aux mots toutes les horreurs de la guerre.

Qu'en est-il des Irakiens, ces hommes, femmes et enfants innocents? Que ressentent-ils, à quoi pensent-ils et que craignent-ils en attendant le carnage annoncé?

En tant que membre du comité des affaires étrangères, j'ai participé à des réunions où sont venus témoigner des experts de la situation en Irak. Nous avons entendu des témoignages qui donnent froid dans le dos de la part de représentants d'organismes et de groupes de secours humanitaire ainsi que de personnes qui ont passé des années à travailler avec des Irakiens. Ils connaissent les épreuves quotidiennes que ces gens subissent.

Seize millions de gens dépendent des systèmes de distribution alimentaire qui seront grandement perturbés une fois les hostilités déclenchées. L'Irak est un désert, et le système d'approvisionnement en eau est tributaire du réseau électrique. Tout endommagement de ce réseau empêche les gens d'avoir de l'eau saine et potable. Les Irakiens souffrent déjà de malnutrition, de maladies et de troubles pathologiques qui pourraient facilement être traités dans des hôpitaux occidentaux. Nombre d'entre eux sont déjà affaiblis si bien qu'ils auront de la difficulté à affronter d'autres souffrances.

Les enfants irakiens sont particulièrement vulnérables. Ils sont nombreux à souffrir de malnutrition, sans parler de la famine qui menace. Les traumatismes psychologiques engendrés par la terreur de la guerre imminente laisseront des marques profondes et permanentes chez ces enfants. War Child, une ONG qui s'occupe des enfants touchés par la guerre, a mené une enquête auprès d'enfants irakiens l'automne dernier. Elle a constaté que 40 p. 100 de ces enfants estimaient que la vie ne valait pas la peine d'être vécue. Même des enfants de cinq ans ont été interviewés dans le cadre de cette enquête.

À l'heure actuelle, les organismes de secours humanitaire n'ont pas les ressources voulues pour affronter les répercussions de la guerre que les Américains s'approprient à livrer à l'Irak. C'est maintenant que le gouvernement du Canada doit fournir des ressources en vue d'aider les organismes de secours humanitaire à accomplir le travail difficile qui les attend.

• (2030)

Grâce au leadership du premier ministre, le gouvernement a fait un premier pas très important en faisant une déclaration claire et sans équivoque. Le premier ministre a déclaré aujourd'hui à la Chambre: «Le Canada ne participera pas à une guerre en Irak en l'absence d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.» Le premier ministre sait que la démarche amorcée par les Américains, et de laquelle ils ne peuvent s'écarter, est injuste et inadmissible.

Le premier ministre a su séparer la politique étrangère du Canada de celle de la super-puissance que forment nos voisins du sud. Nous sommes une nation indépendante et souveraine et notre premier ministre sait fort bien, comme l'a signalé Dalton Camp, qu'il est préférable de laisser le poudre sécher avant de tirer, ce qui contraste avec le chauvinisme, l'impatience et l'irascibilité clairement manifestés par M. Bush. Aujourd'hui, le premier ministre a prononcé les paroles que les Canadiens voulaient entendre. Nous ne participerons pas à cette guerre injustifiée et illégitime. Des paroles faites de force et de courage.

Les Quakers de la circonscription de York-Nord que je représente ont organisé une marche pour la paix. Je les félicite d'avoir organisé cette manifestation et de s'être ainsi joints aux millions de personnes de toutes les régions du monde qui se sont prononcés en faveur de la paix. Malheureusement, Bush et son administration n'en ont pas tenu compte. Ce dernier ultimatum de 48 heures a quelque chose de bouleversant et son impact ne sera connu et vraiment compris que dans les mois, les années et même les décennies qui viennent.

Quelle réaction en chaîne cela provoquera-t-il non seulement dans la région, mais à l'échelle de la planète? Je crains pour les hommes, les femmes et les enfants irakiens tout comme je crains pour la sécurité de mes propres enfants.

● (2035)

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.): Monsieur le Président, comme tous mes collègues qui sont intervenus ou qui interviendront ce soir, nous avons une occasion de prendre la parole dans cette Chambre à un moment très difficile pour le monde.

Il y a quelques instants, M. Bush, président des États-Unis, a conclu un important discours à l'intention non seulement des citoyens américains, mais aussi des peuples du monde entier. Dans ce discours, il a essentiellement accordé au dirigeant irakien 48 heures pour décider de son propre sort. Au cours des 48 prochaines heures, nous assisterons à la fin d'une marche à la guerre, ou, espérons-le, à un miracle. À moins de nous bercer d'illusions, il semble on ne peut plus évident que la possibilité d'un miracle soit extrêmement éloignée.

Néanmoins, il y aura des millions de gens dans le monde, y compris des Canadiens qui prieront et espéreront, et d'autres qui attendront anxieusement la très faible possibilité que M. Hussein voie que la seule solution possible pour éviter la guerre ne soit de quitter le pouvoir.

Pas trop tard qu'hier, je croyais qu'il était possible d'éviter une guerre. Cependant, je suis sûr, comme la majorité des députés, que cet espoir s'est beaucoup estompé, mais nous verrons.

Je voudrais faire une observation, à l'instar de mon prédécesseur, sur la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui, au nom de tous les Canadiens, et sur la position qui trouvera certes un écho parmi non seulement la vaste majorité de mes électeurs, mais aussi de tous les Canadiens, à savoir que nous devons, aujourd'hui et à l'avenir, faire confiance aux Nations Unies.

Le premier ministre a dit aujourd'hui que nous croyons que l'Irak doit respecter entièrement la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons toujours dit clairement que le Canada exigera l'approbation du Conseil de sécurité si nous devons participer à une campagne militaire. Au cours des quelques dernières semaines, le Conseil de sécurité a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant une intervention militaire.

Le Canada a travaillé très fort pour établir un compromis permettant d'aplanir les divergences au sein du Conseil de sécurité, mais malheureusement nous n'y sommes pas parvenus. Si une intervention militaire a lieu sans l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, le Canada n'y participera pas.

Je suis entièrement d'accord avec la position prise par le premier ministre. Il nous a aidé à traverser une période difficile et il y a d'autres moments difficiles qui nous attendent. Je suis convaincu que, même si le Canada ne participera pas à une intervention militaire, il jouera un rôle dans la reconstruction de l'Irak. Je trouve fort réconfortante l'annonce faite par notre ministre de la Coopération internationale qu'une somme d'un quart de milliard de

dollars servira à la reconstruction de l'Afghanistan, et je ne doute pas que l'aide du Canada à l'Irak au lendemain d'une guerre éventuelle sera tout aussi importante.

Ma circonscription, Algoma—Manitoulin, a déjà été représentée par le regretté Lester B. Pearson qui, comme les députés le savent, nous a laissé par sa promotion de l'oeuvre des Nations Unies un extraordinaire héritage au chapitre du maintien de la paix.

À mon avis, la guerre et les vies innocentes qu'elles arrache représentent la pire tragédie qui soit, mais juste après se profile la perte possible par l'ONU de la crédibilité qu'elle a réussi à acquérir au cours des quelque 50 dernières années.

● (2040)

Certains diront que les Nations Unies sont une futilité et qu'il en a toujours été ainsi. D'autres diront, et je suis de ceux-là, que les Nations Unies sont encore en évolution et que nous devrions saisir toutes les possibilités que nous avons de contribuer à leur édification.

La situation irakienne a été une occasion en ce sens, une occasion dont le monde entier, y compris nos voisins du sud, aurait dû profiter pour ajouter d'autres briques et du mortier aux Nations Unies, à titre d'institution planétaire très importante. Mais le monde est loin d'être parfait. Nous le savons.

Tout ce que je souhaite, c'est que les événements actuels ne soient pas fatals aux Nations Unies. Cette organisation sera très sérieusement malmenée, mais j'ai confiance que les hommes et les femmes de bonne volonté de toutes les parties du monde verront là l'occasion de s'atteler à la tâche et de travailler plus fort pour faire en sorte que les Nations Unies, dans des situations comme celle-ci, deviennent un intervenant plus puissant dans le monde.

Je suis de ceux qui croient que nous pouvons mettre à contribution les institutions de gouvernance mondiale pour arriver à un monde pacifique, un monde plus juste pour les pauvres, un monde plus propice à l'environnement, un monde où l'on voit la qualité de vie de chacun s'améliorer quotidiennement au lieu de voir le fossé s'élargir.

L'énorme confiance que nous avons placée dans l'ONU a été ébranlée à différents moments dans le passé et il pourrait en être de même de l'espoir que nous nourrissons aujourd'hui et que nous nourrirons peut-être au cours des deux prochains jours. Aussi, lorsque la poussière retombera, il serait peut-être opportun que le monde prenne un peu de recul et repense la structure des Nations Unies ainsi que sa capacité de relever les défis complexes auxquels le monde fait face. D'ailleurs, à mon avis, la première chose que les Nations Unies devraient faire dans l'éventualité d'une guerre qui serait de courte durée, ce serait ensuite de rapidement s'employer à la reconstruction de l'Irak. Il est à espérer que le monde comprendra qu'il ne doit plus jamais se placer au bord de pareil précipice.

Tous les députés ont eu la chance de rendre visite aux électeurs de leur circonscription ces dernières semaines. Nous avons beaucoup entendu parler des problèmes d'actualité et tout particulièrement de l'éventualité d'une guerre contre l'Irak. Les électeurs de ma circonscription ont majoritairement dit, sauf quelques exceptions, qu'ils souhaitaient le soutien des Nations Unies pour que le Canada intervienne.

Article 52 du Règlement

Nous sommes un pays de gardiens de la paix. À l'instar de certains de mes collègues, j'ai eu la chance de passer quelque temps dans les forces armées. J'ai eu l'insigne honneur de passer une semaine à Wainwright, en Alberta, en août dernier, puis une autre semaine en Bosnie, en novembre, avec le 1^{er} bataillon de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry, dans le cadre d'un excellent programme que l'ancien ministre de la Défense a contribué à mettre en place. J'ai eu la chance de rencontrer non seulement certains militaires en particulier, mais nos militaires en général, qui sont sans doute les meilleurs au monde. Si on le leur demandait, ils nous diraient qu'ils faut d'abord rechercher la paix à tout prix.

Ce n'est pas le moment de condamner nos voisins du Sud. Ce sont nos amis aujourd'hui et ce seront nos amis demain, la semaine prochaine et le mois prochain. Nous avons suffisamment analysé les tenants et les aboutissants de cette affaire. M. Bush devra répondre de ses actes devant ses propres administrés et devant l'histoire, évidemment, qui comprendra les annales de notre époque. Advienne que pourra!

L'important est pour moi de savoir si cela finira par améliorer la paix dans le monde ou par nous en éloigner davantage. Éternel optimiste que je suis, je me console, même en ces temps difficiles, de voir que ces questions ont galvanisé le monde et que des hommes et des femmes de bonne volonté trouveront le moyen à plus ou moins long terme d'apporter la paix à notre planète.

• (2045)

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je vous avise dès le départ que je partagerai le temps qui m'est imparti avec mon collègue de Rosemont. C'est pour moi, peut-être, le plus important discours, la plus importante intervention en cette Chambre depuis mon élection en 1993, parce que l'on sait que l'humanité vit actuellement des heures excessivement sombres, excessivement dramatiques.

Une guerre, on sait quand elle commence, mais on ne sait pas quand elle finit. On peut se douter qu'elle commencera à peu près dans 48 heures, selon l'ultimatum qu'a lancé tout à l'heure le président Bush à Saddam Hussein, son homologue. Connaissant la position de Saddam Hussein qui a réagi cet après-midi, on peut penser qu'il y aura malheureusement un conflit militaire. Il faut donc commenteur—c'est là notre métier—, mais il ne faut pas perdre de vue l'essentiel.

L'essentiel, à mon avis, réside dans trois concepts de ce débat qui fait que l'opinion publique internationale est déchirée, mais qui fait aussi que l'un des clans m'apparaît beaucoup plus nombreux que l'autre, et je pense que c'est le clan minoritaire qui impose sa loi.

Il y a donc trois concepts qui devraient nous habiter. Il s'agit de la légitimité de cette guerre, de la légalité de cette guerre et de la nécessité de cette guerre. En aucun cas, a-t-on fait la démonstration, ni aux Nations Unies, ni au Conseil de sécurité, ni dans l'opinion publique mondiale, ni dans la communauté internationale, qu'il y avait légalité, nécessité et légitimité. Ni Colin Powell, ni Tony Blair n'ont réussi; il en est de même des inspecteurs qui, ayant une position de neutralité, l'ont maintenue, je crois, malgré les pressions dont ils ont été l'objet. Au contraire, les inspecteurs commandés par l'ONU ont dû admettre à un moment donné que le régime irakien collaborait quand même de façon correcte à toute la démarche.

Il faut donc remettre en question la prise de position actuelle, parce que si nous ne parvenons pas à trouver des explications plausibles, nous nageons dans l'arbitraire. Ce sont les points sur lesquels je voudrais insister, parce qu'il faut se demander en toute

bonne conscience comment justifier, comment expliquer cette guerre. Les dirigeants américains ont jusqu'à maintenant failli à la tâche de nous donner des raisons qui semblent valables.

À cet égard, plusieurs hypothèses circulent. Est-ce que c'est pour le pétrole et les réserves considérables qu'on retrouve encore en Irak, qui pourraient protéger celles des Américains, qui motivent ces derniers? Est-ce que c'est pour combattre le terrorisme? Pourtant, aucun lien n'a pu être fait officiellement, scientifiquement avec Al-Qaïda. Est-ce que ce serait pour rétablir un nouvel ordre géopolitique au Moyen-Orient? Si oui, à quel prix? Et, tout le monde le sait, en lien direct avec l'autre problème combien complexe qui s'appelle le conflit israélo-palestinien.

Est-ce que c'est, pour les dirigeants américains, tout simplement une volonté d'imposer une présence et une puissance au Moyen-Orient, en toute logique avec un concept qui habite la culture américaine qui s'appelle le «manifest destiny», soit la destinée manifeste qui serait la leur, à savoir qu'ils doivent toujours étendre davantage leur hégémonie?

Est-ce que c'est pour changer le régime de Saddam Hussein? Si oui, comme l'a souligné le premier ministre canadien, où s'arrête ce processus? Où s'arrête la réflexion? Qui sera le prochain sur la liste des changements en termes de direction politique?

Ou encore—et j'espère que cela est farfelu; certains l'avancent; j'ose espérer que cette hypothèse n'est pas fondée—, est-ce que ce serait là une immense manoeuvre de diversion pour camoufler les immenses scandales qui ont affligé l'économie américaine au cours des récents mois? Je pense à Enron, à WorldCom, à Adelphia où, vous le savez, des milliers de petits investisseurs ont été floués dans leurs investissements.

• (2050)

Des milliers d'emploi ont été perdus. Ce qui, on le sait, ébranle l'économie américaine et touche notamment, en termes de crédibilité, les marchés boursiers.

J'ose croire que ce n'est pas le cas, mais est-ce que ce ne serait pas là une immense manoeuvre de diversion? Les dirigeants américains se retrouvent aujourd'hui, à mon avis, très isolés face à la communauté internationale. Seulement deux pays les appuient. Actuellement, ils sont dénoncés à travers le monde par des millions et des millions de citoyens.

Notamment aux États-Unis, malgré toute la concentration de la presse que nous y connaissons, ils sont dénoncés par des grands noms de notre communauté internationale. Je pense à Nelson Mandela, qui l'a fait en des termes très durs, très virulents. Je pense au Vatican, qui a dit que si jamais il y avait intervention militaire contre l'Irak sans l'aval de l'ONU, ce serait non pas une guerre, mais une agression. Les mots sont importants en diplomatie. C'est le Vatican qui le dit. Il y a Jesse Jackson, le dirigeant noir, qui a pris position contre la position des dirigeants américains. Il y a Jimmy Carter, ex-président américain, prix Nobel de la paix qui, de façon très courageuse, a pris partie contre son gouvernement pour dénoncer son intention d'agir éventuellement unilatéralement, c'est-à-dire sans l'aval de l'ONU.

Article 52 du Règlement

Il faut le préciser. Quand on parle d'avoir ou non l'accord de l'ONU, il faut se rappeler que c'est l'ONU qui est le dépositaire du droit international. Quand on n'agit pas avec l'accord de l'ONU, on agit dans l'illégalité. C'est elle qui autorise ou qui interdit d'aller faire la guerre. Ce n'est pas un détail, ce n'est pas feutré, ce n'est pas un caprice. C'est cette organisation qui donne cette autorisation. Si on ne suit pas la loi de l'ONU, cela veut dire qu'on impose sa propre loi. C'est justement pour cela qu'avait été fondées à l'époque la Société des Nations, dans les années 1920, et l'Organisation des Nations Unies, en 1948.

Ce serait pour l'humanité un recul considérable et peut-être que ce serait les premiers moments d'une crise qui pourrait, malheureusement, dégénérer et avoir des conséquences incommensurables, des conséquences combien négatives.

Parce qu'ils sont attaqués de plein fouet par les médias américains, je pense que dans tout ce débat, il faut saluer les pays de la vieille Europe. Je pense notamment à la France, qui s'est défendue et qui a mené dans ce débat une lutte très courageuse. Elle a fait preuve de leadership et de détermination. C'est peut-être parce que la vieille Europe—je pense à la France, à l'Allemagne, à la Belgique—est composé de pays ayant des peuples qui ont connu les affres de la guerre et la souffrance. Ils savent que la guerre, on sait quand elle commence mais on ne sait pas quand elle finit. C'est peut-être cela qui anime la direction de ces pays dans le courage qu'ils ont eu, malgré les menaces de représailles, on ne s'en cachera pas. On ne connaît pas l'avenir, mais malgré ces menaces, ils ont maintenu le cap, soit celui de la paix et non de la guerre.

D'après ce que l'on sait de la stratégie américaine, il y aurait 3 000 bombes qui seraient lancées dans les 48 premières heures, si jamais cela tournait comme on le prévoit. S'il y avait 3 000 bombes dans les 48 premières heures, nous serions témoin d'un massacre et d'un carnage. Devant une telle situation, il y a un danger évident que cela dégénère partout sur la planète et que cela aille de continent en continent. En effet, des groupes humains—je pense aux Arabes et aux musulmans—pourraient très bien se sentir directement visés, se sentir attaqués et humiliés. Où cela va-t-il finir?

Je voudrais donc, avant de terminer, exprimer ma sympathie pour le peuple irakien qui souffre depuis 1991, soit depuis la guerre et l'embargo. Il y a 500 000 enfants affectés, 200 enfants qui meurent chaque jour à cause de l'embargo de la communauté internationale qui a été maintenu, semble-t-il, plus arbitrairement qu'autrement, plus souvent qu'autrement.

• (2055)

Je voudrais aussi saluer la position canadienne. Je pense qu'on adopte actuellement la bonne position. Il ne faudrait pas faire indirectement ce qu'on ne veut pas faire directement, c'est-à-dire de maintenir des troupes dans la région pour mieux permettre à d'autres pays d'aller se battre contre l'Irak en prenant notamment leur place en Afghanistan. Je pense qu'il faudrait faire preuve d'un vrai courage et de transparence.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est naturellement avec plaisir que je prends la parole ce soir, mais c'est aussi avec une grande peine puisque nous sommes aujourd'hui tenus et obligés d'avoir ce débat à tout le moins important sur l'avenir de l'Irak, mais aussi sur l'avenir de notre civilisation. Comme mon collègue de Trois-Rivières l'a indiqué, nous vivons ce soir des moments très sombres.

Dans un premier temps et avant d'aborder le coeur du sujet, soit de l'éventuelle intervention en Irak, j'aimerais rappeler que peu importe les positions que nous ayons à prendre ce soir, il m'apparaît

important de souligner que le régime de Saddam Hussein a eu, au cours des dernières années, des conséquences importantes pour la population irakienne. Un dictateur qui se permet d'utiliser des bombes chimiques contre sa propre population mérite, à mon avis, d'être dénoncé. La population irakienne est une population fragilisée qui a écopé d'un régime dictatorial dont les femmes et les enfants, et bien sûr aussi les hommes, ont été les premières victimes.

Rappelons aussi que les sanctions économiques imposées à l'Irak ont eu des conséquences importantes par le passé. Selon les chiffres de l'UNICEF, ce sont deux millions d'enfants de moins de cinq ans qui ont souffert et qui sont décédés depuis 1991. Cela représente entre 150 et 200 enfants par jour qui ont été victimes des sanctions économiques imposées à l'Irak.

Un double facteur est intervenu: un régime méprisant pour les populations civiles, accompagné de sanctions économiques dont les populations civiles ont été les premières affectées.

Le conflit qui est à venir aura des conséquences importantes pour les populations civiles. Rappelons que la dernière guerre du Golfe, en 1991, avait eu pour conséquence de tuer entre 100 000 et 200 000 civils en Irak. Les premières touchées sont naturellement les populations civiles.

Il m'apparaît important, dans le débat de ce soir, de remettre cela dans son contexte, c'est-à-dire que les populations civiles sont les premières touchées par les conflits, peu importe que l'on mette en place ou non des programmes «pétrole contre nourriture». Cela empêche peut-être la famine, mais c'est loin d'améliorer les conditions de vie des citoyens en Irak. Il faut avoir en tête ces réalités tout au long de ce débat.

Le Bloc québécois croit que l'objectif de la politique internationale face à l'Irak doit être le respect des résolutions des Nations Unies et doit viser un dénouement pacifique du conflit. Nous croyons à la résolution 1441, et l'ensemble des nations du monde y croient. Mais à la lumière du discours du président des États-Unis aujourd'hui, force est de constater que l'interprétation que nous donnons à cette résolution n'est pas la même.

Nous croyons que le fondement même de cette résolution adoptée en novembre 2002 vise un désarmement de l'Irak, bien sûr, mais un désarmement pacifique. Elle vise un désarmement non pas par la force, comme tente de nous le faire avaler le président des États-Unis ce soir, mais un désarmement d'abord par la voie diplomatique, c'est-à-dire par la voie pacifiste.

• (2100)

C'est ce que nous réitérons ce soir, ce à quoi nous croyons. Nous croyons que ce désarmement doit se faire par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité. Nous croyons qu'il faut laisser le temps aux inspecteurs de faire leur travail. Nous croyons aussi que le discours de ce soir du président des États-Unis vient se moquer littéralement de la communauté internationale. Car bien que les États-Unis aient l'appui de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, il faut rappeler que ces mêmes populations sont opposées à une intervention sans l'aval du Conseil de sécurité, à plus de 80 p. 100 dans le cas de l'Espagne et bien plus dans le cas de la Grande-Bretagne.

À notre avis, les principes démocratiques du respect des populations doit s'appliquer dans le cas qui nous concerne et nous croyons que le discours de guerre vient se moquer littéralement de la communauté internationale.

Article 52 du Règlement

Il donne en exemple le rapport des inspecteurs des Nations Unies au Conseil de sécurité le 7 mars, qui dit que le processus en cours des inspecteurs, mené de façon hors pair par Hans Blix, porte ses fruits. En date du 17 mars, 72 missiles Al-Samoud ont été détruits, soit environ la moitié du nombre de missiles que possède l'Irak. Il faut laisser le temps aux inspecteurs parce que le processus fonctionne bien, que nous sommes en voie d'atteindre des résultats et parce que les résultats sont continus.

Le docteur El Baradei, directeur de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, a indiqué qu'il n'y avait aucune preuve concernant le renouvellement d'un programme nucléaire en Irak, ni à l'effet que l'Irak aurait tenté d'importer de l'uranium. Est-ce que ce ne sont pas là des preuves que le processus actuel fonctionne bien? Non, les Américains se refusent d'accepter le rapport des Nations Unies et tentent d'imposer à la communauté internationale une logique de guerre.

C'est une logique de guerre qui est basée sur quoi? C'est une logique de guerre qui est basée sur un lien supposé entre Al-Qaïda et l'Irak, un lien supposé entre le fait que l'Irak posséderait des armes de destruction massive. Je le rappelle, Hans Blix a indiqué qu'il n'y avait aucune preuve tangible à l'effet que l'Irak ait repris son programme nucléaire, aucune preuve que l'Irak ait en sa possession des armes de destruction massive.

Alors, y aurait-il un lien entre l'Irak et Al-Qaïda? La question peut se poser. Le *New York Times* du 2 février 2003 citait un responsable gouvernemental aux États-Unis et déclarait: «Ça fait plus d'un an qu'on étudie ça de près et vous savez quoi? Tout simplement nous pensons qu'un tel lien n'existe pas.»

Donc, il n'y a aucune preuve d'une reprise du programme nucléaire, aucune preuve que l'Irak a actuellement des armes de destruction massive et aucune preuve qu'il y ait un lien entre Al-Qaïda et l'Irak.

La position du Canada a bien beau être claire ce soir, mais le gouvernement doit aller plus loin. Il doit réitérer le fait qu'il ne s'engagera pas, ni directement, ni indirectement à une intervention en Irak. On sait qu'il y a actuellement trois bateaux dans le Golfe.

• (2105)

Ce que nous attendons ce soir de ce gouvernement, c'est qu'il prenne l'engagement solennel que les trois bateaux seront retirés. Ce que nous demandons à ce gouvernement, c'est qu'il ne prenne pas le prétexte d'une lutte essentielle au terrorisme pour perpétuer sa présence dans le golfe Persique.

Plus de 3 000 citoyens de mon comté se sont opposés à une intervention en Irak. Je suis aujourd'hui le porte-parole de ces 3 000 citoyens. Je veux réitérer le fait que jamais, au grand jamais, compte tenu des preuves actuelles, j'endosserai une intervention et une participation du Canada à une éventuelle frappe en Irak.

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Cambridge.

Il y a environ une heure, le président Bush a lancé un ultimatum de 48 heures à Saddam Hussein et à son régime. Ne souhaitons-nous pas tous que Saddam Hussein écoute et décide de quitter l'Irak. Il va sans dire que c'est un dictateur brutal et que le peuple irakien se porterait nettement mieux sans lui. Toutefois, je ne pense pas que cette éventualité se concrétise, même si c'est ce que nous souhaitons ardemment.

La prochaine étape que le président entend franchir est celle qui comprend une intervention militaire. J'estime que c'est une erreur. Je

crois que le programme d'inspections a donné des résultats. Oui, il faut l'admettre, c'est en grande partie à cause des pressions que le président Bush a fait subir au régime irakien, mais cela ne justifie pas le recours à l'étape suivante, en l'occurrence la guerre, puisque comme M. Blix l'a affirmé des progrès ont été réalisés. M. Blix et les inspecteurs ont besoin de plus de temps. Les Nations Unies peuvent pratiquer une politique de l'endiguement à l'égard de la situation.

Certes, les Nations Unies visent le désarmement. Toutefois, ce n'est pas l'objectif du président Bush, qui a clairement affirmé qu'il veut un changement de régime en Irak. C'est qu'il soutient depuis le début. Les Nations Unies estiment que l'Irak ne représente pas une menace claire et imminente pour le monde ou pour les États-Unis et qu'il faudrait permettre la poursuite des inspections.

La position que le premier ministre a défendue à la Chambre aujourd'hui est la bonne. Nous n'allons pas participer au conflit en Irak, car cette intervention n'a pas l'aval du Conseil de sécurité. Nous devons faire partie des Nations Unies et appuyer le processus de l'ONU et du Conseil de sécurité. Il est vrai qu'il y a certaines imperfections. Il faut, en effet, réformer ce système en profondeur. Cependant, c'est la tribune internationale que nous avons pour essayer de maintenir la paix dans le monde et je pense que nous devons respecter cette tribune.

M. Bush a déclaré ce soir que les Nations Unies n'avaient pas agi. Il s'est dit déçu par le Conseil de sécurité. Je ne crois pas que nous devrions lui permettre d'attaquer la crédibilité des Nations Unies parce qu'elles n'ont pas endossé sa position, car de nombreux pays ne sont tout simplement pas d'accord avec la prochaine étape à laquelle il veut passer. Ainsi, le Canada va continuer d'appuyer les Nations Unies et le Conseil de sécurité, et je crois que c'est ce que souhaitent la plupart des Canadiens.

En même temps, nous devons reconnaître que nous sommes les plus grands amis des Américains. Nous sommes liés très étroitement sur le plan économique aux États-Unis. Nos voisins ont subi une expérience traumatisante à la suite des attaques du 11 septembre. Dans le cadre de nos relations avec notre ami et allié, nous devons garder cela à l'esprit lorsque nous traverserons la période trouble qui s'en vient.

Certains ont parlé de la légalité de ce conflit, de la question de savoir si la résolution 1441 donne en fait, comme le président l'a signalé, des motifs suffisants de procéder à une attaque militaire. Je pense que les avocats vont débattre pendant longtemps de la légalité de cette action. Entre-temps, qu'elle soit légale ou non, que les avocats soient d'accord ou pas, une action militaire est sur le point d'être déclenchée.

On a parlé aujourd'hui à la Chambre des troupes canadiennes. Je ne crois pas que les troupes canadiennes devraient participer à une intervention en Irak. Si nous ne participons pas à cette guerre, nos troupes ne devraient ni être impliquées dans des combats directs ni mener des opérations de soutien ou participer de quelque façon que ce soit au conflit irakien.

Il y a d'autres rôles dans lesquels nos militaires peuvent collaborer avec nos alliés, les États-Unis, la Grande-Bretagne ou d'autres alliés du monde, qui ne tombent peut-être pas dans cette catégorie, et il n'y a rien de mal à cela.

Article 52 du Règlement

● (2110)

Il n'y a non plus rien de mal à ce que nos troupes participent à la guerre contre le terrorisme. En fait, nous avons activement appuyé la campagne contre le terrorisme, et nous y participons de nouveau par l'envoi de troupes en Afghanistan et dans la région, afin d'accroître la stabilité dans ce pays. Toutefois, je le répète, les troupes canadiennes ne doivent pas prendre part au conflit en Irak.

Il ne faut pas non plus oublier le désastre humanitaire qui menace la population civile innocente de l'Irak. La moitié de la population de ce pays, qui compte quelque 60 millions d'habitants, dépend de l'aide alimentaire gouvernementale. La moitié de ces gens est constituée d'enfants. Beaucoup parmi eux sont sous-alimentés, n'ont pas accès à l'eau propre et sont déjà atteints par la maladie. Jusqu'à quel point leur situation va-t-elle se détériorer lorsque les hostilités auront commencé?

Malheureusement, les États-Unis et les autres pays qui participent au conflit n'ont pas réfléchi suffisamment longtemps à la façon dont ils s'y prendront pour atténuer les souffrances de la population irakienne que le président des États-Unis s'est défendu, ce soir, d'attaquer. Il a dit vouloir aider et libérer les Irakiens. Espérons que lui et son pays seront en mesure de faire davantage pour atténuer les souffrances qu'une attaque engendrera.

La catastrophe humanitaire frappera non seulement les personnes qui, dans le jargon militaire, constitueront les dommages collatéraux, mais aussi les victimes de la famine, de maladies et d'autres facteurs.

Il y a aussi le risque d'instabilité dans l'ensemble de la région. Il faudra faire très attention d'éviter un choc des civilisations, celle du monde musulman contre l'Occident. Personne ne le souhaite. Lorsque nous serons engagés dans la guerre, avec les risques d'instabilité que cela comporte pour cette région du monde, il y aura, comme toujours, des dangers à surveiller. Il faut espérer que, comme dans toute action militaire, la communauté mondiale surveillera la situation, par le truchement des Nations Unies, afin d'éviter que le conflit ne s'étende au-delà du renversement de régime voulu par le président des États-Unis.

La gouvernance d'après-guerre sera une question qui exigera beaucoup d'attention. Il est probable qu'il y aura un gouverneur militaire des États-Unis en Irak pendant quelque temps. Nous ignorons pendant combien de temps il pourrait y rester, mais encore une fois cela pourrait causer beaucoup d'anxiété, de ressentiment chez de nombreux habitants, tant en Irak que dans les régions avoisinantes. Nous ne pouvons qu'espérer qu'à l'issue de cette guerre, si elle a lieu, nous verrons le peuple délivré des souffrances qu'il a endurées et nous assisterons à l'instauration du genre d'institutions démocratiques qu'il mérite, à mon avis.

Il aurait mieux valu emprunter l'autre voie et éviter le conflit. En fait, le danger le plus clair actuellement vient probablement de la Corée du Nord. Le président des États-Unis dit que nous pouvons régler cette question de façon diplomatique, ce que nous sommes incapables de faire dans ce cas-ci. Je crois qu'il commet une erreur dans le plan qu'il est sur le point de lancer.

Si cela se produit, on ne peut qu'espérer que ce soit bref. Je crois qu'il existe un très grand risque que le conflit soit dangereux, sale et qu'il se poursuive pendant un certain temps, et qu'il se propage au-delà des limites qu'y voit le président des États-Unis.

L'histoire nous enseigne que les guerres ne se déroulent pas très souvent selon le plan. Elles prennent des formes qu'on aurait jamais imaginées. Nous ne pouvons qu'espérer et prier que cela n'arrivera pas dans ce cas-ci et que peut-être, dans ces derniers moments, la guerre pourra être tout à fait évitée.

● (2115)

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir afin de dire encore une fois ce que je pense de l'intervention canadienne en Irak.

En toute honnêteté, je ne puis croire ce soir que le monde est encore une fois à la veille d'une autre guerre. Ce qui rend la situation encore plus difficile à comprendre, c'est que nous nous retrouvons dans cette situation à cause de nul autre que nos deux alliés les plus proches: les dirigeants des États-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne.

Les chefs de ces deux grandes démocraties dans le monde ont décidé d'envoyer au diable les Nations Unies et la diplomatie internationale, au diable les millions de personnes dans le monde qui ont plaidé auprès de leurs gouvernements pour qu'ils trouvent une solution pacifique au conflit avec l'Irak. Non, nos deux plus grands alliés ont décidé qu'ils étaient rendus beaucoup trop loin sur le chemin de la guerre pour faire demi-tour et qu'ils n'avaient pas besoin d'une résolution des Nations Unies pour les autoriser à envahir un autre pays.

Tout ce que je puis dire c'est que c'est absolument insensé. Nos voisins et amis ont décidé de suivre dans une guerre un dirigeant qui croit avoir quelque chose à prouver, à qui, je ne suis pas sûr, mais il est prêt à isoler son pays de la communauté internationale, unie dans son opposition au déclenchement d'une guerre contre un pays déjà affaibli.

Oui, Hussein est un homme dangereux. Il ne fait aucun doute que l'Irak possède des armes qu'il ne devrait pas avoir, des armes chimiques et autres. Je dis que ça ne fait aucun doute car nous avons la preuve que les États-Unis ont équipé l'Irak avec ce genre d'armes du temps où ils considéraient Saddam Hussein comme un ami, ce qui n'est plus le cas.

Les inspecteurs ont fait des progrès en Irak au cours des dernières semaines. Les Irakiens coopèrent avec eux. Les missiles jugés non conformes ont été détruits et continuent à l'être, mais rien de tout cela ne suffit au président George Bush. Il ne s'arrêtera pas tant qu'il n'aura pas vaincu Saddam, tant qu'il n'aura pas fini ce que son père n'a pas fini en 1991. Et à cause de cela, l'incertitude règne sur le monde.

Je suis terriblement préoccupé par le précédent que cette intervention unilatérale de la part des États-Unis et de la Grande-Bretagne va établir. Le président américain George Bush et le premier ministre britannique Tony Blair ont décidé qu'ils n'étaient pas obligés de respecter le droit international, qu'ils étaient au-dessus de la loi. Que Dieu vienne en aide à ceux qui oseraient être en désaccord avec eux car ils sont convaincus que leurs actions sont justifiées. Ils s'arrogent le droit d'envahir et de diriger un pays, et ceux d'entre nous qui ne sont pas d'accord avec eux ont tort et sont déraisonnables.

Article 52 du Règlement

Quant à moi, les seuls qui soient déraisonnables dans toute cette situation sont le président Bush et le premier ministre Blair. Ce sont eux qui semblent être incapables d'accepter un compromis. Ce sont eux qui passent totalement outre aux préoccupations de leurs voisins et de leurs amis dans le monde entier. Je suis désolé si nos voisins du sud n'aiment pas ce qu'on est en train de dire ici ce soir, mais si nous sommes de bons amis, nous ne devons pas avoir peur de leur dire la vérité.

Que se passera-t-il si, après avoir complètement détruit l'Iraq, les États-Unis et la Grande-Bretagne parviennent à renverser Saddam Hussein? Vont-ils installer un autre gouvernement fantoche, comme ce fut le cas avant que Saddam et d'autres amis bien connus des Américains ne deviennent leurs ennemis, tout comme Oussama ben Laden et Slobodan Milosevic? Les États-Unis décideront-ils alors de faire la guerre au nouveau dirigeant irakien dans quelques années quand il aura décidé qu'il ne veut plus obéir à leurs ordres? Peut-être y a-t-il quelque part dans le monde un autre dirigeant voyou qui sera la prochaine cible. Quand cela prendra-t-il fin?

• (2120)

Mes électeurs ont été constants dans leur position à l'égard de la participation du Canada à une intervention en Irak. Le Canada ne devrait participer à aucune campagne militaire contre l'Irak ou contre quelque pays que ce soit sans l'autorisation des Nations Unies.

Le gouvernement a écouté. L'annonce faite par le premier ministre aujourd'hui lorsqu'il a dit que le Canada ne participerait à aucune campagne militaire sans une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies est une bonne nouvelle pour mes électeurs et pour moi personnellement. Le premier ministre et les diplomates canadiens aux Nations Unies ont travaillé sans relâche pour essayer d'amener ceux qui ont des opinions divergentes sur cette question à en arriver à un compromis, mais il est difficile d'arriver à un compromis lorsqu'on semble si peu disposé à le faire.

Il y a des gens à la Chambre qui croient que nous devrions appuyer les efforts de nos voisins américains simplement parce que ce sont nos voisins et que nous partageons une frontière commune. Je ne peux pas accepter cet argument. Si un de mes amis s'apprêtait à commettre un crime ou un acte immoral, je ne pourrais pas l'appuyer même si je tenais énormément à cette personne. En fait, je n'appuierais pas un membre de ma famille qui s'apprêterait à faire quelque chose d'illégal ou d'immoral, alors comment pourrais-je appuyer les États-Unis et leurs alliés britanniques qui s'apprêtent à agir illégalement?

En termes clairs, je ne peux pas les appuyer et je ne les appuierais pas à moins que les Nations Unies ne sanctionnent leurs actions au moyen d'une résolution du Conseil de sécurité. Je félicite le premier ministre d'avoir énoncé très clairement la position de notre pays à cet égard.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis content d'intervenir dans le débat de ce soir. Bien entendu, la situation ayant provoqué ce débat ne me plaît guère. Il est clair, à mon sens, que ce débat a été motivé par le fait que les députés de la Chambre ont prévu que les États-Unis et leurs alliés, une trentaine de pays environ, décideraient de faire la guerre à l'Irak si Saddam Hussein devait refuser de céder et d'obtempérer à la résolution des Nations Unies. Il est aujourd'hui relativement évident que cet homme ne se soumettra pas et c'est ce qui a incité les députés à tenir ce débat.

Je voudrais commencer par poser la question suivante. Se trouve-t-il un député, que ce soit du côté ministériel ou du côté de l'opposition, qui souhaite la guerre? La réponse me semble claire:

non. Je doute qu'il se trouve un seul député à la Chambre des communes qui souhaite la guerre. Mais là n'est pas la question.

Certaines questions importantes sont à prendre en considération sérieusement. Premièrement, si l'on prend pour hypothèse que pas un député ne veut la guerre, que pourrait faire le Canada pour éviter cette guerre? Deuxièmement, y a-t-il un moment où la guerre devient préférable à une inaction susceptible de déboucher sur une situation bien plus grave, beaucoup plus grave que la guerre? Voilà les deux questions qu'il convient de poser et dont il faut que débattre sérieusement ce soir.

Que pourrions-nous faire de mieux pour éviter la guerre? Nous en sommes à un stade où il apparaît clairement que ce sera très difficile de l'éviter. Les choses sont entre les mains de Saddam Hussein et peut-être de quelques-uns de ses proches. Si Saddam Hussein devait décider de quitter l'Irak, on pourrait parer la guerre. Si Saddam Hussein venait à être assassiné, on pourrait peut-être éviter la guerre. C'est seulement en de telles circonstances réalistes que l'on pourrait réussir à éviter la guerre.

Il importe d'examiner ce qui aurait dû être fait. Je pense que personne à la Chambre ne pense que ce sera la dernière situation très difficile à laquelle seront confrontés les Nations Unies, nos alliés et l'OTAN. Je pense qu'aucun d'entre nous ne pense que ce sera la dernière situation très difficile à laquelle nous serons confrontés. Il est important de tirer des enseignements de ce qui s'est produit et de ce qui produira dans cette crise.

Comment la guerre aurait-elle pu être vraisemblablement évitée en Irak? La réponse est double. D'abord, les Nations Unies auraient pu exercer des pressions bien avant pour faire respecter ses résolutions. Ensuite, le Canada, de concert avec nos alliés, aurait dû présenter un front de dissuasion plus uni et plus ferme à la frontière irakienne pour faire savoir à Saddam Hussein par le seul langage qu'il comprend qu'il devait se conformer à la résolution des Nations Unies.

Qu'aurait donc dû faire le Canada? L'opposition officielle a demandé au mois d'octobre dernier que le Canada fasse partie d'une large coalition qui dépêcherait des troupes dans la région irakienne, non pas pour aller combattre, mais pour former une force unifiée servant de puissant moyen de dissuasion pour Saddam Hussein. Franchement, nous savons depuis au moins 12 ans que le seul langage que comprend Saddam Hussein est celui de la menace réelle du recours à la force.

En octobre dernier, le premier ministre s'est-il joint à nos alliés pour constituer une force de dissuasion, pour mettre le Canada au haut de la liste des pays unifiés qui obligeraient l'Irak et Saddam Hussein à respecter les résolutions des Nations Unies? Le Canada a choisi de ne pas le faire. Je suis d'avis qu'en ne le faisant pas, le Canada n'a pas vraiment fait sa part dans les efforts déployés pour empêcher cette guerre.

• (2125)

Cela a marché deux fois déjà avec Saddam Hussein. En 1995, quatre brèves années après la guerre du Golfe, il a massé des troupes près de la frontière du Koweït pour envahir ce pays une deuxième fois en quatre ans. Qu'est-ce qui l'a empêché de le faire? La présence d'un grand nombre de soldats américains à la frontière. C'est seulement en voyant les troupes américaines qu'il a pris conscience que toute tentative d'invasion aurait de lourdes conséquences et qu'il s'est replié.

La deuxième fois où une démonstration de force s'est avérée très efficace contre Saddam Hussein, c'est l'an dernier. Une fois de plus, des troupes américaines et britanniques se sont massées à la frontière de l'Irak, et c'est seulement à ce moment que Saddam Hussein a accepté le retour des inspecteurs en désarmement. Il ne l'a fait qu'à cause d'une menace très réelle de recours à la force.

Cela a marché deux fois. Le monde entier ou presque a fini par comprendre que c'est le seul moyen de faire entendre raison à Saddam Hussein.

Le week-end dernier, le premier ministre a fait valoir un point très important et intéressant. Il a dit que l'effet dissuasif de la manifestation de force à la frontière par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ainsi qu'une coalition croissante d'une trentaine de pays avaient permis de remporter la guerre ou presque. Il est certain que cela a amené Saddam Hussein à collaborer au moins dans une certaine mesure avec les inspecteurs.

J'ai rarement entendu un dirigeant d'un pays libre faire une déclaration plus stupide que celle du premier ministre, lorsqu'il a dit que la guerre était presque gagnée. Je ne le crois pas un seul instant. Cette guerre pourrait être extrêmement difficile, non seulement pour les alliés, mais aussi pour de très nombreux Irakiens, certainement. C'est une déclaration inouïe que le premier ministre a faite là.

Je voudrais maintenant aborder un autre point.

Le premier ministre a déclaré que cette démonstration de force exerçait un effet dissuasif très utile, important et efficace sur Saddam Hussein. Nous devrions donc présumer que le Canada ferait partie de cette force de dissuasion. C'est logique. Si le premier ministre a pu se rendre compte que cette mesure est efficace, il l'aura appris en 1995 et l'année dernière, soit les deux fois où une démonstration de force a été la seule chose que Saddam ait comprise. Il a été prouvé que c'était efficace.

Le premier ministre savait que cette démonstration de force était efficace. Le Canada y a-t-il participé? Non. Il a choisi de ne pas agir. Il n'a pas fait corps avec nos alliés et n'a pas contribué à cette force de dissuasion, non pas pour envahir l'Irak, mais bien pour transmettre un message commun. Les Nations Unies et le monde ont à peu près tout fait, sauf faire preuve d'unité. Saddam Hussein voit une marge de manoeuvre, et il en profite.

À mon avis, c'est pourquoi nous nous retrouvons dans la situation actuelle. Personne n'a pris position. Le monde ne s'est pas uni afin de prendre fermement position contre Saddam Hussein. Le premier ministre ayant reconnu l'incidence et l'avantage de cette mesure dissuasive et n'y ayant pas participé, il devra en rendre compte aux Canadiens. Ce n'est pas un leadership acceptable de la part du gouvernement.

• (2130)

J'ai entendu beaucoup de gens déclarer que certains pensent que le Canada devrait entrer en guerre si les États-Unis ou la Grande-Bretagne le font. Je ne suis pas d'accord. Selon moi, le Canada ne devrait pas entrer en guerre parce que nos alliés choisissent cette voie. Je ne crois pas que ce soit la bonne raison et je ne pense pas que c'est ce que le Canada devrait faire.

Le Canada ne devrait opter pour la guerre que si la décision d'éviter la guerre aboutissait à un résultat moins souhaitable. Arrêtons-nous à ce qui s'est passé en Irak au moment où nous cherchons à déterminer si c'est bien là la situation, car je crois que c'est manifestement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nombreux sont ceux qui prétendent qu'il faut laisser la diplomatie suivre son cours. Pendant combien d'années devrions-nous tenter de

Article 52 du Règlement

nous en remettre qu'à des paroles pour l'emporter contre Saddam Hussein? Combien d'années faut-il prévoir? Certains disent qu'il faut au moins un an; et qu'une période de deux ans ne serait pas exagérée. S'il faut cinq ans, peut-être devrions-nous prendre cinq ans.

Il y a maintenant 12 ans que le monde et les Nations Unies, qui jouent un rôle de chef de file à cet égard, ont recours à la parole et à la diplomatie pour chercher à forcer Saddam Hussein à détruire ses armes de destruction massive.

Ne perdons pas de vue l'objectif final. Nous voulons désarmer Saddam Hussein et faire disparaître les armes de destruction massive qui pourraient être utilisées par bon nombre de groupes terroristes qui seraient certes très heureux de les utiliser au nom de Saddam Hussein. L'objectif est donc de désarmer ce pays et de voir à ce que ces armes de destruction massive ne soient pas utilisées contre le Canada, les États-Unis, les pays voisins ou le peuple irakien. C'est là l'objectif fixé.

La question est maintenant de déterminer la meilleure façon de le faire. Nous avons essayé il y a douze ans, en commençant avec la résolution 687 portant sur un cessez-le-feu. Aux termes de cette résolution, Saddam Hussein a accepté il y a douze ans de remettre toutes les armes de destruction massive aux inspecteurs des Nations Unies. Pouvons-nous nous permettre d'attendre encore douze ans?

Il ne fait aucun doute à mon avis qu'il y aurait deux grandes conséquences si l'on décidait d'attendre encore douze ans. Tout d'abord, cela permettrait à Saddam Hussein de mettre au point des armes de destruction massive encore plus dangereuses et de les faire utiliser par quelqu'un d'autre en son nom. Deuxièmement, un délai plus long et une autre attente de douze années ne serait pas réaliste dans le cas présent.

J'aimerais poser quelques questions sur le leadership de notre pays. Le gouvernement a-t-il fait preuve de leadership dans ce dossier? À mon avis, le gouvernement libéral n'a jamais fait preuve de leadership en ce qui a trait à la possibilité d'une guerre contre l'Irak. Il est évident que la décision qui a été prise aujourd'hui ne tient compte que de considérations purement politiques. Qu'est-ce que cela signifie? C'est la position la plus facile à prendre pour le gouvernement. Cela ne signifie pas que c'est la bonne solution, mais c'est la solution la plus facile pour le gouvernement, à l'heure actuelle et dans les circonstances actuelles. C'est la principale raison.

Au cours de la première crise internationale importante du siècle, le gouvernement du Canada a décidé de ne pas appuyer ses alliés les plus proches. En fait, nous avons vu les députés du parti ministériel et certains députés de l'opposition lancer des pierres à notre ami le plus près. Il ne suffit pas d'adopter une position différente. Nous le faisons bien sûr parfois. C'est normal, mais ces députés continuent de leur lancer des pierres et de dire des choses comme «Les États-Unis sont plus dangereux pour la paix mondiale que Saddam Hussein et l'Irak.» Nous avons entendu bon nombre de députés tant du parti ministériel que de l'opposition le répéter à de nombreuses reprises. À mon avis, des déclarations de ce genre sont tout à fait inacceptables.

• (2135)

En fait, nous devons reconnaître que, malgré nos divergences d'opinion sur la façon de régler une situation, il est inacceptable de traiter ainsi un bon ami et un voisin; je refuse donc de prendre part à cette action, tout comme mon parti et tous les députés de mon parti.

Article 52 du Règlement

En ce qui concerne le leadership du gouvernement, les libéraux ont fait volte-face par rapport à leur position antérieure au sujet de la résolution 1441. Très récemment, le gouvernement a déclaré clairement à la Chambre que la résolution 1441, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies, renfermait tous les éléments nécessaires pour autoriser le recours à la force en cas de non-conformité de la part de l'Irak. C'est ce que le gouvernement soutenait il y a à peine deux mois ici même à la Chambre.

Et qu'a déclaré le premier ministre depuis une semaine ou deux? Que la résolution 1441 ne suffit plus, que les Nations Unies doivent adopter une autre résolution pour légitimer le recours à la force contre l'Irak pour cause de total refus de conformité de la part de Saddam Hussein.

Ceux qui doutent du refus de Saddam Hussein de se conformer aux directives des inspecteurs en désarmement n'ont qu'à lire attentivement et honnêtement les rapports de Hans Blix. Il dit sans équivoque, dans ses rapports, que Saddam Hussein n'a pas suffisamment appuyé la résolution 1441 et ne s'y est pas conformé. C'est ce qu'il dit très clairement et pourtant, le gouvernement fait volte-face sur cette question de première importance.

Je veux maintenant parler de la dernière position prise par le gouvernement aujourd'hui relativement à cette question. Aujourd'hui, le gouvernement a dit qu'il n'appuierait pas, au plan politique, le recours à la force pour désarmer Saddam Hussein, mais qu'il pourrait envoyer des troupes pour aider à désarmer Saddam Hussein en ce qui a trait aux armes de destruction massive. Je veux dire un mot là-dessus. Je pense que les Canadiens devraient réfléchir à cette question.

D'un côté, le premier ministre adopte une position portant que, du point de vue politique, nous ne pouvons appuyer le recours à la force pour désarmer Saddam Hussein mais, de l'autre côté, il faut voir la réalité en face et reconnaître ce que le Canada fait actuellement dans la région de l'Irak.

Je dis avec fierté que le Canada participe à l'opération Apollo et ce, depuis quelques années. L'opération Apollo est une mission extrêmement importante dans la guerre contre le terrorisme. Le Canada participe à l'interception des navires qui pourraient transporter des marchandises illégales en Irak, ou qui pourraient transporter de telles marchandises, comme par exemple des armes de destruction massive, à l'extérieur de l'Irak. C'est un travail dangereux et difficile et le personnel militaire canadien s'en acquitte de façon remarquable. Les Canadiens sont maintenant reconnus comme étant parmi les meilleurs au monde pour monter à bord de navires et effectuer ce genre de travail, en dépit du fait qu'ils s'acquittent de cette tâche avec du matériel qui, de l'avis de tous, y compris de certains ministériels, est tout à fait inadéquat.

Le Canada participe et, fort curieusement, l'Opération Apollo a franchi le golfe Persique pour se rapprocher de plus en plus de l'Irak chaque semaine. Alors pouvons-nous soutenir que la participation du Canada à l'Opération Apollo ne constitue pas une participation à la guerre en Irak? À mon avis, il est peut-être difficile de le prétendre.

Allons un peu plus loin. Jetons un regard sur le contingent canadien au Qatar. Il y a quelque temps, soit plus d'un an, le Canada avait accepté d'installer un contingent de soldats canadiens au Qatar. Comme nous le savons, le Qatar est la principale base des opérations américaines en ce qui concerne l'Irak. Ces militaires participent-ils à une guerre contre l'Irak? La réponse est nébuleuse, puisqu'ils sont installés dans le même pays qui abrite la principale base américaine

chargée de se doter d'une force militaire à la frontière de l'Irak. Des soldats canadiens se trouvent là.

Des soldats canadiens travaillent avec nos alliés dans des missions conjointes. Ils participent à des programmes d'échange. J'en ignore le nombre. Il pourrait s'agir de plus d'une centaine.

• (2140)

Le premier ministre a décidé, au nom des Canadiens qu'il était moralement acceptable de mettre la vie de ces soldats canadiens en danger pour qu'ils aident à gagner la guerre en Irak, si nous devons aller en guerre, pour qu'ils aident à désarmer Saddam Hussein. Je voudrais savoir comment le premier ministre pourrait prétendre qu'il n'est pas moralement acceptable que le Canada envoie un plus gros contingent et fasse plus d'efforts pour aider à désarmer cet ignoble dictateur, Saddam Hussein. C'est la question à laquelle je voudrais que le premier ministre réponde dans les plus brefs délais.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Halifax-Ouest.

Je vais commencer par lire une citation. «Donne-moi tes pauvres, tes exténués qui en rangs pressés aspirent à vivre libres.» Ces mots sont gravés sur le piédestal de la statue de la Liberté aux États-Unis, dans le port de New York. Je vais concentrer mes remarques sur ce célèbre monument parce que je crois que la statue de la Liberté est au coeur de ce qui se passe ici en ce qui a trait à la volonté des Américains d'envahir l'Irak, de sauver les Irakiens d'un dictateur démoniaque.

Tout écolier sait que la statue de la Liberté a été érigée avec la collaboration des Français. C'était un projet visant à célébrer la déclaration d'indépendance de 1776. Au moment du centenaire de l'indépendance, les Américains ont voulu célébrer l'occasion en faisant quelque chose de vraiment profond parce que, évidemment, la déclaration d'indépendance renfermait des paroles très célèbres.

La déclaration d'indépendance dit, entre autres, que tous les hommes sont créés égaux; ils sont doués par leur Créateur de droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. C'était une déclaration incroyable pour l'époque, une déclaration issue d'une réflexion nouvelle, d'un renouveau de l'idéologie qui s'est produit au XVIII^e siècle, à l'époque où l'on remettait en question les institutions de la monarchie aux quatre coins du monde. Certains des leaders de cette nouvelle idéologie étaient des Français.

Les Américains se sont inspirés des Français, et il y a eu la révolution américaine et la déclaration d'indépendance. Puis les Français se sont à leur tour inspirés des Américains au moment de la Révolution française. Ainsi, le monde entier recevait un message clair qui disait que les individus comptaient. Ce n'était pas l'État qui comptait, mais bien les individus, et ces derniers avaient certains droits inaliénables. Les Français ont alors rédigé la première déclaration des droits de l'homme, et c'est de là que vient l'expression «liberté, égalité, fraternité». C'était en 1792.

Il y a donc un lien énorme entre les Français et les Américains dans ce rôle de pionniers du développement des institutions de la liberté et de la règle de droit, et ce n'était pas une coïncidence que ces deux peuples unissent leurs efforts pour ériger ce monument qui devait symboliser toutes ces merveilleuses pensées. Ce monument était la statue de la Liberté. La structure interne a été construite par le célèbre Alexandre Eiffel, constructeur de la tour Eiffel, et les Américains ont construit le piédestal. La statue de la Liberté a été inaugurée officiellement dix ans plus tard, en 1886.

Article 52 du Règlement

Ce monument est connu partout dans le monde. Il est devenu, comme les Américains se plaisent à le répéter, un symbole de liberté partout à travers le monde. Les principes incarnés par cette statue et exprimés dans la déclaration d'indépendance, ces deux symboles de la société américaine, sont tellement ancrés dans la mentalité des Américains que je soupçonne le président des États-Unis d'en être imprégné, et je le crois sur parole quand il dit vouloir envahir l'Irak pour libérer et émanciper les victimes de la famine, de l'oppression et de la torture. Je comprends cela, mais, malheureusement, il y a eu un énorme dérapage.

Tout cet idéalisme est devenu soudainement stérile dans le monde entier parce que l'opinion publique ne voit pas dans cette attaque de l'Irak une expression des principes de liberté, d'égalité et de vie pour tous. Au lieu de cela, on considère cette intervention comme une opération musclée de la part d'une superpuissance en vue de défendre ses propres intérêts.

● (2145)

L'un des problèmes auxquels nous devons faire face est qu'une bonne partie des observations faites par les représentants américains à l'ONU, et même par le président ce soir, donnent à entendre que la résolution 1441 du Conseil de sécurité autorise légalement l'usage d'une force armée contre l'Irak advenant le refus de ce dernier d'obtempérer. Les Américains et les Britanniques prétendent que cette résolution légitime le déclenchement d'une intervention armée, tandis que d'autres affirment le contraire. C'est faire fausse route.

Une guerre ou une attaque contre l'Irak sans l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU n'apparaît pas justifiée. Tous les arguments fournis par les Américains et les Britanniques n'ont pas réussi à convaincre l'opinion mondiale, si bien que 90 p. 100 des Turcs demeurent opposés à une attaque unilatérale de l'Irak, et les statistiques sont assez similaires ailleurs dans le monde.

Par conséquent, si une guerre n'est pas justifiée, ou n'apparaît pas justifiée aux yeux des gens, elle constitue une guerre injuste. Les Américains sont donc confrontés à un terrible problème car, plus que tous les autres torts qu'une intervention militaire pourrait causer aux États-Unis, au monde libre, aux Nations Unies et quoi encore, l'image que projettent les États-Unis comme flambeau de la liberté, défenseur du droit et bastion de la liberté, risque d'en prendre un sérieux coup.

Lorsqu'on prenait le traversier dans le port de New York, il n'y a pas si longtemps, on pouvait voir d'un côté les tours jumelles du World Trade Center, le symbole de la puissance économique des États-Unis. De l'autre côté, on pouvait voir au loin la statue de la Liberté, le symbole de la liberté et de tout ce pourquoi on admire les États-Unis depuis des années.

Je crains beaucoup que, si les Américains décident d'entrer en Irak, tout cela sera perdu, notamment. La destruction des États-Unis en tant que symbole d'espoir, de liberté, de primauté du droit, sera tout aussi assurée que la destruction du World Trade Center. Ce n'est pas qu'un avion aura foncé sur la statue de la Liberté. Je crains bien que les Américains détruiront eux-mêmes ce symbole, qui ne sera désormais plus qu'un monument de cuivre de 301 pieds de hauteur. Il ne représentera plus l'espoir et les vœux du monde.

Ce que je vois venir me désespère vraiment car, si le monde perd confiance dans les États-Unis et dans la bonne volonté des États-Unis à l'endroit des autres pays, je ne sais tout simplement pas ce qui adviendra. Ce sera le règne de l'anarchie, car la richesse matérielle deviendra tout à coup une fin en soi. La richesse matérielle et la poursuite du bonheur ont toujours été liées à la notion de liberté et de don de la vie et de respect de la vie des autres. Je crains que tout cela

ne soit désormais dénaturé et que ce que le monde voit désormais soit une superpuissance qui ne respecte pas la vie et qui ne s'intéresse qu'à son propre bonheur.

Tout cela est bien triste. J'ose croire que, même en cette onzième heure, les Américains reviendront sur leur projet d'attaquer l'Irak. Au bout du compte, ce ne sera pas important que Saddam Hussein soit détrôné si l'on perd à jamais énormément de bonne volonté à l'endroit des États-Unis. Dans quel genre de monde vivrons-nous après cela?

● (2150)

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, la plupart des Canadiens reconnaîtront, même si c'est à contrecœur dans certains cas, que la menace du recours à la force a fait progresser le désarmement de l'Irak. Je ne suis pas de ceux qui pourraient préconiser de nous abstenir de faire respecter la résolution 1441 et les nombreuses autres résolutions onusiennes engageant l'Irak à se départir de son armement.

Je reconnais que le régime irakien s'est avéré une grave menace pour la population irakienne, pour la région et sans doute pour les pays au-delà. En fait, ce régime pourrait fort bien être la source d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires qui pourraient frapper l'Amérique du Nord. Il n'est donc pas étonnant, après les événements du 11 septembre, que l'administration américaine soit préoccupée par ce problème. C'est là une préoccupation naturelle qui ne devrait guère nous étonner en tant que Canadiens.

Le désarmement auquel l'Irak a procédé jusqu'ici est, malheureusement, le résultat de la menace de recourir à la force. Il en découle que, si la menace constitue le seul moyen à notre disposition pour amener l'Irak à obtempérer, il convient d'étayer cette menace par une détermination à y avoir recours en cas de refus d'obéir.

Nous aurions tort de nous soustraire à notre devoir, mais nous avons raison de frémir à l'idée de la guerre, de frémir devant l'horreur qu'elle représente, et d'en déplorer les victimes, voulues ou non voulues. Nous avons également raison d'insister pour que le recours à la force ne se fasse qu'en tout dernier ressort. Mais qui alors devrait agir en arbitre et nous dire si les résolutions ont été respectées ou non, si le désarmement a cessé ou pas, si ce ne sont les inspecteurs en armement de l'ONU? C'est leur verdict que le monde entier attend.

Il me semble d'importance primordiale aujourd'hui que les États-Unis, perçus comme la superpuissance mondiale, mènent des actions responsables, décidées par voie consensuelle, en dépit de la menace qui pèse sur eux.

Article 52 du Règlement

Nous reconnaissons, pour la plupart d'entre nous, la validité de l'objectif du désarmement. Nous reconnaissons que le refus de désarmer peut justifier le recours à la force, mais il en va tout autrement pour ce qui est de changer le régime en Irak. Il ne fait aucun doute qu'il est à souhaiter de tout coeur que soit mis en place un nouveau gouvernement dans ce pays. J'espère sincèrement que Saddam Hussein prendra au sérieux l'ultimatum lancé par le président Bush un peu plus tôt ce soir, et qu'il quittera l'Irak avant que l'on ne répande davantage de sang. Reste à savoir si un changement de régime est une bonne justification pour la guerre.

Les Canadiens devraient être troublés, je crois, par le précédent que l'idée d'un changement de régime représente. Dans ce nouveau millénaire, choisissons-nous d'emprunter la voie de la gouvernance internationale, où la règle de droit s'applique à tous et est exercée contre tout état qui profère des menaces de terreur et de destruction massive? Préférons-nous que le monde revienne à la loi du plus fort, où la force règne en maître? En tant qu'être humains, nous devons nous demander quel sentier nous mènera sur la voie d'une paix et d'une sécurité durables.

Alors que nous examinons nos relations avec les États-Unis ces jours-ci, il importe que nous ayons des liens forts avec les Américains. Ce sont nos amis, nos voisins et nos partenaires commerciaux. Des liens familiaux nous unissent. J'ai une tante, un oncle, des cousins ainsi qu'une belle-soeur et sa famille qui sont américains. Il s'agit là de liens très étroits et très importants pour plusieurs raisons. Si nos opinions diffèrent sur l'Irak ou sur d'autres sujets, exprimons-les avec respect.

Il est difficile pour nous, je crois, de comprendre à quel point les États-Unis ont changé depuis la tragédie du 11 septembre. Nous savons qu'ils se sentent très vulnérables, alors que nous n'avons pas encore de véritable raison de nous voir comme des cibles même si notre pays est un des six pays visés par Al-Qaïda. Lorsque nous comparons nos réactions à celles des Américains, n'oublions pas qu'ils doivent avoir l'impression d'avoir une cible au milieu du front.

Le commerce en soi devrait nous donner une raison suffisante d'entretenir les relations que nous avons avec nos voisins. Des millions de Canadiens nourrissent et habillent leurs enfants grâce aux produits et services qu'ils vendent de l'autre côté de la frontière. Avant de décrier les Américains, pensons à ceux qui ne peuvent se permettre de le faire.

• (2155)

En tant qu'amis et alliés des États-Unis, nous avons l'occasion d'influencer les Américains et d'exprimer des points de vue qui peuvent être et qui seront parfois différents des leurs. Selon moi, lorsque nous exprimons des points de vue divergents, comme c'est le cas au sujet de l'Irak, il est important que nous fassions en sorte d'entretenir l'influence que nous avons plutôt que de la gaspiller.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je voudrais avant tout préciser que je partagerai le temps qui m'est accordé avec ma collègue, la députée de Vancouver-Est et leader parlementaire du NPD.

Le président George Bush qualifie de «moment de vérité» la fin du délai accordé à la recherche d'une solution diplomatique à l'ONU. Il serait peut-être plus juste de décrire ce délai arbitraire imposé par Bush aux démarches diplomatiques comme une déformation tragique de la vérité.

Quelle est la vérité? Selon une vérité bien connue, Hans Blix, inspecteur en chef du désarmement pour l'ONU, a confirmé que le désarmement pacifique était non seulement possible, mais en cours. Le fait que l'empire Bush ait décidé de suspendre le processus de

désarmement pacifique pour lâcher des bombes sur d'innocentes victimes est une tragédie aux proportions gigantesques. Ces bombes vont tuer et mutiler des hommes, des femmes et des enfants, et n'oublions pas que 1,2 million d'Irakiens ont déjà perdu la vie à cause des sanctions économiques.

Par ailleurs, nombreux sont ceux qui estiment que la décision de l'administration Bush de bombarder l'Irak mènera à la déstabilisation massive de tout le Proche-Orient. Songeons aux hommes, aux femmes et aux enfants qui vivent dans la terreur et qui sont nombreux à perdre la vie à cause du cycle de violence qui est bien ancré au Proche-Orient et qui ne fait que s'aggraver.

Il y a une autre vérité, celle-là qui nous porte à faire preuve d'optimisme. Des millions de citoyens de toutes les régions du monde se sont clairement prononcés contre la guerre en Irak. Chaque semaine et chaque mois, des centaines de milliers de Canadiens ont bravé la froidure de l'hiver pour participer à des manifestations, à des vigiles, à des marches, à des services religieux et à des séances d'études dans le but de persuader leur propre gouvernement de prendre position contre la guerre en Irak. Ce soir, ces Canadiens célèbrent l'annonce faite par le premier ministre, selon laquelle le Canada ne participera pas à une attaque préemptive contre l'Irak et ne se rangera pas du côté des États-Unis dans une guerre illégale. Ils voudraient sûrement que les députés félicitent le gouvernement libéral d'avoir écouté les citoyens de ce pays.

Je félicite le gouvernement d'avoir réagi à la situation en maintenant sa position pour la paix. Néanmoins, j'exhorte le gouvernement à aller plus loin. Plus tôt aujourd'hui, j'ai présenté une première série de pétitions littéralement signées par des milliers de Canadiens qui demandent instamment le gouvernement et le Parlement à prendre clairement position en faveur de la paix. C'est pourquoi j'exhorte le premier ministre, après sa déclaration de cet après-midi, à demander que la Chambre se prononce officiellement sur cette question. J'estime que l'appui des membres du gouvernement, combiné à celui de la plus grande partie de l'opposition, renforcera la position du premier ministre et du gouvernement et leur permettra de maintenir le cap sur la paix et, je dirais même, de tenter de s'opposer à George Bush et de le persuader qu'il s'apprête à commettre une folie en lançant une attaque préemptive contre l'Irak.

Je pense que les Canadiens espèrent vraiment que leur gouvernement saisira cette dernière possibilité d'intervention, bien mince il faut le dire dans un échéancier fort court. Quoi qu'il en soit, les Canadiens veulent que le gouvernement saisisse l'occasion avant que les bombes ne commencent à tomber et qu'il fasse tout en son pouvoir pour réamorcer les pourparlers diplomatiques au Conseil de sécurité des Nations Unies.

• (2200)

C'est une insulte au multilatéralisme et au droit international que les États-Unis se retirent des négociations, qu'ils déclarent leur intention d'intervenir unilatéralement et qu'ils disent ensuite que les Nations Unies devront jouer un rôle dans l'aide humanitaire et la reconstruction d'après-guerre.

Les travailleurs humanitaires et les inspecteurs des armements sont obligés de quitter Bagdad au moment où nous débattons de cette question ce soir. On a mis fin au programme «Pétrole contre nourriture». Il s'ensuivra des préjudices indicibles, des préjudices massifs et de graves difficultés pour les Irakiens.

Article 52 du Règlement

En conclusion, permettez-moi simplement de reprendre les paroles prononcées par le fils de Martin Luther King, qui a joué un rôle si important en prenant position contre la guerre du Vietnam lorsqu'il a dit ceci:

Voici une des ambiguïtés les plus persistantes auxquelles nous nous heurtons: tout le monde parle de la paix comme d'un objectif, mais parmi les détenteurs du pouvoir, la paix n'est pratiquement l'affaire de personne. Bon nombre ont clamé «la paix, la paix», mais ils ont refusé de faire ce qu'il fallait pour y parvenir.

Avant qu'il ne soit trop tard, nous devons réduire l'abîme entre nos proclamations de paix et nos basses manoeuvres qui provoquent la guerre et la perpétuent.

Ce soir, ne félicitons pas autant le gouvernement d'avoir été à l'écoute des Canadiens. Profitons du temps dont nous disposons, utilisons tous les moyens à notre disposition pour tenter encore d'éviter cette guerre dangereuse et destructrice et pour veiller à ce que nous nous engagions sur la voie de la paix, ce qui sera important non seulement pour le peuple irakien, mais pour l'avenir de l'humanité.

• (2205)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer ce soir à ce débat d'urgence sur la grave situation en Irak.

Je voudrais tout d'abord remercier nos collègues bloquistes, qui ont cherché à obtenir ce débat d'urgence ce soir. Il semble que tout ce qui nous reste, c'est la tenue de débats exploratoires et de débats d'urgence. Nous attendons en vain que le gouvernement fasse preuve de leadership et qu'il tienne un débat véritable et un vote à la Chambre depuis des mois maintenant. Quoi qu'il en soit, nous avons ce débat ce soir, même s'il n'y aura pas de vote, et je suis heureuse d'y participer.

Aujourd'hui, le premier ministre a enfin fait part d'une position que partagent, selon moi, la grande majorité des Canadiens, à savoir que le Canada ne doit pas participer à une guerre illégale dirigée par le président Bush contre les Irakiens. En félicitant le gouvernement pour avoir enfin adopté cette position, à l'instar de notre collègue de Halifax, je voudrais inviter le gouvernement à faire davantage que de rendre sa position claire. Il faut maintenant y donner suite. Il serait, je crois, trompeur et inutile d'énoncer cette position, puis de rester silencieux et de ne rien faire pour y donner suite. Nous invitons donc le gouvernement ce soir à prendre tous les moyens possibles, diplomatiques et politiques, aux Nations Unies auprès de nos alliés américains, pour éviter la guerre qui est sur le point d'être déclenchée.

Après avoir entendu ce que le premier ministre avait à dire aujourd'hui à la Chambre, il ne fait aucun doute dans mon esprit que ce sont les centaines de milliers de Canadiens qui ont manifesté dans la rue, qui ont exercé des pressions sur leurs députés et qui ont signé des pétitions qui ont forcé les libéraux à agir. Il y a eu une grande vague de mobilisation dans tout le pays, car les gens connaissent les enjeux de cette guerre. Ils savent que les actions du président Bush sont illégales et impossibles à appuyer.

Il suffit de songer aux taux de participation incroyables en novembre, le 15 janvier et le 15 février dans le monde entier, alors que quelque 20 millions de personnes ont participé à la plus grande manifestation contre la guerre jamais vue dans notre histoire. Encore samedi dernier, le 15 mars, dans tout le pays il y a eu d'importantes manifestations, notamment à Montréal où 200 000 personnes ont manifesté. À Vancouver, grâce au site www.stopwar.ca, composé de 145 organisations, des dizaines de milliers de personnes se sont

concertées pour demander à notre gouvernement et à la communauté internationale d'éviter cette guerre.

Une des choses que j'ai trouvées intéressantes lors du rassemblement de samedi, c'est que plusieurs orateurs, y compris M. David Suzuki qui a prononcé un discours tout à fait remarquable, ont parlé de la façon dont la dernière superpuissance mondiale, les États-Unis, semblait faire la pluie et le beau temps et de la façon dont le président Bush affaiblissait les Nations Unies et jouait un jeu si dangereux. Les orateurs qui se sont succédés ont également déclaré qu'on assistait à l'émergence d'une deuxième superpuissance et qu'il s'agissait de la superpuissance des peuples qui s'étaient mobilisés dans le monde et qui tenaient leurs propres gouvernements responsables, non seulement ici au Canada mais en Europe, au Mexique, en Amérique centrale, au Proche-Orient et partout autour de la planète.

Je trouve cela très réconfortant. Je suis très fière que notre chef, Jack Layton, ait participé à ces rassemblements, ait été solidaire du mouvement contre la guerre contre le peuple irakien et que, en qualité de députés du NPD, nous ayons pleinement participé et que nous ayons été solidaires des Canadiens dans ces mobilisations dans tout le pays. Nous l'avons fait parce que nous savons que la guerre est illégale.

J'aimerais citer un extrait d'un article paru dans *The Guardian* il y a environ une semaine. Il y est dit:

Nous enseignons le droit international. Sur la foi des informations disponibles publiquement, rien ne justifie en droit international le recours à une force militaire contre l'Irak. La Charte des Nations Unies condamne le recours à la force, sauf dans deux cas: l'autodéfense, collective ou individuelle, face à une attaque armée, une action autorisée par le Conseil de sécurité comme réponse collective à une menace de violation de la paix ou à une agression active. Il n'existe actuellement aucun motif justifiant le recours à une telle force pour s'autodéfendre.

Il y a maintenant toutes sortes d'opinions formulées par des avocats du monde entier qui expriment les mêmes genres de sentiments.

• (2210)

Je tiens à féliciter des organisations comme Oxfam Canada qui, le 10 mars, a annoncé qu'en cas de guerre en Irak elle n'accepterait pas d'aide financière directe des gouvernements belligérants pour des travaux humanitaires dans ce pays. Le directeur exécutif d'Oxfam Canada, Rieky Stuart, a déclaré:

Nous ne pouvons être des participants complaisants lorsque des gouvernements tentent d'utiliser les organismes humanitaires comme instruments d'une politique étrangère belliqueuse.

C'est une déclaration profonde, car elle montre que la société civile, les ONG, les gens commencent à contester ce qui est véhiculé par les médias, soit l'idée, qu'on veut nous faire accepter, selon laquelle le moment de vérité est arrivé, comme le prétendent le président Bush et le premier ministre Blair. Les gens contestent cette idée, car ils savent que cette guerre est illégale.

Il était effrayant d'entendre George W. Bush déclarer, ce soir, qu'il croit agir au nom de la paix et de la démocratie. Il n'a pourtant pas dit un seul mot au sujet de la misère et de la peine indicibles, des morts et des blessés que provoquera parmi la population civile l'utilisation d'une puissance militaire ahurissante, de bombes et d'armes diverses. Il n'a pas dit un mot au sujet des effets dévastateurs que cela aura sur les gens ordinaires, les familles, les enfants, les personnes âgées, des gens qui n'ont aucune possibilité de s'échapper.

Article 52 du Règlement

Nous avons été témoins d'une opposition grandissante à la guerre au Canada comme ailleurs dans le monde, parce que les gens sont non seulement conscients que la guerre est motivée par la volonté des États-Unis de renverser le régime irakien pour des raisons politiques et économiques, mais ils comprennent aussi que les priorités de M. Bush minent l'ONU lui-même.

À plusieurs reprises, la députée de Halifax et d'autres députés de notre parti sont intervenus en Chambre pour dire que le processus d'inspection en armement des États-Unis donnait des résultats et qu'il fallait lui donner la chance de porter fruit. Même M. Blix, le responsable des inspecteurs en armement, a dit à plusieurs reprises dans ses rapports d'étapes que des progrès étaient réalisés. Sa déclaration est d'autant plus troublante et grave que nous en sommes à la onzième heure et que M. Bush a livré son discours ce soir.

C'est à cause du processus d'inspection des armes des Nations Unies que je me suis rendue au Edgewood Chemical Biological Centre dans la banlieue de Washington, le 22 février, avec des citoyens et des parlementaires de cinq pays différents dans le cadre d'une mission organisée par le Centre pour la justice sociale de Toronto. Nous voulions faire valoir que toutes les armes de destruction massive devraient être inspectées et éliminées. Or, le stock le plus important de ces armes de destruction massive, qui ne font pas l'objet de vérification et d'inspection, se trouve aux États-Unis. Nous ne pouvons accepter que le président Bush applique ainsi deux poids deux mesures et impose des règles différentes à l'Irak.

Nous appuyons le processus d'inspection, mais nous devons veiller à ce que ce genre de processus soit mis en oeuvre dans tous les pays, que ce soit au Moyen-Orient ou aux États-Unis d'Amérique. Nous devons veiller à ce que les armes de destruction massive soient éliminées.

L'intervention à laquelle j'ai participé a donné de bons résultats en sensibilisant les gens aux contradictions qui existent entre les divers genres de politiques mises de l'avant par les États-Unis. Nous avons obtenu un appui marqué de diverses organisations de la société civile des États-Unis qui se sont aussi mobilisées pour s'opposer aux interventions du président.

Aujourd'hui au Parlement, notre gouvernement nous a annoncé de bonnes nouvelles, mais, au nom de la population canadienne, nous implorons le gouvernement de nous laisser faire notre travail à la Chambre. Qu'il nous laisse tenir un débat et voter sur les autres mesures qui pourraient maintenant être prises pour amener nos alliés américains et les Nations Unies à s'en tenir là où nous en sommes maintenant, c'est-à-dire à un pas de la guerre.

• (2215)

Voilà pourquoi nous sommes ici en ce lieu. Nous exerçons ces droits démocratiques. C'est ce que nous sommes venus faire ici. C'est ce que nous voulons faire.

Au nom de mes électeurs de Vancouver-Est et étant donné toutes les représentations dont j'ai été l'objet, j'invite le gouvernement à permettre que ce vote ait lieu pour que nous puissions exercer nos droits démocratiques.

[Français]

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Anjou—Rivière-des-Prairies.

[Traduction]

Je suis heureux d'être ici à la Chambre ce soir. Je suis désolé de l'heure tardive, mais un engagement antérieur m'a empêché d'être ici plus tôt. Je suis toutefois heureux que le secrétaire d'État pour le

Moyen-Orient ait eu l'occasion d'expliquer la position du gouvernement et que le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique ait pu assister au débat. Ces débats sont extrêmement importants, à mon avis, et je remercie la députée de Vancouver-Est pour les propos qu'elle a tenus. Je conviens avec elle que nous sommes ici pour débattre de ces questions d'une extrême importance.

Aujourd'hui, le premier ministre a annoncé à la Chambre la position du gouvernement du Canada. Je crois que la majorité des députés y souscrivent en règle générale. Je suis heureux de constater qu'elle jouit de l'appui des députés de l'opposition, non seulement celui qu'ils viennent d'exprimer, mais celui qu'ils ont exprimé plus tôt aujourd'hui, ainsi que celui des ministériels. D'après le nombre d'appels que j'ai reçus à mon bureau et que d'autres députés ont reçus, c'est une position qui rallie l'opinion générale et le soutien sans réserve de la population du Canada.

Il y a plusieurs raisons qui expliquent cet enthousiasme. La première est que cette position est dans la logique des efforts déployés par le premier ministre personnellement et le gouvernement qui ont toujours préconisé un système multilatéral qui offrirait à nos enfants la garantie de vivre dans un monde où règne la paix. Nous avons travaillé fort au cours des derniers mois pour dégager un consensus au Conseil de sécurité. Nous avons travaillé fort afin de trouver une façon de combler l'écart entre ceux qui estimaient que Saddam Hussein pouvait éventuellement être désarmé mais que le délai qu'on lui accordait faisait en sorte que les pressions exercées sur lui n'étaient pas suffisamment fortes, et ceux qui estimaient que le temps était extrêmement court et qu'il fallait exercer des pressions immédiates.

Le Canada a donc clairement énoncé sa position aujourd'hui, à savoir qu'en l'absence d'un mandat clair du Conseil de sécurité, de l'organisme à qui le monde a confié la responsabilité des orientations à prendre sur les questions concernant la paix et la sécurité, nous ne sommes pas en position de participer au recours à la force contre l'Irak.

Nous avons également rappelé, et c'est important, que nous étions déterminés à faire la guerre au terrorisme aux côtés des Américains, des Britanniques, des Français et de nos autres alliés, que nous demeurons déterminés à le faire et que nous ne faillirons pas à cet engagement, quels que soient les désaccords que nous puissions avoir sur une question spécifique. Nous sommes déterminés à envoyer des troupes en Afghanistan. Nous sommes déterminés à maintenir nos navires dans cette région pour arrêter les terroristes et pour nous porter à la défense des hommes et des femmes membres de nos services armés qui servent avec distinction sur ce théâtre.

Nous reconnaissons que la situation constitue un défi pour le système onusien dont nous nous sommes tous efforcés d'assurer le succès. Je ne désespère pas du système onusien. Je suis convaincu qu'il continuera à être nécessaire. Il sera nécessaire pour la reconstruction, comme le président Bush l'a déjà dit lui-même dans le discours qu'il a prononcé aux Açores et auquel il a fait allusion ce soir. Je l'ai écouté avec grand intérêt ce soir tandis qu'il exposait les arguments des États-Unis contre Saddam Hussein.

Article 52 du Règlement

J'ai dit clairement à Colin Powell plus tôt cet après-midi, quand il a été assez bon de m'appeler, que nous respectons les États-Unis pour les efforts qu'ils avaient déployés en vue d'obtenir de Saddam Hussein qu'il désarme et que, quels que soient les différends qui pourraient nous opposer, rien ne devrait ternir le respect que nous nous devons ni le respect mutuel que nous avons l'un pour l'autre.

Je dirais à l'intention de ceux qui croient à l'existence d'un problème ou d'une menace que ferait peser sur la relation qui existe entre les États-Unis et le Canada la conduite de l'un ou l'autre de nos deux pays, que je ne le crois pas. Notre relation est fondée sur une immense amitié. Elle est fondée sur beaucoup plus que des initiatives diplomatiques dans un ou deux domaines. Elle est fondée sur des siècles de vie commune sur le continent et de coopération entre familles et institutions. Nous nous sortirons de cette situation avec le sentiment de respect mutuel que nous avons toujours eu l'un pour l'autre, qui nous a conduits jusqu'ici et qui continuera à nous guider.

Nous croyons que la position que nous avons défendue à la Chambre aujourd'hui et que nous avons défendue depuis le début reflète l'engagement du Canada envers un système multilatéral ainsi que notre respect envers nos alliés américains et notre volonté de travailler avec eux.

• (2220)

[Français]

Nous avons pris une décision, aujourd'hui, dans l'intérêt du Canada, dans l'intérêt des Canadiens. Certains en cette Chambre ont demandé: «Pourquoi ne pas adopter la position de la France?» D'autres ont demandé: «Pourquoi ne pas adopter la position des États-Unis?» Nous avons toujours dit que nous allions clairement adopter une position pour le bien du Canada, pour le bien des Canadiens, dans l'intérêt du Canada, dans l'intérêt des Canadiens. Et je crois que cette décision annoncée aujourd'hui par le premier ministre reflète précisément cette préoccupation.

[Traduction]

En conclusion, je voudrais dire que je suis fier de la décision que nous avons prise aujourd'hui. En tant que Canadiens, nous relèverons les défis qui se présenteront à nos dans les jours, les semaines, les mois, voire les années à venir dans l'esprit de reconnaissance que nous devons tous travailler à l'établissement de la paix. Nous devons tous rechercher les conditions qui assureront la paix. Le Canada est déterminé à le faire. Le Canada a une fière tradition à cet égard, et il continuera de s'efforcer de maintenir la paix partout dans le monde.

Le gouvernement est résolu à mettre au service de la paix, de la sécurité et de la justice dans le monde toutes ses capacités, toutes les ressources et toute la bonne volonté qu'il a pu mobiliser au fil des ans. Nous éprouvons certes des difficultés aujourd'hui, mais cela ne diminuera en rien notre détermination et nos efforts dans l'avenir pour maintenir le Canada à l'avant-garde de la lutte pour la paix et la justice sociale dans le monde.

[Français]

M. Yvon Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies, Lib.): Monsieur le Président, au moment où tout semble indiquer que l'administration Bush et quelques forces alliées vont agresser l'Irak dans quelques heures ou dans quelques jours, je voudrais dire à quel point je trouve la situation actuelle triste, affligeante, révoltante, mais surtout dangereuse.

Ces sentiments sont aussi ceux de mes commettants qui ont communiqué avec moi au cours des derniers mois. Ce sont aussi les sentiments de centaines de milliers de personnes qui ont marché dans

les rues de Montréal et d'une douzaine de villes du Québec le mois dernier et samedi dernier. Ce sont les sentiments de toutes ces personnes à qui je veux rendre hommage aujourd'hui et que je veux refléter dans mon intervention.

Auparavant, je voudrais prendre un moment pour dire ma satisfaction devant la position du gouvernement canadien et de notre premier ministre, tant sur le fond que sur la démarche tout au long de cette dernière année. La position du Canada a toujours été claire, malgré ce qu'on a pu entendre à ce sujet. Elle a reposé sur trois éléments principaux.

Premièrement, du point de vue du Canada, Saddam Hussein et le régime en place en Irak doivent se conformer aux résolutions de l'ONU. Le Canada n'a aucune espèce de sympathie pour ce régime. Il a appuyé constamment la démarche et les objectifs de l'ONU.

Le deuxième pilier de notre politique est le suivant. Pour s'assurer que l'Irak de Saddam Hussein ne représente plus de danger pour ses voisins et pour la communauté internationale, le Canada a appuyé la reprise des inspections et le renforcement de celles-ci. Nous avons constaté que ce processus a donné des fruits.

À toutes fins pratiques, le régime de Saddam Hussein est paralysé, encerclé, entouré et réduit à l'impuissance. Le Canada a proposé aux équipes d'inspecteurs un calendrier de travail très rigoureux pour les prochaines semaines. C'est un programme qui prendrait encore quelques semaines. Cette démarche a été appuyée par tous les inspecteurs internationaux. Nous avons donc mis en place une démarche progressive qui mène au but, sans la guerre.

Le troisième élément de notre position comme Canadiens, c'était de préserver l'ONU, de préserver la seule organisation internationale capable de faire respecter certaines règles de droit à l'échelle internationale. Pour ma part, je suis fier de l'attitude responsable et prudente affichée par notre gouvernement et notre premier ministre.

On se souviendra qu'en septembre 2002, le président Bush ne voulait rien savoir de l'ONU. Notre premier ministre et d'autres personnalités politiques l'ont persuadé de s'en remettre à l'ONU. On sait que M. Bush est allé à l'ONU avec une grande réticence. Il en est tout de même sorti une résolution adoptée à l'unanimité, soit la fameuse résolution 1441.

Les inspections sont en train de porter fruits. Les Américains disent que c'est parce qu'ils y ont mis de la pression. On peut se demander pourquoi ne va-t-on pas cueillir le fruit de cette pression? Pourquoi ne va-t-on pas pousser dans la même direction encore quelques semaines puisque les résultats arrivent maintenant? Pourquoi cette démanœuvre de passer à la guerre tout de suite?

Nous avons entendu ce soir, à 20 heures, le président Bush déclarer vouloir mettre fin à toute espèce de discussion. Il y a déjà plus d'un mois qu'il nous a dit que «the game is over». Cela fait un mois qu'on entend parler de cela. Nous l'avons vu ce soir exiger de Saddam Hussein une reddition sans condition. Mais nous l'avons surtout vu s'ériger en tribunal suprême de la communauté internationale. Au-delà de l'ONU—qu'il a qualifié à toutes fins pratiques d'irresponsable—, la communauté internationale ne prend pas ses responsabilités. Il dit: «Moi, George Bush, je vais décréter ce que sont les responsabilités qu'il faut prendre». Je vais parler, dit-il, au nom des justes demandes du monde.

Article 52 du Règlement

• (2225)

Quelle arrogance, alors que l'opinion internationale, les évêques, les Églises et le pape sont contre lui. Les grands journaux américains, durant le dernier week-end, se sont prononcés contre la guerre.

Le président Bush joue un jeu très dangereux. En foulant aux pieds l'ONU au nom de sa doctrine du droit de frappe, du droit de porter une agression de manière préventive, au nom de cette possibilité qu'il s'arroge de décider unilatéralement de tout, selon ses propres intérêts, je pense que Bush et son administration se comportent de manière profondément dangereuse et irresponsable à ce moment-ci.

En agissant ainsi, les États-Unis ouvrent la porte à d'autres grandes puissances qui cherchent à régler leurs comptes à leurs voisins ou à leurs minorités. Les États-Unis s'ouvrent sur la possibilité de se constituer en une espèce de nouveau pouvoir mondial, dictant aux uns et aux autres ce qui leur convient et prenant ici ou là ce qui leur convient.

Comme Canadiens, nous avons un pays plein de ressources, des minerais en abondance, de l'eau, du pétrole et du gaz, plus que quiconque. Nous devons, plus que quiconque aussi, miser sur des institutions internationales fortes et sur l'établissement d'une gouvernance mondiale, où les plus petits—nous ne sommes pas parmi les plus faibles, mais nous sommes parmi les plus petits pays eu égard à la population—ne seront jamais contraints à la force des plus grands et de leurs voisins. C'est un message important qu'il nous faut porter devant la communauté internationale en tant que Canadiens.

Le jeu des Américains et de leurs alliés est très dangereux. En plus des massacres horribles, des souffrances et des destructions qui accompagnent toute guerre, Bush joue avec le feu en se donnant le mandat d'envahir l'Irak et de renverser son régime. Quelle sera la suite des choses en Irak? Et chez les Kurdes? Et en Turquie? Et dans le monde arabe? Et dans le monde musulman?

Bush est en train de donner aux islamistes l'élan et l'unité dont ils rêvent pour tenter d'imposer leur vision à leur propre population et mettre en échec les rares percées démocratiques et sociales qui ont été réalisées ici et là dans leurs pays.

De quel droit les Américains, sous l'administration Bush, sont-ils autorisés à dicter le droit international, eux qui depuis 30 ou 40 ans ont soutenu, formé et armé des dictatures sur tous les continents, y compris en association avec ben Laden ou Saddam Hussein?

Cette guerre est injustifiée et injuste. Elle est illégale et illégitime. C'est une erreur lamentable et dangereuse.

Pour ce qui est du Canada, grâce à la position prudente et avisée que nous avons prise, nous devons plus que jamais prendre la partie du droit international, miser sur l'ONU et ses institutions, préconiser les réformes qui s'imposent, participer à l'aide humanitaire, ouvrir nos portes aux réfugiés et contribuer à la reconstruction de l'Irak.

Non seulement faudra-t-il reconstruire des routes qui auront été défoncées, des usines ou des ponts qui auront été démolis et gaspillés, mais il faudra d'abord essayer de reconstruire nos relations positives avec le monde arabe et le monde musulman. Ces derniers ont des valeurs compatibles et comparables aux nôtres, basées sur l'humanisme, la fraternité et l'ouverture.

Il faut que nos amis arabes et musulmans qui sont au Canada ou qui sont dans leur pays sachent qu'en Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada, il y a des gens pacifiques qui rêvent eux aussi de construire un monde équilibré et plus sensé, où nous pourrions bâtir

de nouveaux rapports internationaux basés sur la coopération. Ces rapports nous permettront de travailler dans un environnement plus sain et permettront aux uns et aux autres de manger à leur faim, de s'éduquer, de vivre en santé et en liberté.

• (2230)

Nous avons tous les moyens pour atteindre ces objectifs. Bush nous dit toujours ceci:

[Traduction]

C'est une question de détermination.

Mettons cette détermination au service de la paix.

[Français]

Voilà le message que le Canada doit porter malgré tout dans ces circonstances difficiles, soit un message d'espoir.

[Traduction]

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, avec le gouvernement actuel, le Canada n'exerce plus d'influence sur le monde; il a commencé par perdre sa pertinence et il devient maintenant un irritant.

Sous le gouvernement progressiste-conservateur, le Canada a contribué à façonner le monde. Sous le gouvernement du premier ministre actuel, le Canada tente d'y échapper.

Le conflit de 1991 dans le golfe Persique a montré comment un gouvernement canadien contribuait à façonner la politique des Nations Unies et celle des États-Unis. Le premier ministre de l'époque, M. Mulroney, de concert avec le chef de mon parti, qui était alors ministre des Affaires étrangères du Canada, avait pu convaincre le président Bush de l'époque de ne pas prendre unilatéralement des mesures militaires pour libérer le Koweït, afin d'aider à déployer un effort multilatéral sanctionné par les Nations Unies.

Le monde et les États-Unis nous faisaient alors confiance et, à cette époque-là, nous avons utilisé notre rôle de puissance moyenne influente pour façonner le monde et pour empêcher que les États-Unis ne déploient un effort unilatéral.

Dans la crise qui règne actuellement dans le golfe Persique, le Canada aurait dû jouer un rôle de leadership pour contribuer à empêcher un effort non sanctionné par les Nations Unies. Or, l'ambiguïté, l'hésitation et les sondages du gouvernement ont eu pour effet de réduire le rôle du Canada à celui de spectateur impuissant. En fait, avec le gouvernement actuel, nous avons assisté à 10 ans de négligence et de dérive en matière de défense et de politique étrangère, de sorte que personne ne sait vraiment quelle est la position du Canada. Lorsque nous prenons enfin position sur une question de politique étrangère, il est trop tard pour exercer quelque influence que ce soit sur le reste du monde.

Il y a plusieurs semaines, un des grands quotidiens du Canada titrait: Le premier ministre est disposé à appuyer Bush. Le même jour, un autre quotidien disait: Le premier ministre refuse d'appuyer Bush.

Le fait que deux grands quotidiens du Canada aient pu présenter des titres diamétralement opposés au sujet de la position du premier ministre sur une même politique étrangère importante témoigne de la confusion que soulève la position du gouvernement sur cette question et d'autres. Le problème, c'est que le premier ministre recourt à l'ambiguïté comme *modus operandi*, ce qui est mauvais pour la politique intérieure, et dangereux et irresponsable pour la politique étrangère.

Article 52 du Règlement

Le présent débat est tombé au niveau des affichettes de pare-chocs. Il a été réduit à une trame sonore et, de ce fait, il ne tient pas compte des nombreuses complexités de la politique étrangère dans la région la plus complexe d'un monde lui-même fort complexe. Certains prétendent que, pour le moment, le Canada ne devrait fournir aucun appui militaire et ne devrait participer à aucune intervention en Irak. D'autres pensent que le Canada devrait intervenir uniquement à condition d'avoir l'aval des Nations Unies. D'autres encore estiment que le Canada devrait soutenir les efforts des États-Unis et de la Grande-Bretagne sans vraiment essayer de les orienter.

La politique étrangère doit avoir pour objectif de construire un monde meilleur et de protéger nos intérêts nationaux. Or, le fait de ne pas appuyer les efforts de nos alliés traditionnels et de ne pas leur emboîter le pas, ne permet d'atteindre ni l'un ni l'autre de nos objectifs. En outre, une telle attitude ne contribue certainement pas à bâtir un monde meilleur et elle s'oppose clairement aux intérêts nationaux du Canada.

Il aurait été nettement préférable que le Canada appuie les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie et aide ces pays à obtenir le soutien des Nations Unies. Un effort concerté des Nations Unies serait nettement plus efficace pour amener le désarmement et un changement de régime en Irak.

Toutefois, la politique étrangère du gouvernement reflète davantage une attitude anti-américaine qu'un désir de respecter les institutions internationales. En outre, elle semble également fondée sur une affinité entre le premier ministre et les dictateurs. Le premier ministre était prêt à asperger de gaz poivré de jeunes Canadiens pour éviter tout embarras à M. Suharto. Il s'est même porté à la défense du président Mugabe. Maintenant, bien sûr, il se joint à Hussein pour s'opposer à un changement de régime en Irak.

• (2235)

Selon moi, le premier ministre admire ces dictateurs et leur aptitude à s'accrocher au pouvoir. Peut-être aimerait-il les imiter. Les Canadiens seraient selon moi étonnés si le premier ministre appuyait un jour un changement de régime, en particulier s'il s'agissait d'un changement susceptible de mener à un gouvernement plus démocratique. Il n'est certes pas favorable à un changement de régime au Canada et, selon moi, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il appuie un changement de régime en Irak.

Nous devrions influencer la politique de nos alliés, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, et nous ranger à leurs côtés. Je ne prétends pas que nous devons appuyer les États-Unis les yeux fermés. Nous ne devons pas suivre aveuglément l'ONU ou les États-Unis. Nous sommes un pays souverain et nous devrions élaborer une politique étrangère souveraine. Le Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration de la politique américaine et onusienne, comme nous l'avons fait en 1991.

Lorsque le secrétaire d'État des États-Unis Colin Powell a récemment fait valoir pourquoi une guerre contre l'Irak s'imposait, notre ministre des Affaires étrangères et notre premier ministre en ont pris connaissance en écoutant CNN. Cela montre à quel point nous sommes éloignés d'une participation à l'élaboration des politiques des États-Unis ou de l'ONU.

M. Hussein n'a pas respecté 16 résolutions des Nations Unies. Il a activement fait échec aux mesures d'inspection des armements de l'ONU. Les sanctions imposées à son pays ont servi à porter préjudice à des citoyens innocents, mais elles n'ont pas causé de tort ou nui au régime de Saddam. De toute évidence, la démarche actuelle ne donne pas de résultats. Il existe manifestement des

arguments solides en faveur d'une intervention contre M. Hussein et d'un changement de régime en Irak.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, sous l'impulsion de la France, a choisi d'accorder plus de temps à M. Hussein. Au bout de 12 ans, il estime qu'il faut plus de temps. L'ONU n'a pas pris les bonnes décisions en Somalie ou au Rwanda. L'ONU n'est pas exempte de défauts ou de lacunes. Après tout, la Libye assure la présidence de la Commission des droits de la personne de l'ONU. Nous ne devrions pas suivre aveuglément l'ONU. Je ne prétends pas que nous devons suivre aveuglément les États-Unis non plus. Mais j'estime que nous pourrions contribuer à l'élaboration de la démarche des États-Unis, du Royaume-Uni et de la coalition des États de bonne volonté à ce sujet.

Au lieu de parler de coalition des États de bonne volonté, je préférerais qu'il soit question d'une coalition des États volontaires en mettant l'accent sur un objectif précis, non seulement en ce qui concerne un changement de régime en Irak mais aussi en ce qui a trait à l'adoption d'une macro démarche face à toute la question du Proche-Orient. Nous devrions mettre l'accent sur un objectif précis, y compris sur la reconstruction et la démocratisation et sur la participation à l'élaboration d'une vision non seulement pour l'Irak post-Saddam Hussein mais aussi pour une région du Proche-Orient plus stable, plus démocratique et plus pacifique.

Le discours prononcé il y a peu de temps par le président Bush devant les membres de l'American Enterprise Institute visait dans les grandes lignes à mettre un terme au conflit, mais il y manquait de nombreux détails sur la façon de le faire. Le Canada devrait jouer un rôle de leadership en aidant à combler les vides dans cette stratégie définitive et en prévoyant une collaboration avec le président Bush et d'autres. Il devrait préconiser une doctrine canadienne et une macro-approche à l'égard du Proche-Orient, y compris un Irak dirigé démocratiquement qui collabore avec les dirigeants d'Israël et de la Palestine, pour assurer en premier lieu un pouvoir démocratique en Palestine et en bout de ligne l'indépendance et la démocratie en Palestine.

Il n'est pas trop tard pour que le Canada présente une doctrine qui pourrait aider à façonner l'avenir du Proche-Orient. Nous aurions dû le faire bien avant. Nous nous retrouvons à l'heure actuelle dans une position qui nous force à choisir d'appuyer ou de refuser d'appuyer nos alliés dans une guerre imminente au Proche-Orient, sans avoir la chance d'influencer la position prise par ces alliés ou d'aider à créer une approche de macro-stratégie définitive à long terme visant l'établissement d'une solution stable, pacifique et démocratique au Proche-Orient. Il est vraiment terrible que nous ayons raté l'occasion de le faire.

• (2240)

Nous pouvons encore jouer un rôle constructif aujourd'hui en aidant, au moyen d'une doctrine canadienne, à offrir un idéal à une partie du monde que j'ai qualifiée de région la plus complexe dans un monde de plus en plus complexe, et en réussissant tout à la fois à collaborer avec les États-Unis et à mettre au point avec l'ONU un accord de reconstruction et de démocratisation de l'Irak de l'après-Hussein. Tous nos efforts de politique étrangère, à mon avis, devraient être guidés par les principes de la démocratie et de la démocratisation.

Article 52 du Règlement

Certains soutiendront que l'Irak n'est pas prêt pour cette sorte de leadership démocratique. On avait appliqué la même argumentation au Japon de l'après-guerre en disant que le Japon n'était alors pas prêt pour un leadership ni pour un régime démocratiques. Je suis persuadé que le système de gouvernement le meilleur et le plus naturel est la démocratie et que tous les peuples du monde méritent de profiter des libertés démocratiques. Si nous regagnons la confiance de nos alliés après ce fiasco et si nous retrouvons une utilité pour le monde une fois que cette situation aura été réglée, nous pourrions notamment contribuer à façonner un Proche-Orient vraiment démocratique et stable.

Il nous incombe de présenter, non seulement au monde mais aussi aux Canadiens, une politique étrangère indépendante et souveraine qui ne soit pas guidée par un simple anti-américanisme, mais par un désir de construire un monde meilleur et plus stable et de protéger les intérêts de notre pays.

La France, ce bastion de la politique étrangère cohérente, protège certainement ses intérêts nationaux dans cette résolution récente de l'ONU ou dans son intransigeance à ne pas appuyer une intervention militaire en Irak. Nous ne protégeons pas les intérêts de notre pays en faisant un pied de nez à notre principal partenaire commercial et allié, les États-Unis, et à notre allié traditionnel, le Royaume-Uni. Nous choisissons de nous laisser mener par le bout du nez par la France, tout en faisant un pied de nez à nos meilleurs alliés. À mon avis, c'est peut-être une façon regrettable de marquer, à court terme, des points dans les sondages, mais le leadership suppose notamment de ne pas s'attacher uniquement aux sondages de la semaine suivante, mais bien aux défis et possibilités du siècle en cours.

Selon moi, le Canada poursuivrait un objectif louable en tentant de participer à l'édification d'un Moyen-Orient plus stable, pacifique et démocratique, en aidant à établir à cette fin un plan détaillé qui s'inscrirait dans la doctrine canadienne et en travaillant avec nos partenaires de l'ONU et des Nations Unies ainsi qu'avec nos alliés traditionnels pour contribuer à rendre cela possible. Si nous réussissions cela, dans 10 ou 15 ans, nous pourrions examiner en rétrospective cette période de l'histoire et être fiers du rôle que le Canada aurait joué dans l'édification d'un monde et d'un Moyen-Orient plus sûr.

Je crains toutefois que nous ne rations cette occasion et que nous ne continuions d'être témoins de la dérive du gouvernement, d'une ambiguïté, d'un manque de principe ou de l'absence de politique étrangère cohérente. Ce n'est pas bon pour le Canada ni pour le monde entier.

Dans un contexte d'après-guerre froide, dans un contexte où il n'y a réellement qu'une seule superpuissance qui subsiste dans le monde, il est maintenant plus important que jamais que le Canada soit un partenaire de confiance des États-Unis, un partenaire qui a la confiance des États-Unis et du monde entier et qu'il puisse travailler avec eux et façonner leurs politiques. Voilà ce que nous pouvons faire, ce que nous avons fait dans le passé et ce que nous pouvons faire dans l'avenir, mais nous devons faire notre part, manifester du courage, avoir une vision, faire preuve de prévoyance, témoigner d'une force intérieure et éviter de simplement prendre des décisions politiquement acceptables à court terme, pour vraiment adopter une vision à long terme courageuse et faire ce qui convient même si ce n'est pas toujours populaire.

• (2245)

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, un vieil adage assez connu dit que lorsque les canons grondent, les muses sont silencieuses. Même si le compte à rebours de la guerre a

commencé et même si les muses juridiques ne peuvent empêcher celle-ci, le droit international fournit un cadre approprié: premièrement, pour apprécier les principes généraux du droit international relativement au recours à la force; deuxièmement, pour évaluer la validité du recours à la force par les États-Unis, le Royaume-Uni ou toute coalition de pays volontaires; troisièmement, pour invoquer ou appliquer les normes légales qui régissent le recours à la force; enfin, pour fournir des lignes directrices normatives en matière de politique étrangère, que ce soit celle des États-Unis, du Royaume-Uni ou du Canada.

Par conséquent, avec ces points présents à l'esprit, je vais présenter certains principes fondamentaux qui sous-tendent une telle analyse juridique. En guise de préambule, je dirai que le recours à la force par les États-Unis ou par la coalition des pays volontaires peut fort bien sembler, à première vue, être une utilisation justifiée de la force militaire. C'est simple, Saddam Hussein a dirigé et présidé l'un des régimes les plus tyranniques et brutaux de l'histoire moderne.

En effet, durant plus de 25 ans, Saddam Hussein a essayé d'acquérir des armes chimiques, biologiques et nucléaires. En fait, plusieurs cas documentés montrent que celui-ci a non seulement réussi à obtenir de telles armes, mais qu'il s'en est servi. En 1986, il a gazé 60 000 de ses propres citoyens à Halabja, commettant ainsi un génocide moderne. Il a déclenché deux guerres catastrophiques, sacrifiant ainsi près d'un million d'Irakiens et tuant ou blessant plus d'un million d'Iraniens. Il a violé quelque 16 résolutions des Nations Unies en 12 ans. Ces résolutions avaient trait au fait que Saddam Hussein manquait gravement à ses obligations en matière de désarmement, y compris la plus récente résolution adoptée il y a quatre mois, qui lui donnait une dernière chance de se désarmer complètement et immédiatement, sinon il s'exposerait à des conséquences graves.

Ce qui est encore plus grave et troublant c'est le fait qu'il soit le seul chef d'État qui ait commis les plus terribles de tous les crimes internationaux: des crimes contre la paix, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide. Toutefois, même s'il ne fait aucun doute que Saddam Hussein est un criminel de guerre et qu'il a commis les crimes internationaux les plus graves, comme ceux qui ont été jugés à Nuremberg, cela ne nous autorise pas nécessairement à recourir à la force contre lui, à moins qu'un tel recours ne soit conforme au droit international.

Certes, on a dit que le droit international était une chose dont les puissants n'avaient pas à se soucier et à laquelle les justes n'avaient pas à obéir. Il se peut fort bien que le président Bush soit convaincu que la convergence de la puissance et de son bon droit autorise le recours à la force. Toutefois, il existe un cadre normatif et juridique qui s'applique aussi bien aux puissants qu'aux justes et dont je voudrais maintenant entretenir mes collègues.

Le premier principe, le principe fondateur, qui figure à l'article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies, est l'interdiction du recours à la force sauf dans deux cas. Le premier est l'exercice du droit de légitime défense face à une attaque armée, comme le prévoit l'article 51 de la charte. Le deuxième est le droit du Conseil de sécurité, agissant en vertu du chapitre 7, d'établir qu'une situation donnée porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales et d'autoriser une action militaire en conséquence, par exemple pour contrer une agression.

Article 52 du Règlement

Le président Bush a soutenu tout d'abord qu'il avait le droit d'agir de façon préventive au nom de la légitime défense. C'est dire que, après les attentats du 11 septembre, ni les États-Unis ni quelque autre puissance n'ont à attendre une attaque armée qui, avec la convergence du terrorisme et des armes de destruction massive et la présence d'États hors-la-loi, peut prendre la forme d'un pacte de suicide.

Toutefois, même si on autorise une interprétation très lâche du droit de légitime défense après les attentats du 11 septembre, même si on tolère une interprétation plus large de ce droit, il demeure qu'il faut au moins des éléments de preuve sérieux sur l'éminence d'une attaque. Il faut présenter une preuve crédible du danger manifeste et présent d'une telle attaque. Or, il n'existe aucune preuve du genre à l'heure actuelle.

● (2250)

Deuxièmement, le président a affirmé que l'Irak avait enfreint la résolution 1441 du Conseil de sécurité de l'ONU et s'exposait donc à de graves conséquences, dont l'usage de la force. Cela m'amène au deuxième principe, qui veut que la résolution 1441 du Conseil de sécurité de l'ONU serve de cadre juridique pour déterminer le caractère légal des mesures envisagées.

Je trouve plutôt ironique que le président Bush, qui a aidé à élaborer cette résolution, puisqu'il s'agit certainement d'une créature des États-Unis et du Royaume-Uni, cherche à invoquer cette même résolution pour légitimer un recours à la force, puisque la résolution indique clairement que seul le Conseil de sécurité de l'ONU, et non les États-Unis, le Royaume-Uni ni une combinaison de ces deux pays ou d'autres États, est autorisé à déterminer s'il y a eu manquement aux obligations faites à l'Irak de se désarmer, si des conséquences graves s'imposent dans les circonstances et si le recours à la force est autorisé. Le Conseil de sécurité de l'ONU ne s'est pas prononcé à ce sujet jusqu'à présent. En termes simples, la résolution 1441 du Conseil de sécurité de l'ONU n'est pas une loi directement applicable que peut invoquer tout État agissant de façon unilatérale.

J'enchaîne avec le troisième principe, soit la nécessité d'épuiser toutes les autres solutions avant de recourir à la guerre. Conformément au droit international coutumier, la Charte des Nations Unies oblige les États à chercher des solutions pacifiques aux différends qui les opposent. L'article 33 de cette charte précise ce qui suit:

Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont beau prétendre avoir épuisé tous les autres moyens, il reste que, même advenant une agression ou un net danger pour la paix, ou encore l'épuisement présumé de tous les autres moyens, seul le Conseil de sécurité de l'ONU est autorisé, en vertu de l'article 41 de la charte, à prendre le premier toutes les mesures nécessaires, à l'exclusion de la force armée, et lui seul peut autoriser le recours à la force lorsque ces mesures «seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles», pour reprendre les termes de l'article 42.

Je regrette, soit dit en passant, que l'on n'ait pas adopté la proposition de conciliation faite par le Canada, énonçant des repères et des échéanciers qui auraient permis de vérifier si l'Irak a obtempéré à son obligation de désarmer. En fait, ces échéanciers devaient expirer dans 10 jours. Dire que nous risquons d'assister à un recours à la force dans 48 heures, alors qu'il aurait suffi d'attendre

une autre semaine et que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte peut-être une autre résolution indiquant que l'Irak a effectivement manqué à ses obligations en matière de désarmement dans les délais prescrits dans ces échéanciers. Bien entendu, un calendrier aurait été prévu à cet effet.

Ce qui m'amène au principe numéro quatre, celui du multilatéralisme affiné, ou le recours au précédent et au principe établis dans le cas du Kosovo. Je fais référence ici à l'argument selon lequel peuvent s'engager dans la guerre les pays coalisés, désireux d'invoquer le précédent et le principes établis dans le cas du Kosovo. À l'époque, il n'y avait pas eu de résolution de prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies, mais une coalition s'était formée. De la même manière, aujourd'hui, des pays coalisés peuvent décider de recourir à la force en l'absence d'une résolution en ce sens.

● (2255)

Toutefois, cet argument ne tient pas compte du fait que, à l'époque, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, assurée d'une importante majorité, n'avait pas été adoptée parce que la Russie avait exercé son droit de veto.

Aujourd'hui, nous avons une situation où même une deuxième résolution n'aurait pas pu faire l'objet d'un vote tout simplement parce qu'elle ne ralliait pas une majorité en sa faveur. En même temps, l'objectif était alors l'intervention humanitaire, et même si on soutient que le président Bush a en fait remplacé le recours à la force pour cause de non-respect des obligations en matière de désarmement en vertu de la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies par un objectif d'intervention humanitaire ou de changement de régime, il demeure évident que même une intervention humanitaire nécessiterait une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Pourtant, une telle résolution dans ce but n'a pas été réclamée, encore moins approuvée, et un changement de régime n'est autorisé qu'aux termes du droit international.

Voilà qui m'amène au cinquième principe, celui des conséquences non intentionnelles. Le recours à la force comporte une conséquence inhérente, à savoir que la guerre est imprévisible. Si les précédents peuvent servir d'indicateurs, et si les témoignages faits devant notre Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international peuvent être instructifs à cet égard, on peut dire que le recours à la force peut fort bien susciter une catastrophe humanitaire, comme l'a dit un témoin.

Un sixième principe découle du cinquième, et je l'appellerais le principe du droit d'action, touchant toutes les circonstances et tous les effets pervers du recours à la force. Est-ce la mesure à prendre actuellement?

Le recours à la force pourrait bien occasionner une série d'effets pervers, y compris non seulement un nombre inimaginable de morts et de blessés, les femmes et les enfants étant les premières victimes probables d'un tel recours à la force, mais aussi la déstabilisation de la région, situation qui nuirait à la réalisation du but visé, soit l'installation de la démocratie, de la paix et de la sécurité. De fait, la situation pourrait fort bien se gâter en Irak et au-delà.

Article 52 du Règlement

Pour ce qui est de la destruction de l'infrastructure irakienne, l'engagement pris par les États-Unis et les autres de reconstruire l'Irak ne nous apaise d'aucune manière. La mise à feu du monde musulman et arabe par une attaque sera perçue comme une attaque contre l'islam et les Arabes. Même si l'intervention humanitaire au Kosovo a eu pour objet de sauver des Musulmans à l'époque, la perception à ce moment-ci, néanmoins, en l'absence de tout cadre perçu comme étant légitime, peut être très différente. Provoquer davantage de terreur ne va pas contribuer à lutter contre le terrorisme mais, en fait, à l'encourager par la désorganisation de l'économie mondiale d'une façon telle que nous serons confrontés à une misère indicible plutôt qu'à l'établissement d'un monde stable et plus libre.

Il se pourrait bien qu'aucune de ces actions néfastes que je viens juste de citer ne se produise. Je dis simplement qu'en décidant de partir en guerre, il faut tenir compte du principe du droit des conséquences involontaires et donc, de la mesure appropriée à déployer à cet égard.

Cela m'amène au septième principe et à la distinction entre *jus ad bellum* and *jus in bello*. Autrement dit, le droit international est pertinent non seulement pour évaluer la légalité du recours à l'usage de la force, mais également la validité de l'exercice de la force. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse sembler, nous avons des lois de la guerre, des lois qui régissent l'usage de la force dans un conflit armé, qui sont peut-être mieux connues comme principes de droit humanitaire international.

Ces principes du droit humanitaire international exposent très clairement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. L'usage des armes dans tout conflit armé doit être proportionnel à la menace, doit être nécessaire pour se défendre, ne doit pas être dirigé contre des civils ou des biens civils, doit respecter le principe de l'immunité des civils, doit être capable de faire la distinction entre des cibles militaires et civils, ne doit pas causer des souffrances inutiles ou aggravées aux combattants, ne doit pas toucher des États non parties au conflit, ne doit pas causer à l'environnement des dommages graves, étendus ou à long terme et doit s'efforcer d'épargner l'infrastructure civile qui fonctionne déjà avec un minimum d'efficacité.

• (2300)

C'est là, en règle générale, le cadre de référence en ce qui a trait aux normes humanitaires internationales applicables à l'exercice du recours à la force, ce qui m'amène au huitième principe.

Il s'agit du principe de la responsabilité en cas de violation du droit humanitaire international. De toute évidence, Saddam Hussein et les dirigeants irakiens sont responsables aux termes du droit criminel international ainsi que du droit humanitaire pour les crimes commis en violation des principes de Nuremberg, les crimes contre la paix, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

De toute évidence, nous ne prévoyons pas que les forces volontaires commettent de tels crimes, et il ne faut leur prêter de telles intentions. Toutefois, les principes que j'ai énoncés relativement au droit humanitaire international, le plus important étant le respect du principe de l'immunité des civils, sont sacro-saints. Nous nous sommes dotés d'un système de droit criminel international et d'un tribunal pénal international qui peuvent exiger des comptes même de la part des membres de la coalition des forces volontaires, en croyant comme eux qu'ils agissent dans la meilleure des intentions et en toute bonne foi. Néanmoins, ils pourraient eux aussi être tenus responsables des violations du droit humanitaire international.

Même si les États-Unis n'ont pas ratifié la Cour pénale internationale, le Royaume-Uni, lui, l'a ratifiée. Par conséquent, les forces armées du Royaume-Uni pourraient, si elles violent le droit humanitaire international, être traduites en justice devant d'abord les tribunaux britanniques sinon le Cour pénale internationale. Même les ressortissants américains pourraient être tenus responsables en vertu des principes de la juridiction universelle primant sur les autres juridictions.

Je fais cette déclaration sur la foi du principe qu'il faut donner avis avant le déclenchement de tout conflit armé de la responsabilité en cas de violation du droit humanitaire international en raison du type d'armes susceptible d'être utilisé.

De toute évidence, je ne fais aucune comparaison avec les crimes qui ont déjà été commis, ceux relevant des principes énoncés à Nuremberg que Saddam Hussein et son régime ont déjà perpétrés, et la perspective des violations du droit humanitaire international que pourraient commettre les forces alliées. Néanmoins, en vertu du principe, un tel avis doit être donné.

Nous en venons finalement au principe que je qualifierais de validité rétroactive. C'est peut-être le plus impérieux des principes et il pourrait s'avérer favorable pour le président Bush et la coalition des États de bonne volonté. Ce principe de la validité rétroactive est tel que si on avait recours à la force, qu'une guerre était déclarée et, même s'il y avait des doutes quant à la légalité du recours initial à la force, si les États-Unis, le Royaume-Uni et la coalition des États de bonne volonté trouvaient réellement des armes de destruction massive, qu'ils pouvaient démontrer que l'Irak trompait les inspecteurs et la communauté internationale et que le peuple irakien les accueillait chaleureusement et les considérait comme des libérateurs, il pourrait bien arriver qu'à ce moment-là on en arrive à considérer que les questions initiales portant sur la légalité du recours à la force soient annulées par ce que j'appelle le principe de la validité rétroactive.

En conclusion, le cadre juridique tournant autour des principes du droit international pourrait bien s'avérer pour nous le meilleur outil pouvant nous permettre de reconnaître ce qui pourrait devenir dans les jours prochains un recours officiel contre le recours à la force militaire à grande échelle, alors que nous devons évaluer la validité de ce recours à la force, la validité de l'exercice de la force, le niveau de responsabilisation en cause et nos obligations respectives par suite de ce recours à la force.

• (2305)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les événements d'aujourd'hui sortent de l'ordinaire et resteront gravés dans notre mémoire longtemps. Ils nous ont placés au bord d'une guerre et ont envoyé des ondes de choc dans le monde entier.

Au début de la journée, nous avons appris que la résolution 1441 avait été retirée ou qu'elle était en suspens au Conseil de sécurité. À la fin de la journée, le président des États-Unis, George W. Bush, a prononcé un discours télévisé en direct dans lequel il a lancé à Saddam Hussein et à ses fils un ultimatum de 48 heures pour quitter l'Irak, faute de quoi ils feront face à une intervention militaire. C'est un jour que les tenants de la paix du monde entier espéraient ne jamais voir arriver.

Le week-end dernier, le *Winnipeg Free Press* a publié un article écrit par Karen Toole qui affirme notamment que:

Article 52 du Règlement

La frontière est bien ténue entre la fidélité et le fanatisme, entre la fierté et le préjugé, entre le dévouement et la domination, entre le patriotisme et la panique comme entre l'enthousiasme et l'évangélisation. Dans le calendrier ordinaire du monde, le 17 mars, on célèbre la St. Patrick et la veille de Pourim. Toutefois, cette année, on nous dit, encore une fois, que le 17 mars est le jour J, le jour de la grande décision, pour le président des États-Unis, George W. Bush, et les Nations Unies. Ainsi, les fêtes des saints et les célébrations religieuses peuvent être avalées par cette machine de guerre implacable.

Aujourd'hui, en ce 17 mars, nos pires craintes se confirment. Dans 48 heures, soit le mercredi 19 mars, la guerre contre l'Irak aura peut-être commencé.

Notre seul soulagement aujourd'hui vient du fait que notre gouvernement canadien a finalement adopté une position claire et a déclaré que le Canada ne participerait pas à une guerre déclenchée sans l'aval des Nations Unies. Nous félicitons le gouvernement et les milliers de Canadiens qui se sont exprimés au cours des derniers mois, qui ont marché pour la paix, qui ont signé des pétitions, qui ont expédié des lettres par courrier ou par télécopieur, qui ont transmis des courriels et qui ont déclaré d'une même voix que nous devrions appuyer la diplomatie, la paix et une résolution du conflit en Irak dans le cadre du droit international.

Nous voulons, ce soir, reconnaître la mesure importante qu'a prise le premier ministre, mais en même temps, nous désirons manifester notre inquiétude devant l'ambiguïté du gouvernement par rapport à la situation des Forces canadiennes qui se trouvent présentement dans la région. Nous demandons au gouvernement de clarifier sa position à l'égard des militaires canadiens qui travaillent avec les forces américaines et britanniques dans le cadre d'échanges et qui, à moins qu'on ne les rappelle, participeront à la guerre en Irak. Qu'il s'agisse de 30 ou de 3 000 militaires, la présence de troupes canadiennes qui participeraient à cette guerre équivaut à un acte de complicité.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir clairement énoncé sa position à la Chambre aujourd'hui, mais nous déplorons le fait qu'il refuse d'autoriser un vote à la Chambre des communes sur une question aussi fondamentale. Il est évident que la position du gouvernement aurait été beaucoup plus forte et solide si la question avait pu faire l'objet d'un vote à la Chambre des communes.

À n'en pas douter, les Canadiens veulent que nous favorisions la diplomatie et la paix tant que nous aurons le temps de le faire. Les Canadiens savent que cette guerre sera synonyme de crise humanitaire. Nous savons tous que la guerre endommagera gravement l'infrastructure irakienne pourtant essentielle à la satisfaction des besoins de millions de citoyens en matière de santé, d'alimentation et de services sociaux. Nous savons que le nombre de réfugiés sera considérable et que les dommages environnementaux seront incalculables.

● (2310)

L'Organisation mondiale de la santé estime que les pertes de vies humaines s'élèveront à des centaines de milliers. L'UNICEF estime que plus de trois millions de civils irakiens n'auront pas assez à manger. Selon le chef d'une mission financée par le Canada en Irak et un rapport d'experts internationaux intitulée «The Impact of a New War on Iraqi Children», les pertes de vies humaines parmi les enfants irakiens se comptent par centaines de milliers.

Nous reconnaissons tous l'importance de prendre des mesures sérieuses et concrètes pour interdire à l'Irak de se doter d'armes de destruction massive. Pour cela, il n'y a pas d'hésitation. Toutefois, il incombe clairement au Canada, à la veille de la guerre contre l'Irak, de faire l'impossible et de recourir à toutes les tactiques imaginables pour inciter les États-Unis à y penser à deux fois avant de prendre une décision finale le mercredi 19 mars prochain et, comme d'autres l'ont dit ce soir à la Chambre, pour inciter Saddam Hussein à faire ce

qui est si nécessaire dans les circonstances, c'est-à-dire faire marche arrière et donner une chance à la paix.

D'ici au mercredi 19 mars, il est clair que le Canada a un rôle important à jouer. Si la guerre éclate, Dieu nous en garde, il est clair que le rôle du Canada consistera à exiger l'application de règles strictes relativement à la protection des civils, à exiger que de l'uranium appauvri ne soit pas utilisé dans les armes employées dans la guerre, à exiger l'usage limité d'armes comme les mines et les bombes à dispersion, enfin à exiger que les forces dans la région évitent des cibles où des civils pourraient être tués et où les dommages subsidiaires pourraient être très élevés.

Évidemment, cela ne devrait pas nous détourner de l'objectif principal qui consiste à tout faire pour éviter la guerre jusqu'à la onzième heure. Aujourd'hui, dans ce débat, nous félicitons le gouvernement de faire l'impossible pour prévenir ce dénouement tragique, cette guerre qui menace d'éclater.

En guise de conclusion, je lirai simplement une petite histoire bien connue à Winnipeg, qui s'intitule «Le merle et la colombe» et qui dit tout ce que souhaitent les Canadiens en matière de paix et de ce qui est possible. Elle se lit comme suit.

Le merle est revenu de ses quartiers d'hiver, à Winnipeg, et tout le monde était très content de le voir, car le merle annonce l'arrivée du printemps. Ce n'est pas que les hivers soient si durs à Winnipeg; on se lance des boules de neige, on fait des bonhommes, on se couche dans la neige pour faire l'ange, on admire les magnifiques paysages, mais il demeure que les hivers sont un peu longs.

Cette année-là, on pensait que l'hiver était terminé, mais il est revenu et, à notre grande surprise, il était toujours là!

Le merle est allé voir son amie la colombe et lui a demandé: «Combien pèse un flocon de neige?» «Un flocon de neige? On le sent froid et mouillé sur son nez, mais il ne pèse rien du tout. Pourquoi?»

Hier, le merle a dit: «J'ai vu de la neige pour la première fois. J'étais perché sur ma branche et j'ai compté tous les flocons qui y sont tombés. Un million! Rien ne s'est produit, mais quand un flocon de plus est tombé sur ma branche, elle s'est cassée.» Puis, le merle s'est envolé.

La colombe s'est dit: si un million de flocons ne cassent pas une branche, mais qu'un million et un flocons peuvent la casser, peut-être qu'avec un million de voix, rien ne se produit, mais qu'un million et une voix peuvent apporter la paix.

Cette voix de plus peut être la vôtre, la sienne ou la mienne, mais nous en avons besoin.

● (2315)

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un mois, j'ai participé avec mes trois fils à une marche pour la paix, à Vancouver. Je ne l'ai pas fait à titre de femme politique. J'ai marché très calmement, avec des mères, avec des bébés, avec des personnes âgées, avec des gens d'Église et, pendant un moment, avec mes collègues des médecins contre la guerre. Il y avait alors un sentiment de solidarité, un sentiment d'espoir. Nous avions l'impression que, avec de la bonne volonté, nous pouvions changer les choses, progresser, éviter une catastrophe imminente. Des gens qui n'avaient jamais participé à une marche l'ont fait ce jour-là. Je me sentais très humble. J'ai marché à titre de mère, de médecin et de Canadienne.

Article 52 du Règlement

Aujourd'hui, bien des gens ont manifesté leur étonnement en entendant le premier ministre exprimer enfin ce qu'ils ont perçu comme un objectif établi et dire clairement ce que le Canada souhaitait faire à l'égard de l'Irak. Pour ma part, je n'ai pas été étonnée, car j'ai toujours su que le premier ministre, dont le mentor a été Lester Pearson, qui a travaillé dans le gouvernement de Pierre Trudeau, qui a suivi une longue succession de gouvernements libéraux, ferait ce qui est juste. Je sais qu'il a toujours été engagé à l'égard du multilatéralisme. Il est engagé à l'égard de l'ONU. Cela a toujours été ainsi. Il est un libéral fort, dont les valeurs libérales sont claires. Je n'ai jamais eu de doutes sur sa position. J'ai toujours cru qu'elle était particulièrement claire. Toutefois, la position qu'il a exprimée aujourd'hui m'a inspiré, une fois de plus en un mois et demi, la fierté d'être canadienne.

Ce soir, j'ai écouté le discours du Président des États-Unis, George W. Bush. Pour la première fois, j'ai ressenti un profond désespoir. J'avais l'impression que tous les espoirs, que les meilleures idées exprimées par des hommes et des femmes de bonne volonté, que la position canadienne que nous avons proposée et dont j'étais tellement fière lorsque Paul Heinbecker est allé présenter aux Nations Unies un train d'idées pour l'établissement de lignes directrices et de délais en vue du désarmement de l'Irak, j'avais l'impression que tous ces efforts avaient été réduits à néant.

En fait, en écoutant George W. Bush livrer son discours ce soir, j'avais l'impression qu'il avait décidé depuis longtemps déjà qu'il déclencherait la guerre et qu'il ne s'agissait plus que de savoir quand et comment. Son discours n'avait rien à voir avec la recherche de moyens permettant d'éviter la guerre ou de désarmer Saddam Hussein. Nous savons tous, et personne n'en doute, que Saddam Hussein est un monstre génocidaire qui a commis des crimes contre l'humanité. Le discours de ce soir donnait l'impression que la guerre avait été décidée une fois pour toutes il y a longtemps.

Toutefois, l'espoir renaît rapidement. Ce soir, nous devons chercher des appuis et nous demander si le Canada peut proposer encore un plan et jouer un rôle important pour prévenir cette guerre, bien qu'il ne reste que 48 heures, ce qui est bien peu. Je crois que nous pouvons le faire. Je crois que nous pouvons créer un front commun et exprimer des idées qui permettront d'assurer le désarmement de l'Irak. Nous pouvons faire en sorte que Saddam Hussein soit obligé de prendre les mesures qui s'imposent. Il y a des façons d'y parvenir. Nous devons collaborer avec des pays d'optique commune et nous devons accélérer nos efforts.

Lorsque j'écoutais M. Bush ce soir, je me suis souvenue que j'étais une toute jeune fille lorsque le président Kennedy avait été confronté à une crise semblable et avait menacé d'aller en guerre lors de la crise des missiles à Cuba. C'était un autre président américain qui était en place à l'époque et les États-Unis étaient la superpuissance du monde, même s'ils partageaient ce rang avec la Russie. Je me souviens que lorsque les forces militaires, les navires s'étaient mis en marche, nous attendions tous en retenant notre souffle de voir s'il y aurait une guerre. Le président Kennedy avait une très bonne raison de déployer ses navires. Une menace réelle pesait sur les États-Unis parce que des missiles étaient en train d'être installés à Cuba et étaient pointés vers les États-Unis. La situation n'est pas la même aujourd'hui pour les États-Unis avec Saddam Hussein.

● (2320)

Je me souviens que même lorsque Kennedy parlait de guerre, même lorsqu'il serrait ses poings très forts et les levait en disant que les États-Unis n'allaient pas reculer, il négociait constamment en coulisses, comme l'histoire nous l'a appris plus tard, avec la Russie et avec M. Khrouchtchev, afin de voir si, en tant qu'hommes de bonne

volonté, ils ne pourraient pas éviter une guerre, et si la seule menace d'une guerre ne serait pas suffisante pour éviter une vraie guerre. Il est paradoxal de menacer d'aller en guerre précisément pour éviter la guerre. Je pense que c'est ce que l'on espère voir se produire aujourd'hui au dernier moment.

Je tiens à dire clairement que les Canadiens vont de nouveau défiler dans les rues, probablement dès demain. Nous allons recevoir des lettres. Je sais que mon bureau va être inondé d'appels téléphoniques car, comme nous l'a dit mon collègue de Mont-Royal, les Canadiens croient à la suprématie du droit et ils croient que le droit international doit être respecté. Ils croient que les Nations Unies ont été créées pour éviter la guerre et pour s'assurer qu'aucun pays n'agisse unilatéralement et de manière préventive. Il y a dans le monde des pays qui ont connu la guerre. La France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni ont connu la guerre lors des deux grandes guerres. Ils comprennent mieux que personne ce qu'est la guerre. Ils désirent tous ardemment, même à ce moment-ci, éviter la guerre car ils savent que la guerre ne résout pas les problèmes. La guerre est une mesure temporaire.

Si nous voulons trouver des solutions démocratiques, si nous voulons assurer le désarmement, nous devons trouver un moyen de le faire en menaçant d'utiliser la force, oui la force, et établir un processus, des lignes directrices claires et nous devons épuiser tous les recours à notre disposition, sous l'égide des Nations Unies, pour faire fléchir Saddam Hussein.

J'aimerais dire en terminant que, en tant que Canadienne, je crois que notre gouvernement va intervenir et faire ce qu'il faut. Je crois que, de tous temps, nous avons toujours proposé au bon moment des idées qui valaient la peine d'être appliquées. J'espère qu'aucun de nous à la Chambre ne prendra de position politique mesquine. Les enjeux sont trop grands. Ce n'est pas un match de hockey. Les médias suivent la situation comme si c'était un match de hockey. Voyons qui va être le premier, voyons qui va se lancer sur la glace et qui va mettre l'autre par terre. Si la guerre contre l'Irak est déclenchée, elle entraînera une crise humanitaire sans proportion. Le conflit durera très longtemps car beaucoup d'autres pays se vengeront. Le Proche-Orient sera plongé dans une situation inimaginable. Cette guerre aura des conséquences à long terme.

Enfin, nous devons, et je pense que le Canada peut en donner l'exemple, permettre aux hommes et aux femmes de bonne volonté d'occuper le devant de la scène et de prendre, aussi tardivement que ce soit, des décisions conformes au droit et proposer des compromis qui établiraient des lignes directrices claires pour éviter ce qui semblerait être maintenant, à mon grand désespoir, inévitable.

● (2325)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, les pays de la planète sont sur le point de faire un choix entre deux tristes perspectives. Comme je l'ai dit à l'occasion de discours antérieurs, que le monde entre ou non en guerre, des personnes innocentes mourront. La difficulté que cela présente pour chacun d'entre nous en tant que politiciens et, de fait, pour chaque citoyen du monde, c'est qu'il faut choisir en conscience laquelle des deux perspectives nous devrions adopter.

En ma qualité de président du caucus des affaires étrangères et de député chargé d'exprimer le point de vue de mes électeurs du Yukon, il est important que j'intervienne une quatrième fois, si je me rappelle bien, pour traiter de cette très grave situation.

Article 52 du Règlement

Je tiens tout d'abord à féliciter ceux de mes électeurs qui ont opté selon leur conscience pour l'une ou l'autre des deux perspectives. Je félicite les centaines d'entre eux qui m'ont écrit afin d'exprimer leur désir de paix, leur crainte de la guerre et de ses répercussions. Je félicite ceux qui ont dirigé la marche pour la paix à laquelle j'ai participé et dans le cadre de laquelle j'ai prononcé un discours il y a plusieurs mois. Je félicite Will Petricko et le pasteur de l'Église unie de Whitehorse qui ont organisé une activité à l'église, tant à l'étage qu'au sous-sol, occasion dont ont profité les gens pour prier et discuter des moyens d'aboutir à la paix.

Enfin, je tiens à remercier Will Petricko et d'autres Yukonnais qui ont vu hier à ce que des centaines d'habitants du Yukon allument des chandelles pour la paix en deux endroits à Whitehorse, ainsi qu'à Dawson et à Haines Junction. Je tiens à remercier Vicki, âgée de 10 ans, qui à l'occasion de la veillée a déclaré «J'aimerais souhaiter la paix à toutes les personnes présentes et à toute la planète,» et à Jannel, âgée de 11 ans, qui a dit «La paix n'est rien d'autre qu'un rêve qui ne s'est pas encore réalisé.»

Il se peut que certaines des personnes très profondément inquiètes aient dit, que Dieu protège le premier ministre, ou à tout le moins qu'elles aient été très soulagées lorsqu'il a dit aujourd'hui dans son discours à la Chambre des communes, en s'attirant une ovation debout, que s'il y avait une intervention militaire en l'absence d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, le Canada n'y participerait pas.

La position adoptée par le premier ministre et les personnes qui se félicitent de sa décision témoignent d'un grand courage. À certains égards, lutter pour la paix exige au moins autant de courage que militer en faveur de la guerre. Il n'est certes pas facile pour n'importe lequel d'entre nous de prendre une décision qui ne satisfait peut-être pas notre ami et allié le plus proche, compte tenu surtout du fait qu'elle peut avoir une grande incidence sur le bien-être des familles canadiennes. Ce fut donc une décision courageuse.

Cette prise de position nous a aussi permis d'affirmer notre souveraineté. Le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, de nombreux députés et moi-même avons toujours dit clairement que le Canada sera toujours maître de ses décisions. Nous l'avons toujours été et nous le serons toujours.

Les bons amis peuvent respecter leurs décisions respectives même si elles sont différentes sans pour autant compromettre leur amitié. Dans le *Winnipeg Free Press* du 14 mars, l'ambassadeur Paul Cellucci a décrit nos relations en ces termes:

Les relations que les États-Unis entretiennent avec le Canada sont leurs relations les plus importantes au monde.

Quand on pense aux répercussions que ces relations ont sur la vie quotidienne des Américains, on constate qu'aucune autre relation ne se rapproche de celles-ci.

Ces relations se portent bien. Nous accomplissons des choses.

Je respecte l'opinion des quelques personnes qui ont communiqué avec moi et qui estiment que nous devrions nous ranger à nouveau aux côtés de nos amis et voisins en désavouant le dictateur qui a assassiné des millions de personnes. Il ne faut pas se méprendre au sujet de Saddam Hussein. Il a exterminé au moyen de gaz 60 000 de ses concitoyens. Il s'est servi d'armes de destruction massive et il a tué des milliers de ses concitoyens dans ses prisons et ses chambres de torture. À cause de lui, un million d'Iraniens sont morts ou ont été blessés à la guerre. Le monde sera un meilleur endroit lorsque Saddam Hussein aura quitté le pouvoir.

Pour situer dans une juste perspective une situation où la violence, les assassinats et les bouleversements surviennent souvent au Moyen-Orient, il convient de rappeler que le monde arabe musulman

a fait l'objet de bien des pressions et soulèvements au cours des dernières décennies et depuis des siècles.

● (2330)

D'autres religions y sont venues d'Occident. D'autres religions, non différentes des leurs, ont acquis une certaine emprise sur leurs existences, leurs régions ou leurs voisinages. Par ailleurs, certains de leurs gouvernements sont des dictatures qui ne souscrivent pas aux idées communes de paix et de justice qui caractérisent leur propre religion.

Il est plus facile à certains des dictateurs de se maintenir en place lorsque des pays occidentaux financent leur régime en achetant leur pétrole. Ils n'ont pas à consulter leur population dans le cadre d'élections démocratiques mais peuvent conserver leur pouvoir dictatorial et commettre des actes qu'aucun citoyen d'un autre pays n'approuverait.

Au cours des derniers siècles, l'une des solutions qui a vu le jour est une philosophie qui prône le retour aux valeurs traditionnelles et extrémistes, à l'exclusion de toutes les autres. Malheureusement, le retour à ces valeurs passe dans certains cas par la violence et le terrorisme. Les efforts en ce sens n'ont pas vraiment réussi à renverser les régimes séculaires dictatoriaux. C'est pourquoi certains mouvements, comme Al-Qaïda, se sont tournés vers une autre solution, qui consiste à mécontenter les pays occidentaux au point de les amener à pousser encore plus loin leur niveau d'intervention dans la région, ce qui a pour effet d'inciter les populations pacifiques ou hésitantes, mais qui ne sont pas nos ennemis, à se soulever aux côtés des terroristes fondamentalistes et à les rendre suffisamment forts pour pouvoir chasser ces pays.

Dans cette optique, je vais expliquer brièvement les raisons de ma décision personnelle et de mon opinion sur la situation actuelle. En politique, la perception est la réalité. Ces événements, c'est-à-dire l'invasion de l'Irak, doivent être perçus à la lumière de la bonne preuve, laquelle doit être perçue par des centaines de millions de musulmans dans le monde et notamment dans le monde arabe, dont beaucoup ne sont pas conscients de la présence d'un danger manifeste et réel qui exige le recours à la force militaire.

Si quelqu'un me demandait d'aller à la guerre et d'envahir un pays en raison de dangers précis qui nous guettent, par exemple l'existence d'armes de destruction massive, je voudrais qu'on me fournisse des preuves suffisamment concluantes démontrant que ce pays est assez puissant pour représenter un danger pour nous, qu'il a les moyens de mettre notre sécurité en péril et qu'il n'est pas maîtrisé à l'heure actuelle. On ne m'a pas encore convaincu de cela. Je ne crois pas que les inspecteurs en soient convaincus eux non plus, pas plus que les Nations Unies d'ailleurs, étant donné que les membres du Conseil de sécurité n'ont pas encore adopté de nouvelle résolution.

J'aimerais prendre un moment pour me porter à la défense des Nations Unies. Il y en a qui disent que les Nations Unies connaissent des heures sombres et même qu'elles se sont affaiblies et ont perdu leur utilité. Je suis en total désaccord avec ces affirmations.

Article 52 du Règlement

Comme l'a dit un jour Winston Churchill, la démocratie est une forme terrible de gouvernement, mais c'est la meilleure que nous ayons. Dans ce sens, il faut reconnaître que l'Organisation des Nations unies n'est pas parfaite. Elle a commis de graves erreurs dans le passé, mais elle a aussi fait infiniment de bien. On ne devrait jamais cesser d'améliorer cette institution. Quand j'entends, par exemple, les gens parler du Conseil de sécurité et du droit de veto que possèdent ses cinq membres, je suis heureux que le Canada ait exploré toutes les possibilités et réservé sa décision au tout dernier moment.

• (2335)

Si n'importe lequel de ces cinq pays disposant d'un droit de veto avait exercé celui-ci d'une manière déraisonnable, cela aurait eu pour effet de dicter au Canada sa politique étrangère. Comme je l'ai déjà dit, le Canada prendra toujours ses propres décisions. Nous n'allons pas laisser ce soin aux autres pays.

Les Nations Unies ont été à l'avant-scène de tout ce débat. La question a été débattue en long et en large. Les États-Unis ont plaidé devant les Nations Unies. Tous les pays ont pu se pencher sur la question. Les médias ont, ces derniers mois et ces dernières années, fixé leur attention sur les Nations Unies. Celles-ci ont été au cœur d'une activité ayant pour but de trouver une solution à un problème épineux. Si des pays agissent avant les Nations Unies, cela ne signifie pas que les Nations Unies ont échoué. Cela signifie uniquement que ces pays ont pris des décisions différentes de celles des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies se compose des pays du monde. Ces pays membres n'ont pas la conviction qu'il y a suffisamment de preuves et de motifs justifiant le recours à la force militaire pour l'instant.

Ma décision personnelle tient également aux civils irakiens innocents et aux civils et soldats innocents dans les pays voisins. Personne ne niera que l'Irak se porterait mieux en l'absence de Saddam Hussein, mais comment au juste doit-on faire pour l'en débarrasser? Que doit-on faire quand des forces armées ceinturent la ville de Bagdad et ses millions d'habitants innocents? Comment fait-on pour destituer une poignée de personnes à la tête d'un horrible régime dictatorial sans assassiner un bien plus grand nombre d'innocents?

Ma décision s'appuie également sur, entre autres raisons, les ramifications de cette action, car il ne s'agit pas de mener une attaque contre un seul palais, un seul pays ou même une seule région. Cette action aura des répercussions chez des centaines de millions de musulmans dans les nombreux pays arabes. L'interaction fort complexe des religions et de la politique se répercutera de manière beaucoup plus vaste sur le monde entier, et nous devons en tenir compte. En d'autres mots, le déclenchement de la guerre ne manquera pas d'avoir de graves répercussions économiques pour l'ensemble de ces pays. Combien de personnes démunies succomberont dans les pays participant à cette guerre, y compris les États-Unis, faute de fonds suffisants pour nourrir les pauvres ou financer les services de santé?

Je suis également d'avis que la guerre nuira à la lutte contre le terrorisme dont le ministre des Affaires étrangères a parlé avec tant d'éloquence aujourd'hui, cette lutte que nous menons aux côtés des États-Unis et que nous sommes encore loin d'avoir remportée. Les terroristes contre lesquels nous luttons ne sont pas constitués en armées basées dans des régions précises. Ces terroristes vivent sur notre territoire, dans l'appartement voisin du nôtre. Ils sont difficiles à déceler. Les États doivent être nombreux à faire preuve de bonne

volonté et à conjuguer leurs efforts pour les vaincre et les empêcher de se multiplier dans pratiquement tous les pays du monde.

Certaines des nations qui partagent notre position, qui sont nos alliées pour le moment, nous aident à éradiquer le terrorisme. Toutefois, elles sont dans une situation très précaire et risquent à tout moment d'être menacées par les fondamentalistes. Comme je l'ai indiqué précédemment en parlant de son histoire, le monde arabo-musulman pourrait facilement se soulever s'il y avait de nouvelles incursions de la part de l'Occident.

Si les motifs d'une intervention ne sont pas suffisants, cela pourrait simplement provoquer l'Islam et renforcer suffisamment les fondamentalistes pour essayer de déstabiliser ces gouvernements. Cela pourrait entraîner un renversement du pouvoir dans nombre de pays sur lesquels nous comptons pour lutter contre le terrorisme. Ces nations deviendraient des protectorats de cellules terroristes où on pourrait faire du lavage de cerveau, former, armer et équiper des groupuscules qui vivent dans l'appartement voisin et qui pourraient faire sauter des bombes et participer à d'autres activités terroristes dans des secteurs où vivent des familles paisibles, notamment en Amérique du Nord.

Ma décision se fonde également sur les discussions que j'ai eues avec des ambassadeurs de tous les pays voisins de l'Irak ou de gens qui connaissent leur position.

• (2340)

Comme les députés le savent sans doute, certains pays, dont l'Iran et le Koweït, ont déjà été attaqués par l'Irak. Plus que n'importe quel autre, ces pays devraient craindre l'Irak et son potentiel d'armes de destruction massive, particulièrement du fait que les missiles irakiens sont pour l'instant de très courte portée et ne peuvent aller au-delà des pays avoisinants.

Aucun des ambassadeurs avec lesquels je me suis entretenu de la question n'estime qu'une intervention militaire est une solution appropriée pour l'instant. Si les gens qui sont les plus menacés et qui sont les plus près sont d'avis que ce n'est pas la façon de régler le problème de Saddam Hussein, alors le Canada, qui se trouve de l'autre côté d'un immense océan, ne peut vraiment considérer qu'il s'agit d'une menace claire et imminente.

Il n'est pas simple de remplacer le régime qu'on vient de renverser par un régime parfait, démocratique, ou simplement meilleur. Une personne ne peut se maintenir au pouvoir dans un pays par ses seuls moyens. Elle jouit évidemment de soutiens. Il est fort complexe de rebâtir un pays, surtout un pays où tant de forces sont en présence.

L'Irak n'a jamais été un pays unifié. Que peut-il se passer quand on déstabilise un régime et qu'on fait appel à la collaboration des chiites dans le sud de l'Irak et en Iran? Qu'advient-il des tensions du côté des Kurdes, dans le nord de l'Irak et en Turquie? Que se passera-t-il dans la situation très inquiétante d'Israël et de la Palestine, dans laquelle bien des gens voient la cause d'une grande partie des dissensions au Proche-Orient et de tant d'attentats terroristes meurtriers?

Sous le voile d'une guerre contre l'Irak, que peut-il se passer dans le conflit entre Palestiniens et Israéliens? Il pourrait y avoir d'autres autres morts sous le couvert de cette autre menace, et personne ne fera attention. Le conflit pourrait dégénérer au point qu'Israël serait engagé dans une situation complexe. Toutes sortes de pays sont actuellement mêlés à un conflit horrible. Nous sommes loin du simple renversement d'un dictateur.

Article 52 du Règlement

Aujourd'hui, ce devrait être un jour heureux. Nous avons pris comme pays souverain une décision qui réjouira de nombreux Canadiens. Sans une autre résolution de l'ONU, nous n'allons pas participer à cette guerre. Toutefois, des innocents continueront de mourir en Irak à cause du régime en place. Des innocents mourront à cause du renversement du régime. De ce point de vue, ce n'est pas une belle journée.

Ce qu'il faut faire maintenant, c'est trouver le moyen de supprimer toutes les causes de la violence au Proche-Orient, de telle sorte que cette situation ne se reproduise plus et que le terrorisme, que nous sommes aussi en train de combattre, ne se manifeste plus.

Il faut intensifier nos efforts pour appuyer l'éducation dans la région. Il faut intensifier notre aide humanitaire. Il faut prendre appui sur la foi que nous avons, au Canada comme dans ces pays-là, dans la tolérance religieuse et la compréhension de l'histoire de ces peuples.

Il faut contribuer à construire un monde dans lequel les citoyens de ces pays pourront retrouver leur fierté perdue, cette fierté nationale qui leur permettra de se relever et de se donner un gouvernement dont ils puissent s'enorgueillir.

Si nous faisons tout cela, nous améliorerons la vie des habitants de ces régions et le monde sera un endroit où il fera mieux vivre pour nous tous, surtout s'il forme un tel bloc que tout ce qui arrivera dans le monde nous arrivera à tous.

● (2345)

Comme le disait à chacun d'entre nous le célèbre parlementaire et poète britannique John Donne à propos de toute mort, de tout bouleversement ou de tout malheur local:

Ne te demande pas pour qui sonne le glas,
Il sonne pour toi.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne suis pas heureux d'intervenir dans ce débat ce soir. Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous soit heureux que cette question se pose au monde et à notre Parlement.

Je suis particulièrement offusqué de la forme que prend ce débat dans cette enceinte et du manque de sérieux avec lequel le gouvernement l'aborde. Je fais des comparaisons défavorables entre le respect que le Cabinet a pour le Parlement relativement à cette question essentielle et l'exemple qu'a donné la mère des Parlements à Westminster où, au cours des derniers mois, les principaux membres du Cabinet ont comparu à de multiples reprises devant la Chambre des communes pleine à craquer et inquiète pour faire part en détail des progrès ou du manque de progrès de la diplomatie relativement à la situation en Irak.

Le très honorable premier ministre du Royaume-Uni, le secrétaire aux Affaires étrangères et le ministre de la Défense ont, semaine après semaine, comparu devant une Chambre des communes très active et vivement intéressée, pour faire des déclarations détaillées sur les positions du gouvernement britannique et on a prévu à la Chambre des périodes prolongées de questions et de débat où des positions réfléchies et informées sont adoptées de tous les côtés de cette Chambre. Je compare cela de façon très défavorable avec ce qui se passe ici ce soir, et je ne parle pas de l'absence ou de la présence de députés, où les principaux membres du Cabinet n'ont même pas daigné se présenter devant la Chambre pour expliquer en détail la position du gouvernement ou expliquer pourquoi et comment ce dernier en est arrivé à cette position, et ce qu'il considère comme les conséquences de cette position pour la réputation du Canada dans le monde, pour nos relations bilatérales avec les États-Unis et pour le

pauvre peuple irakien. Nous n'avons pas l'occasion d'avoir un débat prolongé et utile sur l'un de ces points.

Au lieu de cela, aujourd'hui, après des mois de faux-fuyants et d'efforts constants pour ne pas prendre une position plus ferme, le premier ministre a enfin dévoilé la position de son gouvernement dans le cadre d'une déclaration de 35 secondes qui a été lue durant la période des questions.

Je ne me préoccupe pas habituellement des questions de procédure, mais je veux qu'on sache à quel point je suis déçu du peu de sérieux que le gouvernement a accordé au traitement de cette question au Parlement.

Je suis aussi déçu, et je dirais même franchement que j'ai honte; c'est une affirmation que je ne fais pas souvent, mais j'ai en quelque sorte honte aujourd'hui d'être un Canadien et de vivre dans un pays où le gouvernement se défile devant l'une des plus grandes occasions qui lui aient été données d'exercer l'art de gouverner et devant l'une des plus importantes questions de sécurité internationale qui se soit posées en ce début de siècle. Je déplore que le gouvernement ait jugé que l'indifférence et l'inaction représentaient une façon adéquate de réagir devant une grossière, dangereuse et constante violation du droit international, une menace qui plane sur la sécurité internationale et une monstrueuse dérogation aux normes internationales en matière de droits de la personne, c'est-à-dire le régime fasciste de Saddam Hussein en Irak.

Revoyons brièvement, comme d'autres l'ont fait avant moi, l'historique de ce dossier, surtout par rapport au rôle des Nations Unies puisque c'est sur cette organisation et son autorité que le premier ministre fonde apparemment la position qu'il a finalement adoptée.

En 1990, l'Irak a illégalement envahi par la force le Koweït, pays voisin et pourtant pacifique. Les Nations Unies ont réagi en adoptant les résolutions n^{os} 678, 686, 687 et 688 demandant le retrait immédiat de l'Irak de l'État souverain du Koweït. Bien entendu, par ces résolutions, le Conseil de sécurité autorisait quasiment à l'unanimité—le Yémen étant le seul pays à voter non—une intervention militaire de cette nature.

● (2350)

L'Irak a été refoulé par la force, ce qui illustre bien le seul moyen que Saddam Hussein semble comprendre, et les Nations Unies lui ont donné, dans un accord de cessez-le-feu qui a été ratifié par la résolution 687 du Conseil de sécurité de l'ONU, un délai de 15 jours pour dévoiler et détruire toutes ses armes illégales que renfermait son arsenal d'armes de destruction massive. À l'époque où il a pris cet engagement, qui n'a pas tout simplement été exigé par la communauté internationale, mais qu'il a pris comme condition préalable à la cessation des activités hostiles qui avaient été autorisées par le Conseil de sécurité, la communauté internationale n'avait aucune idée de l'ampleur de l'arsenal d'armes illégales de l'Irak. À bien des égards, nous étions toujours inconscients des horreurs que son régime avait représentées pour son peuple au cours des deux décennies précédentes.

L'ONU a donc imposé cette obligation à l'Irak, qui a accepté par un engagement, lors d'un accord de cessez-le-feu à la suite d'une action militaire illégale qu'il avait entreprise par un acte d'agression, de désarmer dans les 15 jours. Aujourd'hui, 4 300 jours se sont écoulés; il s'est écoulé 12 ans depuis cet engagement de respecter un accord de cessez-le-feu et de désarmer dans les 15 jours.

Article 52 du Règlement

Aujourd'hui, 4 300 jours se sont écoulés et 16 résolutions ont été prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies, la plupart adoptées à l'unanimité. Ce sont 4 300 jours et d'innombrables efforts de résolution par voie diplomatique, 4 300 jours pendant lesquels, comme nous le savons, les inspecteurs de la CSNU ont été incapables de découvrir des arsenaux irakiens illégaux, à moins que des transfuges ayant fui ce régime fasciste, comme le gendre de Saddam Hussein l'a fait en 1995, n'aient signalé la présence d'armes illégales qui étaient dissimulées; 4 300 jours se sont écoulés et, pendant ce temps, l'AIEA a déclaré au milieu des années 90 que l'Irak n'avait pas de programme d'armements nucléaires identifiable, jusqu'à ce que le gendre de Saddam Hussein passe à l'Ouest et signale qu'il en possédait un. Il est rentré chez lui, bien sûr, et il a été jeté en pâture à des chiens sauvages enragés, dans un acte de brutalité typique de ce dictateur.

Nous sommes alors retournés avec un autre groupe d'inspecteurs en désarmement des Nations Unies, dans le cadre de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) à la fin des années 1980. Le régime irakien a encore une fois refusé de collaborer et le monde civilisé a de nouveau menacé d'avoir recours à la force, ce qui s'est matérialisé par l'opération Renard du désert, qui, j'aimerais le préciser, a été appuyée par le gouvernement libéral sans autorisation explicite des Nations Unies. Puis, le monde a de nouveau pris congé de l'histoire et a voulu croire que le confinement, une action militaire occasionnelle et un régime de sanctions brutales ayant inutilement causé la mort de centaines de milliers d'Irakiens constituaient des politiques adéquates afin de venir à bout d'un dictateur dangereux et hostile qui avait violé d'innombrables résolutions des Nations Unies et n'avait jamais tenu compte du désir explicite de la communauté internationale. Ce fut là la politique adoptée par le présent gouvernement et d'autres depuis environ l'opération Renard du désert en 1998.

Toutefois, certains de nos alliés, et en tout premier lieu bien sûr les États-Unis et le Royaume-Uni, se sont rendu compte le 11 septembre 2001 que nous ne pouvions plus nous permettre d'oublier l'histoire. Ils se sont rendu compte qu'il existe des forces du mal, et je sais que c'est un terme qui ne devrait pas être utilisé selon le lexique des termes politiquement corrects du libéralisme moderne mais il décrit tout de même la réalité. Des gens voués à la destruction, au meurtre de civils innocents et à l'effondrement de la civilisation occidentale et de la démocratie libérale ont fait preuve d'une violence sans borne contre des civils, tout simplement parce qu'ils étaient Américains ou qu'ils vivaient aux États-Unis.

• (2355)

Les dirigeants mondiaux ont clairement compris les risques de voir ce type de violence terroriste islamo-fasciste s'allier aux armes de destruction massive créées et fournies par les régimes voyous, des armes sans adresse de retour, pour lesquelles la dissuasion et le confinement ne suffisent pas comme politique de contrôle pour

éviter qu'elles ne tombent entre les mains de terroristes et qu'elles soient inévitablement utilisées contre les populations civiles du monde occidental.

Les États-Unis ont clairement appris cette leçon en comprenant les conséquences du 11 septembre. Le Royaume-Uni, prêt comme toujours à assumer la responsabilité d'appliquer le droit international, l'a clairement compris. L'Australie a elle aussi compris la menace que posait l'alliance de cette nouvelle forme de terrorisme utilisant les armes de destruction massive avec la perte de 200 de ses citoyens au Bali il y a quelques mois. Mais, pour une raison ou une autre, le Canada ne semble pas encore avoir appris cette nouvelle leçon d'histoire du XXI^e siècle.

Le premier ministre prétendra, et apparemment il l'a fait, que l'action militaire sur le point d'être entreprise par nos alliés historiques et traditionnels se situe cependant hors du champ du droit international. Je dis que c'est de la foutaise, et je me réfère à rien de moins qu'à lui-même comme autorité en la matière.

Permettez-moi d'évoquer ses états de service. En ce lieu, en 1990, quand les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant le recours à la force pour expulser l'armée de Saddam du Koweït ont été adoptées en masse, le chef de l'opposition à l'époque et actuel premier ministre s'est opposé à l'usage de la force sanctionné par les Nations Unies pour assurer la paix et la sécurité internationales. Il s'est opposé au mandat des Nations Unies à ce moment-là.

Finalement, quand il a constaté que l'opinion publique penchait envers la force plutôt que l'apaisement devant une invasion d'un dictateur agressif, il a modifié sa position et déclaré que tout en n'étant pas opposé à l'usage de la force, il ne voulait pas que le Canada joue un rôle. Même s'il ne s'opposait pas à l'envoi de forces canadiennes dans cette région, il ne voulait pas qu'elles participent réellement à une activité militaire. C'est là le respect qu'il a montré envers les résolutions des Nations Unies à l'époque.

Remontons rapidement le cours du temps pour revenir, comme je l'ai mentionné plus tôt, à l'opération Renard du désert, quand les États-Unis et le Royaume-Uni se sont rendu compte que Saddam ne coopérerait pas avec le régime de la CSNU au milieu des années 1990 et l'ont menacé d'une action militaire. À l'époque, le premier ministre s'est catégoriquement...

• (0000)

Le Président: J'hésite à interrompre le député de Calgary-Sud-Est en pleine envolée, mais comme il est minuit, le débat prend fin et je dois déclarer la motion d'ajournement de la Chambre adoptée. En conséquence, malgré ma réticence à interrompre le député, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à minuit.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 17 mars 2003

<p>Vacance de siège Témiscamingue Le Président 4215</p> <p>Les comités de la Chambre Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes Le Président 4215 Proposition et adoption d'office de la motion; adoption d'office du rapport 4215</p> <p>La Loi électorale du Canada Projet de loi C-24—Avis d'attribution de temps M. Boudria 4215 Motion 4215 Adoption de la motion 4215 M. Boudria 4215</p> <p>Privilège Le programme des armes à feu M. Reynolds 4215 Mme Robillard 4217 M. Regan 4218 M. Breitzkreuz 4218</p> <p>Les travaux de la Chambre Projet de loi C-13 Le Président 4218</p>	<p>Mme Wasylycia-Leis 4239</p> <p style="text-align: center;">DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</p> <p>La Journée internationale de la femme Mme Bulte 4239</p> <p>Le terrorisme M. White (North Vancouver) 4239</p> <p>L'écharpe de la paix M. Scott 4239</p> <p>Le commerce international M. St-Julien 4240</p> <p>L'inondation de Badger M. Peric 4240</p> <p>Zoran Djindjic M. Jaffer 4240</p> <p>La fête de la Saint-Patrick Mme Torsney 4240</p> <p>L'Irak M. Ménard 4240</p> <p>Le Gala MetroStar Mme Scherrer 4241</p> <p>Les langues officielles M. Reid 4241</p> <p>Le Service météorologique du Canada M. Tonks 4241</p> <p>Le Service météorologique du Canada Mme Wasylycia-Leis 4241</p> <p>L'Irak Mme Gagnon (Québec) 4241</p> <p>Actes de bravoure M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception) 4242</p> <p>La défense nationale M. Keddy 4242</p> <p>L'Institut canadien sur l'apprentissage M. Adams 4242</p> <p>Le programme d'alerte Amber M. Cadman 4242</p> <p>La Journée internationale de la femme Mme Folco 4242</p>
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
<p>Le budget L'exposé financier du ministre des Finances Motion d'approbation de la politique budgétaire 4218 M. Murphy 4218 M. Stoffer 4219 M. Hilstrom 4220 M. Borotsik 4220 Mme Thibeault 4220 M. Goldring 4221 Mme McDonough 4221 M. Hilstrom 4222 Mme Torsney 4223 M. Stoffer 4223 M. Desrochers 4223 M. Crête 4224 M. Stoffer 4225 M. Crête 4225 M. Wilfert 4227 M. Stoffer 4227 M. Bryden 4228 M. Stoffer 4230 M. Bailey 4230 M. White (North Vancouver) 4231 M. Wilfert 4232 M. Ritz 4233 M. Bailey 4235 M. St-Julien 4235 M. Adams 4236 M. Bélanger 4237</p>	<p style="text-align: center;">QUESTIONS ORALES</p> <p>L'Irak M. Harper 4243 M. Chrétien 4243 M. Harper 4243 M. Chrétien 4243 M. Harper 4243 M. Chrétien 4243 M. Day 4243</p>

M. Chrétien.....	4243	M. Thibault.....	4247
M. Day.....	4243	La citoyenneté et l'immigration	
M. Chrétien.....	4243	Mme Ablonczy.....	4248
M. Duceppe.....	4243	M. Coderre.....	4248
M. Chrétien.....	4244	Mme Ablonczy.....	4248
M. Duceppe.....	4244	M. Coderre.....	4248
M. Chrétien.....	4244	L'Irak	
M. Gauthier.....	4244	Mme Lalonde.....	4248
M. Chrétien.....	4244	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4248
M. Gauthier.....	4244	Mme Lalonde.....	4248
M. Chrétien.....	4244	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	4248
M. Blaikie.....	4244	Le registre des armes à feu	
M. Chrétien.....	4244	Mme Gallant.....	4248
M. Blaikie.....	4244	Mme Robillard.....	4248
M. Chrétien.....	4244	Mme Gallant.....	4248
M. Clark.....	4244	M. Williams.....	4249
M. Chrétien.....	4244	Les anciens combattants	
M. Clark.....	4244	M. Wood.....	4249
M. Chrétien.....	4245	M. Pagtakhan.....	4249
L'éthique		Le bois d'oeuvre	
M. Rajotte.....	4245	M. Duncan.....	4249
M. Chrétien.....	4245	M. Pettigrew.....	4249
M. Rajotte.....	4245	M. Duncan.....	4249
M. Chrétien.....	4245	M. Pettigrew.....	4249
L'Irak		L'Irak	
M. Bachand (Saint-Jean).....	4245	M. Duceppe.....	4249
M. McCallum (Markham).....	4245	M. McCallum (Markham).....	4249
M. Bachand (Saint-Jean).....	4245	Le commerce	
M. McCallum (Markham).....	4245	M. Harb.....	4250
Le député de LaSalle—Émard		M. Pettigrew.....	4250
M. Moore.....	4246	L'environnement	
M. Chrétien.....	4246	M. Schmidt.....	4250
M. Moore.....	4246	M. Anderson (Victoria).....	4250
M. Chrétien.....	4246	L'Irak	
L'Irak		Mme Gagnon (Québec).....	4250
M. Guimond.....	4246	M. Chrétien.....	4250
M. Chrétien.....	4246	Recours au Règlement	
M. Guimond.....	4246	Période des questions	
M. Chrétien.....	4246	M. Clark.....	4250
Les marchés publics		M. Boudria.....	4250
M. Hill (Macleod).....	4246	M. Blaikie.....	4250
Mme McLellan.....	4246	Question de privilège	
M. Hill (Macleod).....	4246	La lettre du député de Calgary-Ouest—Décision de la	
Mme McLellan.....	4247	présidence	
L'aide étrangère		Le Président.....	4251
Mme Phinney.....	4247	AFFAIRES COURANTES	
Mme Whelan (Essex).....	4247	Le rapport de la Commission de délimitation des	
L'Irak		circonscriptions électorales	
Mme McDonough.....	4247	Le Président.....	4251
M. Chrétien.....	4247	Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme McDonough.....	4247	M. Regan.....	4251
M. Chrétien.....	4247	La Loi sur le Parlement du Canada	
Les marchés publics		M. Bellemare.....	4251
M. Borotsik.....	4247	Projet de loi C-408. Présentation et première lecture.....	4251
Mme McLellan.....	4247		
Les pêches			
M. Hearn.....	4247		

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4252
Loi sur le Bureau canadien du renseignement étranger	
M. Pratt	4252
Projet de loi C-409. Présentation et première lecture	4252
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4252
Pétitions	
La liberté de religion	
M. Szabo	4252
Mariage	
M. Szabo	4252
La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo	4252
L'Irak	
M. Gouk	4252
La pornographie infantile	
M. Peric	4252
Le Collège de la protection civile canadienne	
Mme Gallant	4252
L'Irak	
Mme McDonough	4252
Questions au Feuilleton	
M. Regan	4253
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Regan	4258
Demande de débat d'urgence	
La situation en Irak	
Le Président	4259
Mme Lalonde	4259
Décision de la présidence	
Le Président	4259

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le budget	
L'exposé financier du ministre des Finances	
Motion	4259
Mme Gagnon (Québec)	4259
M. Wilfert	4262
M. Bailey	4262
M. Adams	4263
M. Bailey	4265
M. Wilfert	4266
M. Goldring	4267
M. Ritz	4267
M. Obhrai	4267
Les travaux de la Chambre	
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	4268
Motion	4268
Adoption de la motion	4269

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le budget

L'exposé financier du ministre des Finances

Motion concernant le budget	4269
M. Bagnell	4269
M. Wilfert	4272
M. Stoffer	4272
M. Proctor	4273
M. Adams	4274
M. Stoffer	4275
M. Bélanger	4276
M. Wilfert	4276
M. Cotler	4277
M. Bryden	4279
M. Hearn	4279
M. Wilfert	4280
M. Bryden	4281
M. Borotsik	4281
Report du vote sur la motion n° 2	4283

DÉBAT D'URGENCE

La situation en Irak

Mme Lalonde	4283
Motion	4283
M. Knutson (Elgin—Middlesex—London)	4285
M. Bélanger	4286
M. Day	4287
M. Blaikie	4289
M. Clark	4292
M. Casey	4293
M. Cannis	4294
Mme Redman	4295
M. Jaffer	4297
Mme Kraft Sloan	4300
M. St. Denis	4301
M. Rocheleau	4302
M. Bigras	4303
M. Eggleton	4304
M. Peric	4305
M. Benoit	4306
M. Bryden	4308
M. Regan	4309
Mme McDonough	4310
Mme Davies	4311
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4312
M. Charbonneau	4313
M. Brison	4314
M. Cotler	4316
Mme Wasylcia-Leis	4318
Mme Fry	4319
M. Bagnell	4320
M. Kenney	4323

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**